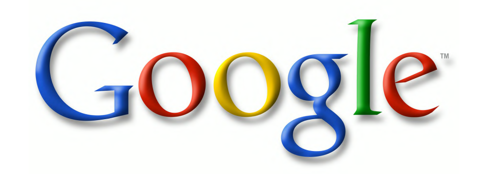



HD WIDENER
HW KHIZ A

— PARIS. —
IMPRIMERIE DE P. BAUDOUIN,
RUE ET HÔTEL MIGNON, 2.





GRÉGOIRE

Ancien Évêque de Blois.

MÉMOIRES

DE

GRÉGOIRE,

ANCIEN ÉVÊQUE DE BLOIS,

[illegible]

PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR L'AUTEUR,

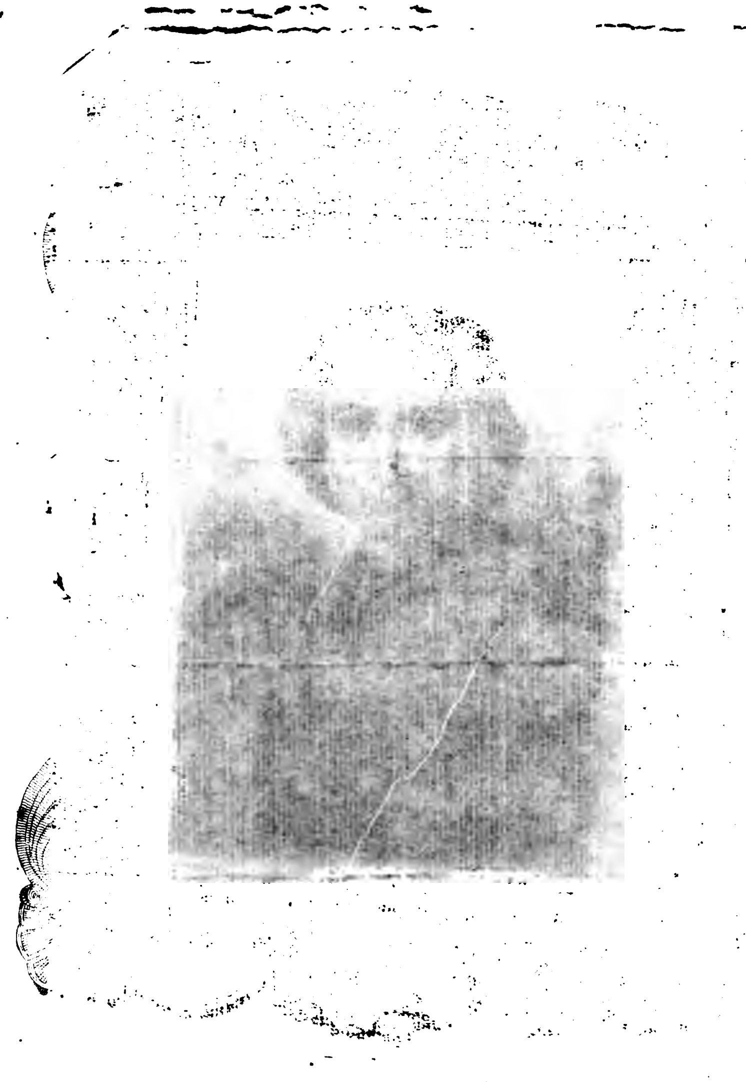
PAR M. H. CARNOT.

[illegible]

PARIS.

AMBROISE DUPONT, ÉDITEUR,
7, Rue Vivienne;
E. LEGRAND ET DESCAURIET,
59, quai des Augustins.

1837.



GRÉGOIRE

Ancien Évêque de Blois.

MÉMOIRES

DE

GRÉGOIRE,

ANCIEN ÉVÊQUE DE BLOIS,

DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE
ET A LA CONVENTION NATIONALE, SÉNATEUR,
MEMBRE DE L'INSTITUT;

Précédés

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR L'AUTEUR,

PAR M. H. CARNOT.

Ornés d'un portrait gravé par M. A. Faucheux.

I.

PARIS.
AMBROISE DUPONT, ÉDITEUR,
7, Rue Vivienne.
E. LEGRAND ET DESCAURIET,
59, quai des Augustins.

1837.

quoi nous aimons à parler de Grégoire. L'affection dont nous honora sa vieillesse, héritage d'une affection plus ancienne pour un compagnon de travaux et d'infortune, nous eût fait d'ailleurs un devoir d'accepter la tâche qui nous est offerte par une digne amie de cet homme de bien, celle de présider à la publication de ses manuscrits.

Les Mémoires que nous livrons aujourd'hui à l'impression, préparés dans les premières années du dix-neuvième siècle, ont été rédigés en 1808; ils s'arrêtent à cette époque : notre notice a pour objet de les conduire jusqu'à la mort de l'évêque de Blois, en 1831, et de les compléter sur plusieurs points. Nous nous sommes aidés souvent des notes de Grégoire (1); nous avons multiplié les citations originales : heureux le biographe qui dispose de pareilles ressources ! jamais un caractère n'est mieux développé que par ses pro-

(1) Nous avons également mis à contribution plusieurs fois une notice nécrologique publiée par nous-même, peu de jours après la mort de Grégoire. Voyez *le Globe*, 2 juin 1831. — Cet article a été traduit en anglais dans : *The Monthly repository and review of theology and general literature. July* 1831.

pres œuvres. Nous possédons le manuscrit autographe des *Mémoires*, ainsi que la copie faite sous les yeux de l'auteur, et que sa plume a corrigée. Tout était prêt pour la publication, et nous pouvons attester qu'il n'y a pas été changé une ligne.

La fortune de Napoléon était à son apogée en 1808. Grégoire, considérant comme terminée la grande crise politique dont il avait été l'un des acteurs, jetait, avec le calme d'une conscience sans reproche, un coup d'œil sur sa carrière, et la mettant en présence des calomnies dont on l'avait abreuvé, il voulait, non point se replonger vivant dans une polémique pénible, mais laisser après lui un portrait fidèle de lui-même. C'est sur ce document qu'il veut être jugé par l'histoire, et l'histoire ne lui fera point défaut; car il s'est montré là, comme partout, naïf et vrai.

Ce livre ne fut donc destiné à recevoir publicité qu'après la mort de l'auteur, comme une confession et un testament. Il est rare qu'une résolution de ce genre soit sérieuse et sérieusement accomplie. Elle le fut cette fois : Grégoire a conservé pendant vingt-trois ans ses Mémoires

manuscrits (1); de grands changemens se sont opérés autour de lui dans ce long intervalle de temps, sans qu'il ait éprouvé le besoin de changer un mot à l'expression de sa pensée.

C'est que pour lui la vérité de 1808 était encore la vérité de 1814, de 1815, de 1830; c'était la vérité de toute sa vie. Le trait le plus saillant, peut-être, du caractère de Grégoire, était la ténacité, qui chez lui s'alliait à une extrême mobilité d'imagination. Aucune existence ne se présente plus homogène au milieu de nos annales biographiques si bigarrées.

On retrouvera dans ses Mémoires les sentimens de piété, de philantropie et de républicanisme dont cette existence entière fut l'application; on y retrouvera aussi l'empreinte d'une vivacité, disons même d'une irritabilité si grande, qu'il ne fallut pas à Grégoire moins de haute raison que de bonté pour se montrer indulgent comme nous l'avons toujours vu. Ses passions ardentes auraient pu le dominer et l'entraîner, à l'exem-

(1) Il en a seulement détaché quelques fragmens pour les insérer dans différens écrits, tels que : l'*Histoire des Sectes religieuses*, la *Réponse aux Libellistes*, etc.

ple de beaucoup d'autres, pendant les jours caniculaires de la révolution, ainsi qu'il les nommait, si son intelligence n'eût à chaque instant trouvé un point d'appui dans le sentiment religieux. Ce n'est pas seulement dans ses écrits destinés au public, c'est sur ses notes, sur des *agenda* personnels, qu'il revient incessamment à cette pensée : « Oubli des injures, charité envers nos ennemis! » Avertissement réitéré d'une raison vigilante à prévenir les écarts des passions ; et le triomphe de la raison est ici tellement complet, qu'elle s'exalte parfois jusqu'à l'enthousiasme, et emprunte les accens de la passion elle-même ; c'est ainsi que dans les belles pages qui terminent *les Ruines de Port-Royal*, nous voyons avec admiration le prélat janséniste prier pour les jésuites, sur les débris de cet asile d'où ils avaient chassé ses patriarches. Je crois qu'il a dû s'opérer dans cette ame une de ces luttes intérieures dont la révélation serait si précieuse pour l'étude de l'homme et si encourageante pour l'humanité; je crois que ce travail moral s'est continué toute sa vie, et que Grégoire est arrivé à la vertu en triomphant de lui-même par l'énergie de son caractère, comme d'autres sont inoffensifs par

indolence de tempérament. Rien n'est plus rare, rien aussi ne doit placer l'homme plus haut, que d'avoir conscience de sa propre vertu et des efforts qu'il a faits pour la posséder. — J'ai dit dans tout ceci : *Je crois*; c'est que tout ceci se fonde uniquement sur des observations individuelles. Le *Testament moral* de Grégoire, s'il avait été retrouvé dans ses papiers, en aurait peut-être donné la solution (1). Ce qui me paraît incontestable, c'est que Grégoire a dû surtout à ses croyances chrétiennes les belles qualités que le monde a reconnues en lui; et c'est sans

(1) M. Grégoire, en terminant ses *Mémoires*, fait mention de son *Testament moral et politique*, déjà rédigé. L'importance qu'il attachait à cet ouvrage est témoignée par le soin que l'auteur avait pris de le distinguer de ses autres manuscrits, dans ses dispositions testamentaires de 1804, pour en confier spécialement la publication à madame Dubois, son héritière. A plusieurs reprises, dans la suite, il lui fit de vive voix la même recommandation. Cependant le manuscrit a disparu : c'est une perte déplorable, et qui le serait plus encore s'il venait à tomber entre des mains intéressées à présenter sous un faux jour les opinions de l'évêque de Blois. Madame Dubois veut prévenir un abus de confiance qui pourrait être préjudiciable à la mémoire de son ancien ami, en déclarant qu'elle ne reconnaîtra comme authentique et exempte d'altération, aucune publication faite sans son aveu formel.

doute avec un profond retour sur lui-même qu'il répétait souvent : « Je ne conçois pas que l'on puisse être honnête homme sans religion. » Rendons hommage des effets à leur cause, et rappelons-nous d'ailleurs que ce révolutionnaire, aux opinions si chaleureuses et si absolues, fut le plus tolérant des hommes dans la pratique de la vie. Cette tolérance, il la portait jusqu'à un degré inimaginable; on eût dit qu'il y avait chez lui prédilection pour ses adversaires, tant il entourait de soins paternels tous ceux qu'il croyait égarés; Israélites, protestans, anabaptistes, il semblait les aimer à cause de leurs erreurs, comme le philantrope aime de préférence ceux qu'il trouve les plus malheureux. Tous les *parias* de la société eurent en lui un constant défenseur : au début de sa carrière, il s'efforça d'améliorer le sort des Juifs, des catholiques irlandais, des nègres, des domestiques; les mêmes pensées ont préoccupé ses derniers momens.

Grégoire avait vu dans la révolution française l'application des préceptes de l'Évangile aux relations politiques : Bourdon de l'Oise le caractérisa parfaitement, lorsqu'il lui reprocha, au club des Jacobins, de vouloir *christianiser la ré-*

volution. C'est ce qui explique si bien la véhémente indignation qui s'emparait de lui, et dont ses *Mémoires* offrent de fréquentes traces, chaque fois que, dans la tempête sociale, quelque atteinte était portée aux sentimens, aux habitudes de toute sa vie, au corps ecclésiastique dont il faisait partie ; c'était à ses yeux une déviation funeste des principes révolutionnaires.

Froissé dans ses opinions religieuses, déçu de ses espérances démocratiques, tout saignant encore de blessures récentes à l'époque où il écrivait, sa plume a été l'interprète d'une misantropie et d'un découragement profonds ; il avait été le témoin et la victime de tant de maux, qu'il eût haï les hommes si sa foi l'eût permis : c'est une amère élégie que ces *Mémoires*.

Nous sommes loin de partager les opinions sévères de l'ancien évêque de Blois sur certains hommes et sur certains événemens ; nous sommes loin surtout de ratifier son jugement sur la Convention, jugement dicté par de pénibles souvenirs ; mais nous comprenons tout cela en nous identifiant avec la position personnelle de l'auteur, avec ses croyances, assurés d'ailleurs que jamais sa bouche ne parla que sous la dictée de sa

conscience. Le temps marche à grands pas ; il faut se hâter de rassembler les témoignages sur lesquels, un jour, on écrira la véritable histoire de la révolution : celui de Grégoire ne peut manquer d'y trouver place.

Il est surtout un ordre de faits qui a passé, non point sans doute inaperçu, mais presque complètement inapprécié par les écrivains; nous voulons parler des débats religieux, constamment parallèles aux débats politiques.

Les résistances opiniâtres du clergé aux réformes qui atteignaient ses priviléges contribuèrent, autant que celles de la noblesse, à irriter les esprits et à donner à la révolution son caractère de violence; elles encouragèrent les luttes sanglantes de l'Ouest et du Midi, et inspirèrent au malheureux Louis XVI des manœuvres occultes dont la révélation hâta sa perte.

De même que plusieurs hommes appartenant à l'aristocratie déchue se distinguèrent parmi les apôtres les plus exagérés de la démagogie, de même plusieurs membres du clergé donnèrent le scandaleux exemple de l'apostasie et de l'impiété. Mais pendant ce temps, d'autres ecclésiastiques, à la tête desquels figurait Grégoire, associés à la

marche libérale et régulière de la révolution, s'efforçaient de maintenir le sentiment religieux et de le mettre en harmonie avec les institutions républicaines.

Le clergé émigré, non moins insensé que la noblesse dans ses projets et ses espérances contre-révolutionnaires, ne présentait pas aux étrangers des modèles de résignation chrétienne. Rappelé en France par le concordat de 1801, lorsque Napoléon travaillait à une copie de l'ancien régime, il se précipita avec fanatisme dans cette voie de réaction, et employa tous ses moyens à effacer jusqu'aux traces de la réforme religieuse et politique.

Spectateur vivement intéressé de ces événemens, acteur courageux, héroïque même, dans plusieurs d'entre eux, Grégoire était plus que personne appelé à les raconter.

L'*Histoire des Sectes*, celle de l'*Église Gallicane*, d'autres ouvrages sortis de sa plume en contiennent des fragmens.

Ses *Mémoires* en offrent la partie personnelle à l'auteur.

Depuis long-temps Grégoire en préparait une narration complète, dont quelques portions sont

entièrement achevées. Rédigées d'après ses propres souvenirs et sur des communications particulières, nous avons pu les considérer comme des *Mémoires historiques sur son temps*, formant une suite naturelle aux *Mémoires de sa vie*.

Dans les siècles où le clergé catholique, fidèle encore à l'esprit du christianisme, et habile à justifier son autorité morale par une supériorité réelle, mettait tous ses soins à distinguer dans son sein les hommes d'élite pour les placer à sa tête, quelle que fût l'obscurité de leur origine, Grégoire, bien que né de parens pauvres, dans un petit village de la Lorraine (1), aurait sans doute, par ses talens et ses vertus, obtenu la crosse de l'épiscopat ou la pourpre romaine : mais depuis long-temps l'Eglise, abjurant son beau rôle de médiatrice entre le peuple et ses maîtres, avait identifié la cause de l'autel avec celle du trône, et se séparant du peuple, d'où ses premiers apôtres étaient glorieusement sortis, n'allait guère demander ses princes et ses

(1) A Vého, près Lunéville, le 4 décembre 1750.

hauts dignitaires qu'aux familles seigneuriales, pour les envoyer faire le métier de courtisans auprès des rois.

Sans la révolution, Grégoire serait donc probablement resté ignoré dans sa modeste cure d'Embermesnil; heureux encore si ses opinions indépendantes et la fierté de son caractère ne lui eussent pas suscité l'animadversion de ses supérieurs : car les événemens politiques ne firent que mûrir en lui des pensées dont ses premiers travaux offrent l'empreinte incontestable.

Nous ne citons que pour mémoire l'*Eloge de la poésie*, couronné en 1773 par l'Académie de Nancy, quoique cette petite production ne manque pas d'un certain mérite littéraire. L'auteur était alors professeur au collége de Pont-à-Mousson; il cultivait lui-même la poésie, et avait composé quelques essais qui furent détruits dans la suite. C'était sans doute leur rendre justice; car Grégoire, avec une imagination vive et féconde, possédait peu le sens des arts, pour lesquels il exprime souvent un grand dédain.

Mais nous devons nous arrêter quelques instans pour parler de l'*Essai sur la Régénération physique et morale des Juifs*, qui obtint également

la palme académique à Metz en 1788. « Cette Académie, dit un biographe allemand (M. Depping), ne se doutait guère que le curé de village dont elle récompensait les vues philantropiques sur le sort des Juifs, contribuerait un an plus tard à changer celui de la France elle-même, et à jeter dans le monde les germes d'une immense réforme pour tous les peuples » (1).

Dans cet ouvrage, le mieux écrit peut-être qui soit sorti de sa plume, Grégoire trace un tableau rapide et animé des persécutions auxquelles fut partout en butte la race juive, des humiliations auxquelles elle fut condamnée, et il attribue à ces causes les vices qu'on lui reproche; il combat l'opinion de Michaelis, qui prétend que les institutions morales des Israélites s'opposent invinciblement à toute réforme; il demande que la loi civile devienne pour ces religionnaires la même que pour les chrétiens : mais il admet aussi la nécessité de mesures destinées à restreindre leur penchant au mercantilisme et à l'agiotage, fruits de la condition précaire dans laquelle a vécu si long-temps ce peuple, campé,

(1) Die Zeitgenossen. (*Les Contemporains*), année 1821.

pour ainsi dire, sur un sol étranger, où il n'osait se livrer aux travaux lents et paisibles de l'agriculture.

Ces restrictions temporaires, qu'il déclarait indispensables, démentent assez les reproches souvent adressés à Grégoire, comme si, dominé par une impulsion purement révolutionnaire, il n'eût tenu compte d'aucune difficulté de position, et marché à l'aventure dans l'application de ses principes. Nous le verrons apporter la même prudence en émettant ses idées sur l'abolition de l'esclavage colonial.

Lorsque l'on sut, dans le monde philosophique, que ce livre de tolérance était l'œuvre d'un prêtre, il fut accueilli avec enthousiasme. On le comprendra facilement en se reportant à cette époque, en songeant aux répugnances et aux préjugés dont l'auteur dut triompher en lui-même, et au courage qu'il fallut chez un ecclésiastique obscur pour faire une manifestation publique de pareils sentimens. Un militaire en écrivit la réfutation sous le voile de l'anonyme.

Grégoire terminait son ouvrage par cette chrétienne et libérale invocation :

« O nations! depuis dix-huit siècles vous foulez

les débris d'Israël ! La vengeance divine déploie sur eux ses rigueurs; mais vous a-t-elle chargés d'être ses ministres ? La fureur de vos pères a choisi ses victimes dans ce troupeau désolé; quel traitement réservez-vous aux agneaux timides, échappés du carnage et réfugiés dans vos bras? Est-ce assez de leur laisser la vie, en les privant de ce qui peut la rendre supportable ? Votre haine fera-t-elle partie de l'héritage de vos enfans ? Ne jugez plus cette nation que sur l'avenir; mais si vous envisagez de nouveau les crimes passés des Juifs et leur corruption actuelle, que ce soit pour déplorer votre ouvrage; auteurs de leurs vices, soyez-le de leurs vertus; acquittez votre dette et celle de vos aïeux.

« Un siècle nouveau va s'ouvrir; que les palmes de l'humanité en ornent le frontispice, et que la postérité applaudisse d'avance à la réunion de vos cœurs. Les Juifs sont membres de cette famille universelle qui doit établir la fraternité entre tous les peuples; et sur eux, comme sur vous, la révélation étend son voile majestueux. Enfans du même père, dérobez tout prétexte à l'aversion de vos frères, qui seront un jour réunis dans le même bercail; ouvrez-leur des asiles où ils

puissent tranquillement reposer leurs têtes et sécher leurs larmes, et qu'enfin le juif, accordant au chrétien un retour de tendresse, embrasse en moi son concitoyen et son ami. »

Le jeune curé d'Embermesnil ne se bornait point à une philantropie théorique. Sur l'étroit théâtre où son action directe était restreinte, il s'efforçait de semer des germes salutaires. Non content d'enseigner par la parole les villageois de sa commune, il avait rassemblé au presbytère une collection de bons livres sur la morale et sur les arts utiles aux cultivateurs, et en avait fait une bibliothèque publique pour ses paroissiens.

Quelques voyages entrepris en 1784, 86 et 87, dans la Lorraine, l'Alsace, en Suisse et dans la portion de l'Allemagne qui avoisine ce dernier pays, perfectionnèrent sa propre éducation, et le mirent en rapport avec plusieurs hommes distingués. Nous possédons le journal de ces voyages, et nous regrettons que le cadre de cette notice ne nous permette pas d'en copier quelques extraits : on y trouverait l'expression des sentimens que l'auteur développa par la suite; on le verrait rempli d'admiration pour les

beautés de la nature, et d'intérêt pour les œuvres de l'homme; on le verrait s'enquérir avec soin de tous les perfectionnemens susceptibles d'être transplantés parmi ses compatriotes, et attribuer à l'influence de la liberté politique tout ce qui le frappe avantageusement dans les mœurs et les usages de la Suisse; on le verrait tourner en ridicule les lances et les cuirasses féodales conservées dans l'arsenal de Zurich, et demander pourquoi l'on n'entoure pas d'un cadre d'or l'arbalète de Guillaume Tell; on le verrait causant avec Hirzel et Lavater, visitant le chantre d'Abel dans sa retraite sauvage de Sihlwald; on le verrait s'attendrir à la pensée de dire la messe dans la célèbre chapelle d'Einsiedeln que son père avait visitée quelques années auparavant.

La renommée des talens et des vertus de Grégoire s'était répandue dans la province de Lorraine et lui avait acquis une juste popularité. Aussi quand les trois ordres se réunirent à Nancy pour choisir des députés aux États-Généraux, son nom sortit avec éclat de l'urne électorale.

Le biographe allemand que nous avons cité

s'exprime ainsi en parlant de la présence du curé d'Embermesnil dans l'Assemblée nationale :

« Quand on considère la prodigieuse activité de Grégoire à cette époque, on croirait qu'il était arrivé aux États-Généraux porteur de tous les plans de perfectionnemens inventés dans l'univers entier, et qu'il s'empressait de les mettre au jour, de peur qu'il ne s'en égarât quelques uns. Ses travaux dans cette assemblée furent tellement multipliés, que l'historien a peine à énumérer tout ce que produisit cet esprit ardent et fécond, dans un si court espace de temps. »

Peu d'hommes en effet ont jeté dans le monde autant de projets pour l'amélioration des relations sociales, et ces projets se distinguent presque tous par leur esprit de généralité : ils ne se limitent point au sol français, ils embrassent toutes les nations dans leur pensée. C'est en cela que Grégoire peut être donné comme un des types caractéristiques de notre révolution. Les mouvemens politiques des autres peuples, puisant leurs motifs dans des griefs particuliers, n'eurent guère de prétention que celle d'obtenir des réformes locales : l'insurrection du peuple français, au contraire, issue d'une lutte

philosophique où tous les droits de l'homme avaient été discutés et proclamés, présenta dès le début une toute autre portée. Dès le début l'Assemblée nationale déclara *qu'elle n'emploierait jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple;* la nation française s'engagea à soutenir toutes celles qui réclameraient ses secours contre l'oppression; elle voulait faire participer le monde entier à ses conquêtes libérales.

Ces sentimens de philantropie universelle, dont on trouve l'expression dans tous les manifestes de l'époque, et qui sont loin d'ailleurs d'exclure le patriotisme, impriment à notre révolution un caractère qui la distingue de toutes les autres. N'est-ce pas aussi le secret de la vive sympathie qu'elle a excitée? la révolution d'Angleterre, et même celles qui de nos jours ont éclaté en Espagne, en Portugal, en Italie, presque exclusivement *nationales*, ont peu franchi les limites des pays qui les ont vues naître; la révolution française, éminemment sociale dans ses intentions, a profondément retenti dans le cœur de tous les peuples européens.

Dès les premières opérations de l'Assemblée constituante, Grégoire fut persuadé que l'heure

était venue, non point de quelques soulagemens précaires pour les classes les plus souffrantes de la nation, mais bien d'une réforme radicale que des maux invétérés rendaient inévitable. Convaincu que cette réforme dans le sens de l'égalité, était la réalisation de la loi du Christ, et que son devoir de prêtre était d'y concourir, il s'efforça de faire passer la même conviction dans l'ame de ses collègues ecclésiastiques, et de les amener à s'unir avec le tiers-état.

Des conseils de ce genre devaient trouver peu d'accès auprès du haut clergé, appartenant à l'aristocratie; mais le clergé inférieur, sorti des rangs populaires, sympathisait bien mieux avec des douleurs qu'il touchait du doigt chaque jour. Vers le commencement du mois de juin 1789, Grégoire adressa aux curés députés, une lettre politique, dans laquelle il exposait courageusement les abus dont la noblesse désirait le maintien, et avec elle le haut clergé; tandis que les simples pasteurs, s'identifiant avec le peuple, devaient en poursuivre l'abolition: il conjurait ceux-ci d'accepter la vérification des pouvoirs en commun, et le vote par tête, non par caste, seul moyen d'assurer une majorité dans l'Assem-

blée aux idées de réforme; il les engageait enfin, dans le cas où leurs collègues résisteraient à tout effort de persuasion, à se séparer d'eux pour se joindre aux députés des communes, et à faire connaître à l'Europe, par un manifeste, les motifs de leur conduite.

Cet écrit contribua beaucoup à la réunion des trois ordres, et plaça Grégoire, dans l'opinion publique, à la tête du clergé populaire. Le 14 juin 1789, il vint, avec Dillon et quelques autres ecclésiastiques, accéder aux actes des représentans du tiers-état. La veille, trois curés du Poitou avaient donné les premiers cet exemple qui, les jours suivans, fut imité par d'autres; le 17, on se constitua en *Assemblée nationale*; le 20, Grégoire prêta serment au Jeu de Paume, où l'on sait que sa présence, ainsi que celle du ministre protestant Rabaud-Saint-Étienne, et du chartreux dom Gerle, ont fourni à David un épisode ingénieux de son admirable esquisse. Dans la séance du 22, pendant la réunion définitive de la majorité du clergé, lorsque le nom de Grégoire fut prononcé à son tour, la salle retentit d'acclamations. Il devint un des secrétaires de l'Assemblée.

L'irritation allait sans cesse croissant chez le peuple, particulièrement excitée par la présence des troupes que réunissait la cour aux environs de Paris et de Versailles, et que l'on disait destinées à opprimer la représentation nationale. Grégoire appuya la motion de Mirabeau, qui demandait l'éloignement de ces troupes. Quelques jours après, le 13 juillet, il revint sur le même sujet, et proposa l'établissement d'un comité chargé d'examiner la conduite des ministres. Comme il mettait une extrême vivacité dans ses paroles, l'archevêque de Vienne qui présidait l'interrompit, et témoigna sa surprise d'entendre un ecclésiastique s'exprimer avec tant de véhémence; mais les murmures de ses collègues l'avertirent qu'ils n'approuvaient point sa remarque.

Remplaçant à son tour momentanément le président au fauteuil, dans cette mémorable séance, qui, ouverte le 13 juillet au matin, ne fut levée que le 15 à dix heures du soir, séance pendant laquelle le peuple prenait d'assaut la Bastille, Grégoire, se tournant vers les tribunes publiques où se pressaient les citoyens, inquiets des périls de l'Assemblée, s'écria avec enthousiasme : « Apprenons à ce peuple qui nous entoure, que

la terreur n'est point faite pour nous... Oui, messieurs, nous sauverons la liberté naissante qu'on voudrait étouffer dans son berceau, fallût-il pour cela nous ensevelir sous les débris fumans de cette salle! »

Grégoire, dans ses votes politiques, se joignit constamment à la portion la plus démocratique de l'Assemblée; nous allons les passer rapidement en revue.

En 1789, une société s'était formée à Paris pour provoquer l'abolition du droit d'aînesse; Grégoire en fit le premier la motion formelle, le 3 novembre 1790.

L'impôt d'un marc d'argent ayant été proposé comme condition d'éligibilité par le comité de constitution, Grégoire fut du nombre des députés qui repoussèrent toute restriction à la liberté des choix. Cette opinion ne prévalut point. Plus tard, cependant, de nombreuses pétitions étant arrivées, on parla de supprimer les conditions d'éligibilité, mais en élevant le chiffre de l'impôt exigé pour devenir électeur. Grégoire s'opposa encore à cette nouvelle mesure, et donna la préférence à l'ancienne, toute défectueuse qu'elle lui semblait. « Vous voulez, dit-il, concentrer la

représentation entre quelques citoyens riches et grands propriétaires... Le pouvoir législatif se trouvera placé dans un certain nombre de familles. On a tant parlé d'aristocratie, eh! la voilà, l'aristocratie! vous verrez une nouvelle noblesse renaître; vous aurez des patriciens, et vingt millions de plébéiens sous leur dépendance. »

Quand le parti des réviseurs, par l'organe de Chapelier, prétendit apporter des restrictions au droit de pétition, Grégoire prit la parole pour maintenir ce droit d'une manière illimitée. Il fit d'abord observer qu'après avoir anéanti la distinction des ordres, l'Assemblée les avait reconstitués, sous une forme nouvelle, par sa division des citoyens en *actifs* et *non actifs*, division à laquelle il s'était opposé de toutes ses forces (1). Des murmures s'élevèrent, et le rappel à l'ordre de l'orateur ayant été demandé, il poursuivit : « Qu'on ne vous dise pas qu'il n'y a que les mendians et les vagabonds qui soient dans la classe des citoyens non actifs; je connais moi-même, à Paris, des citoyens qui ne sont point ac-

(1) Pour être réputé *citoyen actif*, il fallait payer une contribution directe de la valeur de trois journées de travail.

tifs, qui sont logés à un sixième, sans fortune, et qui sont cependant en état de donner de fort bons avis. (Ici quelques murmures interrompirent sa voix et furent couverts par les applaudissemens des tribunes...) Observez, messieurs, quelle est là classe d'hommes à qui l'on voudrait ôter le droit de pétition : c'est à celle précisément qui a le plus de doléances à présenter, à celle qui est condamnée à une espèce de nullité politique. Il serait bien étrange qu'à raison de la multiplicité de ses malheurs et de ses peines, le citoyen n'eût pas le droit de former une pétition ! alors, vous dirai-je, garantissez-lui un bonheur constant; sans quoi, ces décrets que vous prétendez rendre auront l'air de vouloir étouffer ses soupirs; franchement, la loi qu'on nous propose me semble faire la cour à la fortune. »

Lorsqu'on décréta la *Déclaration des droits*, Grégoire proposa de placer le nom de Dieu au frontispice de ce monument social : « L'homme, dit-il, n'a pas été jeté par le hasard sur le coin de terre qu'il occupe, et s'il a des droits, il faut parler de celui dont il les tient... » Il demanda aussi que l'on y joignît une *Déclaration des devoirs*, corrélative et indispensable, selon lui.

Rien n'était mieux senti que cette proposition. Etablir seulement des *droits*, c'est exposer la société à voir l'égoïsme au nom du droit individuel, entraver tous ses progrès. Avant de définir les droits, il fallait définir les devoirs, car de ceux-ci émanent les premiers. Quand un homme ou une classe d'hommes vient à réclamer un droit, il faut que la société puisse lui demander: Quels devoirs remplissez-vous envers moi?

Dans la séance du 4 septembre 1789, où l'on discutait sur la sanction royale, Grégoire parla contre le *veto absolu*, dont le principe lui paraissait en contradiction avec celui de la souveraineté populaire; il opina pour le *veto suspensif*, comme une garantie contre des décisions précipitées, en exprimant la pensée que « le roi ne peut être partie intégrante de la législature que par la concession libre de celui dont émanent tous les droits de la royauté, le peuple. »

Il s'éleva contre un don de 800,000 francs que la famille Polignac avait obtenu de Louis XVI à titre de dédommagement pour la perte de certains priviléges féodaux, et en demanda la restitution dans les coffres de l'état, restitution qui

fut ordonnée par un même décret avec celle de la fameuse baronnie de Fenestranges.

Enfin, il vota, lui quatrième, contre la liste civile de 25 millions demandée par le roi, et que celui-ci, plus tard, trouva encore trop exiguë. Quarante ans après, en 1830, nous verrons Grégoire protester, dans une brochure qui fut sa dernière publication, contre l'énormité de la liste civile offerte à la nouvelle royauté.

Après la fuite de Louis XVI et son arrestation à Varennes, Grégoire se prononça hautement contre l'inviolabilité absolue de la personne du monarque, et demanda la convocation des colléges électoraux, pour nommer une convention chargée de faire son procès. Si cette mesure sévère avait été adoptée alors, elle n'eût eu sans doute pour résultat qu'un décret de déchéance, et l'on ne se fût pas trouvé dans la nécessité d'y recourir plus tard, lorsque de nouveaux attentats contre les libertés publiques avaient creusé un abîme entre le peuple et le trône. « Il jurera tout et ne tiendra rien ! » avait dit la voix prophétique de Grégoire, qui rappela ces paroles dans les débats du procès.

Lorsque le curé d'Embermesnil montait à la

tribune pour émettre l'opinion que nous venons de citer, il entendit répéter autour de lui qu'il ne convenait pas à un prêtre de traiter cette question. Un membre de l'Assemblée s'étant même permis de l'apostropher injurieusement, Grégoire lui répliqua sur-le-champ : « Quelle que soit mon opinion, je parlerai d'après ma conscience, et au lieu de comparer mon opinion à mon état, je demande que l'on me réfute. »

Ce prêtre, auquel on reprochait d'exprimer sa pensée sur les questions politiques, avait pourtant su se maintenir avec dignité au milieu des difficultés de sa position, et demeurer fidèle à sa double mission d'ecclésiastique et de député; il ne se montra pas moins zélé dans sa carrière législative pour les intérêts de la religion que pour la réforme des abus et des injustes privilèges. — Il s'opposa à l'entière destruction des établissemens religieux, en se fondant sur les services rendus aux sciences et à l'agriculture par plusieurs d'entre eux. — Il s'efforça d'améliorer la condition du bas clergé, c'est-à-dire des curés et vicaires de campagne. — Dans la grande séance nocturne du 4 août 1789, il réclama et obtint l'abolition des annates : il ne té-

moigna point, quoi qu'on en ait dit, son regret de voir supprimer les dîmes; mais, tout en admettant que le clergé n'était que l'administrateur et non le propriétaire des biens dits ecclésiastiques, il demanda, particulièrement dans l'intérêt des pauvres et dans celui de l'agriculture, que l'on assignât aux curés une dotation en fonds territoriaux, qui pût subvenir à leurs besoins. L'un de ses argumens contre le cens électoral fut aussi que les ecclésiastiques se trouveraient presque tous exclus de la représentation nationale. — Grégoire n'adhéra pas sans réserve à la déclaration de l'Assemblée que la France ne reconnaîtrait plus l'autorité d'aucun évêque ou archevêque étranger, et, dans l'appréhension d'un schisme, il proposa d'y ajouter ces mots : *sans pour cela porter atteinte à l'autorité papale*. Mais il approuva le retour à l'usage des premiers siècles chrétiens, où chaque paroisse nommait elle-même son chef; cette élection était, selon lui, tout à fait dans l'esprit des libertés de l'église gallicane. — Enfin, il fut le premier ecclésiastique qui prêta serment à la constitution civile du clergé. L'exemple d'un homme dont on connaissait la piété et les lu-

mières exerça une grande influence sur les autres membres de l'ordre auquel il appartenait. Qu'on nous permette de rapporter ici quelques fragmens du discours prononcé par lui à cette occasion :

« On ne peut se dissimuler, dit Grégoire, que beaucoup de pasteurs très estimables, et dont le patriotisme n'est point équivoque, éprouvent des anxiétés parce qu'ils craignent que la constitution française ne soit incompatible avec les principes du catholicisme. Nous sommes aussi invariablement attachés aux lois de la religion qu'à celles de la patrie. Revêtus du sacerdoce, nous continuerons de l'honorer par nos mœurs; soumis à cette religion divine, nous en serons constamment les missionnaires; nous en serions, s'il le fallait, les martyrs! Mais après le plus mûr, le plus sérieux examen, nous déclarons ne rien apercevoir dans la constitution civile du clergé qui puisse blesser les vérités saintes que nous devons croire et enseigner. — Ce serait calomnier l'Assemblée nationale que de lui supposer le projet de mettre la main à l'encensoir! à la face de la France, de l'univers, elle a manifesté solennellement son profond respect pour la religion

catholique, apostolique et romaine; jamais elle n'a voulu priver les fidèles d'aucun moyen de salut; jamais elle n'a voulu porter la moindre atteinte au dogme, à la hiérarchie, à l'autorité spirituelle du chef de l'église: elle reconnaît que ces objets sont hors de son domaine. Dans la nouvelle circonscription des diocèses, elle a voulu seulement déterminer des formes politiques plus avantageuses aux fidèles et à l'état: le titre seul de *constitution civile du clergé* énonce suffisamment l'intention de l'Assemblée nationale. — Nulle considération ne peut donc suspendre l'émission de notre serment. Nous formons les vœux les plus ardens pour que, dans toute l'étendue de l'empire, nos confrères, calmant leurs inquiétudes, s'empressent de remplir un devoir de patriotisme si propre à porter la paix dans le royaume et à cimenter l'union entre les pasteurs et les ouailles. »

Cette déclaration civique et apostolique à la fois fut écoutée avec un profond recueillement. Grégoire, alors, donnant le premier l'exemple de la soumission qu'il recommandait à ses confrères, prêta, au bruit de longs applaudissemens, le serment en ces termes: « Je jure de veiller avec soin aux fidèles dont la direction m'est confiée;

je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi; je jure de maintenir de tout mon pouvoir la constitution française, décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, et notamment les décrets relatifs à la constitution civile du clergé. »

Tel est l'acte de la vie de Grégoire qui déchaîna contre lui ces longs ressentimens que nous avons vus se réveiller avec une nouvelle intensité dans ses derniers jours. Il répondit à ses détracteurs par une brochure *sur la légitimité du serment civique*, et poursuivit avec calme la route que lui traçait sa conscience. Si la papauté, mieux conseillée, n'avait pas prononcé contre les prêtres assermentés une condamnation qui révolta le peuple et l'Assemblée; si le clergé, mieux avisé, au lieu de protester contre les lois de la patrie, avait suivi l'exemple d'un bon citoyen; si, préférant le bien du pays et celui de la religion à ses priviléges particuliers, il s'était franchement rallié autour des institutions nouvelles, peut-être eût-il retardé la catastrophe. Mais ce que nous disons ici du clergé, ne faudrait-il pas le dire aussi de la noblesse, qui, comme lui, s'opposa témérairement à des réformes devenues inévita-

bles? Il est des temps où la Providence elle-même semble rendre aveugles les adversaires du progrès, quand leur assentiment contraint et restrictif ne ferait que le ralentir.

La majorité du clergé inférieur prêta le serment, qui d'ailleurs n'était aucunement entaché d'hérésie, puisqu'il ne changeait rien à la doctrine de l'Eglise, puisque les eucologes, missels, catéchismes, enseignemens, demeuraient les mêmes, et puisque les assermentés ne se détachaient point de l'obéissance canonique au chef de la catholicité. Plusieurs évêques même, entre autres celui de Blois, M. de Thémines, ceux de Rhodez, Besançon, Saint-Flour, etc., avaient déjà pris des mesures pour organiser leurs clergés et leurs chapitres selon les lois nouvelles, et se disposaient à prêter le serment, lorsqu'un contre-ordre général fut donné par les ennemis de la révolution. La coalition des évêques députés, qui croyaient par leur résistance forcer l'Assemblée nationale à détruire son propre ouvrage, l'esprit de corps et l'entraînement de l'exemple, poussèrent dans l'émigration beaucoup de membres du clergé qui seraient volontiers restés au poste où devait

les retenir l'amour de la religion et du pays.

Le marquis de Ferrières, dans ses *Mémoires*, peint en ces termes le crise dont nous parlons :

« Les évêques et les révolutionnaires s'agitèrent et intriguèrent, les uns pour faire prêter le serment, les autres pour empêcher qu'on ne le prêtât. Les deux partis sentaient l'influence qu'aurait dans les provinces la conduite que tiendraient les ecclésiastiques de l'Assemblée. Les évêques se rapprochèrent de leurs curés ; les dévots et les dévotes se mirent en mouvement. Toutes les conversations ne roulèrent plus que sur le serment du clergé ; on eût dit que le destin de la France et le sort de tous les Français dépendaient de sa prestation ou de sa non prestation. Les hommes les plus libres dans leurs opinions religieuses, les femmes les plus décriées par leurs mœurs, devinrent tout à coup de sévères théologiens, d'ardens missionnaires de la pureté et de l'intégrité de la foi romaine. »

« Le Journal de Fonteney, l'Ami du Roi, la Gazette de Durosois, employèrent leurs armes ordinaires, l'exagération, le mensonge, la calomnie. On répandit une foule d'écrits dans lesquels la constitution civile du clergé était

traitée de schismatique, d'hérétique, de destructive de la religion. Les dévotes colportaient ces écrits de maison en maison. Elles priaient, conjuraient, menaçaient, selon les penchans et les caractères; on montrait aux uns le clergé triomphant, l'Assemblée dissoute, les ecclésiastiques prévaricateurs dépouillés de leurs bénéfices, enfermés dans des maisons de correction; les ecclésiastiques fidèles couverts de gloire, comblés de richesses. Le pape allait lancer ses foudres sur une Assemblée sacrilége et sur des prêtres apostats; les peuples, dépourvus de sacremens, se soulèveraient; les puissances étrangères entreraient en France, et cet édifice d'iniquité et de scélératesse s'écroulerait sur ses propres fondemens. »

Nous avons vu quelle fut la conduite de Grégoire en cette occasion; elle fut appréciée par ceux de ses confrères que n'aveuglaient point l'esprit de corps ou le fanatisme; de ce nombre fut le respectable Sanguiné, qui avait été son professeur, et qui mourut, en 1806, curé à Nancy; il avait pris le parti de l'émigration et s'était réfugié en Allemagne; mais, malgré la différence de leurs opinions, il ne cessa d'entretenir une cor-

respondance amicale avec son ancien élève, engagé dans les voies de la révolution.

Tandis que l'apôtre de la démocratie évangélique soulevait contre lui la haine des dévots, il voyait redoubler la vénération dont l'entouraient le peuple et l'Assemblée nationale. Celle-ci le choisit pour son président, le 18 janvier 1791, et deux départemens, ceux de la Sarthe et de Loir-et-Cher, se disputèrent la gloire de l'avoir pour pasteur. Nommé le même jour évêque au Mans et à Blois, il opta pour ce dernier siége, et il a toujours joint à son nom un titre qu'il ne devait ni à l'intrigue, ni à la faveur des cours, mais au choix libre et spontané du peuple et du clergé.

A l'expiration de sa présidence, sa piété se témoigna par un trait que les journaux du temps ont recueilli. Il se rendit à l'église des Feuillans, pour remercier Dieu d'avoir soutenu ses forces pendant cette mission difficile; le prêtre chargé d'officier se trouvait seul, Grégoire aussitôt se mit à genoux derrière lui, et servit la messe. On vit ainsi l'homme qui venait d'occuper le plus beau poste de l'état, remplir un instant après les plus humbles fonctions de la hiérarchie ecclésiastique.

Avant de suivre le nouvel évêque de Blois au milieu de ses diocésains, où sa courte administration n'a laissé que des souvenirs édifians, jetons encore un coup d'œil sur ses actes à l'Assemblée constituante, comme moraliste et comme philantrope; nous avons déjà vu en lui le prêtre et l'homme politique.

Mais d'abord, rapportons ici l'origine de l'amitié qui lia pour toute sa vie Grégoire à une personne dont nous devrons citer le nom plus d'une fois.

Lorsque après les journées des 5 et 6 octobre, le roi et l'Assemblée quittèrent Versailles pour Paris, ceux des députés qui avaient figuré dans la résistance aux réformes craignirent les outrages d'une population irritée. Une terreur panique s'empara d'eux : le président Chapelier annonça dans la séance du 9 que plus de deux cents passeports lui avaient été demandés. On décida que l'Assemblée serait elle-même juge des motifs de ceux de ses membres qui voudraient s'absenter. Beaucoup réclamèrent alors des passeports pour cause de maladie, ce qui fit dire à un député que la résidence future du gouvernement avait exercé une influence

bien nuisible sur la santé de ses collégues.

Le costume distinctif des ecclésiastiques les exposait particulièrement à des scènes fâcheuses, et quelques uns d'entre eux furent insultés dans les rues. Grégoire s'était fait l'ardent champion des intérêts populaires ; mais sa personne était trop peu connue pour qu'il fût plus ménagé qu'un autre, et comme les autres il se montrait en public le moins possible. Une famille riche et honorable lui ayant offert dans sa maison la table et le logement, il accepta avec empressement. Un ami de cette famille, habitant la Lorraine, lui avait adressé l'abbé Grégoire qui se rendait aux Etats-Généraux, comme un des ecclésiastiques dont le savoir et les sentimens faisaient le plus d'honneur au clergé.

Insoucieux de tout bien-être matériel, comme la plupart des hommes que préoccupe le travail des idées, Grégoire fut heureux de trouver dans ses nouveaux hôtes, M. et madame Dubois, les soins d'une véritable affection, que les dangers de sa carrière politique rendirent plus vive encore et plus dévouée. De ce moment il fit partie de la famille, et après la mort du mari, survenue au bout de vingt ans, il continua de demeurer

chez la veuve, qu'il prenait plaisir à nommer sa mère adoptive. C'est ainsi que madame Dubois, associée à ses succès et à ses revers, et confidente de toutes ses pensées, est devenue dépositaire des papiers que nous publions.

La mémoire de l'évêque de Blois est restée pour son amie une espèce de culte. Nous l'avons vue dans le délire d'une maladie, où le souvenir des dangers d'autrefois se confondait avec le sentiment du danger présent, croire que la guillotine était dressée sous ses fenêtres, que les bourreaux allaient la saisir, et adresser au ciel ce sublime remercîment : « Oh ! que je suis heureuse de lui avoir survécu pour témoigner de mon amitié en souffrant cela pour lui aussi courageusement qu'il l'aurait souffert lui-même ! Il sera fier de se voir représenter ainsi. »

Les opinions qu'avait émises Grégoire, dès avant la révolution, sur la nécessité d'améliorer le sort des juifs, ne laissaient point douter qu'il mettrait à profit sa position nouvelle pour réaliser ses vœux philantropiques. On ne tarda point en effet à l'entendre dénoncer les persécutions exercées en Alsace contre ces religionnaires, tracer une peinture touchante de leur situation, et

invoquer en leur faveur la justice de l'Assemblée constituante. Il obtint leur élévation à la dignité de citoyens. On vit alors (exemple inoui!) les synagogues reconnaissantes faire des prières publiques pour un prêtre chrétien.

D'autres victimes de la cupidité et du préjugé fixèrent également ses yeux jaloux de découvrir des maux à soulager. Le 22 octobre 1789, une députation des gens de couleur des colonies réclama pour cette classe de citoyens l'exercice de leurs droits. Grégoire adressa à l'Assemblée un *Mémoire* dans le même but, et le 3 décembre, comme on délibérait sur l'établissement d'un comité colonial, il demanda, pour la première fois, l'admission des hommes de sang-mêlé dans la représentation nationale. Interrompu par les cris : *A la question!* il ne lui fut pas possible de poursuivre. Mais de nombreux écrits appelèrent bientôt l'opinion publique à se prononcer sur ce vœu d'équité, et l'Assemblée dût céder à l'opinion publique. Grégoire devint l'un des membres les plus actifs et le président de la Société des *amis des noirs*, où figuraient Condorcet, Lafayette, Pétion, Robespierre, Larochefaucauld, Brissot, Clavière, etc.; société dissoute

plus tard par les événemens, mais qui laissa après elle le terrain préparé. Il ne s'agissait d'ailleurs dans le principe que de l'admission aux droits civiques d'une classe d'hommes dont l'avancement moral et intellectuel ne pouvait être mis en doute : l'abolition de l'esclavage ne se présentait encore que comme une espérance pour l'avenir. « Un jour, dit Grégoire dans sa lettre adressée *aux citoyens de couleur* pour leur annoncer qu'ils participeront désormais à la souveraineté du peuple, un jour le soleil n'éclairera parmi vous que des hommes libres; les rayons de l'astre qui répand la lumière ne tomberont plus sur des fers et des esclaves. L'Assemblée nationale n'a point encore associé ces derniers à votre sort, parce que les droits des citoyens, concédés brusquement à ceux qui n'en connaissent pas les devoirs, seraient peut-être pour eux un présent funeste; mais n'oubliez pas que, comme vous, ils naissent et demeurent libres et égaux. Il est dans la marche irrésistible des événemens, dans la progression des lumières, que tous les peuples dépossédés du domaine de la liberté récupèrent enfin cette propriété *inamissible*.. »

La lecture de ce passage suffit pour attester qu'il y eut chez les *amis des noirs*, et chez Grégoire en particulier, autant de prudence politique que de philantropie. On sait aujourd'hui que les premiers troubles de Saint-Domingue ne furent point provoqués par la proclamation des principes de liberté, ni surtout par l'abolition de l'esclavage résolue trois ans après, mais par la résistance des colons au décret qui accordait les priviléges civiques aux hommes de sang-mêlé, c'est-à-dire à leurs propres enfans. On sait également que l'obstination de cette résistance armée obligea les commissaires de la Convention à devancer les projets de l'Assemblée, en promettant la liberté aux esclaves qui viendraient se ranger sous les drapeaux de la république. On sait enfin (les rapports présentés récemment au parlement anglais en font foi) que ces esclaves subitement émancipés, au lieu de se livrer aux désordres que l'on pouvait redouter, retournèrent presque tous paisiblement à leurs travaux; et que ces mêmes esclaves, ou leurs descendans qui forment aujourd'hui la population d'Haïti, loin de présenter le spectacle d'inactivité et d'insubordination que les ennemis de leur cause se

plaisent à tracer, s'adonnent à leurs occupations avec autant d'ordre et de calme, et en tirent autant de bien-être qu'aucune autre classe de cultivateurs, sur quelque partie du globe qu'on les prenne (1).

Et quand il n'en serait pas ainsi, aurait-on le droit de s'en étonner? Pendant des siècles, l'idée du travail et celle de la servitude ont été inséparables dans l'esprit de ces hommes; l'idée de repos et d'indolence n'a-t-elle pas dû devenir pour eux synonyme de liberté? Étonnons-nous plutôt que la civilisation ait fait des progrès assez rapides pour triompher de pareilles erreurs. Le travail est-il donc si fort en honneur chez nos vieilles nations européennes? Y a-t-il si long-temps qu'une certaine classe aurait cru déroger en exerçant les professions industrielles?

Une croisade morale a commencé contre le trafic de la liberté humaine; ses débats ont été longs et pénibles, parce qu'elle avait à combattre

(1) Haïti, ou renseignemens authentiques sur l'abolition de l'esclavage et ses résultats à Saint-Domingue et à la Guadeloupe, avec des détails sur l'état actuel d'Haïti et des noirs émancipés qui forment sa population. Traduit de l'anglais. Paris 1835. — Ouvrage publié par les soins de M. Zachary Macaulay.

les préjugés et l'égoïsme; mais la victoire est toujours assurée, en définitive, à la morale publique sur les intérêts; et s'il était prouvé aujourd'hui (ce qui est fort loin de l'être) que la production des denrées coloniales est impossible autrement que par le travail des nègres, la conscience des peuples ne devrait en tirer d'autre conclusion que celle-ci : cessons d'envoyer la race blanche dépérir sous le ciel de la zône torride; laissons à la race noire les climats pour lesquels la nature l'a créée, et par une association dans l'intérêt de tous, échangons les produits de notre travail contre ceux de son travail devenu libre comme le nôtre (1).

L'humanité n'oubliera point que Grégoire fut le saint Bernard de cette généreuse croisade. Au reste, il est à remarquer que les partisans du préjugé colonial dans l'Assemblée constituante étaient les adversaires déclarés de toutes les réformes intérieures, tant il est vrai qu'il y a solidarité entre les différentes erreurs d'une mauvaise cause. Les colons de Saint-Domingue qui

(1) Voyez le *Producteur*, journal philosophique, cahier de mai 1826.

brûlaient Grégoire en effigie pour avoir appuyé les réclamations des mulâtres, et ceux qui, le lendemain de chaque discussion sur l'esclavage et la traite, faisaient crier dans les rues de Paris : *Voici la liste des députés qui ont voté en faveur de l'Angleterre contre la France*, n'hésitèrent point à sacrifier l'esprit national à leurs intérêts personnels ; ils appelèrent à leur aide les gouvernemens anglais et espagnol, en guerre alors avec la France ; ils se démasquèrent eux-mêmes en foulant aux pieds la cocarde tricolore et en arborant la cocarde blanche : c'était rendre à la lutte son véritable caractère, car cette lutte, en effet, c'était, quelque nom qu'on lui donne, celle de la révolution contre l'ancien régime.

Grégoire ne négligeait aucune occasion pour jeter la lumière de sa charité religieuse sur toutes les questions de morale. Le fameux duel de Barnave et de Cazalès lui fournit celle de se prononcer évangéliquement contre cet usage des temps de barbarie (1). Une autre fois, le marquis de Foucault s'étant écrié que ce serait *le plus grand des malheurs*, si tous les Français

(1) *Réflexions générales sur le Duel*, par M. l'abbé Grégoire.

savaient lire, le curé d'Embermesnil lui répliqua : « La vertu a sa place naturelle à côté des lumières et de la liberté. »

La sollicitude de Grégoire pour les intérêts politiques ne détournait point son attention d'autres intérêts plus matériels, relatifs, soit à sa province, soit à la France entière. Nous l'avons déjà vu envisager la question de la dotation territoriale du clergé sous l'aspect des progrès agricoles : nous citerons encore, parmi ses travaux législatifs à la Constituante, son opinion pour la suppression de la gabelle, une *lettre aux citoyens du département de la Meurthe sur les salines de la Lorraine*, et une proposition pour le *desséchement des marais, les défrichemens et les plantations.*

Ces objets l'occupèrent toujours beaucoup, même au temps des débats politiques les plus ardens ; en 1793, il publia une dissertation *sur l'amélioration de l'agriculture par des établissemens d'économie rurale,* et une *instruction sur les semailles d'automne, adressée aux citoyens cultivateurs, par ordre de la Convention nationale.*

Lorsque l'Assemblée constituante se sépara pour faire place à la législative, les sociétés

patriotiques adressèrent des félicitations aux députés qui avaient déployé, dans l'exercice de leurs fonctions, le plus de talens et de civisme. Grégoire répondit en leur nom. Lui-même présidait alors par intérim la Société des *amis de la constitution*, devenue plus tard le club des Jacobins; il fut chargé par elle de rédiger une adresse aux députés de la nouvelle législature. Dans cette pièce, qui fut imprimée et signée par Rœderer, président, par Louis-Philippe d'Orléans et Collot d'Herbois, secrétaires, l'auteur analysait avec sévérité les travaux de l'Assemblée pendant sa session de vingt-neuf mois; et des fautes de ce corps politique il tirait des conseils salutaires pour les nouveaux représentans. Les premières pages que nous allons citer montreront la crudité de franchise qui commençait à être le cachet de l'époque :

« De tous les points de l'empire, le vœu de nos concitoyens vous députe au congrès national, et la nation vous y appelle. Il est temps que les fondateurs de la constitution, les créateurs de la France nouvelle, remettent en vos mains les rênes du pouvoir qui commençaient à flotter dans les nôtres. Quelques uns

d'entre nous couraient encore dans la carrière ; mais un grand nombre s'y traînaient, et des chutes fréquentes ont annoncé leur épuisement, constaté leur impéritie, ou signalé leur corruption. La Liberté inquiète et meurtrie vous tend les bras ; vingt-cinq millions d'hommes ont les yeux fixés sur vous ; ils espèrent que vous consoliderez notre ouvrage. Salut à nos successeurs !

« Si, à l'éclat des talens, vous joignez celui des vertus, si vous apportez en tribut à la patrie la fierté des Spartiates et le courage des Romains; si, également inaccessibles aux terreurs et aux caresses, vous marchez invariablement sur la ligne du bien, vous trouverez *quelques* modèles parmi vos devanciers.

« Puissiez-vous, les uns justifier, les autres démentir les récits de la renommée qui vous a précédés dans la capitale ! A côté d'une imposante majorité qui consolera la patrie, on montre déjà ceux qui, admis par la loi dans son sanctuaire, en sont repoussés par la confiance publique, parce qu'ils ont souillé la pureté des élections, fait mouvoir les ressorts de la cabale et soudoyé la bassesse.

« Déjà l'on désigne ceux qui sont susceptibles d'être achetés ou séduits par le ministère; car les cours seront à jamais les ennemies irréconciliables de la liberté; et presque toujours ceux qui les habitent ne se croient heureux que par l'oppression et le malheur des peuples. Hommes vertueux, vous êtes dignes d'être calomniés; vous le serez : mais la justice arrachera vos noms à l'imposture pour les présenter à notre estime. Hommes pervers, vous serez jugés; et chacun aura droit d'imprimer sur votre front le sceau de l'ignominie, le fer rouge de la vérité. »

Terminons cette partie de la biographie politique de Grégoire, par un portrait qui n'est point sans quelque réalité, quoique l'auteur fasse ressortir avec affectation le côté désavantageux. Il ne faut pas oublier que c'est un adversaire qui parle :

« Parmi les cent quarante-quatre curés qui parurent aux États-Généraux, un seul, M. Grégoire, montra quelque facilité pour s'exprimer, ainsi que quelques connaissances dans le droit et les affaires publiques. Son langage avait plus d'ardeur que de feu, plus d'impétuosité que de vivacité. Il se trouvait presque toujours dans ce qu'il

disait quelque chose de provocateur, et l'on sentait un homme qui se défend comme les autres attaquent. Cela n'empêche point que de vastes connaissances, acquises par un travail infatigable, n'appartiennent à M. Grégoire, et que, dans toute sa carrière, il n'ait montré un ardent amour de la liberté, avec une conformité parfaite de principes : chose honorable dans tous les temps; dans tous les pays, dans tous les hommes (1). »

Établi dans son diocèse, après la clôture de l'Assemblée nationale, Grégoire se livra aux travaux de l'épiscopat avec une active charité. Peu de temps lui suffit pour dissiper les préventions de ceux qui avaient peine à comprendre que chez lui la ferveur politique n'était qu'un mode d'action de la ferveur chrétienne. Ils purent s'en convaincre en lisant ses *Lettres pastorales*, où s'harmonisent l'onction religieuse et le patriotisme; en l'écoutant prononcer, dans la chaire apostolique, des discours parfaitement conformes à ceux dont sa voix avait fait retentir la tribune législative. Des services solennels,

(1) *Les quatre Concordats*, par l'abbé de Pradt.

célébrés dans l'église cathédrale de Blois, l'un en l'honneur de Simonneau, maire d'Etampes, massacré en défendant la loi, l'autre pour les citoyens morts à Paris le 10 août 1792 en combattant pour la liberté, fournirent surtout au nouveau prélat l'occasion de manifester ses sentimens démocratiques. Ces discours portent l'empreinte d'une exaltation révolutionnaire, qui souvent fut blâmée comme peu assortie au ministère du prêtre. Mais doit-on s'étonner qu'avec ses convictions hardies, au milieu des obstacles que l'esprit retardataire et les intérêts égoïstes ne cessaient d'opposer à la réalisation des idées nouvelles, un homme jeune, ardent, impressionnable comme Grégoire, ait employé fréquemment le style que les passions de l'époque avaient mis en usage? Nous y voyons seulement une preuve de plus de l'énergie et de la sincérité de ses croyances. C'est d'après leurs actes qu'il faut juger les hommes, et parmi ceux de Grégoire, on n'en cite pas un où son entraînement lui ait fait démentir le caractère évangélique.

Ceux qui le voyaient alors de près, ses diocésains, dans un pays où les habitudes de dévotion

exerçaient un grand empire, car c'est surtout dans cette partie de la France que la *petite église* a jeté ses fondemens, investirent leur pasteur d'une confiance sans bornes; ils le choisirent pour présider l'administration centrale du département, et bientôt après pour leur représentant à la Convention.

La nouvelle Assemblée s'étant constituée, mit l'évêque de Blois à la tête d'une députation chargée d'en porter avis à celle qu'elle remplaçait. Cette notification fut accueillie par des applaudissemens universels. La France était dans l'attente des grandes mesures d'intérêt national qui allaient émaner de ses nouveaux mandataires.

Ceux-ci ne trompèrent point cette attente; ils débutèrent par un acte solennel, que le vœu public, hautement exprimé, appelait depuis plusieurs mois : l'abolition de la royauté et la proclamation du gouvernement républicain. Collot d'Herbois et Grégoire en firent la proposition, qui fut adoptée unanimement, au milieu des plus vives démonstrations de joie. On verra dans les *Mémoires* de Grégoire, l'espèce de délire qui s'empara de lui en songeant qu'il avait provoqué cette grande résolution.

Une phrase de son discours est demeurée célèbre comme expression de sa haine pour la monarchie : « L'histoire des rois est le martyrologe des nations. » Sans doute si elle se trouvait dans quelque étude historique, les commentateurs n'auraient pas tort de la taxer d'injustice et d'exagération ; mais est-ce donc sur le champ de bataille, et en présence de son ennemi, que l'on peut se montrer impartial? L'instant où l'on combat pour renverser une institution politique, serait-il bien choisi pour rendre froidement justice à son utilité passée ? Ajoutons pourtant que Grégoire, dans cette occasion, ne fit que donner une forme absolue à une opinion réfléchie, qu'il ne cessa de maintenir, en y consentant de rares exceptions.

Lorsque s'ouvrit (le 15 novembre suivant) la discussion sur la mise en jugement de Louis XVI, Grégoire se prononça pour l'affirmative, et reproduisit quelques uns des argumens qu'il avait fait valoir, après le retour de Varennes, contre l'inviolabilité royale.

Repoussant d'abord la doctrine qui regarde cette inviolabilité comme une fiction heureusement imaginée pour étayer la liberté, il s'indi-

gnait contre la pensée que le bonheur du peuple dût reposer sur une fiction. «L'inviolabilité royale, disait-il, même en adoptant ce système, ne peut s'étendre à des faits étrangers à l'exercice de la royauté, de même que l'inviolabilité des législateurs et des ambassadeurs ne s'étend point à des actes personnels étrangers à leurs fonctions. Là où ne se peut appliquer la responsabilité du ministre, il faut bien que cesse l'irresponsabilité du monarque; si non, il existerait des délits sans châtimens, et ce serait la destruction du principe fondamental *que force soit à la loi.* »

Il établissait en outre, que la doctrine de l'inviolabilité constitutionnelle étant admise dans sa plus entière acception, Louis XVI ne pourrait en revendiquer le bénéfice, puisqu'il avait protesté contre la constitution en la déclarant inexécutable. De ce fait seul, disait Grégoire, il résulte que Louis ne s'était jamais regardé comme roi constitutionnel.

« Quel homme s'est joué avec plus d'effronterie de la foi des sermens? ajoutait-il; c'est dans cette enceinte, c'est là que je disais aux législateurs : Il jurera tout, et ne tiendra

rien. Quelle prédiction fut jamais mieux accomplie ! »

Mais, dans ce même discours où Grégoire s'exprimait avec tant de véhémence contre le ci-devant roi, il proclamait formellement son aversion pour la peine de mort, qu'il appelait : « Un reste de barbarie, destiné à disparaître des codes européens. » Précédemment déjà il en avait réclamé l'abolition ; et cette fois il demandait un acte de clémence individuelle, pour obtenir une loi de clémence générale.

« Il suffit à la société, disait-il, que le coupable ne puisse plus nuire. Assimilé en tout aux autres criminels, Louis Capet partagera le bienfait de la loi, si vous abrogez la peine de mort. Vous le condamnerez alors à l'existence, afin que l'horreur de ses forfaits l'assiége sans cesse et le poursuive dans le silence de la solitude..... Mais le repentir est-il fait pour des rois? L'histoire, qui burinera ses crimes, pourra le peindre d'un seul trait : aux Tuileries, des milliers d'hommes étaient égorgés par son ordre, il entendait le canon qui vomissait sur les citoyens le carnage et la mort, et là il mangeait, il digérait ! »

Pendant ces jours de crise, madame Dubois, que des relations de famille et d'amitié rendaient moins opposée que son commensal à la cause des Bourbons, lui demandait son opinion sur l'issue du procès. « Louis est un grand coupable, répondait l'évêque de Blois, mais la religion me défend de répandre le sang des hommes. »

Il se montra fidèle à cette parole et aux principes qu'il avait émis à la tribune. Absent pour une mission, lorsque la sentence fut prononcée, il se trouvait à Chambéry avec trois de ses collégues, Hérault de Séchelles, Jagot et Simon. Ceux-ci jugèrent que leur absence ne les dispensait point de prendre leur part de responsabilité dans l'acte décisif du corps politique auquel ils appartenaient. Ils rédigèrent un projet de lettre à l'Assemblée, contenant leur vote pour la condamnation *à mort*. Mais Grégoire déclara, que ni sa qualité de prêtre, ni son opinion contre la peine capitale, ne lui permettaient d'y apposer sa signature, à moins que ces deux derniers mots n'en fussent effacés. Ses collégues y consentirent après une assez vive discussion, et la lettre fut envoyée telle que nous allons la transcrire :

Chambéry, 20 janvier 1793.

« Nous apprenons par les papiers publics que la Convention doit prononcer demain sur Louis Capet. Privés de prendre part à vos délibérations, mais instruits par une lecture réfléchie des pièces imprimées, et par la connaissance que chacun de nous avait acquise, depuis longtemps, des trahisons non interrompues de ce roi parjure, nous croyons que c'est un devoir pour tous les députés d'annoncer leur opinion publiquement, et que ce serait une lâcheté de profiter de notre éloignement pour nous soustraire à cette obligation.

« Nous déclarons donc que notre vœu est pour la condamnation de Louis Capet par la Convention nationale, sans appel au peuple.

« Nous proférons ce vœu dans la plus intime conviction, à cette distance des agitations où la vérité se montre sans mélange, et dans le voisinage du tyran piémontais. »

Signé : HÉRAULT, JAGOT, SIMON, GRÉGOIRE.

Cette lettre existe encore aux archives du royaume. Les noms des quatre signataires ne furent point comptés parmi les votes pour la peine capitale. Ils furent même dénoncés aux Jacobins, comme ayant mal rempli leur devoir de citoyens.

Tout cela n'empêcha point les ennemis de

Grégoire de renouveler plusieurs fois contre lui, et particulièrement dans les occasions où ils le virent en butte aux persécutions, le reproche d'avoir manqué dans cette circonstance aux sentimens d'un chrétien. Ils poussèrent même l'esprit de vengeance et de perfidie jusqu'à imprimer la lettre que nous venons de citer, en rétablissant, après le mot *condamnation*, les deux mots : *à mort*. C'est le souvenir de ces infamies qui faisait dire à Grégoire sur son lit de douleur : « Une circonstance de ma vie a été odieusement dénaturée ; je n'ai jamais voté la mort de personne. » — Puis ailleurs : « La haine coloniale et la haine sacerdotale sont les plus exaspérées et les plus cruelles ! »

Nous ne sommes entrés dans ce détail que pour faire apparaître la mauvaise foi des accusateurs de Grégoire, et pour montrer qu'il ne fit point fléchir le caractère du prêtre devant celui du révolutionnaire. C'est au contraire en admirant comment il sut les concilier, qu'un de ses biographes lui a justement appliqué la maxime de saint Augustin : *Immoler l'erreur et aimer les hommes.*

Jamais d'ailleurs l'évêque de Blois, quelque

importance qu'il attachât à prouver qu'il n'avait point participé à l'arrêt du malheureux Louis XVI, n'exprima le plus léger blâme sur la conduite de ceux de ses collègues, qui, obéissant à d'autres inspirations, jugèrent utile de donner à l'Europe attentive un grand exemple de sévérité nationale.

Le 15 novembre 1792, Grégoire avait été élevé aux honneurs de la présidence. Il accueillit la députation des Anglais, Ecossais et Irlandais résidens à Paris, qui venaient féliciter la Convention sur les succès des armes françaises, ainsi que celle des sociétés constitutionnelles de Londres, Sheffield et Belfast, qui offraient un don patriotique de six mille paires de souliers pour les défenseurs des libertés européennes. La réponse du président exprima les vœux de l'Assemblée pour le maintien de la concorde entre deux nations trop long-temps ennemies.

Le 21 novembre, une députation des Savoisiens, qui reprenaient alors leur ancien nom d'Allobroges, après avoir aboli chez eux la noblesse et la royauté, vint demander la réunion de leur pays à l'empire français. Grégoire leur donna le baiser fraternel aux acclamations générales, et,

dans le discours qu'il leur adressa, promit solennellement l'appui de la France à tous les opprimés. Son sentiment philantropique, l'élevant au dessus des préjugés nationaux, lui faisait entrevoir dans l'avenir l'alliance universelle des peuples. « La liberté, s'écriait-il, planant sur toute l'Europe, visitera ses domaines, et cette partie du globe ne contiendra plus ni forteresses, ni frontières, ni peuples étrangers. »

La Convention ordonna l'impression de ce discours, et sa traduction en différentes langues, comme étant *le manifeste de tous les peuples contre tous les rois.*

Huit jours après, Grégoire fut chargé par les comités diplomatique et de constitution réunis, de faire un rapport sur l'incorporation de la Savoie au territoire français, et l'Assemblée, ayant adopté les conclusions affirmatives de ce rapport, envoya l'auteur lui-même sur les lieux, avec ses collégues Hérault de Séchelles, Jagot et Simon, pour installer l'administration républicaine dans le nouveau département du Mont-Blanc. Ce fut durant cette mission, ainsi que nous l'avons raconté, qu'eut lieu le jugement de Louis XVI.

Nous n'avons pas l'intention de réfuter toutes les calomnies répandues sur la vie de Grégoire; la tâche serait trop longue : mais c'est ici le lieu d'en citer une, dont on appréciera le but quand on saura qu'elle fut mise en circulation par l'*Annuaire ecclésiastique de Savoie*, et par l'*Ami de la religion et du roi*, en 1819, époque de l'élection de l'ancien conventionnel dans le département de l'Isère.

« Le trop fameux Grégoire, venu à Chambéry pour y organiser le nouveau département du Mont-Blanc, eut l'audace et l'impudence, dans la première visite qu'il fit à M. Conseil, évêque de ce diocèse, de lui proposer de souscrire à la prétendue constitution du clergé. Il se flattait que la défection du premier pasteur pourrait amener celle des subordonnés. Ses sophismes, comme ses instances, ne produisirent aucun effet. *Monsieur,* lui répondit M. Conseil, *je suis trop vieux pour changer de religion.* Au moment du départ de ce nouvel apôtre du mensonge, notre prélat lui défendit de célébrer la messe dans son diocèse. Dès lors, il fut constitué prisonnier dans son propre palais, et pour le contrister encore plus, il fut gardé à vue par deux gendarmes. »

Nous trouvons cette citation parmi les papiers de Grégoire, sur une feuille volante qui porte en marge ces mots de sa main : *Mensonges ecclésiastiques*; elle devait prendre place dans un recueil, préparé en effet par lui sous ce titre.

Le fait est que l'évêque de Blois, pendant sa mission, vécut en parfaite intelligence avec celui de Chambéry, et célébra la messe dans sa cathédrale; le fait est que, lorsqu'il fut sur le point de quitter ce pays, plusieurs officiers municipaux se présentèrent pour le supplier de demeurer au milieu de leurs concitoyens, dont il s'était acquis l'estime et la reconnaissance (1).

De la Savoie, Grégoire passa dans le comté de Nice, pour y présider à l'organisation du département des Alpes maritimes. Au retour de cette nouvelle mission, il disait à madame Dubois : « Bonne mère (c'est le nom qu'il lui donnait toujours), devinez combien mon souper de chaque

(1) Dans les papiers de Grégoire se trouve aussi la note suivante, reproduite deux fois de sa main : *Si je meurs avant Picot* (rédacteur de l'Ami de la religion), *et qu'on lui donne à faire mon article biographique dans quelque dictionnaire, il s'empressera d'accepter et me calomniera.* » M. Picot est un des collaborateurs de la *Biographie Universelle* : accomplira-t-il cette prophétie ?

soir coûtait à la nation? juste deux sous; car je soupais avec deux oranges. Aussi, je n'ai pas dépensé tout mon argent : voyez ce que je rapporte au trésor public... »

Il montrait, nouée dans le coin d'un mouchoir, la petite somme épargnée sur ses frais de voyage, et se glorifiait naïvement de sa patriotique économie.

Nous demandons grâce pour ces détails à nos habiles administrateurs; ils doivent leur sembler bien puérils et bien niais.

Rentré dans le sein de la Convention, après six mois d'absence, Grégoire, en qualité d'ancien président, remplaçait momentanément Mallarmé au fauteuil, le 31 mai, lorsque les sectionnaires vinrent présenter une adresse pour obtenir la proscription des Girondins.

Dans sa réponse, Grégoire s'efforça de rappeler les citoyens à l'union, gage du salut de la patrie; mais en même temps il s'exprima avec force sur les soupçons que répandaient contre la population parisienne les Girondins et leurs amis dont il désapprouvait les principes.

« Citoyens, disait-il, la liberté est dans les crises de l'enfantement; une constitution popu-

laire en sera le fruit, et contre elle se briseront les efforts impies des brigands couronnés, de nos ennemis extérieurs et intérieurs ! Le moment approche où le peuple en masse les écrasera par sa puissance et sa majesté. »

« Estimables citoyens, l'absurdité des calomnies répandues contre Paris couvre de honte leurs inventeurs ! la Convention nationale vient encore de vous venger en décrétant que Paris, qui a fait tant de sacrifices pour faire triompher la révolution, a bien mérité de la patrie. Non, elle ne disparaîtra pas du globe cette illustre cité (1), qui, dans les décombres de la Bastille renversée par son courage, a retrouvé la charte de nos droits! elle les a reconquis, elle défendra son ouvrage, et Paris, sous l'empire de la liberté, deviendra plus brillant qu'il ne le fut jamais sous le sceptre du despotisme.

« Vainement les aristocrates, les royalistes, les fédéralistes, essaient de nous diviser; nous jurons de rester unis! nous serons pour ainsi dire agglutinés dans le sein de la république une et indivisible, et les orages de la révolution ne

(1) Allusion à de célèbres paroles d'Isnard.

feront que resserer les liens de famille qui unissent les Parisiens à leurs frères des départemens. »

Ce vœu de concorde ne fut point exaucé. Les uns commirent le crime de chercher par la guerre civile le triomphe de leurs opinions, les autres commirent la faute de mutiler la représentation nationale.

La discussion du pacte constitutionnel se poursuivait au milieu de ces troubles. Grégoire proposa de placer en tête du titre : *Des rapports de la république française avec les nations étrangères,* une série d'articles formant une *déclaration du droit des gens.* On reconnaît dans la plupart de ces articles le chrétien cosmopolite.

« Un peuple doit agir à l'égard des autres comme il désire qu'on agisse à son égard ; ce qu'un homme doit à un homme, un peuple le doit aux autres peuples. »

« L'intérêt particulier d'un peuple est subordonné à l'intérêt général de la famille humaine. »

« Les entreprises contre la liberté d'un peuple sont un attentat contre tous les autres, etc. »

A côté de cet article qui proclame un grand principe de solidarité entre les nations, on pour-

rait être surpris d'en lire un autre qui semble nier le droit d'intervention, c'est-à-dire celui de secourir l'opprimé :

« Un peuple n'a pas le droit de s'immiscer dans le gouvernement des autres. »

Mais cette contradiction n'est qu'apparente : Grégoire ne donnait le nom de gouvernement qu'à une autorité acceptée par la volonté populaire et non point à une autorité imposée; il ne faisait aucune concession à ces théories d'égoïsme national, dont l'écho nous afflige trop souvent dans la bouche de prétendus hommes d'état, qui transportent le sentiment de leurs petits intérêts au sein de la politique générale.

Le projet présenté par Grégoire ne fut point admis par la Convention. Il le reproduisit l'année suivante, à l'occasion de la réception solennelle de M. de Staël, ambassadeur de Suède, et ne fut pas plus heureux. La Convention fit alors ce que feraient nos assemblées législatives en présence d'une proposition de ce genre; elle la relégua parmi les utopies philantropiques. Peut-être les circonstances difficiles où se trouvait la république le voulaient-elles ainsi. Quoi qu'il en soit, l'auteur avait eu soin, dans son exposé de

motifs, de prévoir cette objection qui ne l'avait point découragé.

« C'était un beau rêve, dit-on, que celui du publiciste Saint-Pierre... et pourquoi désespérer que jamais il se réalise? lorsque l'on connaît les Lucamones des Etrusques, la ligue des Achéens et le Corps amphyctionique, la différence n'est que du plus au moins. Il y a du mieux, disait un écrivain; le monde donne des espérances... permettez-moi donc d'espérer que le despotisme, qui est une grande erreur, que la guerre, qui est une grande immoralité, deviendront plus rares en Europe; que les peuples, détrompés des fausses idées de grandeur, et connaissant mieux leurs intérêts, s'occuperont à vivifier leur économie politique; qu'alors tomberont peut-être les barrières entre les nations, qu'elles étendront les unes vers les autres leurs mains fraternelles, bien convaincues que pour elles, comme pour les individus, les bonnes mœurs et la justice sont les sources uniques du bonheur. »

Les mêmes sentimens se trouvent exprimés dans les considérans d'un arrêté que proposa Grégoire au comité d'instruction publique, dont

il avait été nommé membre au retour de sa mission dans le midi. Cet arrêté avait pour objet de créer entre les écrivains, les savans, les journalistes de tous pays, une sorte de confédération littéraire; des correspondances actives et régulières devaient être établies par l'intermédiaire des agens diplomatiques et consulaires; les secours et la protection respective des gouvernemens devaient leur être assurés. On lisait dans cet arrêté :

« Les comités de salut public et d'instruction publique réunis, considérant qu'il importe essentiellement au bonheur social et à la prospérité de la république de multiplier les moyens capables d'aviver le patriotisme, de perfectionner la morale universelle et d'agrandir le domaine des arts; considérant que ce patriotisme n'est point exclusif, et que l'énergie de ce sentiment se concilie avec cette douce philantropie qui resserre les liens entre les peuples amis, qui, pour fortifier l'esprit de tolérance et de fraternité, accueille tous les moyens d'éteindre l'égoïsme national, de combler l'intervalle que les préjugés, la haine et le despotisme ont mis entre les nations rivales; considérant que la circulation ra-

pide des lumières est un moyen d'atteindre ce but, arrête, etc. »

Nous verrons Grégoire reprendre et agrandir, à plusieurs époques de sa vie, cette idée favorite d'une association entre les hommes placés par leurs talens à la tête de l'opinion publique dans chaque pays, association destinée à préparer celle des peuples eux-mêmes.

Nous avons dit qu'à son retour des départemens méridionaux, Grégoire avait été appelé au comité d'instruction publique ; ce fut alors surtout qu'il déploya son immense activité.

Sur sa proposition, la Convention chargea ce comité de recueillir, sous le titre d'*Annales du civisme*, les traits de vertus qui avaient illustré la révolution. En traçant le plan de l'ouvrage projeté, Grégoire citait par avance plusieurs des exemples d'héroïsme civique qui mériteraient d'y être consignés, et s'efforçait de les choisir dans la vie de ces citoyens obscurs, de ces simples soldats qui se sacrifient pour le bien général, sans nourrir même l'espoir que leur nom figurera dans un bulletin et sera transmis à la reconnaissance de la patrie. C'est en rappelant les belles actions inspirées par le sentiment répu

blicain qu'il voulait faire aimer la république.

Le 8 août 1793, Grégoire proposa et fit décider l'abolition des académies, mais pour les réorganiser sur un plan nouveau, mieux approprié aux progrès de l'esprit humain.

« Citoyens, disait-il, détruire est chose facile, et c'est moins en supprimant qu'en créant que le législateur manifeste sa sagesse; la vôtre éclatera dans les mesures que vous prendrez pour que, du milieu des décombres, le sanctuaire des arts, s'élevant sous les auspices de la liberté, présente la réunion organisée de tous les savans et tous les moyens de science. »

Il fut l'un des fondateurs de l'*Institut national*, ainsi que du *Conservatoire des arts et métiers*, et du *Bureau des longitudes*. Dans le Conservatoire devaient être réunis, outre les produits de l'industrie française et étrangère, les instrumens, outils et modèles de machines servant à tous les travaux qui s'appliquent à la vie matérielle de l'homme, de même que les livres ayant pour objet le perfectionnement des sciences et des arts; tout cela classé de manière à en rendre facile la recherche ou l'étude. On devait y trouver, rangés par ordre chronologique, les instrumens

employés aux diverses époques, afin d'en pouvoir suivre la progression, et les machines étrangères qu'il serait avantageux de transporter dans notre industrie.

Le plan primitif de ce bel établissement était plus vaste que celui qu'on a réalisé; la lecture du rapport de Grégoire ne serait pas sans fruit encore aujourd'hui pour le perfectionner; il le terminait ainsi :

« Tandis que l'orgueil des despotes élève des palais cimentés par le sang et les larmes de ceux qu'ils nomment leurs sujets, vous vous occupez d'établissemens propres à faire naître le bonheur dans les chaumières. Au milieu des tourmentes révolutionnaires, il est beau d'ouvrir des asiles à l'industrie et d'assembler tous les élémens dont se compose la félicité nationale : cette marche est vraiment digne du législateur; car, entre les peuples comme parmi les individus, le plus industrieux sera toujours le plus libre. C'est donc calculer en politique que d'ôter tout prétexte à l'ignorance, à la fainéantise, et de faire en sorte que rien ne soit à meilleur compte que la science et la vertu! »

Dans son rapport sur le Bureau des longitudes,

Grégoire traçait une esquisse rapide des services rendus par l'astronomie. Il fit attribuer au nouveau bureau la rédaction de *la Connaissance des temps*.

Sa sollicitude pour les gens de lettres et les savans lui fit proposer d'admettre le cumul en faveur de ceux qui remplissaient plusieurs fonctions dans l'enseignement public. Il obtint pour eux de la Convention, à titre d'encouragement, une somme de cent mille écus, portée ensuite à huit cent mille francs; mais il voulait que, dans la répartition de ces secours et de ces récompenses, on eût égard surtout à la moralité des écrivains, et à la tendance de leurs travaux.

« L'homme, dit-il, est moins grand par son génie que par l'usage qu'il en fait..... Rendez l'existence à des hommes couverts de gloire et de malheurs; mais repoussez ces hommes qui, sous une cour, rampaient dans les antichambres, et dont l'ambition n'a fait qu'adopter une nouvelle tactique sous le gouvernement républicain; repoussez ceux encore qui insultent par leur conduite à la majesté des mœurs. »

Le comité d'instruction publique, dépositaire des fonds alloués, voulut laisser à Grégoire le

soin de leur distribution ; mais celui-ci fit reporter le choix du comité sur Chénier, qui n'était pas moins digne que lui-même de ce témoignage de confiance.

Bien des fois, pendant la tempête révolutionnaire, Grégoire avait profité de sa position et de son influence pour mettre à l'abri du danger les hommes d'art ou de science. Il avait dressé une liste de tous ceux qui habitaient les départemens, et il faisait expédier à chacun d'eux, par le comité d'instruction publique, quelque mission littéraire, qui, en le rattachant officiellement à l'administration centrale, devenait pour lui un gage de sécurité. Ces actes d'humanité atteignaient un double but ; car les protégés de Grégoire protégèrent à leur tour, dans toute l'étendue de la France, une foule de monumens, de collections et de bibliothèques. La fureur populaire, dans son aveuglement, en avait détruit un grand nombre, et le brigandage intéressé beaucoup plus encore. Des spéculateurs volaient ou achetaient à vil prix des antiquités, des livres, des tableaux, en trompant l'ignorance des administrations locales : Grégoire fut chargé, et nul ne pouvait le mieux faire, de rendre compte des

dévastations exercées par ce vandalisme pendant la terreur, et de proposer des moyens pour en empêcher la continuation. Ce fut de sa part l'objet de trois rapports pleins d'intérêt.

Un écrivain du temps a dit en parlant de Grégoire (1) :

« Qui peut calculer le degré de reconnaissance que lui doivent les sciences et l'humanité, lorsque, dans ce foyer de passions violentes et exaspérées, où tout était sacrifié à l'ambition ou aux vengeances des partis opposés, Grégoire, montant à la tribune, venait y adoucir les ames et y captiver les esprits par des idées conservatrices ou par des sentimens de bienveillance publique? Qui pourrait lui contester la gloire d'avoir arraché des mains du vandalisme révolutionnaire les monumens et les chefs-d'œuvre du génie dont la France s'honore, d'avoir rappelé à l'émulation et à la confiance tant de savans et d'artistes utiles, prêts à tomber dans le découragement ou à porter loin de leur patrie le produit de leurs veilles et de leurs talens?..... Il sera regardé comme un des fondateurs, non de la république

(1) Collection des portraits des personnages célèbres de la révolution. Paris, 1796, in-4°.

avilie par les crimes des factions et des réactions sanglantes, mais de la république victorieuse et triomphante par le double empire de ses armes et de sa législation. »

En se plaignant, dans un autre discours, des dégradations et du gaspillage des domaines nationaux, Grégoire s'élevait avec force contre la prodigalité des administrateurs de la fortune publique :

« L'homme qui n'a même qu'une mesure commune de probité, disait-il, sentira que s'il est maître de prodiguer son bien, il n'a que le droit d'économiser celui de la nation. Le système fréquemment suivi est précisément l'inverse; et quand on vient nous dire que dix écus de plus ou de moins ne sont rien pour le trésor public, on affecte d'ignorer que, pour y verser ces dix écus, une pauvre veuve, un père de famille, ont été couverts de sueur, et que ces légères dépenses forment, réunies, une masse énorme. »

L'éducation publique trouva surtout en Grégoire un infatigable propagateur : « Sachez, citoyens, disait-il à la Convention, sachez qu'un peuple ignorant ne sera jamais un peuple libre, ou qu'il ne le sera pas long-temps. »

« Il faut que l'éducation publique s'empare de la génération qui nait, qu'elle aille trouver l'enfant sur le sein de sa mère, dans les bras de son père, pour partager leur tendresse et l'éclairer. La sollicitude de la patrie commence à l'époque où le développement d'un germe nouveau promet au corps social un nouvel individu. »

Il combattit d'ailleurs le système d'éducation spartiate, conçu par Lepelletier de Saint-Fargeau, et proposé à la Convention par Robespierre; il voulait bien une éducation commune, mais il se refusait à enlever les enfans de la maison paternelle pour les placer dans des maisons nationales.

Afin de populariser l'instruction, il demanda la répartition entre les bibliothèques des départemens, des six millions de volumes que possédait alors la France : « Les moyens d'instruction, dit-il dans un ouvrage dont nous rendrons compte plus tard (1), doivent être disséminés sur la surface de la république, comme des réverbères dans une cité. »

(1) Plan d'association générale entre les savans, gens de lettres et artistes, pour accélérer les progrès des bonnes mœurs et des lumières.

Et, parlant des bibliothèques qu'il voulait multiplier :

« Que le jeune homme, oubliant les frivolités de son âge, fréquente ces asiles où les lumières éparses se rassemblent dans un foyer commun, où sans cesse il pourra converser avec les grands génies de tous les pays et de tous les âges! Près d'eux, l'art trouve toujours des modèles, le goût des leçons, la vertu des exemples; car, périssent les talens qui n'ont point la vertu pour appui! Sans elle, ils ne peuvent être que des instrumens de crimes. La patrie repousse ces hommes qui étudient uniquement pour briller et satisfaire leur orgueil; elle n'avoue pour ses enfans que ceux qui s'occupent sans cesse à devenir meilleurs pour la mieux servir. »

Il entrait dans le système de la Convention d'extirper autant que possible les patois locaux si nombreux en France, et qui contribuaient à maintenir les anciennes individualités provinciales. De l'unité d'idiome, comme de l'unité des poids et mesures, des monnaies, etc., devait se former l'unité républicaine. Grégoire, dans un rapport sur la nécessité de généraliser l'usage de la langue française, fit valoir cette haute

considération ; il représenta également, que tous les citoyens étant désormais aptes sans distinction aux emplois publics, tous devaient se mettre en puissance de les occuper, afin qu'il ne se constituât pas une caste particulière, seule en possession du langage national, et seule capable en conséquence de remplir les fonctions administratives, judiciaires ou militaires. Tout citoyen, d'ailleurs, est tenu à la connaissance des lois de son pays, et il ne peut l'acquérir qu'en sachant apprécier leurs expressions, sous peine des plus étranges erreurs.

Ce rapport est infiniment curieux par la multitude des renseignemens qu'il contient et des mesures qu'il propose. Rien ne s'y trouve négligé, pas même les complaintes populaires et les enseignes des boutiques. On y voit avec quel soin l'auteur s'efforçait de rendre ses idées applicables jusque dans les plus minutieux détails. C'était-là une des propriétés de son esprit : nous l'avons un jour entendu recommander, comme moyen d'instruction pour les enfans, les devises de bonbons, sur lesquelles il désirait que l'on inscrivît de bonnes maximes au lieu de fades galanteries.

Pour aider à la réalisation de son plan, Grégoire fit décréter par l'Assemblée la composition d'une grammaire et d'un dictionnaire qui devait comprendre les mots nouveaux et les acceptions nouvelles introduits dans le langage par la révolution.

D'autres propositions, toutes conçues dans le même esprit, eurent principalement pour objet :

L'usage de la langue française dans les inscriptions des monumens publics, en respectant toutefois celles des monumens anciens, et même celles des modernes qui n'étaient point consacrées à la royauté ou à la féodalité (1) ;

Un système général de dénomination pour les places, rues, quais, etc., dans toutes les communes de la république. Ce système consistait à

(1) « Nulle part, sans doute, on ne trouve sur les monumens publics des inscriptions aussi mauvaises et aussi ridicules que dans ce pays-ci, qui possède cependant une *Académie des inscriptions*. Je suis révolté de lire les sermons rimés et non rimés, longs d'une aune et assaisonnés de basses flatteries, que l'on nomme ici des inscriptions ; surtout ceux qui figurent sur les ouvrages d'une époque modèle en honteuse courtisanerie ; je veux dire le siècle de Louis XIII et Louis XIV. »

Briefe aus Paris, etc. (Lettres écrites de Paris pendant la révolution, par J. H. Campe, lettre 6e, du 23 août 1789).

remplacer des noms souvent barbares, insignifians, ou même indécens, par d'autres noms empruntés à la géographie, à l'histoire, aux sciences, aux arts, ou aux hommes qui ont le plus travaillé pour le bien de l'humanité.

Plein d'intérêt pour les progrès de l'art agricole, comme il s'était déjà montré à l'Assemblée constituante, Grégoire proposa d'établir dans chaque département une maison modèle d'économie rurale et en même temps de multiplier les jardins botaniques, pour l'encouragement desquels il fit voter une somme de 150,000 francs. Enfin il réclama les honneurs du Panthéon pour Olivier de Serres, l'auteur du *Théâtre d'agriculture*, qui, disait-il, méritait bien mieux cette gloire que Voltaire : « ce poète flagorneur de la cour et des divinités régnantes. » — « Oui, ajoutait-il, il serait sublime le moment où les représentans du peuple français porteraient en triomphe la statue d'un laboureur au Panthéon. »

Ce n'est pas la seule fois, pour le dire en passant, que l'évêque de Blois s'est exprimé d'une manière très défavorable sur le compte de Voltaire. Dans ses notes de voyage, en 1786, il s'indigne contre les presses de Kehl qui publiaient sa

correspondance avec le roi de Prusse et la tzarine. — En 1789, Palissot ayant offert à l'Assemblée nationale son édition des OEuvres de Voltaire, Grégoire demanda que cette dédicace ne fût acceptée qu'après avoir vérifié si l'ouvrage était purgé d'impuretés. — Dans son rapport sur le Conservatoire des arts et métiers, il dit : « celui qui le premier réunit les douves d'un tonneau, ou qui forma la première voûte; celui qui trouva le van, ou qui rendit le pain plus digestif par le moyen du levain; ceux-là, dis-je, méritèrent mieux de l'humanité que celui qui, soixante siècles après, écrivit la Henriade. » N'y avait-il pas quelque réminiscence de l'esprit prêtre dans cette haine pour le puissant agent de destruction du catholicisme?

En rappelant le souvenir de toutes ces œuvres utiles, nous n'avons pas seulement l'intention de faire honneur à Grégoire; tant de personnes sont habituées à ne voir dans la Convention qu'une sorte de club révolutionnaire, exclusivement occupé à s'entourer de ruines, proscrivant la science et les savans, et mettant à l'ordre du jour l'ignorance et la grossièreté, qu'il importe de leur montrer quels furent les actes d'un seul

homme parmi les membres de ce grand corps politique, auquel la France doit la plupart des belles institutions dont elle s'enorgueillit aujourd'hui.

Au milieu de ses travaux multipliés, Grégoire sut faire triompher les idées de bienfaisance qui l'avaient si vivement préoccupé au début de sa carrière publique. Le 27 juillet 1793, il demanda et obtint la suppression de la prime accordée pour la traite des nègres, prime que l'on évaluait à deux millions et demi de francs. Elu membre de la Commission coloniale, des tentatives avaient été faites pour l'éloigner de toute discussion sur cette matière; il avait même reçu une lettre, signée de plusieurs colons, qui menaçaient de le dénoncer à la Convention s'il ne se retirait du comité : mais il se borna à donner lecture de cette lettre à l'Assemblée, en ajoutant : « J'ai fait la longue et triste expérience qu'on ne défend pas impunément l'humanité et la justice; et je n'en serai, dans toutes les circonstances, que plus acharné à plaider la cause de la justice et de l'humanité, même en faveur de mes ennemis... J'attendrai avec intrépidité mes accusateurs; j'attendrai avec calme votre jugement. »

— *L'ordre du jour !* s'écria-t-on de tous côtés ; et l'ordre du jour fut prononcé.

Enfin Grégoire obtint de la Convention la récompense de ses généreux efforts, couronnés déjà d'un demi-succès par l'Assemblée constituante. L'esclavage colonial fut complétement aboli le 4 février 1794. Il fallut, pour le rétablir, le rétablissement de la monarchie dans la personne de Napoléon, et dès la première année, on vit un fabricant de Carcassonne présenter à l'exposition des produits de l'industrie, des *draps pour la traite des nègres* (1). Heureusement la guerre, plus humaine que les despotes, suspendit ces atrocités. Abolie de nouveau le 30 mai 1814, par une mesure générale que provoqua l'Angleterre, la traite reprit activité dans les colonies françaises sous les auspices du gouvernement des Bourbons, qui s'était réservé le droit de la continuer pendant cinq ans, sous le prétexte d'approvisionner ses colonies, qui n'avaient pu se pourvoir d'esclaves pendant les guerres maritimes. Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe,

(1) De la Traite et de l'esclavage des noirs et des blancs, par Grégoire. 1815.

mieux inspiré et mieux conseillé que la première fois, supprima sans restriction cet infâme trafic, le 29 mars 1815; et Louis XVIII se vit contraint par l'opinion publique de ratifier cette résolution. On sait toutefois que malgré les réclamations obstinées de la philantropie et les mensongères protestations du pouvoir, la traite des nègres s'est poursuivie jusqu'en 1830.

On nous pardonnera cette digression sur l'objet des vœux et des travaux les plus constans de l'homme dont nous racontons ici les travaux et les vœux : nous devrons revenir plusieurs fois encore sur ce chapitre.

L'antipathie de Grégoire pour la royauté cherchait avidement toute occasion de se faire jour. Le 1er août 1793, il demanda la suppression, dans un rapport de Barrère, de quelques mots favorables à Louis XII, dit *le Père du peuple*... « La flagornerie et l'imposture ont bien pu donner ce titre fastueux à un roi qui avait quelques bonnes qualités, s'écria-t-il, mais je pourrais vous faire voir que ce prétendu père du peuple n'en a été que le fléau. »

Une autre fois encore, il lut, au nom du Comité d'instruction publique, quelques observa-

tions sur une lettre écrite par Charles IX à son frère le duc d'Alençon; dans cette lettre, où il conférait au seigneur de Montrevel le collier de son ordre pour le récompenser du signalé service qu'il lui avait rendu en assassinant le connétable de Mouy, le roi recommandait que ledit seigneur fût, *par les manans et habitans de sa bonne ville de Paris, gratifié de quelque honnête présent, selon son mérite.*

Grégoire demanda l'insertion de cette pièce au bulletin, et son dépôt aux archives nationales, afin, disait-il, d'augmenter l'horreur des peuples pour les rois.

Pareille exaltation démagogique se remarque dans son *Histoire patriotique des arbres de la liberté*, publiée en 1794. L'auteur lui-même désavoue, sur un exemplaire que nous possédons, plusieurs passages destinés à être supprimés si jamais on réimprimait ce petit livre, d'ailleurs curieux et fort rare (1). Il le fut en 1833, mais les nouveaux éditeurs ignoraient sans doute cette

(1) Grégoire signale aussi dans cet ouvrage, comme dans plusieurs de ses discours, des altérations et intercalations, qui, selon lui, sont le fait des commis auxquels la correction des épreuves était confiée.

Au moment où cela se passait, Grégoire était au Comité d'instruction publique : il se rend sur le-champ à l'Assemblée; on le presse, on le somme de suivre l'exemple de ses collègues. Il monte à la tribune.

Mais au lieu d'une abjuration, c'est l'apologie de sa croyance que prononce le prélat républicain. « Cette croyance, dit-il, est hors de votre domaine : catholique par conviction et par sentiment, prêtre par choix, j'ai été désigné par le peuple pour être évêque; mais ce n'est ni de lui, ni de vous, que je tiens ma mission... Agissant d'après les principes sacrés qui me sont chers et que je vous défie de me ravir, j'ai tâché de faire du bien dans mon diocèse; je reste évêque pour en faire encore. »

De bruyans témoignages d'improbation interrompirent pour la première fois les paroles de Grégoire, et dès ce moment il fut en butte à des attaques de tous genres; pendant plusieurs mois, quelques uns de ses collègues refusèrent de siéger près de lui : il se vit insulté dans des lieux publics, dénoncé dans les clubs, outragé dans des placards qui le signalaient aux fureurs de la multitude. On peut croire, sans trop d'invrai-

semblance, que parmi les hommes dont l'évêque de Blois avait encouru la haine en donnant le premier l'exemple de l'obéissance aux lois civiles, il en est qui surent emprunter le masque de l'athéisme pour le frapper dans sa popularité.

Nous compléterons le récit de cet événement par une anecdote que nous écrivons sous la dictée de madame Dubois, la commensale et l'amie de Grégoire :

« Trois personnes que je ne connaissais pas se présentèrent chez M. l'évêque en son absence, et dirent qu'elles reviendraient le lendemain matin. Lorsqu'il rentra, je lui annonçai cette visite; il me répondit qu'il la recevrait.

« Cependant j'avais cru remarquer une grande exaspération chez les trois visiteurs, et mon inquiétude était extrême; le lendemain, quand ils furent arrivés, je ne pus m'empêcher de m'arrêter devant le cabinet de M. Grégoire, où l'on parlait à haute voix et avec vivacité. Les étrangers lui représentaient la nécessité d'une abjuration qui, dans sa bouche, porterait un coup mortel au papisme; ils employaient tour à tour, pour l'y déterminer, les promesses et les menaces; mais c'était vainement. Un seul mot

sortait de la bouche de M. l'évêque en réponse à toutes leurs interpellations; c'était un *non* bien positif et fermement accentué. Il était assis dans son fauteuil, les mains derrière le dos, et accompagnait chacun de ces *non* d'un coup sec de son pied sur le parquet.

« Eh bien! s'écria l'un des étrangers avec l'accent de la fureur, tu viens de monter deux degrés de l'échafaud, tu monteras le dernier.

« Je suis prêt, répliqua M. Grégoire, car, vous pouvez en être assuré, je ne démentirai jamais mes croyances.

« Quand M. l'évêque fut débarrassé de cette visite, il descendit pour déjeuner avec un air aussi serein que de coutume; mais au moment de se lever de table : « Mes bons amis, nous dit-il, dans un temps comme celui où nous sommes, quand on vit au milieu de la tourmente, on ne sait pas ce qui peut arriver. Il faut que vous me fassiez une promesse...

« Et laquelle?

« On arrête tant de gens sans rime ni raison; si je venais à l'être à mon tour, promettez-moi de demeurer calmes et de ne point montrer de faiblesse.

« Nous vous obéirons.

« Promettez-moi aussi, dans le cas où ma vie serait en danger, de ne tenter aucune démarche en ma faveur, et de me laisser tout le soin de ma propre défense.

« Que demandez-vous là? m'écriai-je, fondant en larmes au souvenir de la conversation que j'avais entendue le matin; si votre vie était menacée, j'irais trouver vos amis, vos collègues, vos juges, et je saurais bien me faire écouter.

« Vous compromettriez ainsi votre repos sans me sauver, reprit M. Grégoire; ce serait m'affliger beaucoup: d'ailleurs j'aimerais mieux mourir que de devoir la vie aux hommes qui me menacent.

« Eh bien! nous respecterons votre volonté; avez-vous encore autre chose à exiger de nous?

« Oui! dans le cas où il m'arriverait malheur, partez aussitôt et allez consoler ma vieille mère. »

Le culte catholique fut aboli, et trois jours après la scène des abjurations, la première *fête de la raison* fut célébrée dans l'ancienne cathédrale de Paris.

Rien ne put ébranler l'inflexible résolution

de Grégoire; il demeura évêque: seul il continua de siéger dans la Convention en costume ecclésiastique, et on le vit même présider l'Assemblée en habit violet; exemple d'une rare fermeté, mais exemple aussi de l'autre part d'une tolérance magnanime après ce qui s'était passé.

Et l'ascendant de la vertu triompha dans sa personne de la colère des plus fougueux démagogues. Robespierre et Danton eux-mêmes approuvèrent implicitement la résistance de l'évêque de Blois en réclamant contre le scandale des abjurations, qu'ils appelèrent *un autre genre de momeries*. Plût à Dieu que cette même vertu eût également désarmé les vengeances du parti contraire!

Le 1er nivôse an III (21 décembre 1794), Grégoire, ayant demandé la parole pour une motion d'ordre, commença un discours en faveur de la liberté des cultes. Il y posait en principe la nécessité d'une religion pour le bonheur des peuples, et soutenait que le catholicisme n'a rien d'incompatible avec le régime républicain; mais il pensait d'ailleurs que le gouvernement ne doit adopter ni salarier aucun culte.

Ce discours, d'abord interrompu par de vifs

applaudissemens, le fut ensuite par des murmures; Grégoire annonça qu'il allait en passer la moitié. Quelques membres de l'Assemblée, indignés de ce manque de tolérance pour les opinions d'un collègue, lui crièrent de continuer; le tumulte croissant l'en empêcha; mais il publia son discours avec un avertissement où il disait :

« Pendant longues années, je fus calomnié pour avoir défendu les mulâtres et les nègres, pour avoir réclamé la tolérance en faveur des juifs, des protestans, des anabaptistes; j'ai juré de poursuivre tous les oppresseurs, tous les intolérans : or, je ne connais pas d'êtres plus intolérans que ceux qui, après avoir applaudi aux déclarations d'athéisme faites à la tribune de la Convention nationale, ne pardonnent pas à un homme d'avoir les mêmes principes religieux que Pascal et Fénélon. »

Peu de temps après (le 21 février 1795), les mêmeshommes qui l'avaient hué contribuèrent à rendre un décret qui garantissait la liberté des cultes.

« Cela prouve, dit Grégoire, que si les principes sont invariables, les hommes ne le sont pas. »

Quand ce décret eût été proclamé, l'évêque de Blois adressa à ses diocésains une lettre pastorale, dans laquelle, après avoir peint les horreurs de la persécution, il recommande l'oubli et la charité envers ceux qui s'en étaient rendus coupables.

D'accord avec quelques autres prélats constitutionnels, parmi lesquels se distinguaient les évêques Gratien, Royer, Saurine, Marie, Lecoz, Desbois, Moyse, Wandelaincourt, il travailla aussitôt activement à relever les débris de l'Eglise gallicane, et à réorganiser les diocèses. Cette réunion, en conséquence, publia et envoya dans toute la France, deux *Lettres encycliques*, qui embrassaient toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ses desseins. Elle ne s'en tint pas là : elle assembla, en 1797, un *Concile national*, ayant pour but de tenter une fusion entre les ecclésiastiques assermentés et les *non conformistes*. Mais de si bonnes intentions échouèrent contre l'obstination de ces derniers; ils ne répondirent à l'affectueuse invitation de leurs confrères que par des invectives : « Les maux qu'ils ont soufferts n'ont pu encore leur donner d'utiles leçons de tolérance », écrit mademoiselle Wil-

liams, qui se trouvait alors à Paris (1). Le concile fut fermé par cette acclamation : *Que Dieu les pénètre de l'esprit de paix!* On ne s'y était pas seulement occupé des intérêts religieux de la France : sur la proposition de Grégoire, l'évêque Mauviel avait été envoyé à Saint-Domingue, chargé de porter les secours spirituels à une population catholique que son archevêque avait abandonnée pour passer sur le continent américain.

Nous parlerons en son lieu d'un second concile, tenu en 1801, qui poursuivit les travaux du premier, consacra des évêques, et installa dans une multitude de paroisses des curés et des vicaires, mais qui ne fut pas plus heureux dans ses tentatives de conciliation.

Au reste, ces assemblées religieuses n'eurent pas à se plaindre d'un manque de tolérance de la part du gouvernement ; car on vit celle de 1797, en présence d'une loi civile qui autorisait le divorce, déclarer que *l'Église gallicane demeure inviolablement attachée à la doctrine évangélique*

(1) Aperçu de l'état des mœurs et des opinions dans la république française vers la fin du dix-huitième siècle. 2 vol. in-8.

et à l'enseignement de l'Eglise universelle sur l'unité, la perpétuité et l'indissolubilité du mariage; que c'est un devoir pour les époux catholiques de recevoir ce sacrement, et qu'il ne peut être conféré aux personnes divorcées (1).

Il est impossible de ne point reconnaître que la religion catholique doit au courage et à la persévérance du clergé assermenté, de n'avoir pas entièrement péri dans le naufrage de l'ancien régime. Les réfractaires, transgressant le devoir que prescrit l'Eglise aux pasteurs de ne jamais abandonner leurs troupeaux, sous peine d'être déchus de leurs siéges et retranchés de la communion, avaient fui en grand nombre ou s'étaient cachés; d'autres, plus coupables encore, ameutaient l'étranger contre leur pays ou soufflaient le feu de la guerre civile dans nos campagnes. Les prêtres constitutionnels, au contraire, placés sous le feu croisé de la calomnie et de la persécution, traités d'impies par les dissidens, et confondus avec ceux-ci dans une

(1) Canons et décrets du concile national de France, tenu à Paris en l'an de l'ère chrétienne 1797. — Paris, 1798.

même réprobation par les ochlocrates qui regardaient toute religion comme un crime, combattaient les efforts de l'athéisme pour bannir la foi, et ceux du fanatisme pour exciter à la révolte les populations les moins éclairées; ils demeuraient à leur poste, entourés de périls, et tâchaient de maintenir des habitudes de piété sans violer les lois nationales.

Le chef de la catholicité sembla d'abord reconnaître lui-même les services rendus à la religion par le clergé constitutionnel, puisqu'il adressa au Directoire deux chapeaux de cardinal, destinés : l'un à Saurine, évêque de Strasbourg; l'autre à Grégoire, évêque de Blois. Nous ignorons si des considérations politiques ou les refus de ces deux prélats s'opposèrent à ce qu'ils fussent élevés au rang de princes de l'Église.

Les dernières journées de la Convention furent agitées par les scènes sanglantes de vendémiaire. Réal, qui s'en est fait l'historien (1), raconte que l'on apportait à chaque instant des républicains blessés dans les salles de l'Assemblée. Les femmes qui s'y étaient réfugiées en grand nom-

(1) Essai sur les journées des 13 et 14 vendémiaire, par P.-F. Réal Paris, an IV de la république.

bre, les épouses et les filles des députés que le danger avait amenées auprès de leurs maris et de leurs pères, voulurent remplir l'office d'infirmières; plusieurs médecins et chirurgiens, membres de la Convention, Lehardy, Baraillon, Siblot, Laurent, Maurel, s'empressèrent de prodiguer leurs soins. « Au milieu d'eux, dit le narrateur, le vénérable Grégoire portait dans l'âme des blessés le baume de ses pieuses consolations et de ses encouragemens civiques : de combien de héros il a recueilli les derniers soupirs ! »

La Convention ayant terminé ses travaux et promulgué une constitution nouvelle, celle de l'an III, Grégoire fut élu au Conseil des Cinq-Cents. Les costumes adoptés pour les législateurs et pour tous les fonctionnaires publics avaient été composés par lui. Lorsque nous considérons les portraits du temps, et en particulier ceux des membres du Directoire, nous sommes peu tentés d'en faire honneur à son goût; mais nous applaudissons volontiers aux observations que contient son rapport sur le manque d'élégance et de dignité de nos vêtemens modernes, ainsi que sur l'influence qu'exerce le costume sur l'esprit de celui qui le porte comme sur l'esprit des specta-

teurs : nous croyons que la tenue des séances législatives serait moins souvent compromise par des scènes puériles ou indécentes, si les représentans de la nation étaient rappelés à la gravité de leur mandat par la gravité de leur extérieur même.

Grégoire fit aussi un rapport sur les sceaux de la république, pour lesquels il proposa l'emblème de la liberté. Il pensait que les types monétaires devaient être calqués sur celui du sceau, « afin que nos emblèmes, circulant sur le globe, présentassent à tous les peuples les images chéries de la liberté et de la fierté républicaines. »

L'évêque de Blois était d'ailleurs dans la nouvelle assemblée une apparition étrange : les royalistes le détestaient comme un révolutionnaire et un impie, et les philosophes se moquaient de son orthodoxie chrétienne. La lutte des opinions était alors plus haineuse que jamais.

Il parut rarement à la tribune du Conseil des Cinq-Cents, mais il continua de s'intéresser aux établissemens qu'il avait travaillé à fonder sous la Convention. Son dernier rapport eut pour objet la réunion des trois collections du Conser-

vatoire des arts et métiers dans le local de l'ancienne abbaye Saint-Martin-des-Champs, où nous le voyons encore aujourd'hui.

Après le 18 brumaire, Grégoire entra dans le nouveau Corps législatif, et ses collègues l'élevèrent bientôt à la présidence. Orateur de la députation envoyée aux consuls, pour l'ouverture de la session de l'an X, il porta la parole devant eux avec fermeté et patriotisme; il leur rappela que les dépositaires de l'autorité n'existent que par le peuple et pour le peuple.

Et le premier consul répondit sur le même ton républicain, qui était encore à l'ordre du jour : « Le peuple français est notre souverain à tous; il juge nos travaux. Ceux qui le serviront avec pureté et zèle seront accompagnés dans leur retraite par la considération et l'estime de leurs concitoyens. »

Grégoire avait d'abord, comme bien d'autres, nourri l'espérance que Bonaparte userait de son pouvoir pour consolider les libertés nationales; il appartenait au cercle choisi qui se réunissait à Auteuil, chez la veuve d'Helvétius. Cette femme distinguée était alors âgée de quatre-vingts ans. Elève de madame de Graffigny et l'amie des hom-

mes qui avaient fait l'ornement de la France philosophique pendant un demi-siècle, elle comptait dans sa société intime Destutt de Tracy, Gallois, Lefebvre de Laroche son commensal depuis trente ans, Cabanis qu'elle chérissait comme une mère : elle devait à sa longue habitude de vivre au milieu du débat des opinions diverses une admirable tolérance; mais le jeune conquérant de l'Italie et de l'Egypte lui avait inspiré un enthousiasme qu'elle s'efforçait de faire partager à tous ceux qui l'entouraient.

Leur illusion fut de courte durée, et Grégoire surtout ne fit bientôt aucun mystère de son mécontentement. Aussi fut-il vainement présenté à trois reprises par le Corps législatif comme candidat au Sénat conservateur; les répugnances du maître l'en éloignèrent obstinément; car celui-ci prévoyait bien qu'il ne trouverait point dans les sentimens républicains de Grégoire, la flexibilité que tant d'autres lui avaient montrée. Le premier consul d'ailleurs, qui, dans l'intérêt de son ambition, bien plus que par tout autre motif, préparait alors une réconciliation du gouvernement français avec la cour de Rome, sentait que des faveurs accordées à un ecclésiastique

aussi éminent que Grégoire dans l'opposition gallicane, seraient peu propres à faciliter ce projet. Des obstacles s'élevèrent également dans le sein du Sénat lui-même, contre la nomination du candidat : quelques membres de ce corps politique, philosophes peu tolérans, laissèrent entendre que si l'on pouvait consentir à ne pas contrarier leur futur collègue sur ses opinions religieuses, on devrait néanmoins exiger de lui qu'il renonçât à des pratiques de piété, incompatibles, à leur sens, avec la dignité sénatoriale.

L'évêque de Blois, informé des pourparlers qui avaient lieu à cette occasion, écrivit au président du Sénat, Sieyes, une lettre dans laquelle il repoussait avec indignation l'idée de toute capitulation de conscience :

« Si quelques hommes, disait-il, prétendent subordonner ma nomination, je ne dis pas à l'abandon des principes qui me sont chers, et qu'on veut bien me laisser, mais à l'omission des actes qui en sont la conséquence, cette injustice de leur part ne m'arrachera pas une lâcheté. Ils peuvent appliquer ailleurs des suffrages que je suis loin de leur demander. »

La fermeté de Grégoire obtint un nouveau triomphe; son élection eut lieu deux jours après la remise de cette lettre, le 25 décembre 1801. Le vœu réitéré de la législature rendait difficile de se refuser à un témoignage aussi positif de l'opinion publique, pour laquelle on affectait encore des ménagemens.

Lorsque la députation des sénateurs se présenta chez le premier consul pour lui annoncer l'élection qu'ils venaient de faire, celui-ci en les voyant s'écria : Eh bien! qui avez-vous nommé?

— Grégoire.

Grégoire! répéta Bonaparte avec un geste d'impatience et de mécontentement. Plus tard il fit des reproches sur cette élection à Kellermann et à François de Neufchâteau.

Puisque nous venons de citer ce dernier nom, qu'on nous permette de raconter un trait honorable pour celui qui l'a porté. Au sortir de la révolution, Grégoire, qui n'avait vécu que de son traitement de député, se trouva sans ressources. François de Neufchâteau, alors ministre de l'intérieur, donna à la bibliothèque de l'Arsenal un conservateur avec 4,000 francs d'appointemens; ce fut l'ancien évêque de Blois.

Quand celui-ci entra au Sénat, des postulans se présentèrent pour occuper sa charge à l'arsenal; mais le ministre déclara qu'il l'avait créée pour Grégoire et qu'elle finissait avec lui. Grégoire se rappela, en écrivant son testament, combien ce petit emploi lui avait été utile; il légua à la bibliothèque de l'Arsenal sa collection de livres et documens relatifs à la traite et à l'esclavage des nègres, la plus riche, sans doute, qui jamais se soit trouvée réunie.

Dans l'année 1801, avait été tenu le second *concile national*, qui fournit à l'évêque de Blois une nouvelle occasion de manifester ses croyances politiques et religieuses. Il en fit l'ouverture, le 29 juin, par un discours, où, après avoir payé à la philosophie un juste tribut de reconnaissance pour les lumières qu'elle a répandues, après avoir honoré la courageuse énergie des fondateurs de la liberté, et témoigné de sa foi constante dans le principe de la souveraineté du peuple, il adressait des paroles de conciliation aux prêtres réfractaires, et les adjurait au nom de Dieu et de la patrie, de cesser leur désobéissance aux lois nationales.

Voici en quels termes mademoiselle Williams,

que nous avons déjà citée, rend compte de ces faits dont elle était spectatrice :

« Les promoteurs du premier concile ont envoyé une lettre circulaire pour la convocation d'une nouvelle Assemblée. Depuis les premiers siècles de l'Église nous avons eu peu de lettres pastorales peignant aussi bien la simplicité du zèle apostolique et évangélique. Ils invitent leurs collègues à étudier avec eux les dogmes de l'Église; ils les engagent surtout à remonter aux écrits originaux, aux monumens de l'Église primitive, et leur recommandent de sortir de l'enceinte de leur propre église, et de s'avancer dans des contrées que l'infaillibilité avait jusqu'ici défendu de parcourir.

« Peut-être, disent les respectables prélats signataires de cette circulaire, faut-il reprocher à divers auteurs catholiques d'avoir trop peu consulté les ouvrages des nations savantes qui environnent la France. Une multitude d'écrits profonds et presque inconnus parmi nous, jetteront le plus grand jour sur des points dogmatiques, sur la discipline et l'histoire ecclésiastiques... Nous ne sommes plus à ces temps où une chose était réputée mauvaise, uniquement parce

qu'elle avait été annoncée par un protestant : comme si les enfans de l'erreur ne pouvaient jamais être l'organe d'aucune vérité; comme si une assertion était viciée par d'autres titres que son opposition à ce qui est vrai, à ce qui est juste : en conservant soigneusement l'intégrité de la foi, par tous les moyens que suggèrent la science et la charité, aplanissons les voies, pour ramener au bercail ceux de nos frères qui s'en sont écartés ! »

Le passage suivant, avec sa tendance à la réforme des abus, exprime le désir que la catholicité elle-même entreprenne spontanément cette réforme : « Ne laissons pas la politique attaquer, les hérétiques censurer, les incrédules nous reprocher des abus que nous pouvons corriger nous-mêmes; ayons le courage de changer, de réformer tout ce qui doit l'être; le moment est favorable. On ne verra plus l'Europe rétrograder vers les fausses décrétales : l'opinion de tous les hommes instruits a fait justice de ce tissu d'inepties qui a fait le malheur du monde, et dont la religion a long-temps gémi. »

Nous avons fait ces citations, afin de mettre en évidence le caractère de ces deux assemblées

religieuses, dans lesquelles l'évêque de Blois joua le rôle principal. Elles contribuèrent beaucoup, plus peut-être que Napoléon lui-même, au rétablissement du culte catholique; car elles levèrent les premiers obstacles, toujours les plus difficiles. Napoléon se faisait comparer à Cyrus, à Constantin, à Charlemagne, et se donnait comme le restaurateur des autels; mais il résulte d'un relevé fait par l'administration des domaines nationaux, en vendémiaire an V, c'est-à-dire quatre ans avant le concordat, que, dès cette époque, sur quarante mille paroisses, trente-deux mille deux cent quatorze avaient rouvert leurs églises, desservies presque toutes par le clergé assermenté, et quatre mille cinq cent soixante et onze étaient alors en réclamation pour obtenir également l'exercice public du culte (1).

Grégoire fut personnellement consulté par le chef du nouveau gouvernement sur son projet de concordat; il le combattit vivement, et surtout il s'opposa à l'article dans lequel on faisait garantir par le pape la vente des biens du clergé,

(1) Voyez : *Essai historique sur les libertés de l'église gallicane*, par Grégoire. — Et : *Histoire des sectes religieuses*, par le même.

comme si cette vente, effectuée en vertu d'une loi de l'état, avait besoin d'une ratification étrangère. Grégoire, dans son *Essai sur les libertés de l'église gallicane*, a rendu compte de sa conversation avec le premier consul. La résolution de celui-ci était prise d'avance, et ne fut point ébranlée : il choisit pour l'un des négociateurs de son concordat le fameux abbé Bernier, l'ancien aumônier des Chouans, et le récompensa par un évêché.

Ce traité d'ailleurs avait un but de conciliation ; il voulait que les anciennes querelles fussent ensevelies dans l'oubli, et que le clergé tout entier fût reconstitué, sans distinction d'assermentés et d'insermentés (1). Défense fut faite

(1) « Toutefois, dit Grégoire (*Hist. des Sectes*, t. III, p. 107), dans la composition du clergé concordatiste et la répartition des places ecclésiastiques, les assermentés n'avaient été compris que pour un cinquième, parce qu'ayant une teinte républicaine, Napoléon leur préférait des prêtres et surtout des prélats qui, assouplis au métier de courtisan avant la révolution, et appartenant à la caste nobiliaire, attachaient à son char ces noms *historiques* pour lesquels madame de Staël, née plébéienne, avait conçu un tendre intérêt, quoique assurément elle n'eût aucun besoin personnel de parchemins pour imprimer à son nom une éclatante célébrité. »

d'exiger des nouveaux prélats autre chose qu'un simple acte de soumission aux jugemens du saint-siége (1); toute rétractation publique du serment fut formellement condamnée (2), et le pape Pie VII dit : « Nous ne voulons pas même soupçonner qu'il reste dans le cœur d'aucun des réfractaires, pas plus que dans le nôtre, aucun souvenir contraire à la charité et à la paix. » — On comprend qu'ici sa sainteté ne faisait pas du nom de réfractaire la même application que nous.

Mais les distinctions qu'interdisait la loi, on sut les introduire dans la forme, et tandis que les dissidens étaient invités avec douceur à envoyer leurs démissions, Grégoire et les autres prélats constitutionnels reçurent un message papal, qui leur enjoignait, en termes durs et injurieux, de déposer leurs titres. Grégoire, qui ne voulait point être un sujet de trouble et de scandale, obéit; le 12 octobre 1801, il adressa sa démission d'évêque, mais en déclarant qu'il ne cesserait point de considérer comme ayant

(1) Frayssinous. *Les vrais principes de l'église gallicane.* — *Apologie du concordat de* 1801, par un curé.

(2) Lettre de M. Portalis, conseiller d'état, chargé des affaires ecclésiastiques, au préfet de...

été légale et légitime, une élection faite par le peuple. Sa lettre pastorale d'adieux aux fidèles et au clergé du diocèse de Blois est empreinte de la plus touchante onction; tout en regrettant de se voir séparer d'eux, il se félicite, pour ce qui le concerne personnellement, de pouvoir déposer le pesant fardeau de l'épiscopat.

Grégoire raconte, dans son *Essai sur les libertés gallicanes*, que lorsque les archives du Vatican furent apportées à Paris, il y chercha vainement l'original de la circulaire qui lui avait ordonné de quitter ses fonctions; au lieu de cette pièce, qui probablement avait été falsifiée dans l'expédition, par une main plus rigide en orthodoxie que celle du saint-père lui-même, il trouva une minute de lettre rédigée en termes beaucoup plus modérés et plus chrétiens.

Quoi qu'il en soit, tous les évêques constitutionnels envoyèrent leurs démissions, qu'ils avaient offertes bien des fois en cas que l'extinction des disputes dût en être le fruit, donnant ainsi une nouvelle preuve de leur dévouement à la paix de l'Église et du pays. Mais des dissidences s'élevèrent tout à coup parmi les insermentés, qui presque tous habitaient l'étranger.

Plus de quarante d'entre eux se démirent de leurs titres, et beaucoup, fatigués d'un long exil dont ils n'osaient plus espérer le terme par une contre-révolution tant de fois promise à leurs vœux et tant de fois ajournée, consentirent à faire partie du nouveau clergé concordatiste : ils se dévouèrent au régime impérial, et promirent fidélité à sa constitution, acceptant alors ce qu'ils avaient hautement refusé dix ans plustôt, et se servant, pour justifier leur soumission, précisément des raisons que les constitutionnels avaient fait valoir en faveur du serment civique.

D'autres, plus persévérans, ou peut-être pourvus de moyens d'existence qui leur rendaient l'exil moins dur et la constance plus facile, refusèrent obstinément leurs démissions. Mais ce qu'il y eut de bizarre, c'est qu'eux aussi invoquèrent à leur tour les motifs dont s'étaient autrefois servi les assermentés pour établir la canonicité de leurs titres : tant l'argumentation est un instrument flexible entre des mains exercées! Devenus tout à coup partisans zélés des libertés gallicanes et de l'ancienne discipline, qu'ils avaient foulées aux pieds en 1791, en déclarant alors que leurs titres dépendaient exclusivement

du saint-siége, on les vit refuser de rendre au saint-siége ces titres qu'il leur redemandait; on les vit même, en Belgique, faire des prières *pour la conversion du pape*. Doublement réfractaires, ils formèrent un sous-schisme dans l'Eglise, et écrivirent des déclarations contre le nouvel ordre de choses. « Point de concordat, disaient-ils dans un pamphlet publié à Londres, point de capitulation, point de fusion, point de rapprochement. »

En France, les scissionnaires, réunis dans des assemblées, la plupart clandestines, exercèrent un culte séparatiste (1).

« Les ecclésiastiques émigrés, qui d'abord s'étaient flattés de rentrer à la suite d'armées triomphantes, ayant été déçus dans leur espérance, affectèrent de rentrer au moins comme conquérans spirituels. Il voulaient persuader, et personne ne l'a cru, que l'étendard de la religion catholique, sorti de France avec eux, y rentrait dans leurs mains; Boisgelin le dit formellement dans son discours prononcé le jour de la publication solennelle du concordat à la cathédrale de

(1) *Essai hist. sur les libertés de l'église gallicane.*

Paris (1) ». — « C'est par suite de ce système, qu'eux et leurs émissaires ont, au grand scandale des fidèles, rebénit des églises, qu'ils remarient, reconfessent, refusent d'admettre pour parrains et marraines, d'administrer, de communier, d'enterrer des acquéreurs de biens nationaux, et des gens qui ont eu recours au ministère du clergé assermenté ; ils effraient quelques sots en parlant avec emphase de schisme, de suspense, d'excommunication, et autres mots qui ne devraient être prononcés qu'avec frayeur, quand ils sont appliqués avec justice (2). »

Forts de l'appui de la cour de Rome, et encouragés par l'indifférence du gouvernement, peut-être même par l'approbation secrète de quelques hauts fonctionnaires, les prélats réfractaires, établis sur les nouveaux siéges, commencèrent une persécution opiniâtre contre les membres du clergé assermenté. Ceux-ci furent écartés de toute fonction active, ou même exclus entièrement du ministère, avec défense de célébrer la messe ; l'ostracisme et l'emprisonne-

(1) Grégoire, *Histoire de l'émigration ecclésiastique*. (Ouvrage inédit.)

(2) Idem, idem.

ment atteignirent plusieurs d'entre eux sous les plus absurdes prétextes. En vain des lettres circulaires du ministère de la police et de celui des cultes, rappelaient qu'une adhésion au concordat était seule exigible de la part des ecclésiastiques; les palais des évêques se transformèrent en tribunaux d'inquisition, où l'on s'efforçait d'extorquer aux constitutionnels, par promesses ou par menaces, des rétractations dont on variait les formules avec une jésuitique habileté.

Quelques curieux ont formé des collections de ces pièces; nous en trouvons dans les papiers de Grégoire un échantillon qui montrera jusqu'où peut égarer le fanatisme de la vengeance. Il en existe un exemplaire, écrit, à ce qu'on assure, de la main de Villefort, prêtre exerçant à Moulins; elle fut adressée en 1797 à l'évêque de ce diocèse, qui en eut horreur; la voici :

« Je me rétracte de tous les sermens que j'ai faits à la république, spécialement de celui de 1791. Je jure haine à la république et j'emploierai tous mes moyens pour rétablir la royauté et pour favoriser Louis XVIII, notre bon roi, à son avénement au trône.

« J'approuve la sentence prononcée contre les patriotes par le conseil du roi :

« 1° Tous les députés de la Convention et de la législative actuelle à être pendus.

« 2° Les comités de surveillance et révolutionnaire brûlés vifs.

« 3° Tous les gardes révolutionnaires, condamnés à être rompus vifs et à expirer sur la roue.

« 4° Tous ceux qui ont occupé des places de la république dans les administrations quelconques, marqués sur le front d'un fer rouge, portant cette inscription : T R, *traître à son roi*; le fouet et la même marque sur l'épaule, et bannis pour toujours des places.

« 5° Ceux qui ont acheté des biens de l'église ou d'émigrés les rendront et les leurs seront confisqués.

« 6. Tous les prêtres, moines ou religieuses qui auront prêté le serment et ne se seront pas rétractés, seront renfermés pour la vie et condamnés au pain et à l'eau. »

En vérité, nous n'hésiterions pas à déclarer que de pareilles formules n'ont pu être prescrites par des hommes revêtus d'un ministère sacré, et que cette pièce, où l'ineptie le dispute à la férocité, est l'œuvre isolée de quelque fou, si nous ne nous souvenions que l'un des esprits les plus

élevés parmi les défenseurs du catholicisme, de Maistre, s'est attaché avec une cruelle complaisance à détailler les supplices qu'il voudrait faire souffrir aux révolutionnaires.

Des catholiques étrangers, que n'aveuglait point l'esprit de parti, surent juger plus sainement le véritable état de la France, et rendre justice au clergé constitutionnel. Celui-ci a conservé dans ses archives beaucoup de lettres d'adhésion qui lui furent écrites de divers pays. La faculté théologique de Fribourg, représentée par les docteurs et professeurs Waker, Hug, Schinzinger, Petzek, Klupfel et Schwarzel, se distingua particulièrement, en publiant, le 20 mars 1798, une consultation dans laquelle elle approuvait la conduite des pasteurs assermentés, les déclarait légitimes, et engageait les dissidens à se réunir à eux. Cette consultation fit un grand éclat en Allemagne, et suscita contre ses rédacteurs les tracasseries du cabinet autrichien, qui voulait alors soulever la Suisse contre les Français, en peignant ceux-ci comme des athées endurcis.

Nous puisons la plupart de ces détails dans des manuscrits de Grégoire intitulés :

Histoire de l'émigration ecclésiastique ;

Révolte du clergé dissident contre le concordat, ou essai sur les persécutions exercées par le clergé dissident contre le clergé constitutionnel, depuis l'établissement du concordat ;

Des rétractations ;

Opinions des catholiques étrangers sur les réformes ecclésiastiques de France.

Ces chapitres historiques contiennent de curieux renseignemens sur les débats religieux de la fin du dix-huitième et des premières années du dix-neuvième siècle.

Grégoire était devenu membre de l'Institut national. Il y fit lecture, le 22 floréal an VIII, de son *apologie de Barthélemy de Las-Casas* (1). La calomnie n'a point respecté la mémoire du saint évêque de Chiappa; elle lui a long-temps attribué l'introduction de la traite des nègres d'Afrique, en lui prêtant d'ailleurs une intention d'humanité singulièrement inconséquente, celle d'épargner à ses chers Indiens des travaux pénibles et un cruel esclavage. L'historien espagnol Herrera est l'auteur primitif de cette étrange in-

(1) Mémoires de l'Institut, classe des sciences morales et politiques, t. IV. — Traduit en anglais par Yorke. Londres, 1803.

culpation, accréditée par Charlevoix, Robertson et beaucoup d'autres écrivains. Grégoire en fit justice, en démontrant que l'établissement de la traite est antérieur, de quatorze ans selon les uns, de dix-neuf selon Herrera lui-même, à l'époque où l'on prétend que Las-Casas en conçut le projet. — En 1827, notre grand sculpteur David, ayant proposé aux États américains de s'associer pour ériger un monument à Las-Casas dans la ville de Panama, Grégoire s'intéressa vivement à cette belle pensée, qui malheureusement ne fut point réalisée.

En 1801, Grégoire publia : *Les Ruines de Port-Royal-des-Champs*. Retracer la vie des austères habitans de cette fameuse solitude, c'était, pour l'héritier de leur savoir, de leur piété et de leur esprit d'indépendance, écrire sa propre biographie : il les considérait d'ailleurs, et ne craignit pas de les peindre, comme les précurseurs de la révolution de 1789 ; les attaques réitérées et violentes du clergé émigré, contre la mémoire de Port-royal, semblent dire que cette opinion n'était point sans fondement. Jansénius, le patriarche de leur école religieuse, n'avait-il pas été jadis accusé de vouloir républicaniser la Flan-

dre? — Ce fut dans la tranquille vallée où s'était élevé le monastère, et dans la maison même habitée par Tillemont, l'un des plus illustres écrivains de Port-Royal, que Grégoire composa son livre. Lorsqu'en 1809, année séculaire de la destruction du couvent, il fit paraître une seconde édition, Napoléon, parvenu alors au faîte de son édifice monarchique, s'irrita contre quelques pages sévères sur le despotisme de Louis XIV, dont il faisait l'application à sa propre dictature. Il en témoigna vivement sa mauvaise humeur au milieu de ses courtisans, et ce fut, pour les éternels persécuteurs du prélat démocrate, le signal d'un nouveau torrent d'injures. Celui-ci, quand le comte Garnier, président annuel du Sénat, lui fit part du mécontentement de l'empereur, se borna à répondre que cette irritation se manifestait bien tard, puisque le premier consul lui avait demandé, et reçu de sa main, en 1801, un exemplaire du livre, qu'il pouvait faire rechercher par son bibliothécaire.

Les adhérens de l'école de Port-Royal avaient fondé à Paris, dès l'année 1795, la *Société de philosophie chrétienne*, réunion savante de laquelle

sortirent plusieurs écrits remarquables. Outre Grégoire, elle comptait au nombre de ses membres Pingré, Camus, Pasumot, Royer, Saurine, etc.; elle publia un plan des travaux qu'elle se proposait d'exécuter, et un recueil périodique, les *Annales de la religion*, dont l'évêque de Blois fut un des principaux collaborateurs. C'est dans ces annales que parut, en 1798, sa *Lettre à don Ramond Joseph de Arce, archevêque de Burgos et grand inquisiteur d'Espagne*, lettre qui lui valut trois ou quatre volumes de réfutations et de diatribes de la part des amis du saint-office. Il fut même prêché, le 23 novembre 1798, un sermon contre l'auteur, dans l'église patriarcale, par le révérend père Raymond Gonzalès, Franciscain de l'Observance; dans ce sermon, imprimé et dédié au prince de la Paix, il est dit que l'irruption des Sarrasins ne fut pas plus redoutable pour la religion que le pamphlet de Grégoire.

Dans les premiers jours de sa puissance croissante, Bonaparte, malheureusement inspiré par son ambition, et peut-être aussi par les préjugés créoles de son oreiller conjugal, avait réuni ses ministres, des conseillers d'état, des séna-

teurs, etc., au nombre d'environ soixante, pour aviser aux moyens de rétablir à Saint-Domingue l'autorité française. La mode des idées libérales et philantropiques était déjà remplacée par celle de caresser les désirs du maître. Aussi la plupart des membres de cette nombreuse commission s'empressèrent-ils de proposer des mesures promptes et rigoureuses. L'un invoquait la force des armes pour dompter la rébellion et réinstaller l'esclavage aboli par la Convention; l'autre voulait que l'on décimât les coupables, afin d'imposer l'obéissance par la terreur : il est des hommes à qui ce moyen semble tellement salutaire, qu'ils l'emploient indifféremment au service de toutes les causes. Quelques uns préféraient user d'adresse ; ils proposaient de gagner les chefs nègres par des promesses, et de tâcher de les amener en France, où l'on pourrait les garder prisonniers, sauf à leur assurer une modique pension.

Grégoire n'avait point encore donné son opinion. Le premier consul l'interpella : Qu'en pensez-vous ?

Je pense, répondit-il, que, fût-on aveugle, il suffirait d'entendre de tels discours pour être sûr

qu'ils sont tenus par des blancs. Si ces messieurs changeaient à l'instant de couleur, ils tiendraient probablement un tout autre langage.

Allons, interrompit Bonaparte, avec un rire qui dissimulait quelque humeur, vous êtes incorrigible.

Le rétablissement de l'esclavage fut résolu par deux cent onze suffrages, contre soixante-cinq seulement, dans le Corps législatif, dont la déférence mérita des félicitations officielles.

Et la colonie de Saint-Domingue, florissante sous les sages réglemens de Toussaint-Louverture, devint un affreux théâtre de carnage; les colons, paisibles possesseurs de leurs habitations entretenues par des nègres libres, au lieu de faire rentrer ceux-ci dans la servitude, furent expulsés du pays; une armée française, l'élite de nos soldats républicains, fut exterminée par le fer et les maladies (1).

(1) Des Colonies, et particulièrement de celle de Saint-Domingue, par le colonel Malenfant, propriétaire à Saint-Domingue et délégué du gouvernement français à Surinam. 1814.

Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue, par le général Pamphile de Lacroix. 2 vol. 1819.

Haïti, par Z. Macaulay (déjà cité, p. 48).

Ce ne fut pas seulement dans cette occasion où ses idées favorites se trouvaient en jeu, que Grégoire manifesta une courageuse opposition aux volontés du despote. Il appartint constamment à cette minorité infiniment petite, qui ne cessa de protester contre les faiblesses du Sénat.

L'évêque de Blois s'est expliqué sur ce sujet dans ses *Mémoires* : nous aurions pu y intercaler les fragmens manuscrits qu'on va lire; mais, outre que ceux-ci sont d'une date postérieure, nous nous sommes fait une loi de publier les *Mémoires* exactement tels que l'auteur les avait préparés. Ces fragmens semblent avoir été destinés à une *Histoire du Sénat*.

« Dans le principe, dit Grégoire, les sénateurs étaient absorbés, c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient occuper aucun autre emploi. Bonaparte, en dérogeant à cette règle, éveilla toutes les ambitions des faméliques.

« Dans le principe, les nominations de sénateurs avaient lieu sur présentation de candidats par le Corps législatif et le Tribunat. Le premier consul s'empara plus tard des nominations, et fit entrer au Sénat ses affidés et ses grands domestiques : le grand chambellan, le grand veneur, le grand écuyer, le grand maître des cérémonies.

« Dans le principe, c'était au Corps législatif et au Tribunat qu'il fallait présenter les demandes de conscriptions; cela n'était point du ressort du Sénat. La première demande de ce genre fut présentée par Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), sous prétexte d'urgence. L'usage continua.

« Ainsi, par des sénatus-consultes, on démolit successivement tous les principes de liberté, toute constitution; le Sénat ne fut plus qu'un bureau d'enregistrement des volontés de Bonaparte.

« Depuis long-temps il aspirait au sceptre : le titre de premier consul était beau; mais il voulait descendre au rang d'empereur, auquel l'opinion attache de plus grandes idées qu'à celui de roi.

« Son ambition, secondée par ses créatures, éclata enfin; le Tribunat, censé défenseur des droits du peuple, prit l'initiative par l'organe de Curée, et tous s'empressèrent de suivre son exemple, excepté Carnot.

« Le Tribunat, pour récompense, fut supprimé bientôt après.

« Quand il fut question de faire ratifier le vote du Tribunat par le Sénat, on prit d'abord une forme insolite. Une lettre adressée à chaque sénateur les invita à manifester individuellement leur pensée. La plupart sans doute répondirent par un assentiment servile, en se courbant ventre à terre. Quelques uns gardèrent le silence. Mais deux au moins répondirent négativement : Lambrechts et Grégoire. Ce dernier envoya même une série d'articles dont il de-

mandait l'adoption pour opposer une barrière au despotisme (1).

« Vint ensuite la fameuse séance où l'on vota sur l'impérialité.

« M. Bredow, célèbre écrivain allemand, dans sa *Chronique du dix-neuvième siècle*, cite comme opposans Sieyes, Lanjuinais et Grégoire.

« Mademoiselle Williams, dans sa relation des événemens arrivés en France depuis le débarquement de Bonaparte, dit que M. Lanjuinais s'écria : Quoi ! vous livreriez votre pays à un Corse, à un homme d'une nation si méprisée des Romains qu'ils n'en voulaient pas pour esclaves !

« Ces récits sont inexacts : M. Lanjuinais était absent et malade.

« A la séance, M. Grégoire seul parla, et persistant dans son vote négatif, il demanda que sa lettre et les articles qu'il avait envoyés fussent au moins insérés dans le procès-verbal, ce qu'on eut garde de lui accorder. Puis on vota. Bonaparte eut toutes les voix excepté *cinq* : deux billets blancs, déposés par des lâches, et trois *non*, l'un de M. Lambrechts, l'autre de M. Grégoire ; le troisième est-il bien connu (2) ? Lambrechts, dans un de ses écrits, pré-

(1) Voir les *Mémoires*.

(2) Ce troisième *non* a été réclamé timidement et indirectement pour *plus d'un* sénateur, car une époque est venue où tout le monde voulait avoir fait partie de la minorité.

sume que ce fut M. Garat. Il y aurait eu, sans doute, quatre votes négatifs si M. Lanjuinais n'eût pas été absent.

« Le lendemain, quand on proclama l'élévation de Bonaparte au trône, cette annonce fut écoutée dans un morne silence, avec une espèce de stupeur générale ; ce qui n'empêcha pas les journaux de débiter le lendemain, à toute la France, que cette proclamation avait été couverte d'applaudissemens ; les journaux n'étaient que les échos des volontés du maître.

« Portalis avait dit à la tribune du Sénat qu'un empereur était nécessaire pour qu'il n'y eût ni maître ni *sujets*. Divers journaux (par ordre sans doute) travestirent la phrase en disant : ni maître ni *esclaves*.

« La minorité du Sénat, à laquelle viennent s'aggréger actuellement certains personnages que la vérité et l'opinion publique en repoussent, fut constamment moindre qu'on ne le croit. Dans quelques circonstances, telles que le divorce, l'occupation des États romains, il y eut quelques votes négatifs de plus que sur l'impérialité ; mais ce dernier article, le plus important, donne la juste mesure de la lâcheté de ce corps ; elle prouve que la chose publique périclite quand elle est livrée à des hommes qui peuvent avoir des talens, des qualités aimables, mais qui sont dépourvus d'énergie et sans probité politique. »

Les autres fragmens que nous possédons,

griffonnés sur des chiffons de papier, sur des adresses de lettres, etc., tout informes qu'ils sont, nous semblent mériter de n'être point perdus. Rien n'est plus précieux pour l'histoire, et pour la biographie en même temps, que ces épanchemens spontanés où la plume écrit de l'abondance du cœur, sans se mettre en souci d'aucune élégance littéraire. C'est un tableau dans lequel l'auteur se peint lui-même à son insu en voulant peindre ce qui l'entoure. Nous citerons textuellement ces petites phrases mélangées de latin, mode abréviatif que Grégoire employait souvent dans ses notes :

« Asservissement du Sénat.

« Que n'aurait-il pas pu faire, ce Sénat, d'une nation rajeunie !

« Serment de défendre les droits du peuple !

« Le Sénat a septembrisé les principes.

« Gens souples, bons à tous les partis, à saint Michel et à Satan.

« *Ibi* savans, *sed* pas en politique.

« Pas courage civil, ni probité politique ; il ne volera pas une montre, mais il vole la liberté.

« Consciences qui seraient bourrelées si elles n'étaient pas cautérisées.

« Au retour de Russie, en 1813, discours de Lacépède; il apprend aux sénateurs qu'ils ne sont rien que subordonnément aux volontés de l'empereur.

« Servilité des sénateurs envers les ministres. — Chez Cambacérès on ne les annonce plus.

« Toutes les voitures des sénateurs entraient dans la cour d'honneur des Tuileries, de Saint-Cloud, etc.; Bonaparte décida que celle du président seule jouirait de ce privilége. Croirait-on que cette ineptie fut annoncée au Sénat par son président (Garnier, je crois) comme une marque de faveur pour le corps!

« On détruit les arbres de liberté *coram* Luxembourg.

« Cabinet de lecture *ubi* sénateurs se réunissaient pour journaux; on le supprime.

« Deux commissions avaient été formées : l'une pour la liberté de la presse, l'autre pour la liberté individuelle. On eût dit une moquerie. Celle-ci a pourtant provoqué la délivrance de quelques prisonniers; mais l'une et l'autre, celle de la presse surtout, n'étaient que dérisoires. Pour en faire sentir le ridicule, les sénateurs de la minorité ne manquaient point d'en demander très-sérieusement le renouvellement, chaque fois que la durée des commissions était expirée, et qu'on l'outrepassait, sans doute par pudeur.

« Les projets de sénatus-consultes n'étaient jamais

imprimés avant la discussion ; les meneurs, dans leurs cercles, préparaient d'avance les décisions.

« Dans les commencemens, l'administration du Sénat était confiée à des commissaires élus dans son sein ; elle était gratuite. Bonaparte créa pour cet objet quatre grands officiers à sa nomination : un président, un chancelier, deux préteurs, dont le traitement absorbait une somme annuelle de 144 mille francs. On ne rendit plus alors aucun compte au Sénat.

« Quand on annonça la création de sénatoreries, l'avis primordial était qu'on les obtînt par rang d'ancienneté de nomination. Joseph Bonaparte avait déclaré que l'empereur ne ferait point au Sénat l'injure d'adopter une autre forme ; cependant une autre forme fut adoptée, celle de présenter trois candidats, entre lesquels choisirait Bonaparte. Alors se déploya toute l'intrigue des meneurs pour être sur la liste, ou y faire placer leurs affidés. Le nombre des sénatoreries n'était pas proportionné à celui des avides et des serviles qui les convoitaient. Il en résulta parmi eux un mécontentement qui faisait hausser les épaules et provoquait le rire des indépendans.

« Sénatoreries. — Listes faites en famille. — Nouveau moyen d'asservir les volontés. — Alléchés par l'odeur des revenus.

« Bons de 15,000 francs distribués, dit-on, aux serviles les plus influens.

« Sénat conservateur... oui, conservateur de ses traitemens. »

Les notes deviennent plus piquantes encore lorsqu'elles traitent de l'élection des muets au Corps législatif par le Sénat, dépendant lui-même de la nomination impériale.

« Les choix étaient arrêtés à l'avance et l'on faisait circuler les listes.

« Des notices étaient distribuées, quelquefois manuscrites, mais presque toujours imprimées.

« A défaut de mérite, on faisait impudemment valoir des motifs tels que ceux-ci :

« Généalogie, ancienneté de famille. — Un de ses ancêtres a servi sous Henri IV. — Richesses. — Apte par conséquent à devenir législateur.

« D'autres : — Quatre oncles chevaliers de saint Louis. — Parens chevaliers de Malte. — Décoré de l'ordre de Cincinnatus. — *Ergo* capacité législative.

« Un frère tué sous les drapeaux. — Un fils dans les gardes d'honneur. — Un parent chez madame-mère. — *Ergo* capacité.

« A logé S. M. l'impératrice. — Assisté au couronnement. — Assisté au baptême du roi de Rome. — Sa nomination fera plaisir à l'empereur. — Capacité.

« A établi des manufactures. (Il s'agissait d'une fabrique de cartes à jouer.) — Capacité.

Les noms de ces candidats si dignes d'admission se trouvent parfois en toutes lettres à côté de leurs titres, dans les notes que nous consultons.

« Le népotisme, n'osant présenter lui-même ses candidats, les faisait recommander par un complaisant, à charge de revanche. — C'est le cousin, le neveu, le gendre de tel de nos collègues que nous estimons tous.

C'est surtout en janvier 1813 que le népotisme eut ses plus beaux triomphes. »

L'indignation et le mépris excités chez Grégoire par ce long spectacle de bassesse et de corruption, se sont fait jour dans son *Histoire des sectes*; il y constitue, sous le nom de *basiléolâtrie* ou *monarcholâtrie* (adoration des rois et des grands), une secte répandue dans toutes les autres. C'est l'adulation des clergés de cour envers les princes; l'adulation des fonctionnaires publics, des savans, gens de lettres, artistes, envers les puissans; l'adulation des papes et celle de la cour de Rome à l'égard des souverains. Tous ces genres d'idolâtrie politique sont passés

en revue, et, comme on le pense bien, dans l'histoire des pratiques de ce culte, les chapitres consacrés à l'empire et à la restauration ne sont ni les moins étendus ni les moins curieux.

Les basiléolâtres de Napoléon et des Bourbons donnèrent toute l'extension que peut suggérer une imagination complaisante à ce précepte divin : *Priez pour tous ceux qui sont élevés en dignité.*

On vit le clergé dire que Napoléon avait été *annoncé par les prophètes*, que *le sépulcre de la sainte Vierge avait enfanté pour la France le héros destiné à la régénérer ;* on le vit appliquer à Bonaparte ces paroles du psalmiste : *Il touche les montagnes et les montagnes se réduisent en fumée ;* exprimer le vœu : *que la dynastie napoléonienne fût immuable comme le soleil ;* on vit le supérieur de Saint-Sulpice exhumer des Bollandistes un Saint-Napoléon, qui dut toute sa gloire au hasard de son patronage, et qui, après avoir pendant des années absorbé la fête de la mère de Dieu, est retombé tout à coup dans le néant, vaincu à Leipzig et à Waterloo.

On entendit un sénateur recommander au bon Dieu de conserver le trône de Napoléon s'il voulait que le christianisme se conservât sur le

globe; un autre membre de la même assemblée dire à madame Lætitia que la conception du grand Napoléon, dans son sein, était assurément une inspiration divine; un orateur du conseil d'état nommer Bonaparte : *« Ce que l'univers a de plus grand, ce que la France a de plus cher. »*

Nous ne continuerons pas ces citations : à quelques années de là nous retrouverions les mêmes hommes fidèles au commandement donné par saint Rémi à Clovis : *« Adorez ce que vous avez brûlé, brûlez ce que vous avez adoré. »*

Quant à l'évêque de Blois, nous le voyons dans le Sénat tel que nous l'avons connu dans les autres assemblées politiques. Chrétien plus tolérant que les incrédules qui l'entouraient, il proposa pour le Corps législatif Furtado, israélite de Bordeaux, qui fut président du Sanhédrin; Garat l'appuya, mais le candidat fut écarté, surtout par l'influence des Bordelais. — Lorsqu'il s'agit d'un projet d'adresse de félicitations à l'empereur, au sujet du rétablissement des titres nobiliaires, Grégoire fut le seul opposant. « Mes collègues, dit-il, furent très fâchés contre moi : ils disaient que je serais cause qu'on leur ferait payer leurs lettres de noblesse, et

que moi aussi je serais forcé de payer les miennes. »

Ceux qui lui ont reproché comme un acte de faiblesse, ou comme une désertion de ses principes, d'avoir accepté le titre de comte, pourront lire dans ses mémoires, écrits précisément la même année, l'expression de sa véritable pensée à cet égard ; ils comprendront combien la soumission du citoyen aux lois diffère d'une approbation adulatrice. Grégoire, d'ailleurs, savait mettre à cette soumission les bornes que lui dictait le sentiment des convenances. Nous allons en citer un exemple qui se rapporte également au réveil des anciens usages de cour.

Napoléon voulait que les sénateurs fissent endosser la livrée à leurs domestiques. Madame Dubois, pour conformer la maison de Grégoire à cette règle, et en même temps pour ne pas trop blesser la simplicité du bon évêque, commanda un galon d'argent très-étroit, orné d'une pensée brodée en bleu. Quand le galon fut fait, elle le lui porta dans son cabinet en disant : « Monsieur l'évêque, voici votre livrée. » — « Ma livrée ! vous savez bien que je n'en veux pas. » — « Mais l'empereur l'exige ; vous ne voudrez pas, pour si peu de

chose, augmenter sa mauvaise humeur contre vous. » — « C'est bien, dit Grégoire, montrez-moi cette livrée. »

Il la considéra quelques momens, puis, sans ajouter un mot, il ouvrit une armoire et jeta le galon tout au fond, derrière ses livres. Ce ne fut que quand madame Dubois promit d'en faire usage pour border les meubles du salon qu'il consentit à le lui rendre; mais il ne prit point de livrée.

Nous lisons dans ses notes manuscrites, citées tout à l'heure :

« Titre de comte, *nolui* prendre un nom de terre.

« Armoiries, *ego* une croix.

« *Nova* noblesse, insolence.

« Benj. Constant dit : Idée heureuse de conserver ancienne et nouvelle noblesse; *ego non.*

« Noblesse, *sæpe* fruit d'adultère. »

On verra peut-être une contradiction entre les faits que nous venons de rapporter et la complaisance avec laquelle Grégoire recevait le titre de *monseigneur*, surtout de la bouche des étrangers. Mais il faut se rappeler que ce titre était la reconnaissance de celui d'évêque, au-

quel il attachait d'autant plus de prix qu'il lui était contesté par la cour de Rome.

Sa susceptibilité, très ombrageuse à cet égard, lui fit même un jour refuser par écrit une invitation à dîner chez le cardinal Caprara, parce que, avec ou sans intention, elle était adressée au *sénateur* et non à l'*évêque*. « Je crois ne devoir paraître que sous le dernier de ces titres chez le cardinal légat de sa sainteté », lui écrivait-il. — Si quelquefois, sous la restauration qui le proscrivait, Grégoire se laissa également donner le nom de *monsieur le comte*, ce fut sans doute dans un sentiment analogue.

Une autre anecdote, dont le sujet est plus grave, fera connaître les pusillanimités que Grégoire avait à vaincre, même chez plusieurs de ses collègues qui composaient avec lui l'imperceptible opposition sénatoriale. A l'occasion d'une nouvelle levée de soldats, Grégoire, qui avait cru remarquer un léger symptôme d'hésitation dans l'inépuisable complaisance de l'assemblée, écrivit aussitôt à l'un de ses amis qui se trouvait à la campagne aux portes de Paris : « On nous demande encore vingt mille hommes; il semble régner quelque incertitude dans le Sé-

nat; si nos efforts pouvaient déterminer un refus ! accourez vite; une seule voix, peut-être, conservera ces vingt mille pauvres jeunes gens à leurs familles. »

Le collègue répondit à ce pressant appel qu'il avait des plates-bandes à tracer, des arbres à aligner; il ne parut point au Sénat.

Grégoire protesta, avec sa persévérance ordinaire, contre l'usurpation des États-Romains, votée par quatre-vingt-deux voix, sur quatre-vingt-seize; contre la création des droits-réunis; contre les tribunaux exceptionnels et les prisons d'état; et dans une circonstance où la personne même de l'empereur se trouvait en cause, celle du divorce, il demanda vainement la parole à plusieurs reprises pour se prononcer, au nom de la religion, contre cette mesure. Ses collègues, sachant qu'il avait préparé un discours, formèrent autour de lui une espèce de rempart, en lui déclarant qu'il avait beau faire, qu'on ne l'entendrait point. Il dut se contenter de voter, lui onzième, contre le divorce; il y eut, sur quatre-vingt-sept votans, sept billets négatifs, et, comme à l'ordinaire, quatre billets blancs.

Lorsqu'il s'agit du nouveau mariage de Napo-

léon avec Marie-Louise, il y eut division parmi les cardinaux sur la question de savoir s'ils y assisteraient : plusieurs refusèrent. Quant à Grégoire, il déclara d'avance au président du Sénat que, si le tirage au sort amenait son nom pour faire partie de la députation qui devait entrer dans l'intérieur de la chapelle, il ne s'y rendrait point; il refusa même les billets offerts à chaque membre pour voir la cérémonie.

Cette conduite donnait à Napoléon de fréquens accès d'humeur; il s'exprimait alors aigrement sur le compte de l'ancien évêque de Blois, qu'il plaçait dans sa cathégorie des *idéologues*, nom devenu presque synonyme dans sa bouche de celui d'amis des idées libérales. Les adulateurs de sa police ne manquaient point de faire figurer le nom de Grégoire sur leurs listes de conspirateurs, et même les ennemis de ce dernier répandirent le bruit, dans l'espoir peut-être qu'il ne serait pas toujours faux, qu'on allait l'envoyer à Vincennes, en compagnie de quelques autres récalcitrans, pour châtier leur obstination. Mais Bonaparte, dont l'ame était plus généreuse que ses complaisans ne le supposaient, les laissa mentir; il appréciait le savoir et la loyauté du vieux pré-

lat républicain, et maintes fois il le fit appeler aux Tuileries, pour conférer avec lui sur des matières de son ressort; Grégoire est même du petit nombre des hommes auxquels il a rendu pleine justice à Sainte-Hélène.

De plus en plus convaincu de la stérilité de ses efforts d'opposition, Grégoire se livra plus activement que jamais à des travaux littéraires; c'était le moyen de contribuer encore à la propagation des doctrines de liberté et de philantropie. Mais cette route aussi ne fut pas sans obstacles; plusieurs de ses ouvrages furent mis à l'indèx par la police impériale : son *Histoire des sectes religieuses* (première édition en 2 vol. 1810) eut même les honneurs d'un séquestre qui dura jusqu'en 1814. La lettre par laquelle son ancien collègue Fouché, alors ministre de la police, le prévenait de cette décision, mérite d'être conservée; la voici :

Paris, le 11 janvier 1810.

Monsieur le sénateur, je viens de donner l'ordre de ne point mettre en vente votre ouvrage intitulé : *Histoire des sectes religieuses au dix-huitième siècle.*

Je vous invite à seconder cette mesure en ne favorisant

aucunement la circulation d'un ouvrage qui renferme sans doute quelques vues utiles ; mais dans lequel se trouvent aussi des opinions et des détails que je ne puis approuver. Je prends encore plus d'intérêt à votre repos qu'à votre gloire littéraire.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le duc d'OTRANTE.

En 1807, Grégoire publia : *De la littérature des nègres, ou recherches sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités morales et leur littérature ;* ouvrage dans lequel il s'efforça d'établir par des faits, que la prétendue infériorité naturelle de cette race, argument habituel des partisans de l'esclavage, n'est fondée que sur un préjugé, et que l'éducation seule manque aux noirs pour rivaliser avec les Européens dans toutes les branches des sciences et des arts.

Des recherches intéressantes sur l'histoire de l'agriculture, sur ses anciennes pratiques, sur ses progrès et les découvertes modernes, lui avaient fourni, quelques années auparavant (en 1804) les données de son *Essai sur l'agriculture en Europe au seizième siècle*, imprimé en tête d'une nouvelle édition du célèbre *Théâtre* d'Olivier de Serres.

Enfin il reprit ses travaux sur la condition des Israélites, et publia des *Observations nouvelles faites sur les Juifs, et spécialement sur ceux de l'Allemagne*; puis une autre brochure : *Sur les Juifs, et spécialement sur ceux d'Amsterdam et de Francfort*.

Ces publications, et les matériaux de plusieurs ouvrages imprimés postérieurement, furent le fruit de voyages entrepris par Grégoire en Angleterre, en Hollande et en Allemagne, pendant les premiers jours du despotisme impérial. Partout il trouva la récompense de ses profondes études et de ses généreuses pensées, dans l'accueil des savans et dans la reconnaissance des opprimés dont il avait plaidé la cause. Lors de son arrivée à Amsterdam, les Israélites de cette ville l'entourèrent de leurs hommages empressés; ils le prièrent d'assister à leurs cérémonies religieuses, et lui firent visiter successivement la belle synagogue des Juifs espagnols et portugais, celle des allemands, et une troisième, fondée par des Israélites éclairés, qui avaient tenté une réforme du culte hébraïque; ils lui avaient donné le nom de *Felix libertate*. On y chanta des cantiques en l'honneur de Grégoire. « Ma qualité

de prêtre catholique, et mon costume, qui avait déjà fait tant de sensation au Parc de Saint-James, à Londres, où, pour la première fois, un évêque avait osé paraître en habit violet depuis l'expulsion des Stuarts; tout cela, disait-il en racontant à ses amis les incidens de son voyage, tout cela me rendait un peu embarrassans les témoignages d'affection et d'enthousiasme, dont m'accablaient ces religionnaires étrangers, et me mettait dans une assez bizarre position : mais je m'en tirai parfaitement au moyen du précepte évangélique, qui commande la charité et la fraternité envers tous les hommes, sans distinction de races et de croyances. »

Nous empruntons à l'une de ses lettres, datée d'Amsterdam, et adressée à madame Dubois, le récit d'une petite anecdote qui n'est pas sans intérêt :

« Nous avons passé le dimanche au Helder. L'église catholique a pour curé un estimable jeune prêtre d'Amsterdam. Après avoir prêché en hollandais, il m'adressa en très bon français, dans la place de distinction qu'on m'avait préparée, un discours vraiment touchant; il fallut bien y répliquer : cette scène fit couler des lar-

mes. C'est sûrement la première et la dernière fois qu'on aura parlé français dans l'église du Helder. Nous avons quitté cette paroisse, attendris des marques d'amitié du pasteur et des fidèles. »

Dans une autre lettre écrite de Goettingue. il dit :

« Après avoir fait nos recherches dans la vaste bibliothèque de Wolfenbuttel, nous partîmes pour aller coucher à Seezen, où se trouve un collége pour les enfans israélites; ils ont dix professeurs. Au dernier relai était en station un exprès à cheval, pour savoir le moment de notre arrivée et aller promptement l'annoncer à Seezen; là, on nous avait préparé un appartement que nous n'acceptâmes pas; mais les professeurs et les élèves étant assemblés à neuf heures du soir, je m'y rendis; et dans ce pays allemand, je fus successivement harangué en latin et en français par les élèves juifs, qui ensuite exécutèrent en très bonne musique, une pièce de vers composée pour mon arrivée. »

Qu'on nous permette de faire encore quelques extraits de cette correspondance intime; ils montreront, mieux que nous ne saurions le dire,

combien l'auteur offrait en lui l'harmonie d'une piété profonde avec l'enjoûment le plus aimable. Nous puisons ces extraits dans diverses lettres adressées par Grégoire à madame Dubois pendant ses voyages :

« De Londres, messidor an X.

« Bonne et respectable mère,

« Aujourd'hui je reçois enfin vos deux lettres des 8 et 16 messidor ; il était temps qu'elles arrivassent, car votre silence m'inquiétait cruellement. — Il serait trop long de vous détailler tout ce que nous avons fait depuis notre séjour ici. Vous saurez en général que nous avons sans cesse parcouru les établissemens de bienfaisance, visité les monumens, causé avec les savans, etc. — Tous mes momens sont distribués et employés utilement ; ce pays-ci offre infiniment à la curiosité et à la méditation de quiconque aime à cultiver sa raison. Presque tous les journaux de Londres ont parlé de mes occupations littéraires dans ce pays, et d'une manière honorable. Un seul, rédigé par un ami de mes ennemis, s'est avisé de me calomnier ; et voilà sur-le-champ un autre journaliste qui lui tombe sur le corps. Tout cela m'amuse. — J'ai lieu de me louer beaucoup de toutes les amitiés que je reçois ici. Les Anglais avaient droit à mon estime ; actuellement ils ont

droit à ma reconnaissance. — Décidément, demain ou après demain, nous partirons pour l'Ecosse. Nous sommes quatre amis ensemble, munis de santé, de bonnes recommandations et de gaîté (1).

« .... Depuis ma dernière lettre, j'ai fait plusieurs voyages; entre autres, l'un à quinze lieues de Londres pour aller visiter les magnifiques établissemens et les fermes du défunt duc de Belford. Où était ce brave Lasteyrie? combien il aurait eu de plaisir au milieu des belles cultures que nous avons vues!

« .... Vous ai-je dit qu'à Calais, nous avons visité *incognito* la bibliothèque publique? le bibliothécaire regrette que le citoyen Grégoire, dont il m'a beaucoup parlé, soit trop surchargé d'occupations et ne puisse pas répondre, entre autres, aux lettres que *lui bibliothécaire* lui a souvent écrites.

« .... Vous avez donc la bonté de penser à votre Henri; et non seulement à lui, mais surtout à une mère tendre qui est au ciel je l'espère; et j'espère aussi y arriver et revoir dans le séjour du bonheur celle qui m'a donné la vie. Je fais les mêmes vœux pour vous qui avez pour moi la tendresse d'une mère. Je voudrais pouvoir conduire à ce bonheur tous les individus de l'espèce humaine.

« .... Pendant mon absence vous aurez encore ap-

(1) Ce projet de voyage ne s'effectua pas.

pris à savoir quels sont les véritables amis, puisqu'il y en a que vous ne voyez plus. Cependant ne les jugeons pas trop sévèrement. Mais mille complimens à ceux qui se montrent fidèles, MM. de Saint-Simon (1), Amalric, etc. Je me réjouis de les revoir bientôt. Au surplus, bonne et respectable mère, cela vous prouve, comme je vous l'ai dit cent fois, et comme vous le pensez, que Dieu seul mérite toute notre confiance. »

« De Bruxelles, germinal an XI.

« Hier soir nous sommes arrivés ici un peu las de poussière et de chaleur, mais bien portans. L'aspect des campagnes riantes que nous avons traversées, les souvenirs qu'on recueille dans ces champs où tant de fois se sont livrées de sanglantes batailles, les villes que nous avons

(1) Le marquis de Saint-Simon, ancien député aux Etats-Généraux. C'est le même qui, ayant émigré et étant entré comme lieutenant-général au service de l'Espagne, fut pris les armes à la main en 1808 et condamné à mort par une commission militaire. Le dévouement de sa fille toucha Napoléon qui commua cette peine en une détention jusqu'à la paix générale; les événemens de 1814 le rendirent à la liberté. M. de Saint-Simon, homme d'un caractère plein d'énergie et de loyauté chevaleresque, demeura constamment attaché de cœur à l'évêque Grégoire, dont il combattait les opinions politiques avec autant d'ardeur que d'inébranlable conviction.

visitées, tout cela faisait diversion aux désagrémens d'une température presque brûlante. Nous passerons aujourd'hui et demain à Bruxelles, et mardi probablement nous irons dîner à Anvers. — Nous n'avons pas encore visité Bruxelles ; mais avant d'y entrer, nous avons été enchantés de sa magnifique exposition en amphithéâtre, d'où elle domine une campagne chargée de maisons de plaisance et des richesses de la nature. — Mon épître sera courte, parce que nous avons à courir, à voir, à prendre des notes, etc. — Tâchez, bonne mère, de faire tout pour votre santé, promenades, bains ; courez le voisinage avec nos amis que j'embrasse ; je regrette nos soirées charmantes du dimanche. — Il y a au jardin, sur le grand abricotier, un nid de chenilles que nous avons oublié de détruire ; hâtez-vous de faire la guerre à cette légion vorace, sans quoi l'arbre et le fruit en souffriront. — Donnez-moi des nouvelles de M. Girod-Pouzol, de mademoiselle de Saint-Simon, de leur santé, de la vôtre surtout. J'embrasse M. Dubois et je salue respectueusement la bonne mère, dont j'espère trouver des lettres à Utrecht. — Nous allons dîner et manger des mastelles, du houblon, boire du faro et de la lougarde : vous autres gens de Paris, vous ne connaissez point tout cela ; vous êtes des ignorans. »

« De Rotterdam, floréal an XI.

« Voici ma sixième lettre, et je n'en ai reçu que trois de

vous, ce qui signifie très clairement que mon exactitude est double de la vôtre. Nous arrivâmes lundi à Rotterdam, après avoir voyagé toute la journée, le matin par eau, le soir par terre; mais cela ne ressemblait aucunement au voyage de Saint-Cloud par terre et par mer. Dans le petit vaisseau qui nous portait nous eûmes le désagrément d'une société telle, que des trois choses indiquées par Voltaire en parlant de la Hollande, il ne nous manquait que des canards. Joignez à cela le froid, le vent et la pluie.

« En vérité je suis tenté de rire quand vous me recommandez de ne pas boire froid ayant chaud : je n'ai pas encore eu chaud dans ce pays-ci; le thermomètre indique pour habillement trois chemises, quatre gilets, habit, redingote, et avec tout cela on a froid. Je me rappelle quelquefois l'assertion de ce plaisant qui prétendait que le soleil de Hollande ne vaut seulement pas la lune de France. Eh bien! quoique depuis quinze jours que nous sommes en Hollande il ait fait mauvais temps, je n'y ai pas encore trouvé de boue; c'est une vérité qui a la physionomie paradoxale, mais c'est une vérité. Les villes et les villages sont d'une propreté qui enchante; la propreté règne partout, et je crois qu'à cet égard la bonne mère descend de quelque famille hollandaise.

« A Utrecht, nous avons eu grand soin de visiter la maison où naquit le pape Adrien VI; elle est décorée de tableaux très bien exécutés et qui retracent les divers évé-

nemens de sa vie. Ces monumens sont respectés même par les protestans. Si, à la place de Pie VI, un autre Adrien eût occupé la chaire de Saint-Pierre, nous aurions eu moins de peine pour les affaires du clergé.

« A Rotterdam, je me suis empressé de visiter la statue d'Erasme qui est en face de notre auberge. Je parie que vous ne connaissez pas seulement le citoyen Erasme. Dans ses écrits, il aura bien parsemé sur le compte des femmes quelques vérités qu'elles appelleront méchancetés. Il faut lui accorder grâce; le sujet est si abondant! et d'un autre côté Erasme était un homme si distingué par ses vertus, sa piété, ses talens, ses écrits!

« Nous partons ce matin pour Delft et La Haye, immédiatement après le déjeuner. Le voilà qui arrive. Nous ne buvons plus de faro, de lougarde; mais nous mangeons des kouques, des botterams; nous avalons des jattes de thé. Allons, à la santé d'Adrien VI, d'Erasme, de la bonne mère, de son mari et de tous nos amis!

« J'achève ma lettre dans le bateau qui nous conduit à Delft. Nous y sommes à merveille; nous occupons exclusivement le *roef* (prononcez rouf); comment, vous ne savez pas ce que c'est que le rouf? c'est la chambre d'honneur; c'est un petit palais avec coussins, table, miroir, etc., une espèce de boudoir naval. Une cloison nous sépare de la foule qui occupe la grande pièce. Nous entendons seulement comme dans un lointain le caquet des commères.

Vous savez ou vous ne savez pas qu'Addisson compare leurs langues aux feuilles du tremble que le moindre souffle met en mouvement. »

Quelques années plus tard, l'ancien curé d'Embermesnil alla faire une tournée en Lorraine et visiter le théâtre de ses premiers souvenirs. Celui de sa mère, surtout, se présente fréquemment dans les notes de ce voyage. Il y parle avec attendrissement des soins qu'elle prit de son enfance, de ses conseils maternels et des dernières paroles qu'elle lui envoya en mourant loin de lui; il parcourt les lieux où il a joué avec les enfans de son village, l'église où il a été baptisé, où il a reçu l'instruction du catéchisme et la première communion. Les tombeaux où il avait fait déposer ses parens portent ces simples mots :

« L'an de J.-C. 1803, Henri Grégoire, ancien évêque de Blois, animé par la piété et la reconnaissance, fit ériger ce monument à la mémoire de son père, Sébastien Grégoire, échevin, mort à l'âge de cinquante quatre ans, le 27 août 1783, muni des sacremens de la sainte église. — Priez Dieu pour le père et le fils. »

« L'an de J. C. 1803, Henri Grégoire, ancien curé de cette paroisse et ancien évêque de Blois, par piété et par

reconnaissance, fit ériger ce monument à la mémoire de Marguerite Thiebault, veuve de Sébastien Grégoire, sa mère, morte, etc.

Les sentimens que ce voyage excita en lui s'épanchèrent dans une méditation qui offre plusieurs passages touchans. La crainte d'interrompre trop long-temps notre récit nous empêche de la faire connaître ici à nos lecteurs. Nous choisirons seulement encore quelques fragmens de sa correspondance.

« De Nancy, 1809.

« Je débute par le journal de mon voyage. A Clayes, nous avons vu une manufacture de poules absolument blanches; elles étaient par centaines dans une basse-cour. Hâtez-vous de dire à M. de Lasteyrie que ce sont les *mérinos* de leur espèce. Leur plume est préférée dans les ventes à celle des poules colorées : deux ou trois fois l'an on la leur enlève. Ainsi à Clayes on dépouille les poules; à Paris, on dépouille tous les animaux et on pille les pauvres humains.

« Nous avons rencontré chemin faisant une charmante voyageuse qui s'amuse comme moi à courir le monde. Quoique la direction de sa marche soit précisément contraire à celle que nous avons suivie, dans l'espace de

quarante lieues elle s'est trouvée bien des fois sur notre passage. Vous la connaissez, c'est la *Marne*.

« Le jour du départ nous sommes arrivés à Epernay, à dix heures du soir, chez ces braves gens qui vous logèrent il y a cinq ans, ainsi que votre *aumônier* (1). On s'est hâté de me parler de vous, de demander des nouvelles de votre santé. — Le mardi, arrivé de bonne heure à Châlons, il a fallu passer la journée avec des personnes que j'ai connues il y a vingt ans, trente ans et plus : voilà ce que c'est que d'être vieux.

« .... Ma dernière lettre écrite d'Embermesnil est du 28 dernier. Depuis cette époque, il faut que je vous rende compte de ma conduite. M. et madame Germain, de Réchicourt, n'ayant pu nous avoir à dîner lundi à cause du mauvais temps, envoyèrent un nouvel exprès pour le mardi. Nous y allâmes, M. le curé d'Embermesnil, celui de Vého, M. l'abbé Jeunat, mademoiselle Marschall, son neveu et moi. On avait préparé une fête, et une réception à laquelle avaient concouru la religion et l'amitié. Il est impossible de pousser plus loin toutes les recherches délicates et aimables. On voulait nous retenir pour longtemps, mais je devais partir le lendemain pour Lunéville. En passant à la Neuve-Ville-aux-Bois et à Marainville,

(1) Dans un voyage précédent, fait en compagnie de madame Dubois, on avait pris le bon évêque pour l'*aumônier* de cette dame : c'était pour lui un fréquent sujet de plaisanteries.

les habitans eurent à cœur de me témoigner leur bienveillance par des démonstrations publiques, comme on l'avait fait à Embermesnil, Vého, Réchicourt. J'ai été tellement attendri, d'une part par les souvenirs funéraires des tombeaux que j'ai visités et qui parlent à mon cœur, de l'autre par les témoignages multipliés et sincères des habitans, que mon ame ne suffisait plus à tant d'émotions, et j'ai craint d'en être malade.»

« .... Un des objets de mon voyage que j'avais le plus à cœur était d'aller me concentrer dans une solitude des Vosges, au milieu des lacs et des sapins. Mais ce voyage n'aura pas lieu, ma bourse me le défend. J'avais à visiter des tombeaux chéris : sur cet article j'ai satisfait à la tendresse filiale et amicale ; mais l'autre objet, qui était pour ma santé, est ajourné à une autre année, si je suis au monde.»

Il règne dans toute cette correspondance tant d'abandon, tant de sensibilité vraie, tant de gaîté naïve que nous ne craignons pas de déplaire à nos lecteurs en leur confiant encore, dans son entier, une lettre dont la date remonte à une époque antérieure, celle où Grégoire allait donner sa démission d'évêque : elle est écrite de Saint-Lambert.

« Madame et excellente mère !

« Le billet ci-inclus de l'ami Grappin contient tant de choses aimables et ingénieuses, qu'il y en a pour deux; cela me donne le droit d'être sot et maussade. J'ai ouï dire qu'à trois ou quatre cents lieues d'ici il y a une ville qu'on nomme Paris ; qu'elle est sale, puante et malsaine ; que ces inconvéniens graves ne sont rien comparativement à ceux qui résultent de l'accumulation de toutes les folies, de tous les vices, de tous les crimes.

« Que faites-vous dans cette galère, qui n'est pas, et qui ne sera jamais votre élément ? Si jamais il me prend fantaisie d'y faire un voyage, ce qui pourra arriver bientôt, ce sera pour vous faire de vive voix une élégie sur le malheur d'y rester. Ici liberté pleine. Point de voiture dont le fracas nous étourdisse, point de braillards qui crient des mensonges sous le nom de journal du soir ; nous ne ressemblons pas mal à ce poète qui avait partagé son temps en deux lots, l'un à dormir et l'autre à ne rien faire : car c'est ne rien faire que de courir les coteaux, qu'on appelle bonnement des montagnes dans le pays où nous sommes. Nous avons unanimement adopté l'avis de cet Allemand qui pensait que les meilleurs repas sont le déjeuner, le dîner, le goûter, et le souper.

« La lettre de MM. B..... et D..... nous a tranquillisés sur votre situation ; je vous félicite et je les remercie.

Villars, qui est bon ami, aurait bien dû m'écrire quelque lettre en beaux vers ; il ne sait pas en faire d'autres. Vous voyez, bonne mère, qu'ici je me console passablement de tout le mal que j'ai éprouvé en retour du bien que j'ai tâché de faire. Il est vrai que j'ai toujours sur le cœur l'indignité avec laquelle on m'a laissé à moitié en ordre les archives du clergé. Ma censure doit excepter quelques hommes complaisans, ou plutôt justes, membres du concile ; mais c'est le très petit nombre. Vous savez quels sacrifices de temps, d'argent et de repos j'ai faits pour les affaires qui étaient communes à tous. Heureusement je vais sortir de cette tourmente ; certain d'être plus heureux dans ma retraite, après avoir éprouvé tant d'injustice et d'ingratitude, que ceux qui en sont les auteurs. Gardez toutes ces confidences pour vous, ou tout au plus pour quelques amis avec vous ; ménagez votre santé, ayez confiance en Dieu : vous avez quelquefois, j'ai presque dit souvent, des impatiences qui ne sont pas chrétiennes.

« Salut, respect et attachement,

« H. GRÉGOIRE,

« Evêque de Blois, et bientôt évêque tout court. »

Un des résultats les plus précieux du voyage de Grégoire fut l'établissement d'une vaste correspondance avec les hommes les plus distingués

par leur savoir dans tous les pays, correspondance qu'il entretint jusqu'à sa mort, et au moyen de laquelle il réalisait en quelque sorte, par ses efforts, le beau projet d'association intellectuelle qu'il avait autrefois exposé dans deux discours prononcés, l'un à la Convention, l'autre à l'Institut (1).

« Sous la Convention, dit-il dans un *Plan d'association générale entre les savans, gens de lettres et artistes, pour accélérer les progrès des bonnes mœurs et des lumières* (2), sous la Convention nationale, pour sauver de la destruction les monumens des arts, et de la persécution les hommes qui, en France, cultivaient les sciences, les belles-lettres et les arts, l'auteur entretenait avec la plupart d'entre eux une correspondance très active, et dès lors, préludant à l'exécution de son projet, il forma des liaisons étendues avec beaucoup d'écrivains des contrées les plus lointaines. Les agens diplomatiques et consulaires secondèrent ses vues. C'est par leur intermédiaire qu'il renoua avec les Samaritains de Na-

(1) Mémoires de l'Institut, classe des sciences morales et politiques, t. I, p. 552 et suiv.

(2) Imprimé à Bruxelles, en 1816.

plouse (l'ancienne Sichem) un commerce épistolaire qui avait jadis existé entre eux et Joseph Scaliger, Ludolphe, Marshall et Hutington, mais qui était interrompu depuis cent dix-neuf ans. Les détails et les premiers actes de cette correspondance ont été publiés par l'auteur dans le tome II de son *Histoire des sectes religieuses*, et dans le journal imprimé à Vienne sous le titre de *Mines de l'Orient* (Fundgruben des Orients).

« L'importance d'une confédération générale, et d'assemblées périodiques pour hâter le progrès des connaissances, est sentie par les bons esprits. De ce nombre est sir John Sinclair, membre du parlement d'Angleterre, écrivain distingué par beaucoup d'ouvrages estimables. Ce savant anglais ayant invité l'auteur à développer son projet, celui-ci s'est empressé d'acquiescer à cette demande, et, après avoir communiqué son travail à des amis éclairés, dont les observations lui ont été utiles, il le soumet au jugement du public. »

Le but que se propose Grégoire, dans ce petit ouvrage, est une organisation de la république des lettres, qui, sans faire tort à l'indé-

pendance individuelle des membres qui la composent, mette un terme à l'état d'isolement dans lequel vivent, à l'égard les uns des autres, presque tous les savans, les littérateurs, les artistes.

« Cette république, dit-il, admet des rangs déterminés par l'admiration, l'estime, la reconnaissance; mais, sans être anarchique, elle fut toujours et toujours elle doit être *acéphale*, dans le sens étymologique de ce mot qui exclut la domination. »

Il commence par établir la nécessité de relations fréquentes et régulières entre les hommes occupés de diverses spécialités, ne fût-ce que pour fixer réciproquement leur attention sur des documens disséminés çà et là dans des recueils dont la nature semblerait ne devoir pas les admettre; il cite pour exemple des détails curieux, relatifs à l'agriculture et à l'industrie, dans les ouvrages des pères de l'Église, où certainement les hommes du métier ne songeraient point à les chercher. De pareilles indications ne peuvent être fournies que par l'exercice d'une bienveillance mutuelle.

Il montre ensuite combien, malgré les com-

munications ouvertes par l'imprimerie, la connaissance des découvertes faites dans un pays est lente à se propager dans les autres; de sorte qu'au lieu de partir d'un progrès accompli, pour en tenter un nouveau, on voit souvent des savans se consumer en efforts pour parcourir un terrain déjà exploré. La diversité des langues met un grand obstacle à la diffusion des connaissances, que faciliteraient des traductions, un commerce épistolaire et des communications verbales.

C'est pour atteindre ce but que l'auteur propose de fonder des réunions périodiques, les unes générales, d'autres plus particulières, dans lesquelles les savans auraient occasion de se connaître et de s'aboucher ensemble.

« On conçoit, dit-il, l'idée d'une diète qui serait la représentation œcuménique de la république des lettres. Là se réuniraient des diverses contrées du globe des hommes versés dans toutes les branches de science et de littérature; les uns, sans avoir mission de personne, s'y rendraient par le seul attrait de s'y trouver; d'autres comme députés d'universités, d'académies et corporations savantes; mais tous avec un égal droit d'y siéger. Le génie qui crée, le talent

qui perfectionne, l'imagination qui embellit, la philantropie qui ramène tout au bonheur des hommes, viendraient y puiser une nouvelle énergie par le rapprochement des lumières et des sentimens.

« Outre ce congrès général, chaque pays, chaque province pourrait annuellement en tenir un auquel seraient admis les savans étrangers. »

Il se demande ensuite dans quel lieu le congrès général pourrait être assemblé, et la ville libre de Francfort, point presque central dans l'Europe intellectuelle, lui semble offrir des avantages décisifs. Puis il indique les travaux dont on s'occuperait dans ces réunions : constatation des progrès accomplis; position de questions dont l'éclaircissement peut ouvrir la voie à des progrès nouveaux; concours, prix décernés, etc.

Les congrès scientifiques, qui se sont multipliés en France depuis quelques années, ont réalisé, mais en partie seulement, les idées de l'évêque de Blois. L'importance acquise par ces réunions nous aurait déterminé à donner une certaine étendue à l'analyse du petit volume où s'en

trouve déposé le germe, alors même que ce n'eût pas été l'une des préoccupations favorites de Grégoire.

Ce volume contient aussi un aperçu historique sur les essais d'associations littéraires projetées ou réalisées, en Italie, par Muratori, et en Suisse où furent tenues pendant plusieurs années les assemblées périodiques d'Olten; enfin sur la réunion de savans français et étrangers qui eut lieu à Paris vers la fin du siècle dernier, pour fixer l'unité du nouveau système métrique.

A côté de ce plan, inspiré par l'amour des sciences et des arts, vient se placer naturellement un projet dont Grégoire fut l'un des principaux auteurs: c'est celui d'une *société en faveur des savans et des hommes de lettres*. Nous en avons sous les yeux le prospectus, ainsi que le discours d'ouverture prononcé par François de Neufchâteau. Ce prospectus est signé : Amalric, François de Neufchâteau, Frochot (préfet de la Seine), Grégoire, Lasteyrie, Lacépède et Lecouteulx-Canteleu. Les considérans expriment la douleur de voir que les récompenses accordées aux savans n'ont jamais été proportionnées

aux services rendus, et que souvent l'insouciance et l'oubli ont privé la postérité d'ouvrages précieux qu'eût produits le génie, s'il eût été encouragé à l'origine ou dans le cours de ses travaux. Le but de la société, énoncé dans cinq articles, mérite d'être rappelé :

« 1. Donner des encouragemens et des récompenses aux hommes de génie, aux savans, aux auteurs, aux inventeurs, aux jeunes gens qui annonceraient de grands talens.

2. Les encouragemens seront répartis en raison combinée du mérite respectif des individus, de l'utilité de leurs travaux, de l'importance de leurs inventions, de l'état de besoin dans lequel ils se trouveront.

3. Les auteurs qui auront souillé leur plume par des écrits tendant à corrompre la morale ne pourront participer aux avantages offerts par la société, excepté dans le cas où ils auraient réparé leurs erreurs par d'autres ouvrages contenant des maximes saines et des vérités utiles.

4. Les personnes qui seraient tombées dans l'indigence par inconduite n'auront droit aux secours qu'après avoir donné des preuves d'une conduite meilleure.

5. Si les fonds de la société prennent un accroissement assez considérable pour lui permettre de donner une certaine extension à ses vues de bien public, elle provoquera

la composition d'ouvrages utiles aux progrès des sciences, la traduction de bons écrits, les recherches, les expériences, les inventions, les voyages, etc., qui auront pour but le perfectionnement des connaissances humaines. »

La pensée de cette association devait avoir de l'analogie avec celle d'une société suédoise, fondée *pour arracher à l'obscurité le mérite ignoré et le mettre en évidence*, société dont parle Grégoire dans un de ses ouvrages. Une brochure publiée par lui, en 1824 : *Sur la solidarité littéraire entre les savans de tous les pays*, avait encore pour objet l'assistance mutuelle que se doivent entre eux les hommes qui travaillent, à leurs risques et périls, aux progrès de la civilisation. On y remarque surtout le plan d'un *asile littéraire*, proposé par deux célèbres américains, Fulton et Barlow, pour recueillir les savans de toutes contrées, victimes de l'ingratitude et de l'injustice. La dédicace de cette brochure à M. Legendre, membre de l'Institut, qu'un ministre brutal venait de priver de la pension méritée par ses longs travaux, était un à-propos plein de délicatesse.

Lorsque Grégoire revint de ses voyages, Napoléon était au sommet de sa puissance; toute-

fois, quelques symptômes de lassitude et d'aigreur, chez la nation, ne pouvaient échapper à un œil attentif. La minorité opposante forma des réunions secrètes où l'on s'entretenait des affaires publiques, et où l'on songeait aux moyens de briser le joug impérial. Grégoire et quelques uns de ses amis rédigèrent même, chacun de son côté, des actes de déchéance motivés, et il avait été, dit-on, résolu que, l'occasion se présentant, celle des rédactions qui serait approuvée recevrait publicité.

Grégoire n'a jamais ouvert la bouche avec nous, ni que nous sachions avec aucune des personnes qui l'entouraient, sur la part que lui-même aurait prise à ces conciliabules. Seulement une de ses notes de 1814 nous dit : *Depuis deux ans j'avais préparé un projet de déchéance.*

Nous trouvons bien en effet, dans ses papiers, un brouillon qui porte en marge ces mots : *déchéance*, *mon projet*, mais dont la rédaction ne peut pas être reportée plus haut qu'aux premiers mois de 1814. A cette date, c'était encore un acte de courage; et Grégoire, non plus que Lambrechts et un petit nombre de leurs adhérens, qui d'ailleurs demeuraient dans cette

occasion fidèles au plan de conduite observé par eux durant tout l'empire, ne seront point confondus avec les hommes qui attendirent la chute de Napoléon pour le frapper sans danger.

Deux manières de voir différentes séparèrent alors les républicains. Ceux dont nous parlons, dans leur généreuse audace, pensèrent qu'une révolution intérieure en présence de l'ennemi réveillerait chez le peuple français l'élan de 92, ou que du moins l'étranger victorieux respecterait l'expression de la volonté générale; d'autres au contraire, jugeant qu'il y aurait imprudence coupable à semer un germe de division civile au moment où le territoire envahi réclamait la plus grande unité d'efforts, oublièrent toute divergence d'opinions politiques pour se rallier sous l'étendard national. L'histoire n'accusera jamais les premiers d'avoir failli au patriotisme, ni les seconds d'avoir manqué d'amour pour la liberté. De quel côté se trouva une véritable intelligence de la situation? voilà donc la seule question qu'il soit permis de soulever : notre position personnelle n'est point assez impartiale pour la résoudre dans une biographie de Grégoire; peut-être ailleurs essayerons-nous de le faire.

Le projet de déchéance rédigé par Grégoire est une diatribe singulièrement passionnée contre Napoléon, un acte d'accusation dressé *ab irato ;* quel que soit le jugement qu'on en porte, cette pièce appartient à l'histoire du temps comme à celle de l'auteur en particulier; c'est un document que nous ne pouvons nous dispenser de faire connaître.

« La nation française est arrivée au dernier terme de l'esclavage et du malheur : la cause n'en est pas problématique ; c'est l'ouvrage du chef de l'état et des nombreux agens du pouvoir qui lui doivent leurs places, dont il a soudoyé la perfidie par des récompenses pécuniaires et caressé la vanité par des décorations et des titres.

« Un étranger, qui a su s'approprier les lauriers de ses compagnons d'armes, est venu recueillir l'immense héritage des efforts qu'une nation généreuse avait déployés pendant douze ans pour assurer sa liberté ; le peuple, qu'une funeste expérience aurait dû guérir à jamais de l'idolâtrie ; le peuple, ébloui des idées de gloire, si différentes de celles de bonheur, a secondé par son apathie et par ses erreurs l'ambition la plus effrénée qui ait désolé le monde.

« Créé par la constitution, un corps était chargé de l'honorable mission d'en maintenir l'intégrité ; mais à

peine elle était en activité, que Napoléon projeta de réduire le Sénat à une nullité telle qu'il ne fût que l'instrument de ses caprices. Par son intermédiaire, il démolit graduellement tout l'édifice social : aux nominations constitutionnelles dans le premier corps de l'état, il opposa un nombre à peu près égal de membres, parmi lesquels cependant il en est quelques uns dont la conduite honorable a trompé ses intentions perverses; par là s'explique la conduite du Sénat, dont une grande majorité perfide et lâche a constamment opprimé une minorité peu nombreuse. Cette minorité, étrangère aux faveurs du maître, et bravant ses fureurs, a conservé le courage civil et la probité politique, deux choses si rares en France et si nécessaires aux hommes revêtus d'éminentes dignités.

« Dans tous les corps constitués, Tribunat, Corps législatif, administrations, tribunaux, il trouva des ames vénales qui consentirent à devenir ses complices; à l'usurpation du sceptre il avait préludé par l'assassinat d'un rejeton de l'ancienne dynastie, et par l'ostracisme d'un général dont la gloire était alors pure et sans nuage.

« L'élévation de Napoléon au trône impérial, proposée par l'adulation, proclamée par la bassesse, fut écoutée avec froideur au milieu de la consternation générale; le temps dévoilera les trames ourdies pour grossir la prétendue majorité des votes : il dira qu'aux signatures offertes par la flatterie, ou arrachées par la terreur, on

ajouta numériquement, comme adhésions formelles, les noms de tous ceux qui avaient gardé le silence. Le jour des révélations approche, et l'histoire, contrainte de descendre de sa dignité, attachera au poteau de l'infamie cette multitude de députations à qui on prescrivait de venir volontairement déposer leurs hommages aux pieds du trône; cette multitude d'adresses de félicitations, mendiées, commandées et rédigées dans les bureaux ministériels, d'où elles partaient pour aller dans tous les recoins de l'empire recueillir des signatures. Le fer rouge de la vérité imprimera en caractères ineffaçables la honte sur le front de ces écrivains soudoyés, qui, en vers, en prose, et par la rédaction de feuilles périodiques, pouvant exercer une sorte de magistrature honorable, n'ont cessé de prostituer leurs plumes : ils ont sans relâche prodigué les louanges les plus viles au despote, les injures les plus grossières à tous les gouvernemens, et récemment encore à un illustre français, dont la nation scandinave s'applaudit d'avoir fait la conquête.

« Jamais peut-être le chef d'un état ne fut autant que Napoléon entouré de tous les moyens propres à opérer le bonheur d'un grand peuple; et l'on peut douter s'il n'est pas plus coupable encore à raison du bien qu'il n'a pas voulu faire que par le mal qu'il a fait, quoique la série de ses crimes soit telle qu'il est difficile de le calomnier.

« Irrité par la seule idée que sur le globe un individu

quelconque pût entrer avec lui en parallèle ; dévoré par la rage des conquêtes, et dévorant à l'avance toutes les régions du monde pour réaliser le projet insensé d'une monarchie universelle, dans toute l'étendue que comporte l'emploi de ces termes ; comptant pour rien la vie des hommes ; résolu, s'il le pouvait, de régner sur des déserts et des cadavres plutôt que de ne pas assouvir son ambition ; sans cesse parlant de paix et toujours faisant la guerre, il a surpassé de beaucoup tous les Attila par l'effusion du sang humain. Du fond des tombeaux, douze millions d'hommes égorgés élèvent la voix contre lui. Il semble qu'en Europe, en France surtout, les mères, les malheureuses mères n'enfantent plus que pour fournir des victimes à sa férocité. Actuellement des femmes désolées et des vieillards sans force remplacent les animaux pour traîner la charrue et tracer les sillons de leurs champs arrosés de larmes. Une proscription générale, sous le nom de conscription, est devenue l'effroi de toutes les familles : elle arrache du sein paternel et traîne dans les camps des milliers de Français à peine sortis de l'enfance. Ils vont courir tous les dangers à la voix d'un chef qui sait fuir tous les dangers ; ils vont périr en combattant pour river leurs fers, ceux de leurs parens, de leurs concitoyens, et consommer la désolation du pays qui leur donna le jour.

« Le sentiment de nos calamités devient plus douloureux en pensant que Napoléon a rendu la nation française

odieuse à tous les peuples chez lesquels il a porté la dévastation, l'incendie et le carnage. Est-il en Europe une seule province qui n'ait ressenti le contre-coup de ses attentats? est-il une famille qu'il n'ait pas tourmentée, en portant le fer homicide dans les champs de l'Allemagne, de la Prusse, de la Russie, et de cette Espagne qui, désolée par une guerre sacrilége, a retrouvé son antique énergie?

« En égorgeant les peuples, quelle fut sa conduite envers leurs chefs? En eux, il voulait ne voir que des esclaves; il eut même l'insolente prétention de l'apprendre à la postérité. Des artistes, profanant le marbre et l'airain, ont multiplié les monumens de son orgueil, monumens que la vengeance étrangère et nationale doit réduire en poudre. Est-il un gouvernement dont il n'ait trompé la loyauté et trahi la confiance? quels outrages n'a-t-il pas prodigués à tous, et surtout au chef vénérable de l'église catholique! Après l'avoir dépouillé de ses états de la manière la plus inique, il l'a traîné en captivité de la manière la plus barbare; et cependant que de sacrifices avaient été faits par Pie VII en faveur d'un homme qui, après avoir fait le prophète en Egypte, où il simulait l'attachement à l'islamisme, voulut se faire passer pour le restaurateur des autels en France, où, avant même qu'il fût élevé au consulat, plus de trente mille églises étaient ouvertes au culte! Pour la première fois, depuis l'établis-

sement du christianisme, on a rédigé un catéchisme tout exprès en faveur d'un individu, et pour consolider l'usurpation la plus révoltante. La religion et le clergé, avilis par lui, sont devenus des ressorts de sa puissance; il en est de même de l'instruction publique, organisée de manière à jeter toutes les têtes dans le moule pétri par le despotisme pour étouffer toutes les idées libérales. Il a asservi le pouvoir judiciaire, que l'indépendance seule peut investir de la confiance et du respect qui lui sont dus.

« Tandis que, dans le sein du premier corps de l'état, il créait deux commissions dérisoires pour la liberté de la presse et la liberté individuelle, il foulait aux pieds l'une et l'autre : le pouvoir d'émettre sa pensée par la voie de l'impression était restreint, ou plutôt anéanti, par une inquisition qui serait ridicule si elle n'était tortionnaire. A la liberté individuelle ont succédé les arrestations arbitraires, et une bastille détruite a été remplacée par vingt autres, où gémissent encore une foule d'innocentes victimes.

« La constitution depuis long-temps n'était plus qu'une charte destinée à pallier les infractions les plus étranges. Il en a déchiré les derniers lambeaux en ne convoquant pas depuis plusieurs années les corps électoraux, destinés à présenter des candidats pour le Corps législatif. Ce retard était une hostilité évidente contre la représentation

nationale, et l'œuvre d'iniquité vient d'être consommée contre ce corps auguste, par une suppression déguisée sous le nom de prorogation.

« Le serment du chef de l'état lui défend d'imposer aucune taxe directe ou indirecte, autrement que par la voie légale; et néanmoins il a exigé arbitrairement des supplémens d'impôts, et récemment publié le budget de 1814. Ce dernier attentat a le double caractère du parjure et de la révolte contre le peuple français. La constitution qui impose des droits respectifs aux gouvernans et aux gouvernés est un contrat synallagmatique qu'il a foulé aux pieds. Dès lors les parties contractantes sont respectivement libres; dès que le pacte social n'existe plus, l'obéissance forcée peut encore dans certains cas être une mesure de prudence, mais non un devoir de conscience; et l'auteur de tant de crimes qu'il serait trop long de dérouler, se plaçant au-dessus des lois, s'est mis lui-même hors la loi.

« Des hommes dont l'autorité est imposante prétendent sérieusement qu'il est en démence; les soubresauts de sa conduite incohérente, les explosions de sa fureur et l'accumulation même de ses forfaits n'offrent à cet égard que de faibles conjectures: la conduite la plus désordonnée, la plus immorale, subsiste quelquefois avec les talens les plus distingués. Dans l'individu dont nous parlons, les contradictions même se rattachent à un plan fortement conçu,

qui atteste la dépravation la plus horrible et la profanation des dons de l'intelligence : on y voit sagacité dans le choix des moyens et persévérance dans leur emploi, invariablement dirigé vers le même but; celui de museler, d'écraser la France et les deux mondes. L'acception reçue des mots machiavélisme, despotisme, tyrannie, ne présente que les élémens informes de la science infernale dont il a perfectionné la théorie et la pratique, à tel point que jamais aucun individu n'a versé tant de fléaux sur l'espèce humaine.

« Cet état de choses ramène nécessairement l'attention sur les droits et les devoirs de la nation française dans la circonstance actuelle, sur ce qu'elle peut et doit faire pour sa sûreté et son intérêt, devant lequel s'éffacent tous les intérêts individuels. Ses droits, ils sont imprescriptibles, inaliénables; et n'ont pour limite que ceux des autres nations, qu'elle ne doit jamais blesser; car malheur à celle qui fonderait sa prospérité sur le désordre des autres !

« Opposerait-on à ces droits un pacte social que le silence forcé et la patience du peuple couvraient du voile de l'assentiment? ce titre est lacéré par celui qui était le plus intéressé à le maintenir. Le gouvernement agonisant de Napoléon n'était plus qu'une anarchie organisée, ou plutôt ce gouvernement n'existe plus; l'intérêt de la France est que ce sceptre de fer soit arraché des mains de celui qui ne s'en sert que pour victimer le peuple. Cette

mesure, commandée par la nécessité, ne permet plus aucun délai; si quelqu'un était encore intimidé par des menaces, subjugué par des promesses, ébranlé par des espérances, on n'y pourrait voir que lâcheté, hypocrisie ou ineptie: quinze ans d'expérience ont dû détromper les yeux les plus fascinés : et d'ailleurs l'opposition active ou passive de quelques hommes peut-elle contrebalancer le vœu général, qui, dans les départemens, demande un ordre de choses avoué par la justice?

« L'intérêt des autres peuples coïncide parfaitement avec le nôtre; car quel gouvernement pourrait traiter avec un homme pour lequel rien n'est sacré, dont la politique épuise tout ce que peuvent inventer la fourberie et la perfidie! S'il restait un cabinet qui pût encore se confier à ses promesses, à ses sermens, ce cabinet (disons-le sans détour et sans réserve), ce cabinet serait le type de la stupidité la plus incurable; la paix avec un homme dévoré du besoin de nuire et d'opprimer ne serait jamais qu'un armistice, pendant lequel son orgueil, aigri par les revers, aiguiserait de nouvelles armes pour recommencer le carnage, dès qu'il croirait entrevoir la probabilité d'un succès; son existence seule menace celle de tous les gouvernemens.

« Dans l'impossibilité d'émettre collectivement son vœu, la nation aurait pour organe le Sénat, si ce corps n'était réduit à la nullité. Après avoir accepté les fers

dont il est chargé, on lui a ôté même le droit de s'assembler sans l'intervention du gouvernement, sauf les 14 et 28 de chaque mois. L'étiquette de convocation porte que c'est pour s'occuper d'affaires intérieures, ce qui exclut toute discussion constitutionnelle, et ces prétendues affaires intérieures sont tellement circonscrites qu'il n'a pas même le droit de s'enquérir de l'application de ses fonds. On aurait pu donner l'impulsion à l'agriculture, à l'industrie, ou doter des écoles, des hôpitaux, avec les dépenses faites pour embellir le jardin du Luxembourg et le peupler de statues immondes. Les droits primitifs du Sénat, ensevelis comme ceux de la nation dans un fatras de sénatus-consultes soi-disant organiques, ne lui laissent que le titre illusoire de conservateur; et d'ailleurs on a vu précédemment que sa composition actuelle repousse toute espérance.

« Mais si quelques membres, que l'opinion publique a toujours discernés et qu'elle environne d'estime parce qu'ils n'ont jamais prévariqué, prenaient une initiative que provoque la circonstance la plus impérieuse, en se déclarant les interprètes de la volonté nationale, n'aura-t-on pas raison de dire qu'ils empruntent leurs pouvoirs de la nécessité qui n'a pas de loi? un si noble motif justifie et absout ceux qui se dévouent courageusement.

« On outragerait la nation en la supposant capable de désavouer ou d'abandonner à la vengeance du tyran des

hommes qui, ne se dissimulant pas le danger auquel ils s'exposent, hasardent leur vie pour sauver la chose publique; espérons que son bras s'armera sur-le-champ pour entourer ses défenseurs, et que la *force* volera au secours de la *justice*. Nous n'avons plus qu'un pays; il s'agit de recomposer une patrie. Le cri des citoyens de Paris retentira dans tous les départemens. Le concours simultané et surtout persévérant des diverses sections de la grande famille assurera le triomphe des mesures qui doivent opérer la résurrection de la liberté; l'acclamation générale entraînera les hommes méticuleux, et jusque dans le Sénat, d'autres membres probes, mais indécis ou égarés, s'empresseront d'associer leurs signatures aux nôtres.

« Les alliés, arrivés aux portes de la capitale, et maîtres d'une partie du territoire français, ont résolu de mettre l'Europe à l'abri des attentats de Napoléon, de la rasseoir sur des bases qui en garantissent le repos et le bonheur; ils voudraient peut-être exercer l'influence de la victoire sur notre organisation politique: mais les principes de modération qu'ils ont manifestés dans leurs proclamations, et notamment dans celle du 1er décembre 1813 à Francfort, nous assurent que, généreux et magnanimes, ils laisseront aux Français le droit et le moyen de manifester librement le vœu national, sans lequel un gouvernement serait dès sa naissance frappé du vice d'illégitimité. Les alliés sentiront que c'est le seul moyen de consolider leur

ouvrage : car l'adoption commandée d'un nouveau chef ne promettrait à cet état forcé qu'une existence précaire ; cette oppression nouvelle révolterait avec raison la fierté nationale qui, tôt ou tard, se réveillerait, et ce réveil serait celui du lion.

« Or, quel plan adoptera la nation ? ce n'est point à nous de le pressentir ni de le diriger ; et quel que soit le vœu de chacun de nous pour une constitution fédérative et républicaine, assise sur la liberté la plus étendue, nous nous rappellerons, quoiqu'avec regret, que Solon donna aux Athéniens les lois, non les meilleures, mais les plus appropriées à leur caractère et aux circonstances du temps où il fut leur législateur.

« D'après ces considérations, le nom de Dieu invoqué et sous ses auspices, nous soussignés, vu l'urgence des circonstances impérieuses qui exige des mesures promptes pour le salut de la patrie, interprètes du vœu national manifesté de toutes parts, déclarons ce qui suit :

1. Les sénateurs soussignés forment l'assemblée constitutionnelle du Sénat, nonobstant l'absence de ceux des membres qui n'auraient pu, ou n'auraient pas voulu, participer à nos délibérations.

2. Napoléon est déchu du trône et de toute prétention au gouvernement de la nation française.

3. Les pouvoirs du gouvernement sont dévolus provisoirement au Sénat, jusqu'à la cessation de l'interrègne.

4. Le Sénat nomme provisoirement pour ministres.....

5. Toutes les autorités administratives, judiciaires, militaires et autres sont maintenues provisoirement; elles continueront l'exercice de leurs fonctions respectives au nom de la nation française.

6. La conscription militaire est abolie.

7. Les droits réunis sont abolis.

8. Les autres impôts sont maintenus provisoirement.

9. Le Sénat, au nom de la nation, vote des remercîmens solennels aux puissances alliées, dont le courage victorieux l'a soustraite au joug de la tyrannie.

10. Le Sénat va s'occuper sans délai d'un plan de constitution qui garantisse la propriété et la liberté de tous les individus, et qui sera soumis à l'acceptation libre de la nation française.

11. Le Sénat invite tous les citoyens au maintien de l'ordre, au respect pour la religion et les bonnes mœurs, afin que le concours unanime des volontés, cicatrisant les plaies d'une nation instruite par de longs malheurs, ramène parmi nous l'industrie, le commerce, les arts, la paix et une prospérité durable. »

A mesure que la puissance du despote s'affaiblissait sous les coups de la coalition armée et les secrètes machinations de l'ennemi intérieur, la minorité opposante du sénat se recrutait de quel-

ques membres. Au mois de mars 1814, elle se composait d'une vingtaine de sénateurs. Il y eut alors plusieurs réunions chez Lambrechts, et une dernière le 30 mars, au moment même où l'on se battait sous les murs de Paris. Ce fut dans cette réunion que le général Beurnonville ayant laissé échapper ces mots : « comment le Sénat pourra-t-il exister sans tête ? » Grégoire lui répliqua avec sa vivacité ordinaire : « voilà bien quatorze ans qu'il existe sans cœur ! »

La déchéance fut prononcée ; non point la déchéance courageuse d'un trône encore debout, et lorsqu'il fallait pour le renverser faire appel à l'énergie nationale, mais quand l'empereur abattu avait cessé d'être redoutable et que les soldats étrangers lui tenaient le pied sur la gorge. L'opposition se grossit alors tout à coup d'une masse de courtisans faisant assaut d'ingratitude envers leur ancien maître, pour mériter les faveurs du maître à venir, quel qu'il fût.

Louis XVIII avait eu d'exacts renseignemens sur leur compte lorsqu'il écrivait du lieu de son exil, dès le 1er janvier 1814, cette déclaration que le cabinet britannique faisait jeter par ses croiseurs sur les côtes de France :

« Le Sénat, où siégent des hommes que leurs talens distinguent à juste titre, et que tant de services peuvent illustrer aux yeux de la France et de la postérité, ce corps, dont l'utilité et l'importance ne seront bien reconnues qu'après la restauration, peut-il manquer d'apercevoir sa destinée glorieuse qui l'appelle à être le premier instrument du grand bienfait qui deviendra la plus solide comme la plus honorable garantie de son existence et de ses prérogatives? »

Nous devons cependant ajouter, pour l'honneur d'un petit nombre, qu'au moment où fut mise aux voix la proposition de déchéance, quelques membres de l'ancienne majorité eurent assez de pudeur pour quitter la salle.

Quant à Grégoire et ses amis, en votant les premiers contre Napoléon, ils ne firent encore que se montrer persévérans. L'intention qui les dirigeait était d'ailleurs bien différente de celle dont on voyait se préoccuper la plupart de leurs collègues. Le Sénat se trouvait investi par sa position du privilége de donner à la France une forme de gouvernement. Grégoire avait senti combien pouvait être décisif, pour les libertés nationales, le moment d'intervalle à passer entre

un pouvoir qui venait de s'écrouler et un autre pouvoir encore à naître, et combien il importait au moins, si un nouveau régime monarchique allait s'établir dans la personne des Bourbons, que les limites de l'autorité royale fussent bien déterminées, avant que la bassesse des courtisans ne livrât l'état sans conditions aux souverains imposés.

Tandis que les sénateurs, peu soucieux de la réprobation publique, qui ne leur a point manqué, songeaient avant tout à stipuler, dans une constitution improvisée, le maintien de leurs dotations et de leurs dignités, Grégoire proposait que l'on se bornât à déclarer que la nation française choisissait pour chef un membre de l'ancienne dynastie, et qu'elle lui présenterait une constitution libérale, dont il aurait préliminairement accepté les bases.

Le 4 avril, à onze heures du matin, une commission de cinq sénateurs avait été chargée de rédiger un acte constitutionnel; le soir, à huit heures, il était *bâclé*. (Ce terme est plus tard devenu classique en la matière.) Soumis au gouvernement provisoire, qui y introduisit, contrairement à l'avis de Lambrechts, un de ses auteurs,

l'hérédité de la chambre haute, il fut apporté le 6 au Sénat assemblé ; puis décrété, sans avoir été préalablement imprimé ni distribué, malgré l'opposition de Grégoire, Garat et Lanjuinais. Le *Moniteur* annonça le lendemain que ce projet avait été adopté *à l'unanimité*, après avoir été *pesé et mûrement réfléchi*.

Grégoire y apposa, comme les autres, sa signature : elle était d'obligation ; mais de ce jour jusqu'au 26 avril, il s'abstint de toute participation aux actes du Sénat.

Pendant cet intervalle il publia une brochure pleine de nerf et de raison, qui produisit la plus vive sensation et fut réimprimée quatre fois dans l'espace de quelques semaines (1). Il y rendait compte de ce qui s'était passé au Sénat : ce n'est pas notre faute si l'on y trouve quelques pages que l'on dirait composées sur les scènes parlementaires des premiers jours d'août 1830 : l'histoire se copie quand les hommes se ressemblent.

« La France est sans doute le seul pays civilisé où, dans trois jours, on rédige, on discute, on adopte une charte constitutionnelle. Je crains

(1) De la Constitution française de l'an 1814, par Grégoire.

que cette précipitation ne rappelle ce que disait Gacon de ses vers : *ils ne me coûtent rien*. Vous connaissez la réponse. Nos Démosthènes criaient à l'urgence, comme si Philippe eût été à nos portes. Quelques hommes bruyans avaient formé, à Paris, une petite atmosphère d'opinion prétendue politique.... à Paris, où l'on a l'habitude de voir la France entière concentrée dans la capitale, et de regarder seulement comme accessoire l'opinion de cent départemens. »

Il poursuit, fidèle aux principes de toute sa carrière politique :

« Le mot *Souverain*, mal défini dans nos dictionnaires, ne peut s'appliquer qu'à la nation; car une nation n'appartient qu'à elle-même. La souveraineté est pour elle une propriété essentielle, inaliénable, et qui ne peut jamais devenir celle d'un individu ni d'une famille. Du même principe découle cette vérité, que toutes les fonctions publiques, depuis la dernière jusqu'à la plus éminente, étant instituées pour l'utilité commune, ne peuvent jamais être la propriété de ceux qui en sont revêtus. Ainsi rois, princes, sénateurs, juges, etc., tous délégués du peuple, sont responsables, et, en cas de besoin, destituables

« . . . . L'on me répond que le principe de la souveraineté du peuple est une *abstraction*. On s'exprimait de même sous le gouvernement qui vient de finir. Les amis de la liberté étaient des *Idéologues*. La nation exerce, à la vérité, son droit, en appelant librement un monarque ; mais toujours est-il bon d'inculquer au peuple un principe auquel, malheureusement, il ne pense guère, vu surtout que certaines gens sont très intéressés à ce qu'il n'y pense jamais. »

Il signale ensuite les vices nombreux du projet de constitution, et ses critiques seraient encore tellement de saison, que nous sommes confus, en les lisant, de penser que vingt années et une révolution populaire ont fait faire si peu de progrès à nos statuts politiques. Il voudrait que la nomination des sénateurs, au lieu d'être attribuée exclusivement à la couronne, fût l'œuvre commune des trois autorités dont se compose le pouvoir législatif ; nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il se prononce contre l'hérédité de leurs fonctions. « Attendons pour cela, dit-il, que nous ayons trouvé le secret d'établir l'hérédité des talens et des vertus. » Il demande l'interdiction de tout emploi aux députés pendant la durée de leur

mandat, et aux sénateurs dans tous les temps. Il réclame en faveur de la liberté de la presse, de la liberté individuelle, de l'inviolabilité du domicile. Il veut que l'on pose en principe le droit de révision de la charte, et qu'on en prescrive les formes. Enfin, il montre combien il serait absurde de proclamer le nouveau roi avant que la constitution n'eût été soumise à l'acceptation du peuple, lequel a toujours le droit de la changer.

Quelques uns de ses conseils semblent marqués du signe de prophétie : « Puisse, dit-il, un gouvernement nouveau se pénétrer de l'idée qu'il importe à son existence de ne pas concentrer ses affections dans un cercle tracé par l'esprit de parti, qui n'est pas l'esprit public ; mais d'identifier son intérêt avec celui de la grande famille, d'abjurer franchement des prétentions qui, désavouées par les lumières du siècle, loin d'affermir un trône, le laisseraient ou le feraient écrouler peut-être au milieu des déchiremens. »

Les idées de Grégoire, comme on s'y devait attendre, ne furent point admises. Quant au projet du Sénat, il fut remplacé par la charte *octroyée*.

Grégoire prévoyait et annonçait d'avance que son écrit *servirait de pâture à la calomnie :* il ne

se trompait point. Ce fut le signal d'un nouveau débordement de pamphlets injurieux, accompagnement ordinaire de toutes ses démarches publiques; car il était sûr de réveiller une masse de souvenirs toujours vivans dans l'esprit des contre-révolutionnaires, des apologistes de l'esclavage et de l'intolérance. Son ancien collègue à l'Assemblée constituante, Bergasse, l'adversaire de Beaumarchais et l'avocat des réclamations contre la vente des biens nationaux, se distingua tout particulièrement dans cette tourbe haineuse.

En terminant sa brochure, Grégoire n'avait pu retenir le cri d'un cœur ulcéré par le spectacle dont ses yeux étaient les témoins :

« L'ame est profondément contristée à l'aspect de fourbes couverts d'or et couverts de crimes, qui, par leur fortune, leur audace et leurs places, exercent sur la société un ascendant funeste. Louis XIV disait tout haut : *l'état, c'est moi;* eux disent tout bas : *la patrie, c'est moi.* C'est le *moi* qui est le thermomètre secret de leurs actions.—Plusieurs d'entre eux, après avoir encensé Marat et Robespierre, entassèrent toutes les malédictions sur la tombe de ceux dont ils avaient été les com-

plices. D'autres, après avoir été les panégyristes de l'homme qui vient de tomber, gorgés par lui de biens aux dépens de la nation, déroulent actuellement le tableau des forfaits de celui qu'ils déifiaient. Ayant arboré toutes les livrées, on ne peut les comparer à Janus; car la mythologie ne lui donne que deux faces, ils en ont trente. De toutes parts ils s'agitent, ils intriguent et se glissent dans tous les rangs, pour reconquérir l'influence qui leur est échappée. Tenez pour certain que les Séjans, les Séides, les sicaires d'un despotisme sont toujours prêts à s'enrôler sous de nouvelles bannières. Peut-être le sont-ils déjà, car déjà l'on se demande si l'on n'a pas tendu quelque piége; si des hommes cachés sous le rideau n'ont pas une arrière-pensée, qui bientôt, se dévoilant, serait pour eux le comble de l'opprobre, pour nous celui du malheur; si l'on n'a pas le projet de réduire le souverain, c'est-à-dire la nation, à capituler sur ses droits, parce qu'on veut recevoir un don, comme s'il était le paiement d'une dette. Ne seraient-ce pas là les signes précurseurs de quelque catastrophe, à travers laquelle on voudrait nous traîner aux funérailles de la liberté? Il est bien permis d'être soupçon-

neux à la suite d'un long cours d'expériences sur le cœur humain. »

Lambrechts aussi, mourant, disait à une amie : « vous avez deviné la cause de ma mort ; ce n'est pas la maladie qui me tue, c'est la honte d'avoir eu de semblables collègues. »

Le Sénat de Napoléon fut transformé en Chambre des pairs de Louis XVIII, et une moitié de son personnel fut jugée propre à continuer sous la royauté le rôle de complaisance dont elle s'était si bien acquitté sous l'empire. On choisit ceux qui acceptèrent l'*octroi* d'une charte et adhérèrent à ce mensonge imprimé au bas : *elle a été mise sous les yeux du Sénat* (1). Les nouveaux pairs s'inquiétèrent fort peu du sort réservé à leurs anciens collègues frappés d'exclusion.

(1) Nous lisons la note suivante dans les papiers de Grégoire .

« Les journaux annoncent une nouvelle édition de la charte, précédée de trois additions : la déclaration de Saint-Ouen , le serment du souverain, et l'article de l'ordonnance royale portant qu'aucun des articles de la charte ne sera revisé.

« Toutes les éditions de la charte attestent qu'elle a été *mise sous les yeux du Sénat.* On demande que, dans une édition nouvelle, on indique le jour où elle a été mise sous les yeux du Sénat; on offre cent mille francs de récompense à celui qui pourra le aire connaître. »

Grégoire et Lambrechts firent naturellement partie de ces derniers. « On vit, dit un biographe, le vénérable évêque de Blois jugé indigne d'entrer dans une Chambre des pairs formée sous l'influence et le ministère de l'ancien évêque d'Autun. »

Napoléon ne l'appela pas davantage dans sa chambre des cent jours, malgré les efforts du ministre Carnot, qui, à plusieurs reprises, porta son nom sur la liste des candidats. Grégoire, continuant son rôle d'opposition, comme avant 1814, s'inscrivit sur les registres de l'Institut, le seul corps dont il fît encore partie, contre l'*acte additionnel*, et motiva énergiquement son refus de le signer.

Le 2 juillet il offrit à l'Assemblée des représentans la collection de ses ouvrages, en accompagnant cet envoi d'une lettre dans laquelle il flétrissait l'odieux traité de 1814, dont un article prolongeait pour cinq années, au profit des Français, le droit d'acheter et de vendre des nègres, traité qui avait soulevé d'indignation tous les amis de l'humanité en Angleterre, et jeté les esprits, à Saint-Domingue, dans un état d'irritation difficile à décrire. Déjà un décret impérial

du 29 mars 1815, avait prononcé l'abolition de ce sanglant trafic; mais Grégoire insistait surtout pour faire sanctionner ce décret par une loi nationale : on ne nous saura pas mauvais gré de citer textuellement sa lettre :

« Représentans de la nation.

« Un ancien ami de la liberté qui, pour la défendre à la tribune nationale, éleva souvent la voix lorsqu'il y avait du danger et conséquemment du courage à parler, réclame près de vous un acte de justice qui sera simultanément un acte de sagesse politique.

« La constitution présentera une lacune affligeante, si vous ne déclarez solennellement que la traite des nègres est pour jamais abolie.

« Le traité avec l'Angleterre en 1814, stipulait que pendant cinq ans encore des Français pourraient faire ce commerce du crime et de l'esclavage. Cet article a soulevé toutes les ames en Angleterre; plus de trois millions de signatures ont appuyé les pétitions addressées au parlement britannique contre cette clause scandaleuse. D'un autre côté elle a révolté les habitans libres de Saint-Domingue, déjà très aigris contre la France. Dès ce moment les Haïtiens, aguerris sous la conduite de chefs expérimentés, ont pris une attitude menaçante et juré de dé-

fendre jusqu'à la mort une liberté qu'ils ont reconquise par leur courage.

« Il est passé le temps où l'avarice, étouffant les cris de la nature et de la religion, révoquait en doute l'unité et l'identité de l'espèce humaine. Des faits accumulés prouvent que les noirs ayant les mêmes droits que les blancs, sont doués de la même énergie pour les défendre, et s'élever comme eux à tout ce que l'intelligence a de grand, à tout ce que la vertu offre de sublime.

« Il est passé le temps où, à défaut de raisons, les partisans de la traite y suppléaient par les calomnies. Les philantropes ne pouvaient élever la voix en faveur des noirs sans être accusés d'être les ennemis des blancs, sans être signalés par l'imposture comme vendus à une nation long-temps notre rivale, et qui ne sera plus que notre émule, quand la liberté et la paix, se plaçant sur les deux rives du détroit qui nous sépare, donneront la main à deux peuples faits pour s'estimer et s'aimer.

« Déjà un décret impérial a prononcé l'abolition de la traite; mais ce décret n'est pas revêtu des formes nécessaires pour avoir le caractère de loi.

« Représentans de la nation! par une déclaration solennelle, rendant hommage à la nature et à son auteur, effacez, je vous en conjure, effacez de nos annales cette stipulation affreuse du traité de 1814, qui les souille et qui tend à prolonger les calamités de l'espèce humaine :

anéantissez à jamais un trafic qui a coûté tant de sang, de larmes, et qui a si puissamment contribué à démoraliser les peuples.

« Malheur à celui qui voudrait fonder sa prospérité sur les désastres des autres ! Il est dans l'ordre essentiel des choses réglées par la Providence que ce qui est inique soit impolitique, et finisse, tôt ou tard, par d'épouvantables catastrophes.

« Tandis qu'ailleurs, en parlant d'idées *libérales*, on se partage les peuples comme s'ils étaient de vils troupeaux : tandis que des hommes aveuglés ou corrompus préconisent l'obéissance passive au nom du christianisme qui la désavoue ; tandis que tout en simulant une tendresse paternelle envers la France, on veut y pénétrer en marchant sur les cadavres de tant de milliers de nos braves et sous l'escorte de baïonnettes étrangères ; l'acte qui proscrira constitutionnellement un commerce infâme, mettant en harmonie la justice et la politique, retentira dans les deux mondes ; il préparera les esprits et les cœurs à une réconciliation générale.

« J'invoque, à cet égard, le courage et la droiture des représentans de la nation. »

Délaissé par l'empire, Grégoire fut persécuté par la restauration. A défaut de prétexte pour le comprendre dans quelqu'une de ses cathégories

de proscrits, soit comme régicide, soit comme partisan de l'usurpateur, elle voulut du moins lui enlever le seul titre qu'il possédât encore, celui de membre de l'Institut. L'ordonnance Vaublanc fit un choix des hommes qui avaient su réunir en eux la fermeté du caractère au talent ou à la science : Monge, Guyton de Morveau, Carnot, Grégoire et quelques autres furent les objets de cette honorable exclusion. Quand Lambrechts en apprit la nouvelle, qui ne le concernait point personnellement puisqu'il n'avait pas figuré dans ce corps savant, il fit cette brusque sortie contre les membres de l'Institut demeurés en fonctions : « Ces hommes auraient mérité d'être sénateurs ! Quoi ! il n'y en a pas six, il n'y en a pas un qui ait assez d'ame pour donner sa démission et sortir avec vous? on ne verra pas une protestation, pas un regret inscrits sur leurs registres ! Nous n'aurons pas un homme capable d'imiter Fontenelle réclamant contre la radiation de l'abbé de Saint-Pierre ! »

Non satisfaite de cette mesquine et maladroite vengeance, dont l'opinion publique dédommageait amplement les victimes, la restauration s'efforça d'atteindre Grégoire dans ses moyens

d'existence, en suspendant sa pension d'ancien sénateur, au mépris de la charte octroyée par le roi qui disait *n'avoir jamais promis en vain* (1).

Mais les persécuteurs avaient affaire à un homme qui possédait en lui les garanties les plus puissantes contre la misère, peu de besoins et moins d'orgueil encore. Grégoire vendit une partie de sa bibliothèque, comme il avait été déjà obligé de le faire en 1799; il restreignit ses dépenses; mais s'il ne se plaignit point, les pauvres auraient pu se plaindre, car la charité absorbait une grosse part de son revenu. Enfin, de guerre lasse, ou de retour à des sentimens plus justes, on mit un terme à ce scandale, en retenant toutefois un arriéré de quelques années sur les pensions restituées; Grégoire, tenace en toutes choses, et ne voulant jamais céder un pouce de terrain, apposa sur ses quittances, sur la dernière même qu'il écrivit au lit de mort, cette formule conservatrice de ses droits, et que nous citons parce que le fait est caractéristique: « Sans préjudice de ce qui m'est redû pour deux « ans et trois mois, dont je n'ai rien perçu, et

(1) Proclamation de Louis XVIII, datée de Cambrai.

« pour la diminution arbitraire qui a eu lieu
« pendant un autre laps de temps; ce qui est for-
« mellement contraire à l'ordonnance du roi du
« 4 juin 1814, et à la loi intervenue sur cet objet. »

Éloigné de la sphère politique, Grégoire se renferma dans une laborieuse retraite, à Auteuil, et acheva des travaux littéraires pour lesquels dès long-temps il avait amassé d'immenses matériaux. Nous passerons rapidement en revue ses diverses publications. . . . .

Le tableau : *De la Domesticité chez les peuples anciens et modernes*, appartient à une époque antérieure ; il parut en 1814. Grégoire en avait fait lecture à l'Institut. Après un parallèle entre la condition des esclaves, des serfs et des domestiques, suivi de recherches curieuses sur la servitude en divers pays, l'auteur examine les causes de la dépravation dans laquelle tombe souvent cette classe de la société, et trouve les principales dans la dépravation des maîtres eux-mêmes. Il énumère les tentatives faites pour améliorer le sort des domestiques; puis il propose la création d'une société, ayant pour objet de former de bons serviteurs, par un système de récompenses et d'encouragemens, et de leur assurer une retraite

dans leurs vieux jours, société dont l'Angleterre possède un modèle fondé d'après les vues du général Melville (1). L'écrit de Grégoire venait de paraître, quand la Cour de cassation le cita comme autorité dans un arrêt en faveur d'un domestique qui demandait à épouser la demoiselle de la maison dans laquelle il servait.

Dans le cours de cette même année 1814, l'ancien évêque de Blois publia la traduction de la fameuse Homélie démocratique, prêchée le jour de Noël 1797, dans la cathédrale d'Imola, par le citoyen cardinal Chiaramonti, devenu pape sous le nom de Pie VII; la police fit de grands efforts pour entraver la mise au jour (un peu malicieuse, peut-être, à ce moment où il rétablissait les jésuites) de l'œuvre du saint-père, auquel on n'eût pas volontiers intenté un procès pour délit de presse. On prétendit d'abord que la pièce était apocryphe; il fallut, dit Grégoire, exhiber le texte italien aux cerbères de la censure. Forcés de céder à l'évidence, ils se consolèrent en décidant que l'homélie ne serait point annoncée

(1) Rules and order of the British society for the encouragement of servants, instituted 28 november 1792. London, 1798.

dans le *Journal de la librairie*. En effet le prélat qui, dans un mandement du 25 décembre 1795, avait déjà proclamé Brutus et Caton les héros de l'antiquité, appelait ici saint Augustin un sublime philosophe, ne se faisait pas scrupule de citer J.-J. Rousseau, reconnaissait avec Montesquieu que la vertu est l'inébranlable fondement des républiques, et s'attachait à prouver la liaison intime de cette forme de gouvernement avec l'Évangile. « Soyez tous chrétiens, mes chers frères, disait-il au peuple de son diocèse, et vous serez d'excellens démocrates. » — Sur la traduction de Grégoire, trois fois réimprimée, furent faites des traductions anglaises, allemandes, portugaises et espagnoles, répandues dans les deux mondes, et accueillies surtout dans ces états de l'Amérique méridionale, où les idées de liberté ont grandi à côté du catholicisme.

Le zèle de Grégoire pour les intérêts de la religion lui avait inspiré, en 1814, une généreuse tentative.

En 1717, Pierre-le-Grand, czar de Russie, se trouvait à Paris : la Sorbonne lui présenta un mémoire sur l'importance de réunir les églises grecque et latine; l'empereur accueillit ce projet

et le communiqua aux évêques de ses états, qui répondirent l'année suivante à la Sorbonne. Des négociations furent entamées; mais elles demeurèrent infructueuses, ce qui n'étonne guère quand on songe qu'elles furent confiées par le régent à l'abbé Dubois. — Grégoire, préoccupé de la belle idée d'unir les hommes par un même lien religieux, entretenait, depuis 1810, une correspondance à ce sujet avec l'archevêque métropolitain de Moscow, lorsque le mouvement général des peuples européens, en 1814, lui sembla ménagé par la Providence pour favoriser cette grande fusion des églises chrétiennes. Le rôle prépondérant que venait de jouer l'empereur Alexandre, ses sentimens de piété connus et sa qualité de chef de la communion grecque, l'appelaient naturellement à être le promoteur d'une telle entreprise; Grégoire lui adressa, le 14 mai 1814, un mémoire sur les moyens de la réaliser, et écrivit en même temps une lettre à Louis XVIII pour tâcher de l'y intéresser. L'un et l'autre demeurèrent sans réponse, et Grégoire a mis de sa main au bas de ses minutes :

« Ces lettres avaient pour objet d'engager le roi Louis XVIII, les empereurs de Russie et d'Au-

triche, à s'occuper de la réunion des églises grecque et latine. Ils n'en ont rien fait, et il me reste le regret d'avoir tenté des démarches inutiles, mais dont le but était religieux. » — Quant au mémoire, il a été incorporé depuis par l'auteur dans son *Histoire des Sectes.*

L'apparition du fameux concordat de 1817, ce manifeste des prétentions ultramontaines, qui devait ramener la France au siècle de François Ier, fut pour Grégoire une nouvelle occasion de monter sur la brèche. Il fit paraître son *Essai historique sur les libertés de l'Église gallicane* (1). L'auteur y dévoile les ruses employées par le cabinet romain pour établir et maintenir l'influence de sa politique; il montre comment l'Église gallicane, par des luttes perpétuelles, sut toujours se maintenir à son égard dans certaines conditions d'indépendance; puis, traçant l'histoire des divers concordats depuis la pragmatique sanction de saint Louis jusqu'au projet de 1817, il expose avec évidence les vices de celui-ci et ses résultats probables. Ce livre éclaira les yeux du public français, et contribua incontestable-

(1) Paris, — 1818. 2e édit. en 1820. — 3e édition en 1827.

ment à faire rejeter les demandes ambitieuses du Vatican, présentées sous les auspices du saint personnage qui avait si bien démontré à Imola l'accord de l'Évangile avec la liberté.

On ne doit pas toutefois considérer cette histoire comme un simple écrit de circonstance. Outre que l'esprit dont elle est animée en fait en quelque sorte le manuel du clergé gallican, ce qui lui valut d'être inscrite à Rome sur l'*index librorum prohibitorum*, tandis qu'on la réimprimait à Paris et qu'on la traduisait en espagnol, elle conserve une importance étrangère à son but immédiat. Plusieurs chapitres, consacrés aux relations des diverses églises nationales avec le trône ultramontain, traitent un sujet fort peu connu en France, et que peut-être alors Grégoire seul était en mesure d'éclaircir.

L'auteur, en terminant son ouvrage, en promettait un autre : *l'Influence du christianisme sur la liberté politique et la liberté civile*, qui n'a été rédigé que partiellement, et dont les matériaux existent dans ses papiers.

Mais, en 1826, il en publia un, qui se rattache à la fois au précédent, à l'*Histoire des sectes* et à quelques autres travaux inédits dont nous avons

parlé, en ce sens qu'il présente comme eux des faits relatifs au clergé contemporain : c'est *l'Histoire du mariage des prêtrés en France, particulièrement depuis* 1789.

En 1824, avait paru *l'Histoire des confesseurs des empereurs, des rois et d'autres princes*, composée dans le but de jeter des lumières sur la politique pontificale. Ce livre est riche en curiosités importantes.

Antérieurement encore, en 1818, il avait donné des *Recherches historiques sur les congrégations hospitalières des frères pontifs ou constructeurs de ponts;* c'est une de ces dissertations érudites dans lesquelles se complaisait l'écrivain. C'était d'ailleurs faire acte de justice, que de tirer de l'oubli où l'histoire les a laissées ces associations religieuses et industrielles, qui furent sous plusieurs rapports, dit Grégoire, les restaurateurs de l'architecture et du commerce. Presque toute l'Europe leur a dû des ouvrages d'une haute utilité, et la France, en particulier, le pont Saint-Esprit et l'ancien pont d'Avignon.

Parallèlement à ses travaux sur les matières religieuses, Grégoire continuait avec assiduité ceux qu'il s'était imposés lui-même comme un

devoir sacré pour l'abolition de la servitude coloniale. Nous avons cité sa lettre à la chambre des représentans de 1815. Il avait publié la même année une brochure : *De la Traite et de l'Esclavage des noirs et des blancs*, pour réclamer au nom de l'humanité contre la convention qui prolongeait cet odieux trafic, et il avait saisi en même temps l'occasion de faire entendre quelques paroles généreuses en faveur des catholiques irlandais.

Considérant particulièrement comme ses fils d'adoption les républicains d'Haïti, son active sollicitude était à l'affût de toutes les circonstances qui pouvaient se présenter de coopérer à leurs progrès.

Des infractions révoltantes à des lois déjà trop indulgentes, la révélation de nouveaux faits de barbarie de la part des colons et des marchands d'esclaves, lui inspirèrent deux écrits pleins de verve :

Des Peines infamantes à infliger aux négriers (1822);

De la Noblesse de la peau, ou du préjugé des blancs contre la couleur des Africains et celle de leurs descendans noirs et sang-mêlés. (1826).

Quelques missionnaires méthodistes ayant, dans leur correspondance, accusé d'intolérance civile les habitans de Saint-Domingue, Grégoire s'empressa d'adresser à ceux-ci une exhortation vraiment chrétienne :

De la Liberté de conscience et de culte à Haïti. (1824.)

D'autres relations de la même contrée lui ayant appris que les habitudes de concubinage introduites par les colons, qui auraient rougi de s'unir légitimement à des femmes de couleur, s'y étaient maintenues, et que l'indissolubilité du lien conjugal y était peu respectée, il écrivit, sur la demande du vénérable archevêque de Santo-Domingo, ses

Considérations sur le mariage et sur le divorce, adressées aux citoyens d'Haïti. (1823.)

En 1818, avait paru la première édition de son *Manuel de piété, à l'usage des hommes de couleur et des noirs* (réimprimé en 1822), petit livre destiné à populariser les maximes de la justice et de la charité universelles. Il est orné de lithographies où l'on voit figurer ensemble des noirs et des blancs autour des symboles du christianisme.

Outre ses propres publications, Grégoire avait

soin de faire passer à Saint-Domingue tout ce que la presse française lui paraissait offrir d'utile à la civilisation de ce pays, et dans ses derniers jours encore, il ordonna d'envoyer à M. Algado, grand-vicaire au Port-au-Prince, un choix de livres de sa bibliothèque (220 volumes). Quant à sa précieuse collection d'ouvrages concernant les nègres, c'est à la France surtout qu'elle était nécessaire, à la France où l'on rougit d'être encore obligé de fonder une *Société pour l'abolition de l'esclavage colonial.* Nous avons dit que d'après ses intentions, cette collection a été déposée à la bibliothèque de l'Arsenal.

Le nom de Grégoire était, comme on peut bien le penser, l'objet d'une reconnaissance et d'une vénération sans bornes parmi les Haïtiens; son crédit y était immense. Aussi le bruit a-t-il été répandu souvent, par des calomniateurs volontaires ou gagés, que l'ancien évêque de Blois recevait du gouvernement de Saint-Domingue une pension en récompense des services rendus par lui à la cause des Africains. Le fait est complètement erroné. La délicatesse de Grégoire dans ses rapports avec Haïti fut poussée jusqu'à ce point, que quelques balles de café lui ayant un

jour été adressées par le général Boyer, il fut très embarrassé de cet innocent cadeau, et, seulement pour n'en pas désobliger l'auteur par un refus, il en fit faire distribution aux hommes de couleur établis en France.

Voici son accusé de réception, où cet embarras se décelle à chaque phrase :

Paris, 24 août 1821.

« M. le président,

« Sans doute vous avez pensé que vieillard et homme de cabinet, l'usage du café entrait dans le régime le plus convenable à mon âge et à mes travaux ; l'envoi que vous me faites est inspiré par une bienveillance délicate. Je suis tenté :

« 1° De donner à cet acte la plus grande publicité, afin de fournir aux courtisans, aux colons possesseurs d'esclaves, aux négriers, etc., un nouveau prétexte pour élever sur cette annonce un nouvel échafaudage de calomnies et d'injures, ou du moins d'accuser de sensualité un des hommes les plus restreints dans ses goûts diététiques.

« 2° Je suis tenté ne pas vous remercier, afin que l'ingratitude apparente ajoute au mérite du présent. D'ailleurs

chez moi, l'émotion du cœur émousse l'esprit ; les expressions m'échappent quand il s'agit de remercîmens. Dans toute ma vie j'ai soigneusement écarté ce qui pouvait me constituer dans le cas d'en faire ; on a quelquefois taxé de fierté déplacée cette conduite, qui cependant n'est qu'une suite de mon amour pour l'indépendance.

« Voltaire accepta un présent de gibier de la part de M. d'Aranda. Cette citation est un peu profane. Les suivantes ne le sont pas.

« Venance-Fortunat et Sainte-Radegonde s'envoyaient des fleurs et des fruits. Je me rappelle aussi la lettre par laquelle un illustre père de l'Eglise, saint Ambroise, remerciait quelqu'un de lui avoir envoyé des truffes.

« Je croirais vous offenser, monsieur le président, si je refusais un envoi que vous avez entouré des formes les plus aimables ; et je me reproche une longue indécision qui depuis long-temps le retient au Havre et empêche son arrivée ici. Comme saint Ambroise, *j'aurai soin que l'envoi soit justifié par l'emploi.*

« Mais avant de terminer cette lettre, permettez-moi de vous rappeler ce que sans cesse j'ai eu soin d'inculquer à Haïti et ailleurs.

« Indépendant du côté de la fortune, indépendant par mes principes, j'ai resserré d'ailleurs tous mes besoins dans le cercle le plus étroit. Il en est un cependant qui doit toujours stimuler une ame chrétienne et qui me pour-

suivra jusqu'au tombeau : c'est de trouver des occasions pour faire du bien aux hommes, quelles que soient leurs dispositions à mon égard. Les Haïtiens ont sur mon cœur des droits inaltérables. Comme moi à l'école de l'adversité, ils ont bravé ses rigueurs ; au milieu des tourmentes, leur caractère a pris une trempe énergique, et qui leur assure la jouissance d'une liberté d'autant plus chère qu'elle est leur conquête, et récemment encore vous y avez puissamment contribué.

« Agréez et partagez avec eux, monsieur le Président, mes sentimens d'estime et de tendre amitié. »

Grégoire utilisa toujours son influence à Saint-Domingue au profit du pays lui-même ou de la liberté générale. — Ce fut, par exemple, en 1821, pour intéresser les Haïtiens en faveur de l'insurrection grecque : il eût été beau en effet de voir les derniers nés de la civilisation prêter leur appui à ses plus anciens enfans pour la réinstaller parmi eux. — Ce fut souvent surtout pour envoyer au clergé de la république nègre des ecclésiastiques français, recommandables par leurs vertus et leurs lumières.

Plus d'une fois, il est trop vrai, l'intrigue abusa de ses bontés pour en faire un moyen de spécu-

lation, ou des haines déloyales parvinrent à le circonvenir. Tout cela, et l'abandon ingrat ou lâche de personnages qui naguère l'entouraient complaisamment, et les attaques injustes auxquelles il se voyait sans cesse en butte, avaient jeté dans son cœur des germes de méfiance et d'amertume. Son imagination, facile à s'exalter, lui présentait sa demeure comme assiégée par l'espionnage ou la cupidité, et souvent le repos de sa vie était troublé par de telles inquiétudes. Les hommes qui font le mal sans être décidément méchans reculeraient parfois peut-être devant les conséquences de leurs actions, s'ils savaient qu'outre l'atteinte immédiate portée à leurs victimes, il leur arrive souvent d'altérer les plus nobles natures et d'empoisonner ainsi toute l'existence d'un homme de bien.

Combien ils sont coupables, ceux qui ont pu inspirer à une ame chrétienne des pensées telles que celles-ci :

« Il est heureux qu'on ne connaisse les hommes que par une longue expérience ; car si cette connaissance nous était donnée dès la jeunesse, on fuirait dans la solitude pour les éviter.

« Il faut faire aux autres tout le bien dont on est capable, et attendre d'eux tout le contraire. La première partie de cette sentence est un précepte évangélique, la seconde est le résultat d'une expérience qui n'admet que très-peu d'exceptions.

L'ancien évêque de Blois se livrait tout entier à ses travaux littéraires, lorsque les électeurs d'un département qui, après avoir donné le premier signal de notre révolution, s'était toujours distingué par son attachement aux idées libérales, jetèrent les yeux sur lui pour leur représentant. MM. Bérenger et Duchesne (le fils de l'ancien tribun), tous deux aujourd'hui membres de la Chambre des députés, furent les premiers à répandre la pensée de cette élection et à faire des ouvertures à celui qui devait en être l'objet. Une des réponses de Grégoire montre qu'il n'avait point lui-même recherché cet honneur; elle est datée du 14 juillet 1819.

« Monsieur,

« Le reproche que vous me faites de n'avoir pas répondu aux lettres qui m'ont été écrites concernant les élections prochaines dans le département de l'Isère, est

dicté par l'affection que toujours vous m'avez témoignée, et par la persuasion, bien ou mal fondée, qu'en paraissant de nouveau sur la scène politique, je pourrais encore être utile à ma patrie. Ce double sentiment m'honore et m'attendrit. Le même reproche m'a été adressé par d'autres, et surtout par mon ancien collègue et ami le général Lafayette. Je ne puis que répéter, si non textuellement, du moins quant au sens, ce que je lui ai répondu.

« Les suffrages que ces lettres m'annoncent sont d'autant plus flatteurs qu'elles sont écrites par des hommes recommandables à tous égards ; mais je préfère le tort apparent d'être ingrat ou de manquer aux procédés, plutôt que de faire la moindre démarche pour appeler sur moi les regards. Trouvez bon, digne citoyen, que je ne dévie pas de la marche que j'ai suivie dans le cours de ma longue et pénible carrière, dans les temps calmes, comme dans les tempêtes. S'agit-il de faire élire des hommes désignés par l'estime publique? J'y concours de toutes mes forces, et je crois l'avoir prouvé dans les élections de la Seine, les années dernières ; mais quant à ce qui m'est personnel, je tiens invariablement à l'habitude de rester passif. Par là est atténuée la responsabilité devant Dieu et devant les hommes. Mais, me direz-vous peut-être : Vous refusez donc de servir encore la patrie? non assurément : ce refus sans motif plausible serait un crime, et le souvenir anniversaire du jour auquel je vous écris aggraverait la culpabi-

lité ; mais si, n'ayant manifesté ni désir, ni répugnance, il arrive cependant qu'on réunisse les suffrages des votans; si, élevé par eux à des fonctions éminentes, il arrive ensuite (et cela peut avoir lieu) que, tout en s'efforçant de remplir la tâche de ses devoirs, on ne justifie pas leurs espérances, du moins la conscience est allégée par la certitude de n'avoir pas convoité la place qu'on occupe, et d'avoir fait son possible pour en acquitter les charges.

« Des électeurs ne portent leurs regards hors de la circonférence départementale que quand ils espèrent trouver ailleurs des hommes plus aptes à les représenter. Mais le pays qui a vu naître les Servan, les Mounier, etc., etc., est depuis long-temps en possession de produire des hommes distingués et ne fut jamais au dépourvu.

Je vous ai exposé mes sentimens, monsieur, avec la franchise innée de mon caractère. Religion, vertu, liberté, sciences, amitié, voilà les objets qui toujours occuperont mon esprit et mon cœur, et tel je serai jusqu'au tombeau qui bientôt doit me recevoir. Je vous embrasse avec estime et affection.

Le 13 septembre, le nom de Grégoire sortit triomphant de l'urne; le même jour, les électeurs adressèrent à leurs quatre députés une lettre qui respire le plus noble patriotisme : elle fut re-

cueillie par plusieurs journaux et mérite d'être conservée.

« Grenoble, 13 septembre 1819.

« *Les électeurs de l'Isère, à Messieurs Grégoire, Savoie-Rollin, Français (de Nantes) et Sappey, députés de leur choix.*

« Messieurs,

« En vous confiant l'honorable mission de représenter un département dont les principes et les vœux sont connus de toute la France, nous ne craignons pas de vous rappeler ce que nous avons le droit d'attendre de vous.

« Ce sont les intérêts sacrés de la chose publique que nous remettons entre vos mains ; n'oubliez jamais, messieurs, que l'heure du repos ne doit sonner que lorsqu'il n'y aura plus de garanties à conquérir.

« L'organisation des administrations municipales, le remplacement des préfectures par des administrations de département, la responsabilité des ministres et celle des agens secondaires, l'institution d'un jury protecteur de la liberté, l'abolition des lois d'exception qui tendent toujours à aliéner au monarque le cœur de ses sujets, l'éloignement de ces soldats qui, n'étant pas nés sur le sol de la patrie, n'ont aucun intérêt à la défendre, et dont la présence autour du trône pourrait faire douter de l'amour

des Français pour leur roi; enfin une garde nationale digne de ce nom, par le dévouement des citoyens qui la composent, par les talens des chefs de son choix, gage assuré de la paix intérieure et salutaire effroi des ennemis qui oseraient encore nous menacer.

« Voilà, messieurs, les grands et glorieux travaux qui doivent devenir l'objet de toutes nos pensées.

« Vous trouverez dans l'arène de nobles rivaux; que vos noms s'unissent à leurs noms immortels; qu'ils s'associent à la gloire des Lafayette, des d'Argenson, des Dupont (de l'Eure), et de tant d'autres gravés dans le cœur de tout Français ami de la liberté et de son pays.

« Vous partez, messieurs, environnés de notre confiance; elle a vaincu la calomnie et déjoué l'intrigue; votre conduite passée, vos déclarations de principes et votre acceptation, vous font contracter aujourd'hui avec nous un engagement solennel et sacré, que nous nous plaisons à enregistrer dans nos fastes.

« Fiers d'un noble désintéressement, riches de l'estime du ministère même, qui n'aura pas osé vous avilir de ses faveurs, revenez après chaque session jouir du tribut de notre reconnaissance; que la France applaudissant à notre choix, s'unisse à nous pour inscrire vos noms sur le grand tableau de ceux qui, de nos jours, ont bien mérité de la patrie. »

L'élection de Grégoire ne fut point le produit d'une irritation passagère, mais d'un raisonnement calme et d'une énergique volonté. La réaction semblait avoir voulu venger d'anciennes injures en choisissant le Dauphiné pour théâtre d'une de ses plus horribles scènes; le Dauphiné lui répond par une leçon solennelle. Des milliers de pétitions avaient demandé le rappel des bannis et l'oubli des querelles passées; un pouvoir anti-national repousse et calomnie les signataires de ces pétitions : organe de la France, l'Isère élit un conventionnel pour la représenter dans une assemblée qui vient de proscrire les conventionnels.

C'était le temps où les empiétemens de l'ultramontanisme commençaient à inspirer de vives répugnances au pays. L'espérance d'acquérir en Grégoire un défenseur éloquent et éprouvé des libertés ecclésiastiques, contribua probablement au succès de son élection, qui d'ailleurs fut très populaire, si l'on en juge par une multitude de petites feuilles en prose et en vers répandues à cette occasion. L'une d'elles, rédigée en patois et intitulée : *Réflexions des marchandes de melons de la place Saint-André, au moment de la no-*

mination de l'abbé Grégoire, se termine ai si :

> Grégoire sarà députa,
> Choisi nomma pe *notra villa*,
> Tou sou zefan zen son gloriou,
> Grenoblo n'et *plu malérou*.

Cette élection fut le signal d'un déchaînement inouï des passions contre-révolutionnaires. A peine fut-elle connue à Paris, que la presse ennemie des libertés publiques et des conquêtes sociales de la révolution, le *Drapeau-blanc*, la *Quotidienne*, le *Journal des Débats*, le *Conservateur*, renouvelèrent, avec un ton que le père Duchêne eût désavoué, tous les outrages dont Grégoire avait été l'objet depuis le début de sa carrière publique; ils déclarèrent le trône et l'autel en péril, et la terreur prête à renaître. Ainsi, le nom seul d'un vieillard septuagénaire prononcé par un collége électoral, suffit pour mettre la France en émoi et faire trembler le pouvoir monarchique; tant ce nom réveillait d'illustres souvenirs et de haines invétérées.

Cependant les habiles du parti ne tardèrent pas à comprendre qu'ils pourraient faire tourner à leur avantage cette éclatante manifestation de

l'opinion publique, et s'assurer, par la peur, dans la Chambre des députés, une majorité capable de forcer la main au ministère, qui favorisait, dans son système de bascule, tantôt les ultras, tantôt les libéraux. Quelques uns même des plus prévoyans avaient, dit-on, voté en faveur de Grégoire dans le collège électoral, et l'un de leurs journalistes eut la maladresse ou l'impudence de laisser échapper ces mots : *l'heureux prétexte!* On les vit en effet grimacer tour à tour une fausse sensibilité et des alarmes ridicules; répéter que la présence d'un régicide était une injure pour le roi (lequel avait naguère fait son ministre de Fouché); déclarer qu'ils ne pouvaient siéger à ses côtés (eux qui avaient fait anti-chambre chez ce même Fouché, leur collègue à l'assemblée introuvable) : on les vit prendre texte de la nomination de Grégoire pour attaquer la loi électorale dont elle était le produit, et s'écrier que bientôt cette loi transformerait le Corps législatif en une nouvelle Convention nationale.

Tant de bruit effraya la portion timide du libéralisme : elle commença à craindre sérieusement que la présence d'un républicain avoué dans ses rangs ne compromît son plan d'oppo-

sition parlementaire, en la brouillant sans retour avec la monarchie bourbonienne. Les ultras, triomphans de cette faiblesse, annoncèrent hautement l'intention de repousser le nouvel élu sur le seul motif de sa conduite révolutionnaire, qui le rendait indigne de figurer dans une assemblée royaliste. Les politiques méticuleux du côté gauche se trouvaient partagés entre l'évidente équité d'un part, et de l'autre la crainte d'outrepasser les limites qu'ils s'étaient tracées, en prenant la défense d'un homme atteint et convaincu d'opinions démocratiques : ils tentèrent plusieurs démarches auprès de Grégoire pour le déterminer à les tirer d'embarras en donnant spontanément sa démission. Une correspondance s'engagea à ce sujet entre lui et quelques uns de ces messieurs. Nous allons citer en entier une lettre de l'un d'eux, homme de conscience et de talent, parce qu'elle nous semble très bien représenter les opinions de cette fraction mitoyenne.

« Paris, 2 octobre 1819.

« Monseigneur,

« J'ai reçu la *Lettre aux électeurs de l'Isère* que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer; mais j'ose espérer que

vous me rendez la justice de croire que je n'avais pas attendu cette lecture pour être indigné des diatribes dont vous avez été l'objet, et pour les trouver aussi odieuses aux yeux de la morale chrétienne, qu'indécentes sous le rapport des convenances sociales.

« La marque de confiance que vous avez bien voulu me donner, et le respect que m'inspirent vos travaux philantropiques, m'enhardissent à vous parler avec une franchise qui aura droit à votre indulgence.

« Si, en considérant la situation politique où vous vous trouvez, je ne connaissais pas vos vertus religieuses, je vous parlerais des attaques violentes, des haines irréconciliables, des peines de tout genre auxquelles vous vous exposez; mais ce que je vous dirais à cet égard, loin de vous détourner d'accepter un poste dangereux, pourrait exciter votre fierté à braver l'orage et votre résignation à le supporter avec calme. C'est donc avant tout dans l'intérêt de la France et de la liberté que je vous demande la permission d'examiner avec vous les motifs qui me semblent devoir vous déterminer à renoncer à la députation de l'Isère. Et, en effet, vous les dites vous-même : « Une démission ne doit avoir lieu qu'autant « qu'elle serait commandée par l'utilité publique ; et certes « le sacrifice d'une place qu'on n'a ni désirée, ni recher- « chée, n'en serait pas un de la part d'un homme qui ou- « blie tout intérêt personnel, quand il s'agit de la patrie. »

« Une liberté de la presse à peine conquise et encore mal assurée ; une loi d'élection, objet des attaques furieuses d'un parti toujours prêt à saisir le pouvoir ; une opinion publique plus avisée sur ce qu'elle craint qu'éclairée sur ce qu'elle désire ; une représentation nationale où siègent quelques honorables amis de la liberté, mais qui est faible à cause du petit nombre et de l'âge des députés ; le tact et la modération d'un roi infirme et âgé ; enfin des intentions libérales dans une petite portion du ministère ; voilà, je crois, quelles sont les circonstances favorables à l'établissement du gouvernement représentatif dans notre patrie. Comment ne pas être effrayé lorsqu'on les compare à toutes les chances contraires ?

« Une faction aristocratique, qui supplée au nombre par l'union, et qui est toujours audacieuse dans ses entreprises, parce qu'elle est sûre de l'impunité lorsqu'elle échoue ; la plupart des places de l'ordre judiciaire et de l'administration entre les mains des ultras ; une funeste inertie, triste résultat du despotisme impérial, dans la plus grande partie de la population ; un manque total de courage politique chez les hommes les plus marquans par leur bravoure militaire ; une déplorable administration de la justice ; point de garanties, point de moyens légaux de résistance à l'oppression ; le successeur immédiat du roi, entouré de ce que la contre-révolution a de plus forcené ;

les puissances de l'Europe liguées contre la France ; leurs ministres à Paris conspirant contre notre constitution naissante, tandis que la plupart de nos ambassadeurs à l'étranger intriguent contre une administration qui n'a pas la force de les renvoyer; une inquisition d'état établie à Mayence, soi-disant pour étouffer toute vie politique en Allemagne, mais placée sur notre frontière pour mieux nous faire concevoir que c'est contre nous qu'elle est dirigée, que la France est le véritable objet de la haine de toutes les cours; tels sont, monseigneur, et vous le savez mieux que moi, les dangers qui nous menacent.

« Dans une pareille situation, les moindres fautes sont mortelles, et ce n'est, en vérité, que d'une faveur spéciale de la Providence que l'on ose espérer l'établissement de la liberté. Elle peut être compromise par la plus légère imprudence, par le moindre acte qui alarme à la fois l'Europe et cette portion considérable de la France, pour qui le premier de tous les désirs est la modération, et le premier des intérêts le repos, la jouissance paisible de ce qu'elle possède.

« Or, monseigneur, votre élection est un événement de ce genre; et comme tel, je n'hésite pas à croire qu'elle expose notre liberté à de véritables dangers. Si j'avais des doutes à cet égard, je m'en fierais à l'instinct des ultras qui ont voté pour votre élection, et à la tristesse qu'en

ont éprouvée les patriotes même, qui rendent le plus juste hommage à ce que l'humanité doit depuis plusieurs années à votre zèle philantropique.

« Votre nom retrace à une foule d'hommes à la fois honnêtes et timides, des souvenirs qui les effraient, et qui inquiètent la génération nouvelle, à qui les passions funestes d'une autre époque sont devenues étrangères.

« Vous ne pouvez pas ignorer l'alarme et l'irritation que votre nomination inspire à toutes les puissances étrangères. Les plus modérées d'entre elles nous considérent comme un peuple de pestiférés qu'il faut entourer d'une triple barrière de forteresses et de baïonnettes. Ces puissances nous menacent toutes : le moindre prétexte peut leur suffire, et la France n'a aucun moyen de leur résister.

« A ne considérer que nos affaires intérieures, le résultat inévitable de votre présence dans la Chambre sera de diviser les amis de la liberté, de doubler par la colère la force du côté droit, de rejeter vers les ultras tous ceux qui s'en distinguent encore par quelques nuances, et de forcer le ministère à rechercher ou à accepter du moins leurs déplorables applaudissemens. Le désir de servir la liberté de leur pays a sans doute porté les électeurs de l'Isère à vous donner leurs voix. Vous feriez preuve, monseigneur, d'un patriotisme plus éclairé que le leur, en refusant, dans l'intérêt même de cette liberté, la place qui vous est offerte.

« Une autre considération est tirée du sacerdoce que vous remplissez. Personne ne doute des services importans que peuvent rendre vos rares connaissances pour les affaires de l'église catholique; mais ce n'est pas à la tribune, ce n'est pas au milieu du choc violent de toutes les passions politiques que votre voix peut être utile à la cause que vous plaidez avec tant de chaleur. Craignez plutôt de faire tourner les haines de parti contre les intérêts de la religion que vous professez. J'oserai d'ailleurs vous le dire, parce que, à cet égard, l'opinion de ma mère me donne une confiance que je ne saurais avoir dans mes propres idées, il y a quelque chose d'incompatible entre le ministère calme d'un prédicateur de l'Évangile et les guerres de partis dont une assemblée est le théâtre. Aussi voyons-nous qu'en Angleterre (1) et en Amérique, dans les deux pays du monde où il y a à la fois le plus de liberté politique et le plus de sentiment religieux, l'usage, si ce n'est la loi, exclut les ecclésiastiques de la représentation nationale.

« Telles sont, monseigneur, les observations que j'ai cru presque de mon devoir de vous soumettre. Quelque impression qu'elles fassent sur votre esprit, j'ose espérer du moins que vous verrez dans la franchise de cette lettre un hommage rendu à votre amour pour la vérité.

(1) Erreur; il y a le banc des évêques. — (Note écrite en marge par Grégoire).

« M. de Broglie se joint à moi, et me charge de vous remercier de l'envoi que vous avez bien voulu lui faire.

« J'ai l'honneur d'être, monseigneur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« A. Stael. »

A cette expression d'une des nuances d'oppósition qui dominaient alors, nous devons en comparer une autre, plus énergique, tracée par un des hommes qui ont fait le plus d'honneur à nos assemblées politiques par la fermeté de son caractère et la persévérance de ses principes.

« Aux Ormes, département de la Vienne, le 7 octobre 1819.

« Monsieur et honorable collègue,

« J'ai ouï dire que l'on s'efforçait de vous décider à donner votre démission des fonctions de député. Je n'ai sûrement pas la prétention de donner un conseil à celui dont je respecte éminemment les lumières et le zèle patriotique; mais j'ose me flatter qu'il ne me saura pas mauvais gré de lui adresser mon vœu pour qu'il résiste aux insinuations dont je viens de parler; s'il en était autrement, je ne crains pas de dire que de long-temps nous ne pourrions

espérer de voir les colléges électoraux s'élever à la hauteur où s'est placé celui de l'Isère en vous élisant. Découragés par un affligeant résultat, et persuadés qu'il renferme un avis indirect, nous les verrions éviter dorénavant de réunir leurs suffrages sur les hommes qu'un amour sincère et constant pour la liberté recommande à la vénération publique, et se contenter de les faire porter, même dans les colléges où les patriotes seraient en majorité, sur les instrumens de cette chicane de chiffres et d'opposition de bureau, auxquels les ministres devraient plutôt adresser des remercîmens que des reproches, s'ils étaient au moins en cela de bonne foi.

« Mais je suis certain que mes vœux sont satisfaits d'avance : ce n'est pas au moment où la diète germanique avertit de leurs devoirs tous ceux qui aiment la liberté, et leur fait entrevoir des dangers à courir dans la défense des droits du peuple, qu'ils ont à craindre d'être privés par son refus de l'illustre guide que votre élection vient de leur donner.

« Je vous prie, monsieur et honorable collègue, d'agréer l'hommage de mon respect,

« D'Argenson. »

« *P. S.* MM. Fradin et Demarçay, députés nouvellement élus du département de la Vienne, ont pris connaissance de cette lettre, et me chargent de vous dire qu'ils partagent les vœux qu'elle exprime. »

Grégoire répondit :

« Mon cher et honorable collègue, ce début vous atteste que je n'ai pas donné ma démission. Assurément, si je ne consultais que mon goût pour la retraite et le désir d'achever quelques ouvrages qui depuis long-temps sont sur le chantier, je préférerais de ne pas rentrer dans la carrière politique; mais en ce moment, donner ma démission serait un acte de lâcheté, et j'ose croire que jusqu'ici une tache de cette nature n'a jamais flétri mon caractère. Je veux toujours mériter l'affection de l'homme estimable auquel j'écris, et dont le courage habituel se montrait avec tant d'éclat lorsqu'il dénonçait les forfaits commis dans le midi, etc., etc. »

Des moyens de tous genres furent employés pour obtenir la retraite volontaire de Grégoire. Aux outrages par lesquels on avait d'abord essayé de le décourager, succédèrent des alarmes que l'on s'efforça de lui inspirer pour son repos, et même pour sa vie. Ces expédiens reconnus infructueux, on en trouva d'autres plus puissans sur son cœur; ce fut de lui présenter cette démission comme un sacrifice personnel aux intérêts de la cause libérale. Mais sa sagacité déjoua

toutes les ruses, sa modestie résista à toutes les adulations, sa vieille fermeté fit tête à tous les orages.

On cita dans le temps quelques paroles de l'un des personnages qui avaient le plus insisté pour sa démission spontanée. Ces paroles attestent à la fois et l'admiration qu'inspirait la courageuse attitude de l'ancien conventionnel, et la pusillanimité des hommes qui n'osaient point se rendre hautement solidaires de celui qui leur imposait un tel respect.

Il était alors question de fonder une société pour l'abolition de la traite et de l'esclavage, société dont on destinait la présidence à Grégoire. « Si je devais comparaître aujourd'hui devant Dieu, disait ce personnage connu par la ferveur de ses croyances religieuses (qui d'ailleurs n'étaient point celles de l'évêque de Blois), j'aimerais mieux me présenter avec la conscience de M. Grégoire qu'avec la mienne ; mais sous le gouvernement des Bourbons il est impossible de nous associer à lui. »

De la part du ministère aussi, placé entre la crainte des violences dont menaçaient les ultra-royalistes et celle du progrès des idées libérales

que semblait annoncer l'élection de Grégoire, des tentatives furent faites auprès de celui-ci pour l'éloigner sans éclat de la députation. On promettait de le dédommager amplement de ce sacrifice : mais Grégoire avait imprimé jadis que *l'univers ne serait pas assez riche pour acheter le suffrage d'un homme de bien.* On l'aborda, dit-on, sous toutes les faces : — Si l'on vous faisait rentrer dans l'Institut, à la fondation duquel vous avez concouru? — Je n'en suis jamais sorti, puisqu'une ordonnance ne peut abroger une loi. Ceux qui préconisent si haut la légitimité royale devraient respecter à leur tour la légitimité littéraire. — Si l'on vous accordait le retour de vos anciens collègues proscrits, qui traînent les douleurs de leur vieillesse sur la terre étrangère? — Ah! si j'en étais sûr!... Mais comment croire à la parole de ceux qui ont violé les promesses d'Hartwell et le traité de Paris?

La session fut ouverte. Grégoire n'avait point reçu de lettre de convocation pour la séance royale. On prétend même que des ordres avaient été donnés aux portes de la salle pour qu'il ne fût point admis. Des fanatiques ou des courtisans se proposaient de l'insulter; enfin, il fut sérieu-

sement question de poignards. Grégoire ne s'exposa point à la brutalité de ses ennemis.

Cependant, les hommes qui auraient voulu éluder toute difficulté par l'abdication du représentant de l'Isère, imaginèrent un autre expédient pour arriver au même but. Les ultras prétendaient exclure l'ancien conventionnel pour cause d'*indignité*, et condamner ainsi la révolution dans sa personne. Des libéraux timorés jugèrent singulièrement adroit d'annuler son élection, en lui faisant une application, fausse et forcée d'ailleurs, de la loi qui oblige de choisir la moitié des députés, au moins, parmi les éligibles du département. Un seul des trois premiers élus réalisait, disait-on, cette condition; le quatrième devait donc y être soumis, et ce quatrième était Grégoire, domicilié à Paris. Sa nomination, par ce seul fait, se trouvait, prétendait-on, entachée de nullité.

A la séance du 6 décembre 1819, M. Becquey, organe du bureau chargé de vérifier les pouvoirs des députés de Grenoble, après avoir fait son rapport dans ce sens, le termina par un appel au scandale :

« Le cinquième bureau a pensé que M. Gré-

goire n'ayant aucun titre pour être admis dans la chambre, il était inutile de soumettre à la délibération une question bien plus grave qui agite tous les esprits, depuis le jour où le bruit de cette élection a retenti dans le royaume; question de morale publique qui se rattache aux plus douloureux souvenirs, puisqu'elle rappelle l'horrible attentat que la nation en deuil va chaque année déplorer au pied des autels. »

A peine l'orateur a-t-il cessé de parler, que le côté droit se lève avec des vociférations de rage, et demande que l'exclusion ne soit point motivée sur un vice de forme, mais sur l'*indignité*. Le côté gauche, au contraire, s'efforce de faire voter immédiatement et sans discussion sur les conclusions du rapport. Le tumulte devient effroyable; le président se couvre et la séance est suspendue. Aussitôt des officieux profitent du délai et courent chez Grégoire pour renouveler leurs instances, leurs représentations, leurs menaces; mais il se montre inflexible.

Le matin même il avait écrit à son ami Lambrechts :

«Paris, 6 décembre 1819.

« Mon cher ami!

« Moi aussi j'ai mon acte additionnel..... additionnel aux motifs que j'ai allégués hier à MM. vos collègues, et ensuite à vous, pour refuser ma démission.

« Quelles raisons pourraient la motiver ?

« L'*illégalité* ? C'est à la Chambre à juger cette question ; et d'ailleurs, il serait absurde de se démettre d'un titre illusoire, d'une élection frappée de nullité.

L'*indignité*? ce mot seul est un outrage, comme celui d'*épuration*. Je les repousse avec *indignation*. Celui qui pendant vingt-cinq ans a défendu les *droits* de la nation, a *droit*, sans blesser l'humilité, de se croire digne de les défendre encore, quoiqu'il sache qu'il ne sera pas dans ce cas, puisque son exclusion honorable est décidée ; mais c'est une pensée seulement qu'il énonce.

« Une démission n'aboutirait donc qu'à masquer la faiblesse, et, parlons franchement, la *lâcheté* de prétendus libéraux qui ne suivent qu'en tremblant l'exemple de quelques hommes énergiques placés à la sommité du côté gauche. Il est utile que la nation connaisse ceux à qui elle doit accorder ou refuser son estime, et la séance d'aujourd'hui lui donnera la mesure de bien des gens. Quant à

moi, rendu à la vie privée et paisible, je sais déjà à quoi m'en tenir.

« Salut et amitié,

« † Grégoire. »

A la reprise de la séance, un homme qui avait, dit-on, coiffé le bonnet rouge à l'époque où l'évêque de Blois, au péril de sa vie, refusait de quitter la soutane, et qui s'efforçait de faire oublier sa violence démagogique d'autrefois par un redoublement de violence monarchique, parut à la tribune et demanda avec un ton de forcené que la question d'*indignité* dominât toutes les autres.

Benjamin Constant répondit à M. Lainé avec beaucoup de mesure, invoquant la Charte qui défendait toute recherche des opinions et des votes, et présentant, avec plus d'adresse que de vérité, l'entrée de Fouché dans le conseil du roi comme une ratification intentionnelle de ce décret d'oubli.

Un autre orateur, qui avait aussi besoin de faire oublier ses adulations envers l'usurpateur, M. de Labourdonnaye, se distingua par la furie de ses attaques contre le nouveau député de

l'Isère. D'autres l'imitèrent; ce furent particulièrement MM. de Marcellus, Pasquier, Corbière, Castel-Bajac.

Et en présence de leurs perfides imputations, aucun membre du côté gauche (M. Dupont de l'Eure excepté, dont le courage consciencieux égala la fermeté de son client), n'osa prendre la défense d'un vieillard absent dont on insultait les cheveux blancs, se lever le cœur gros d'indignation, et dire : Vous en avez menti ! — « La lâcheté des uns fut complice de la mauvaise foi des autres, » dit Grégoire dans sa correspondance.

Certes, s'il avait alors paru tout à coup dans l'assemblée, s'il avait montré son front vénérable au milieu de ces visages enflammés par la colère, si sa voix ferme et sa parole religieuse avaient pu se faire entendre au milieu de ces hurlemens barbares, il aurait fait pâlir les uns et fait taire les autres. Les grands souvenirs qu'il représentait, et celui des services qu'il avait rendus à son pays, auraient anéanti la calomnie... du moins nous devons le supposer pour l'honneur de ses ennemis eux-mêmes.

Personne aussi n'osant, dans l'intérêt des élec-

teurs de Grenoble, soutenir, les lois à la main, la validité de l'élection, chacun prétendait motiver à sa manière le décret d'exclusion. Les propositions se croisaient : en vain le président d'âge essayait de maintenir l'ordre. Tout à coup, M. Ravez lance au milieu du tumulte cette position de la question : « Que ceux qui sont d'avis de ne pas admettre M. Grégoire, n'importe par quelle raison..... »

A peine le président a-t-il répété ces premiers mots : «que ceux qui sont d'avis de ne pas admettre... » que le centre et le côté droit se lèvent en masse aux cris de *vive le roi* ! et la gauche, qui prétend toujours poser la question de légalité, n'a pas eu le temps de prendre part au vote que déjà c'est chose jugée.

Cette décision ne décidait rien, sinon le sacrifice d'un honnête homme ; l'escamotage législatif était consommé, et les politiques timides pleinement satisfaits.

Tout cela se passait, observa un journaliste, dans la même salle où, dix-huit ans auparavant, Grégoire présidait le Corps législatif qui, dans l'espace de deux années, le présenta trois fois pour être sénateur.

L'exclusion de Grégoire et l'expulsion de Manuel sont des faits de la plus haute gravité dans l'histoire de la restauration. On vit alors se dessiner, en présence l'un de l'autre, les deux partis dont se composait l'opposition libérale; l'un acceptant la charte octroyée et se donnant pour mandat une résistance purement parlementaire, destinée à servir de contrepoids au pouvoir; l'autre, imbu des principes de la révolution, décidé à les maintenir, et à ne pardonner aux Bourbons les souvenirs de 1814 et de 1815, qu'en faveur d'un ralliement sans réserve à ces principes. Le premier, en obtenant la soumission de Grégoire et de Manuel, espérait éviter une collision décisive entre la dynastie et l'opinion publique; l'autre se croyait parvenu à l'un de ces momens où la politique veut que, par une attitude pleine d'énergie, on contraigne son adversaire à céder ou à prendre le parti de la violence, toujours funeste pour qui en donne le signal. C'est ce qui arriva. Quinze jours après cette atteinte à l'intégralité de la Chambre, la loi électorale était remplacée par un nouveau projet du gouvernement, et une série de lois contre la liberté de la presse, et contre la liberté

individuelle, commença la lutte qui s'est terminée en 1830. La courageuse résistance des deux grands citoyens donna les plus rudes secousses au trône des Bourbons.

Dans l'une et l'autre de ces circonstances, on espéra vainement que les colléges électoraux imiteraient l'exemple de la persévérance anglaise, renvoyant pour la troisième fois au parlement Wilkes deux fois exclu; mais nos mœurs politiques sont moins anciennes et moins vivaces.

Le ministère, par une misérable tactique, convoqua les électeurs de l'Isère à vingt-cinq lieues de Grenoble; il eut pour appui, dans ses manœuvres, les correspondances de ceux qui approuvaient le résultat de la séance du 6 décembre. D'un autre côté, la gauche ayant paru admettre l'invalidité de l'élection, il n'y avait point de chance pour qu'une nouvelle majorité se formât en sens contraire. Les partisans de Grégoire lui écrivirent pour protester que s'il eût été exclu de la Chambre comme *indigne*, ils n'auraient point balancé à le venger par un choix réitéré; ils le remplacèrent par M. Camille Teyssère, candidat de l'opposition.

Grégoire, qui avait adressé une première *lettre aux électeurs de l'Isère* pour les remercier, écrivit une *seconde lettre* pour leur rendre compte de ce qui venait de se passer et de la conduite qu'il avait cru devoir tenir. Il la terminait par un pardon aussi honorable dans sa bouche qu'il dût être humiliant pour ses ennemis.

Après avoir nous-mêmes rendu compte de ces événemens, avec les détails que nous semblent mériter leur importance, il nous reste un pénible devoir à remplir; c'est de signaler les hommes qui marquèrent surtout par l'acharnement de leurs insultes contre un vieillard sans défense; sans défense, car la censure, qui favorisait l'attaque, mutila impudemment les lettres adressées aux journaux dans l'intérêt de la défense; digne émule de la police d'Avignon qu'un poète a montrée, après l'assassinat du maréchal Brune,

Sur son corps mutilé protégeant les vautours (1).

« Je déclare à mes calomniateurs, disait Grégoire dans une de ces lettres dont la censure ne laissa pas subsister le tiers, je déclare que je les

(1) *Les Délateurs*, par Emmanuel Dupaty.

traînerai *nominativement* au tribunal de l'histoire et de la postérité, dont je ne crains pas le jugement. »

La Chambre elle-même nous a déjà fourni plusieurs de ces noms : en dehors d'elle nous trouvons MM. de Pradt, Châteaubriand, Mangin, Guizot, Dubouchage, Kératry, Charles Nodier, Lacretelle jeune, dont le frère, fidèle aux antécédens d'une carrière honorable, prit au contraire la défénse de l'accusé; à sa voix s'unirent celles de MM. Comte et Dunoyer, Laurent (de l'Ardèche), Lavaud (de l'Isère), Léon Thiessé, Bailleul, Benjamin Laroche, etc.; je recueille ces noms, ainsi que les premiers, dans les propres notes de l'ancien évêque de Blois, où nous lisons encore celle-ci :

« L'épithète de calomniateur s'applique particulièrement au très-révérend père Antoine, abbé de la Trappe de la Meilleraye, vicaire-général de Nantes, qui, le 22 mars 1820, a répété les mêmes mensonges contre moi dans une oraison funèbre du duc de Berry, *vendue au profit des pauvres*. Jadis à Pise, en Italie, on a vendu des billets de comédie dont le produit pécuniaire devait servir à faire prier pour les ames du purga-

toire. De nos jours, nous voyons un abbé grand-vicaire calomnier *au profit des pauvres*. Honneur au révérend père dom Antoine! »

Ces mêmes notes vont nous fournir un nouveau document propre à faire apprécier les sentimens chrétiens de Grégoire; elles sont, à cet égard, un trésor inépuisable.

L'élection de Grenoble eut lieu sous le ministère de M. Decazes. M. Decazes avait été fort jeune admis dans la maison de l'évêque de Blois: nous avons sous les yeux des lettres où il le nomme son père, et lui parle avec effusion de cœur de ses intérêts les plus intimes. L'homme d'état imposa-t-il silence à l'ancien ami au point de favoriser les outrages qui arrachaient à Grégoire cette douloureuse exclamation: « Il y a donc une classe d'assassins pires que ceux qui cherchent à ôter la vie (1)? » Nous aimons à croire le contraire. Toutefois, les scandales du 6 décembre se passèrent en sa présence, et son influence était toute puissante sur la censure: n'eut-il point de reproches à se faire?

Quoi qu'il en soit, des journalistes qui avaient

(1) *Seconde lettre aux électeurs de l'Isère.*

ouï parler des anciennes liaisons de M. le ministre de la police avec le *paria* de la Chambre des députés, en prirent texte pour le harceler vivement. Veut-on savoir quels furent, à cette occasion, les sentimens de Grégoire? voici des notes dont le décousu atteste la sincérité :

« Indigné d'injures à Decazes que j'ai aimé. »

« On voulait que je donnasse ses lettres; mais respect à l'amitié même éteinte. »

« *Ego* lié avec lui, et *subito* brusquement rompu. *Quare? nescio*; car c'était même avant la rentrée des Bourbons. La prévoyait-il déjà? »

« Amitié sincère, et par là même plus sensible à son éloignement. »

« Il a de belles qualités, *sed*..... »

Ce moment de crise passé, Grégoire revint à ses habitudes laborieuses.

Nous avons dit que la restauration, en éliminant de l'Institut l'ancien évêque de Blois, l'avait privé du seul titre qui lui restât. C'était faire un oubli, que lui-même avait fait sans doute, car il n'attachait qu'une médiocre importance à sa dignité de *commandeur* dans l'ordre de la Légion-d'Honneur; cependant, lorsqu'une circonstance nouvelle vint la lui rappeler, il se hâta de s'en

dépouiller spontanément par une abdication motivée, adressée au grand chancelier, M. le maréchal Macdonald; cette lettre fut connue du public, et produisit une assez vive sensation :

« Paris, 19 novembre 1822.

« Monsieur le Grand- hancelier ;

« Votre lettre du 13 de ce mois m'avertit que l'ordonnance du 26 mars 1816, dont j'ignorais la teneur, prescrit le remplacement desanciens brevets des membres de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

« Je vous envoie ci-joint l'acte primitif de ma nomination au grade de commandeur, et si je n'y joins pas les autres pièces exigées pour l'obtention d'un nouveau brevet, c'est par des considérations que je vais déduire avec la franchise, j'ai presque dit la crudité de mon caractère. Parler de soi est une chose embarrassante, mais elle m'est imposée par l'obligation de vous répondre.

« Pendant un quart de siècle et plus, j'ai rempli honorablement dans l'ordre social des fonctions éminentes que m'avait déléguées l'estime de mes concitoyens. En 1819, leur faveur persévérante rappela sur le théâtre politique un vétéran concentré dans la solitude ; mais alors

était arrivé le temps des vengeances féodales, ecclésiastiques, coloniales, etc., etc. Un plan systématique d'impostures, d'outrages, de persécutions commandées, soudoyées, fut ourdi ; les rôles furent distribués, pour faire retentir dans toute l'Europe une calomnie, démentie, si l'on peut le dire, *jusqu'au-delà de l'évidence*, par un procès-verbal, par un discours prononcé à la tribune nationale, par une lettre dont l'original est déposé aux archives du gouvernement ; toutes ces pièces sont imprimées. A ce déchaînement de fureurs dont les annales françaises n'offrent pas un pareil exemple, concouraient ardemment des *dévots* ; c'est l'antipode des hommes *pieux*. Le pardon que je leur accorde et le désir sincère de me *venger* d'eux par des bienfaits, ne les absolvent pas d'un assassinat moral et des conséquences que pour eux il entraîne.

« Le résultat de cette trame odieuse, subversive de la Charte et de toute liberté nationale, fut tel que j'ai pu m'en applaudir ; car depuis cette époque l'opinion publique et très publique n'a pas cessé d'offrir des consolations à celui auquel suffit le témoignage de sa conscience.

« Mais cependant, monsieur le Grand-Chancelier, si l'homme contre lequel furent déployées tant de fureurs, était coupable, doit-on lui renouveler son brevet d'inscription sur le tableau de la Légion-d'Honneur? Le fait suivant rendrait plus saillante encore cette contradiction :

« Sous la terreur de 1793, après avoir plus que per-

sonne (j'ose le dire, car le fait est indéniable) contribué à sauver les monumens des sciences, des arts et ceux qui les cultivent ; membre de la représentation nationale, je fus un des plus fervens promoteurs et l'un des fondateurs de l'Institut, auquel m'agrégea une élection libre et sanctionnée par la *loi*, mais dont je fus exclus en 1816, sinon de droit, au moins de fait par *ordonnance* ; et celui qui le premier dans cette société avait *expressément* repoussé *l'acte additionnel*, dont on se rappelle le dernier article, fut d'après cette ordonnance réputé sans doute *indigne* de siéger au milieu de cent cinquante signataires de ce fameux acte additionnel ; il fut même censé *indigne de vivre*, car pendant quelques années on lui ravit ses moyens d'existence, et quoique, soit nécessité, soit pudeur, on ait arrêté ou suspendu le cours de cette injustice, jamais on n'a rempli à son égard les lacunes d'une dette étayée de lois et d'ordonnances.

« La métamorphose de l'Institut a établi une doctrine absolument neuve sur la *légitimité littéraire*, et si elle n'a pu obscurcir la notion des devoirs que commande la *solidarité littéraire*, elle a laissé à d'autres hommes, d'autres temps, d'autres pays, la gloire de les mettre en pratique. Mais, revenant à l'objet de ma lettre, je demande si l'exclusion de l'Institut ne heurterait pas la concession d'un nouveau brevet de la Légion-d'Honneur, et n'offrirait pas une seconde contradiction, qui ne serait pas la dernière,

car d'autres résulteraient de faits et de monumens historiques dont on pourrait ici entremêler le souvenir.

« A ces difficultés il est une solution ; mais il ne faut pas même la faire entrevoir, parce qu'en général les ministères ont pour maxime d'agir comme s'ils étaient infaillibles et impeccables.

« Honoré des suffrages les plus flatteurs dans les trois hiérarchies ecclésiastique, politique et littéraire, je ne les cherchai point ; ils vinrent trouver celui qui s'efforçait de les mériter et non de les obtenir. Dans cette dernière route on est coudoyé par la foule, dans l'autre on ne court pas ce danger. Tandis qu'au milieu des tourbillons révolutionnaires, les hommes sans caractère (c'est la presque totalité) se traînaient dans les ornières de l'adulation, de la servilité, je restai immobile sur les principes qui, dès la plus tendre jeunesse, présidèrent à ma conduite ; car la religion est une boussole qui ne décline jamais : avec elle on épanche sur tous les hommes les effusions de la bonté ; celui qui est l'objet de leurs persécutions n'est pas le plus à plaindre.

« Une vie intègre défie la médisance ; mais qui pourrait défier la calomnie, surtout depuis que les théories de l'*indignité*, du pouvoir absolu et du système interprétatif ont fait un progrès si étrange ? Des vexations d'un genre nouveau, si toutefois l'immense série n'en est pas épuisée, sont réservées peut-être à un citoyen paisible, inoffensif,

éloigné du monde, que les amis des mœurs, de la liberté, de l'ordre, rencontrent toujours dans leurs rangs ; mais qui, n'étant pas dirigé par des idées, par des sentimens d'emprunt, toujours rallié au drapeau de la loi, ne s'enrôle jamais sous la bannière des partis.

« Un serment de fidélité au gouvernement est exigé dans la Légion-d'Honneur ; il est également prescrit aux colléges électoraux où plusieurs fois je l'ai prêté, et récemment encore aux dernières élections de Paris.

« Certes, elle est très respectable cette institution d'un ordre destiné à récompenser le mérite civil et militaire. Mon diplôme de nomination, sous la date du 26 prairial an 12, énonce textuellement qu'elle est *un témoignage éclatant de la reconnaissance nationale*. Si c'eût été simplement une grâce, je l'eusse refusée ; mais le régime sous lequel on vivait alors était aussi peu disposé à étendre sur moi la répartition de ses faveurs que j'étais peu disposé à les recevoir.

« Quiconque se respecte met dans sa conduite un ensemble dont il ne sait pas se départir ; telle est ma susceptibilité à cet égard, que placé par une main ennemie, dans une catégorie particulière, appelant le passé au conseil du présent, je craindrais (si j'envoyais les documens demandés pour le renouvellement du brevet), que cette démarche ne fût assimilée à une sollicitation. Qui sait si, contre la volonté formelle et l'assurance positive consi-

gnée dans la lettre du Grand-Chancelier, qui sait, dis-je, si des agens de la puissance la circonvenant, ne se ménageraient pas en cette occurrence le plaisir, que je ne veux pas leur donner, de faire rejeter la *prétendue* sollicitation, ou, après l'expédition du brevet, le plaisir de le faire révoquer?

« D'ailleurs, lorsque pendant huit ans consécutifs un individu a été conspué, tourmenté sans relâche (et *par qui!*); lorsque pour le flétrir ont été faites des tentatives inouïes, quoique sans aucun succès, conserver son nom dans la matricule de l'honneur civil, ne serait-ce pas une inconséquence dont on peut, dont on doit s'épargner le reproche? Il serait plus convenable, ce semble, de procéder *régulièrement* à l'examen de ses griefs et de ses droits. Celui qui indique cette mesure tient pour indubitable que la justice rendue sur un article, fait ressortir plus vivement l'injustice en d'autres.

« Inaccessible à l'ambition, arrivé aux confins de l'éternité, je m'occupe uniquement, comme dans toute ma vie, de ce qui peut éclairer mon esprit, améliorer mon cœur, et contribuer au bonheur des hommes; quoique les services qu'on leur rend soient ici-bas rarement *impunis*. Repoussé du siége législatif, repoussé de l'Institut, à ces deux exclusions on permettra sans doute que j'en ajoute moi-même une troisième, et que je me renferme dans le cercle des qualités qui ne peuvent être ni confé-

rées par *brevet*, ni enlevées par *ordonnance*; qualités seules admises dans deux tribunaux qui réviseront beaucoup de jugemens dont nous sommes contemporains : le tribunal de l'histoire et celui du Juge éternel.

« Monsieur le Grand-Chancelier, la prolixité de cette lettre réclame votre indulgence. Pour obvier à des interprétations erronnées, à des suppositions gratuites d'arrière-pensées, en vous annonçant ma détermination, j'ai dû l'entourer des motifs sur lesquels elle s'appuie. La vérité les a tracés, je vous crois digne de l'entendre, et cette déclaration est un hommage d'estime que je vous présente.

« † GRÉGOIRE,

« *Ancien évêque de Blois.* »

Durant les années qui s'écoulèrent jusqu'à la révolution de juillet 1830, Grégoire vécut dans un cercle d'amis singulièrement restreint par l'ingratitude et la pusillanimité. Chaque soir, quelques uns d'entre eux venaient goûter le charme de sa conversation pleine de feu, d'enjouement, et d'une érudition dont il prenait plaisir à dispenser les richesses. Il s'informait de leurs occupations, leur donnait des conseils, et jamais, dans ses immenses lectures, il ne tombait sur un document peu connu sans le trans-

mettre aussitôt à ceux qu'il pouvait intéresser; il n'est aucune des personnes qui se sont trouvées en relation avec lui qui n'ait reçu de sa part quelque service de ce genre. Il aimait surtout à encourager, au début de leur carrière politique ou littéraire, les jeunes gens que sa bienveillance ne tardait pas à lui attacher comme des fils. Partaient-ils pour quelque voyage, Grégoire rédigeait, selon la spécialité de chacun, des séries d'observations à vérifier ou de faits à recueillir, qui leur servaient de guides, en même temps que les réponses qu'on ne manquait pas de lui adresser accroissaient ses précieux matériaux de travail. Grâce à sa renommée européenne, sa maison continuait d'ailleurs d'être le rendez-vous de tous les étrangers qu'attirait à Paris le désir d'étendre leur savoir en quelque branche que ce fût; car aucune connaissance ne lui était étrangère : littérature, histoire, théologie, sciences physiques et même industrielles; il avait l'heureuse faculté de s'intéresser à tout, parce qu'avant tout ami de l'humanité, il était sans cesse préoccupé du besoin d'agrandir le domaine de l'intelligence générale.

Personne, certainement, n'a contribué autant

que Grégoire à propager les idées nées de la révolution française, à leur faire faire, comme on a dit, le tour du monde. Son caractère épiscopal lui donnait un haut crédit dans les pays où les habitudes religieuses se sont le mieux conservées, et l'harmonie qu'établissait sa parole entre les doctrines de l'Évangile et les idées libérales, ouvrait à celles-ci l'accès des esprits qui se fussent montrés les plus rebelles.

Sa correspondance embrassait, pour ainsi dire, l'univers entier; nous y trouvons des lettres des contrées les plus reculées, et de plusieurs qui sans doute n'ont jamais eu avec la France d'autres relations. Un jour peut-être nous entreprendrons d'en faire le dépouillement et d'y choisir les extraits qui peuvent intéresser le public curieux.

Outre ces communications épistolaires, Grégoire consacrait une portion notable de son revenu à faire sur différens points l'envoi des livres qui lui paraissaient les plus utiles pour répandre les progrès de la science et des arts. Sa demeure était en quelque sorte un entrepôt de librairie philantropique: on n'y voyait que ballots de volumes destinés à aller porter les lumières de la

civilisation dans toutes les parties du monde.

Une autre portion de son revenu, et ce n'était pas la moins considérable, était appliquée à des œuvres de charité. Plus d'une fois il contribua de sa bourse au soulagement de quelques anciens collègues proscrits, de ces hommes qui, après avoir gouverné la France, allaient traîner dans l'exil leur honorable pauvreté. Plus d'un vieux prêtre, persécuté pour son attachement aux libertés gallicanes, trouva chez lui le partage du chrétien. Sensible aux souvenirs de sa jeunesse, il faisait souvent parvenir aux églises de Vého, son lieu natal, et d'Embermesnil, sa première cure, des ornemens et des livres pieux, ainsi que des secours aux indigens de ces deux communes. C'est par l'entremise des pasteurs qu'habituellement il envoyait ses offrandes; leur correspondance de charité présente quelquefois une lecture touchante.

La piété de Grégoire, dont il ne fit jamais ostentation, se manifestait surtout dans sa vie intime, à la fois austère et douce. Le matin, lorsqu'après avoir dit sa messe il sortait de son oratoire et paraissait au déjeuner, sa figure était radieuse, sa voix claire et enjouée; jamais il ne

semblait si heureux. — Pendant tout le carême, il observait un jeûne sévère, ne mangeait qu'à midi un peu de pain et quelques fruits; à dîner, son potage et un plat maigres. Mais cette rigidité n'était que pour lui-même, et il y avait toujours sur sa table des plats au goût de ses convives. — Un jour de carême, quelques ecclésiastiques vinrent dîner chez lui, et aussi plusieurs laïques. On servit du gras et du maigre: MM. les ecclésiastiques, sans se faire inviter, attaquèrent une volaille et firent honneur au repas sous les deux espèces. Grégoire n'en manifesta aucun blâme et s'en tint à son ordinaire. Lorsqu'ils furent partis, madame Dubois dit en plaisantant : — Eh bien! monsieur l'évêque, voici des collègues moins rigides que vous. — Ce n'est pas à moi qu'il appartient de les juger, bonne mère, répondit Grégoire avec douceur; Dieu les jugera.

On a souvent élevé des doutes sur la sincérité religieuse de l'évêque de Blois; il y a, disait-on, dans les pratiques du culte catholique, tant de choses que repoussent les lumières modernes, qu'un homme aussi éclairé ne saurait les admettre. Nous-même nous avons quelque temps par-

tagé cette erreur; je dis : cette erreur; car il est impossible d'avoir vécu dans l'intimité de Grégoire, d'avoir saisi sur ses lèvres ces exclamations qui partent du cœur, et dans son regard cette expression spontanée que l'on ne peut feindre, sans y lire tous les caractères d'une naïve et profonde piété. Religion et politique, c'étaient pour lui deux idées indissolublement liées : apôtre fervent du protestantisme national appelé gallicanisme, il voyait dans l'Evangile le code sacré de la démocratie; mais dans la création d'un gouvernement catholique une déviation de l'égalité chrétienne.

Fidèle au culte de l'amitié, il avait conservé des relations non interrompues avec quelques uns de ses anciens compagnons de travaux, avec Lanjuinais particulièrement. Ils se réunissaient tous les vendredis pour conférer ensemble sur des matières religieuses et politiques. C'était un spectacle touchant que de voir ces deux vieux amis de près de cinquante ans, mettre aussitôt toute affaire à l'écart et causer avec la vivacité de jeunes collégiens qui se rencontrent un jour de vacance.

Le principal travail qui occupa les dernières

années de Grégoire fut un remaniement complet de son *Histoire des sectes religieuses ;* il y incorpora plusieurs de ses anciennes publications, et y ajouta des développemens considérables. Cinq volumes de ce bel ouvrage ont paru de son vivant ; le sixième et dernier, dont l'impression commençait lorsque l'auteur fut surpris par la maladie, verra le jour prochainement.

Indépendamment de cette grande composition, plusieurs des manuscrits dont nous avons parlé dans le cours de cette notice, étaient sur le chantier ; et, cependant, Grégoire trouvait encore le loisir de terminer d'autres productions d'une moindre étendue, mais qui devaient exiger, par leur nature, de nombreuses lectures et de patientes recherches. Nous devons citer particulièrement le petit volume intitulé : *De l'influence du christianisme sur la condition des femmes*, qui est arrivé à sa troisième édition, et qui a été traduit dans presque toutes les langues, même en russe.

Les balles de juillet, qui vinrent frapper jusque dans son cabinet d'études à Passy, et faillirent le tuer, suspendirent un instant ces paisibles occupations ; un instant, car sa vieille expérience

dut le détromper plus promptement que bien d'autres sur l'avenir que semblait promettre à la France son nouvel effort révolutionnaire. Ne vit-il pas dès le lendemain siéger dans les conseils du gouvernement, armés d'une funeste influence, plusieurs des hommes qui s'étaient montrés ses plus ardens persécuteurs?

Une heure de sainte jouissance fut néanmoins réservée au vieillard qui avait survécu à tant d'orages. Il put embrasser, après quinze ans de bannissement, quelques uns de ses anciens amis; mais combien d'autres, que son regard cherchait vainement, manquaient à cette fête de famille!

On avait cédé aux exigences de l'opinion publique en rendant à la France ceux des proscrits que n'avaient point tués la douleur, la misère et les climats étrangers; mais, tandis qu'aucun souvenir de reconnaissance nationale n'était adressé aux illustres victimes qu'avait dévorées la terre d'exil, ceux-là ne rentraient eux-mêmes dans leur patrie que comme des amnistiés. Il y eut une chambre des pairs, un sénat; et les noms de Sieyes, de Grégoire, de Thibaudeau n'y figurèrent point, lorsque le fils de Philippe d'Orléans s'asseyait sur

le trône. Deux académies demandèrent la rentrée des anciens *exclus*, comme un droit; et un ministre, M. Guizot, osa répondre qu'elles pouvaient les *réélire successivement*, lorsque des places deviendraient vacantes, mais que l'ordonnance d'exclusion ne serait point rapportée. *Réélection*, voilà ce qu'il offrait à des hommes privés injustement de leurs droits; *successivement*, voilà ce qu'il laissait entrevoir à des vieillards dont plusieurs étaient octogénaires. Grégoire, en effet, mourut avant cette réélection, que d'ailleurs il n'eût point acceptée.

« Ainsi, dit l'auteur d'une brochure publiée à cette époque, l'iniquité commise en 1816, sous le ministre Vaublanc, a été maintenue en 1830 sous le ministre Guizot, par deux décisions qu'on croirait ramassées sur la route de Gand. Lacretelle aîné, descendu dans la tombe où le suivit l'estime publique, avait infligé au ministre de Louis XVIII une dénomination qu'il doit partager avec celui qui figurait récemment dans la liste de ses successeurs; nous avons deux *Maupeou de la littérature* (1). »

(1) *L'Institut créé par une loi, démembré par une ordonnance*, in-8° de 6 pages.

Nous avons dit que Grégoire n'avait pu tarder à être détrompé sur les promesses de juillet. Et, en effet, voici la minute d'une lettre adressée par lui, dès les premiers jours d'août, à M. Constancio, ancien ministre portugais en Amérique :

« Passy, le 6 août 1830.

« Estimable et savant Constancio,

« Je distingue votre lettre amicale dans la multitude de celles qui m'arrivent et auxquelles je ne réponds pas.

« La vôtre respire cet amour des principes, ce caractère de dignité dont vous avez donné des preuves éclatantes, surtout lorsque plénipotentiaire du Portugal aux États-Unis, vous apprîtes la lâcheté de Jean VI et le renversement des Cortès. Notre manière de penser, identique sur beaucoup de points, diffère en quelques uns. J'entre en matière.

« Pendant un quart de siècle, j'ai rempli mes devoirs dans des postes élevés des hiérarchies ecclésiastique et politique, sans les avoir cherchés. Vous me rappelez qu'en 1814 je publiai des vérités sévères et qui frappaient à plomb ce lâche Sénat dont j'ai été membre pendant treize ans. Mon écrit fut applaudi et maintes fois réimprimé. Mais la liberté en a-t-elle recueilli quelque avantage?

aucun. Mes observations sont tombées dans le fleuve de l'oubli; l'opposition sénatoriale, qui ne comptait guère que trois individus, fut huée, persécutée; beaucoup de lâches associèrent leurs efforts à ceux de ces Bourbons qui établirent leur tyrannie sur la déception, le parjure, et qui voulaient la continuer sur des cadavres sanglans. Au despotisme de la gloire payée chèrement, succéda celui de la stupidité et de l'hypocrisie.

« En 1815, j'étais, comme aujourd'hui, *sous la remise*, et cependant je crus devoir adresser à l'assemblée des cent jours, en faveur des nègres, une réclamation qui fut accueillie. Je pense comme vous qu'on peut emprunter à cette assemblée des articles importans pour rédiger une constitution assortie à nos besoins : l'Assemblée constituante et la Convention peuvent aussi fournir d'excellens matériaux; celle-là surtout pour le régime administratif, celle-ci pour tout ce qui concerne l'instruction publique et les établissemens scientifiques; car cette Convention, qui eut des torts immenses par sa persécution contre la religion, a d'un autre côté donné l'impulsion au développement de l'industrie et des talens. Dans ces deux assemblées et au Sénat, j'ai payé mon contingent de zèle et de travaux; que pourrais-je faire de plus en cédant à votre invitation de prendre la plume? vous me jugez avec trop de bienveillance et d'indulgence. J'applaudis comme vous à cette jeunesse française qui est toute radieuse de

courage et de talens ; mais peu soucieuse des hommes qui l'ont précédée dans la carrière politique, elle les circonscrit dans ce qu'elle appelle *Gérontocratie*, et leur imprime une teinte de ridicule, contiguë au mépris. Je n'aime pas à m'avancer sur la scène, et j'ai toujours cédé le pas à quiconque veut marcher en avant. Considérez, je vous prie, que depuis ce qu'on a si improprement appelé *restauration*, la France, à quelques exceptions près, la France est gouvernée par l'émigration ecclésiastique et nobiliaire, par le jésuitisme et l'ultramontanisme, et par des hommes, tristes débris de nos assemblées politiques, qui ont (tant de fois je l'ai dit) suivi toutes les bannières, arboré toutes les couleurs et professé toutes les doctrines. Tels sont les hommes dont un grand nombre encore aujourd'hui vont s'occuper de notre avenir. Je ne suis pas coopérateur dans cette entreprise. Parmi les faiseurs, je vois une foule de gens qui, en 1819, abandonnèrent lâchement la cause du député de l'Isère, et d'autres qui l'accablèrent d'outrages, les uns plus tôt, les autres plus tard ; je n'en connais aucun même de vue ; en me repoussant d'un poste que je n'avais ni désiré, ni cherché, et que je n'aurais accepté qu'en sacrifiant mes goûts et ma santé, ils me rendaient un service ; mais de là datent le relâchement, l'apathie, l'abandon des principes qui firent altérer la législation, expulser Manuel, décerner aux émigrés le milliard promis aux défenseurs de la patrie, etc. Voilà (du moins en partie) les

hommes à qui seront livrées nos destinées. A Dieu ne plaise que j'aie contre eux aucune aigreur; ce sentiment est étranger à mon cœur, à mes principes, et j'éprouve un vif désir de trouver l'occasion de faire du bien à ceux qui m'ont fait tant de mal; ce qui m'intéresse essentiellement c'est le sort de ma patrie. La victoire remportée par l'héroïsme français est admirable; un pacte social qui garantisse toutes les libertés doit en être le résultat. Parmi les hommes chargés de cette tâche, j'en vois d'éminens en talens, en vertus; mais il y a déjà l'*ombre au tableau*. Vétéran d'âge et d'expérience, je suspends mon jugement. Cette lettre commencée à Passy, et que j'achève à Paris, a été sept ou huit fois forcément interrompue; griffonnée à la hâte, c'est une marqueterie de pièces incohérentes. J'aurais bien d'autres observations à vous présenter : elles pourront être l'objet d'une autre épître.

Les nations sont solidaires et ne forment en droit qu'une famille. Je fais aussi des vœux pour le Portugal, et j'aime à espérer qu'un jour il profitera des lumières et du courage de l'homme estimable à qui je réponds, et que j'embrasse cordialement. »

L'ombre ne fut pas long-temps sans couvrir le tableau. L'homme de juillet, Lafayette, traité avec la plus noire ingratitude dans la Chambre des députés, à l'occasion d'un projet de loi sur

la garde nationale, fut obligé de se démettre du commandement suprême que les acclamations de la France lui avaient décerné. Grégoire lui écrivit aussitôt :

« Paris, 6 décembre 1830.

« Mon cher ancien collègue et ami,

« L'étude des hommes, toujours utile et même nécessaire, n'est pas toujours consolante ; un mérite éminent offusque l'envie, et quand elle ne peut échapper à l'obligation de donner des éloges, un dépit concentré s'échappe en explosions qui révèlent le fond du cœur.

« Dans toute organisation politique *autorité municipale et garde nationale* sont des élémens essentiels. Depuis 1789, votre nom est indispensablement uni à celui de cette armée citoyenne qui, toujours digne de la nation, a justifié nos efforts et comblé nos espérances.

« Vous connaissez mes sentimens d'estime et d'amitié pour vous : s'ils étaient susceptibles d'accroissement, il aurait lieu après avoir lu ce qui vous concerne dans la séance d'avant hier à la Chambre des députés ; j'éprouve le besoin de vous le dire ; et c'est dans l'effusion de son ame que vous embrasse votre ancien collègue et ami,

« Grégoire,

« *Ancien évêque de Blois.* »

La fixation du traitement accordé au chef de l'état fut une des premières occasions où se mirent en présence le parti qui voulait continuer l'ancienne monarchie sous un nom nouveau, et celui qui demandait une réforme plus profonde dans le sens démocratique. Grégoire prit la plume pour payer un dernier tribut aux opinions de toute sa vie, et publia des : *Considérations sur la liste civile*, ouvrage vendu au profit des blessés de juillet. Il n'y dissimule pas son regret d'avoir vu le drapeau de la république servir à l'établissement d'une nouvelle royauté; mais il se soumet sans murmure, et cherche seulement à faire sortir des circonstances tout ce qu'elles peuvent offrir de favorable à la liberté.

« Jadis un philosophe donna aux Athéniens, non les lois qui lui paraissaient les meilleures, mais les mieux adaptées à leur situation, à leur caractère. Une considération de même genre a fait prévaloir, dit-on, le système politique qu'on vient de proclamer. Il est permis de croire qu'une base monarchique n'est pas la plus solide pour asseoir l'édifice social; mais l'anarchie, c'est-à-dire l'absence de gouvernement, serait un fléau plus redoutable encore qu'un gouverne-

ment défectueux. En conservant une théorie républicaine, en s'affligeant des obstacles qui en repoussent l'application, il faut s'incliner devant la volonté nationale, et remplir par conscience un devoir que tant d'autres ne rempliront que par des calculs de crainte, d'ambition, d'intérêt. Réconcilier la liberté avec la royauté, c'est une tentative au succès de laquelle j'applaudirais. Puisqu'on nous promet une *monarchie démocratique*, tâchons d'en effacer les anomalies et d'en rectifier les imperfections. Tel est le but de cet opuscule, dicté par l'amour de la patrie, et non par une intention hostile. »

Ce passage exprime complètement les dispositions conciliatrices où se trouvaient, en 1830, les partisans même les plus absolus du système républicain. Ces dispositions n'auraient point changé, s'ils n'avaient vu des hommes anti-nationaux précipiter le pouvoir dans des voies réactionnaires, et outrager avec impudeur les souvenirs glorieux de notre révolution.

Dans ses *Considérations*, Grégoire, après avoir signalé les dilapidations de l'ancienne cour comme une source principale de nos déficits financiers, tracé l'histoire des listes civiles, et montré que

le régime républicain est le plus économique pour les nations, examine, l'almanach royal en main, les réductions qui pourraient être faites sans porter atteinte à la dignité de la couronne, et les trouve fort nombreuses. Il pense que la liste civile, au lieu d'être fixée d'avance pour la durée de tout un règne, devrait être votée *annuellement* comme le budget, en tenant compte des besoins du chef de l'état et des ressources du pays, deux élémens naturellement variables.

Les déceptions politiques, qui se succédèrent alors avec tant de rapidité, exercèrent une douloureuse influence sur l'ame du vieillard, un moment rajeunie par l'espérance de voir, au terme de sa carrière, l'*arbre de la liberté*, qu'il avait célébré, étendre ses rameaux sur la génération nouvelle. Sensible, comme un jeune homme, à la perte de ses illusions, parce qu'il avait su conserver l'ardeur et la naïveté du jeune âge, un chagrin rongeur s'empara de lui, et détruisit en peu de mois ses forces qui lui avaient permis jusqu'alors de se livrer à des travaux assidus. Ceux qui l'approchaient le voyaient souvent joindre les mains et lever au ciel un regard attristé, comme pour une muette prière;

puis, lorsqu'il s'apercevait de la présence de témoins, ou quand on lui demandait avec sollicitude s'il éprouvait quelque souffrance, son visage exprimait un sourire, douloureux malgré lui, par lequel il s'efforçait de rassurer ses amis.

Le mal moral rendit bientôt incurable un mal physique dont l'énergie de son ame triomphait depuis long-temps. Mais Grégoire n'était point de ceux que les approches de la mort peuvent surprendre ni troubler. Six ans auparavant, dans la prévoyance de cet événement, il avait lui-même rédigé ses instructions.

Notes sur ce que je désire que l'on fasse si je tombe malade, quand même le danger ne paraîtrait pas imminent, et sur ce que je demande que l'on fasse dès que j'aurai expiré.

« Le vertueux Duhamel, prêtre, membre de l'Académie des sciences, décédé en 1706, avait dit plusieurs fois qu'il désirait mourir immédiatement après avoir dit la messe : son vœu fut exaucé; car la mort le frappa dans la sacristie lorsqu'il descendait de l'autel. Si j'avais la piété et les vertus de ce saint homme, je formerais le même désir.

« J'ignore si la mort viendra m'atteindre inopinément par un coup d'apoplexie, par un accident, ou même par un assassinat, dont j'ai été menacé. Dans ce dernier cas, que mon imagination repousse, en condamnant le crime je pardonne d'avance à celui qui m'ôterait la vie, et d'avance je prie Dieu qu'il lui pardonne.

« Si au contraire une maladie précède mon trépas, je supplie ma bonne mère adoptive, madame Dubois, et les autres personnes qui connaîtront ma situation, de me procurer sans délai tous les secours de la religion, plus importans que ceux de la médecine, en priant de se rendre près de moi mon confesseur, M. Euvrard, prêtre de la paroisse Saint-Séverin, rue de la Vieille-Bouclerie, n° 24, pour me disposer au passage de la vie à l'éternité, par les sacremens de pénitence, d'extrême-onction et de l'eucharistie comme viatique.

« Par respect pour le caractère épiscopal dont, quoique indigne, j'ai l'honneur d'être revêtu, et d'ailleurs pour se conformer aux prescriptions du pontifical et du rituel, on me revêtira des rochet, camail, étole, croix pectorale. Avant de recevoir le corps sacré de Jésus-Christ, je renouvellerai mes vœux du baptême et ma profession de foi catholique.

« Je regarde comme un crime l'absurde délicatesse de certaines gens qui craignent d'annoncer à un malade le danger de sa situation. Quant à moi, je veux qu'on m'en

instruise sur-le-champ ; c'est tout à la fois un ordre que je donne et une grâce que je demande.

« Dès ce moment, les personnes qui veulent bien s'intéresser à moi sont suppliées de redoubler de ferveur pour demander à Dieu le salut de mon ame.

« Je demande qu'on fasse près de moi, surtout le soir et le matin, des prières à voix haute, afin que mon cœur s'y associe; qu'on me récite en français ou en latin la prose des morts, *Dies iræ*, l'hymne des premières vêpres du jour de la dédicace, *urbs Jerusalem beata*; qu'on me lise la passion de Jésus-Christ, et qu'on place le crucifix entre mes mains.

« Quand on présumera que je suis près d'expirer, qu'on me récite les prières des agonisans, et qu'on m'étende, si ma situation le permet, sur la paille ou sur la cendre pour y rendre l'ame en pénitent.

« Je veux que ce soit un homme qui m'ensevelisse; mais seulement après la visite du chirurgien chargé de constater mon décès; car avant cette visite, il est abusif et même criminel de couvrir le visage d'un malade, qu'on étouffe par cette imprudence, s'il lui restait encore un souffle de vie : cet abus, dit-on, est commun à Paris et sans doute ailleurs.

« L'usage est qu'un prêtre, qu'un évêque, soit dans le cercueil à visage découvert avec le costume sacerdotal ou épiscopal, comme pour célébrer la messe, jusqu'à ce

qu'on le couvre pour le déposer en terre. L'auguste religion que j'ai le bonheur de professer, suit l'homme jusque dans son dernier asile. On trouvera dans mon testament et mon codicile mes dispositions concernant mon inhumation. Mais au moment où j'écris, les journaux retentissent de refus des sacremens et des funérailles chrétiennes de la part de prêtres et d'évêques ignorans et fanatiques, suivant leurs caprices et leurs préjugés. Si quelquefois des raisons valables et plausibles motivent ces refus, d'autres fois ils prétendent les justifier par des accusations vagues de schisme, de jansénisme, dont tant de gens, et surtout tant de dévotes, parlent sans avoir même les notions les plus simples à cet égard; et ces inculpations banales ou incertaines, servent de prétexte pour colorer l'odieux d'un outrage certain.

« Le clergé insermenté, émigré, rentré, célébra dans l'église Saint-Benoît un service funèbre pour l'astronome Lalande, qui dans sa longue carrière professa l'athéisme le plus révoltant. Le clergé de Saint-Sulpice accorda les funérailles chrétiennes à Volney, mort très décidément incrédule; qui sait si la haine persévérante du clergé qui actuellement domine la France, ne les refusera pas à l'évêque qui, dans la Convention, soutenu par la grâce divine, au milieu des hurlemens de l'impiété, se déclara persévérant dans ses principes comme catholique et comme évêque; qui le premier, à la même tribune, réclama la li-

berté du culte, quoiqu'il fût à l'avance certain d'être outragé et conspué; qui, avec d'autres évêques et prêtres, malgré les menaces et les persécutions, s'occupa sans relâche du rétablissement de la religion catholique; qui, à la tribune conventionnelle, tonna contre les vexations exercées sur une multitude de prêtres insermentés, entassés sur des pontons à Rochefort, et obtint leur délivrance, etc., etc.

« Si après tant de calomnies, d'outrages, de persécutions, un dernier outrage est réservé à ma dépouille mortelle, que Dieu pardonne à ceux qui en seront les auteurs et les approbateurs ! J'espère en la miséricorde de Dieu par les mérites de Jésus-Christ mon Sauveur.

« Paris 22 octobre 1825.

« + GRÉGOIRE,

« *Ancien évêque de Blois.* »

L'opiniâtre haine de ses ennemis ne fut que trop fidèle à justifier ces appréhensions. Lorsque Grégoire fut convaincu de la gravité de son état, après avoir déposé sa confession dans le sein du prêtre qui avait coutume de la recevoir, il témoigna le désir que les sacremens lui fussent administrés par le curé de sa paroisse, l'Abbaye-aux-Bois. Celui-ci vint, accompagné de son premier vicaire, jeune ecclésiastique plus ardent, à ce

qu'il parut, pour les récentes études du séminaire que pour les devoirs de la charité chrétienne. C'est du moins ce que l'on peut inférer de sa conduite chez l'ancien évêque de Blois, avec lequel il s'empressa beaucoup plus d'entamer une discussion théologique qu'il ne songea à lui prodiguer de pieuses consolations. Prenant la parole pour le curé, qui sans doute l'avait amené dans ce but, il déclara au malade que l'unique moyen de se réconcilier avec l'Église, et d'obtenir les sacremens, était de faire une rétractation du serment constitutionnel; à quoi le vieux gallican répondit avec quelque vivacité : « Jeune homme, ce n'est pas sans un mûr examen que j'ai prêté le serment que vous me demandez de renier; ce n'est pas non plus sans de sérieuses méditations au pied de la croix que j'ai accepté l'épiscopat, alors qu'il ne pouvait être un objet d'ambition; et toutes ces choses, je les ai faites avant que vous ne fussiez au monde. »

Il termina ainsi la discussion : « Messieurs, vous n'obtiendrez rien de moi de contraire à ce que j'ai professé toute ma vie; ressusciter aujourd'hui de pareilles tracasseries, même en dé-

pit du concordat de Pie VII, qui a jeté un voile sur ces questions, abrogé les brefs de son prédécesseur, et nous a conjurés à la paix et à l'union, c'est faire le plus grand mal à la religion et s'en déclarer les ennemis. Si la nécessité où vous me réduisez de recourir, pour les sacremens, à un prêtre étranger, cause du scandale, il retombera sur ceux qui y auront donné lieu... »

M. le curé lui ayant aussi demandé s'il consentirait à signer le *Credo* du rituel, le malade répondit qu'après avoir manifesté par ses actions et ses écrits son attachement inviolable aux vérités de la religion, il devait repousser comme injurieuse une exigence à laquelle on ne soumettait point les simples fidèles.

Grégoire avait d'ailleurs conservé si bien tout le calme et toute la lucidité de son esprit, que pendant cette discussion, et dans les scènes qui suivirent, il argumenta, malgré sa faiblesse croissante, avec sa verve et sa fécondité ordinaire, et plusieurs fois il envoya chercher des livres de sa bibliothèque pour appuyer sa pensée par l'autorité des citations.

Le lendemain de l'entrevue que nous avons racontée, M. l'archevêque de Paris, exactement

informé de circonstances qui l'intéressaient vivement, envoya à Grégoire une lettre que nous devons rapporter dans son entier (1). Pour éviter de donner un titre quelconque à l'ancien prélat, cette lettre était sans suscription.

« Paris, le 5 mai 1831.

« Au sein de la retraite d'où je voudrais sortir pour aller vous tendre la main sur le penchant de l'éternel abîme, au pied des autels où je viens d'offrir pour vous le saint sacrifice, je me sens pressé d'ouvrir mon cœur à un frère, d'autant plus malheureux et plus à plaindre qu'il ne paraît pas comprendre le danger où il se trouve; et je demande à Dieu de lui laisser voir le désir ardent qui me possède pour son salut.

« Le curé de l'Abbaye-aux-Bois n'a pas manqué de m'instruire des démarches que son zèle et sa charité pastorale lui ont fait entreprendre, conjointement avec son

(1) Quelques lecteurs trouveront sans doute que nous accordons à ces débats une étendue peu en rapport avec l'intérêt qu'ils inspirent au public. Mais il est un devoir sacré pour le biographe : c'est de se substituer, en quelque sorte, à l'homme dont il écrit l'histoire, et de donner à chaque fait personnel, l'importance que celui-ci n'aurait pas manqué de lui attribuer, s'il en eût été le narrateur.

vicaire, pour répondre d'abord aux intentions que vous lui aviez manifestées, au sujet des derniers sacremens de l'Eglise, et ensuite de la stérilité dont vous avez frappé ces mêmes démarches, en refusant, avec une désolante assurance, d'abjurer des erreurs condamnées par l'Église universelle, et dont vous avez soutenu jusqu'à ce jour la profession publique.

« L'état de maladie où vous vous trouvez ne me permet pas d'entrer avec vous dans une discussion qui serait trop fatigante et trop pénible, discussion d'ailleurs plus d'une fois renouvelée, et toujours devenue inutile. C'est de la seule grâce de Dieu, et non de nos moyens et de nos efforts, que nous attendons une conversion, qui pour être tardive n'en consolerait pas moins l'Église, que vous avez si long-temps contristée, et qui vous préparait par le repentir une place dans la société des saints. Je me transporte en esprit auprès de votre lit de mort; je vous conjure à genoux, les mains jointes et les larmes aux yeux, d'avoir pitié de votre ame en rentrant dans le sein de l'unité catholique, hors de laquelle vous ne pouvez espérer la *couronne immortelle*.

« Les ames les plus ferventes de mon diocèse sont en ce moment en prière, et ne cesseront de fatiguer e ciel jusqu'à votre dernier soupir, afin d'obtenir pour vous cette grande miséricorde. Non, quelle que soit la fausse sécurité dans laquelle vous semblez demeurer, non, il n'est

pas possible que vous puissiez vous persuader avoir seul raison contre le chef de l'Eglise et l'épiscopat tout entier ; la modestie toute seule devrait vous en faire douter ; l'humilité, sans laquelle nul n'entrera dans le royaume des cieux, achèvera de vous convaincre. Priez donc avec nous, en toute humilité, mon cher frère, et vous verrez se dissiper les nuages qui jusqu'à cette dernière heure vous dérobent la vérité.

« Quel que soit, au reste, le sort de cette lettre, croyez qu'elle n'est dictée par aucune considération humaine, par aucun motif de crainte ou d'amour-propre ; non pas même uniquement par le motif si louable d'ailleurs de prévenir un scandale dont les suites seraient aussi peu honorables pour votre mémoire qu'elles seraient affligeantes pour la religion ; mais elle est dictée par le sentiment qui convient à un pasteur disposé à donner sa vie pour chacune des ames confiées à sa garde, à sa vigilance et à sa sollicitude. Cette seule parole aussi vous dit assez, mon très cher frère, tout ce que vous pouvez attendre de mon cœur, tout ce que vous avez droit d'exiger de moi en échange de la consolation que j'ai la confiance de réclamer de vous, qu'il ne tient qu'à vous de me procurer, en même temps qu'elle vous assurera devant Jésus-Christ un jugement favorable.

« ✝ Hyacinthe,

« *Archevêque de Paris.* »

« *P. S.* Je charge le vénérable curé de l'Abbaye-aux-Bois de vous remettre cette lettre. »

Grégoire dicta sur-le-champ la réponse suivante :

L'ancien évêque de Blois à monsieur l'archevêque de Paris.

« Paris, le 7 mai 1831.

« Monsieur l'Archevêque,

« *Me tendre la main* quand vous me croyez *sur le penchant de l'éternel abîme* est un acte de charité qu mérite toute ma reconnaissance. Depuis la mort de messieurs de Belloy, Maury et Emery, je n'étais plus habitué à recevoir de communications directes de l'archevêché de Paris.

« Je regrette vivement que la nature des conditions dont le respectable curé de l'Abbaye-aux-Bois était chargé de me faire la proposition, ait rendu *stérile* une démarche que je m'étais empressé de solliciter, et m'ait privé de la consolation de recevoir, par les soins du clergé de ma paroisse, les secours de la religion. Ce refus ayant tous les caractères d'une persécution, j'ai reçu d'une autre main le saint viatique, et j'ai l'heureuse certitude qu'en

cas de besoin, je recevrai aussi l'extrême-onction.

« Je vois, monsieur l'archevêque, qu'il est impossible de nous entendre sur ces prétendues *erreurs condamnées par l'Eglise*, et que vous me reprochez de soutenir avec une *désolante asurances* : comme vous, je suis convaincu que, dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, *exclusivement*, se trouvent les moyens d'obtenir cette *couronne immortelle*, objet de tous mes vœux, et que, dans votre pieuse sollicitude, vous craignez de voir m'échapper. Je sais qu'à l'Eglise catholique *seule* a été promise cette assistance de l'Esprit-Saint, qui ne permet pas qu'elle s'égare au milieu des écueils dont elle est entourée; aussi, toutes les vérités qu'elle enseigne me sont-elles également chères, et n'en est-il aucune que je ne fusse prêt à sceller de mon sang. Du reste, ma vie tout entière et mes ouvrages déposent assez de l'intégrité de ma foi, pour que je me croie dispensé de subir l'injurieuse condition de proclamer de nouveau, au lit de douleur, par souscription au *Credo*, souscription qu'on n'exige pas même des simples fidèles, les vérités d'une religion dans laquelle j'ai eu le bonheur de naître, que je n'ai cessé un seul instant de professer et de défendre au milieu des circonstances les plus périlleuses, et où j'ai la ferme conviction que Dieu me fera la grâce de mourir. . . . . .

« Vous me parlez du *chef de l'Eglise* et de *l'épiscopat tout entier*, qui auraient condamné le serment à la consti-

tution civile du clergé. Si le chef de l'Eglise et l'épiscopat tout entier eussent porté un pareil jugement, mon devoir serait de me soumettre et de me repentir; mais, outre que l'église universelle n'a point statué sur cette matière, et qu'au contraire, Pie VII a voulu, par son bref de juillet 1796, mettre fin à des discussions plus politiques que religieuses, mon caractère épiscopal et mon orthodoxie ont été constamment reconnus par un grand nombre d'évêques, les plus savans comme les plus pieux de la catholicité, qui, pour la plupart, m'ont prévenu d'égards, et dont la conformité de principes avec les miens est attestée par des pièces qui sont en ma possession. Vos propres archives, monsieur l'archevêque, peuvent vous apprendre que le vénérable cardinal de Belloy, l'un de vos prédécesseurs, m'avait, en me donnant la qualité d'évêque, que vous avez cru devoir supprimer dans votre lettre, autorisé à exercer, dans tout le diocèse, les fonctions du saint ministère; cette autorisation me fut ensuite verbalement confirmée par le cardinal Maury; enfin, vous ne pouvez ignorer la touchante union qui, depuis le concordat jusqu'à la restauration, a existé entre la majorité des prêtres assermentés et ceux qui ne l'étaient pas. Comment donc serait-on fondé à dire que je *veuille avoir raison seul contre tous*, lorsque je refuse de rétracter un serment prêté avec conviction et bonne foi, que beaucoup d'évêques n'ont pas improuvé comme vous, puisqu'ils sont

restés en communion avec moi, et dont, à moins d'une décision contraire de l'Église universelle, on ne peut me contester le droit et le devoir de soutenir la légitimité et la catholicité. Aussi suis-je fondé à penser, avec Bossuet, que les véritables schismatiques sont ceux qui repoussent des frères attachés à l'unité.

« Après ce que je viens de dire, si de nouvelles considérations étaient nécessaires, je vous rappellerais que le serment imposé en 1606, par Jacques Ier, roi d'Angleterre, fut d'abord condamné par le pape; qu'il fut, depuis, approuvé par la Sorbonne, et plus tard, par Bérault-Bercastel, Fabre, Holdin, et enfin par l'immortel Bossuet. Le même dissentiment existe quant au serment civique. Si jamais l'Eglise, je le répète, venait à se prononcer contre ma doctrine, je suis soumis d'avance à sa décision; mais, jusque là, je reste inébranlablement attaché à ma croyance, comme à mon amour pour la chaire de saint Pierre, si étrangement défigurée par les fausses décrétales et par ces prétentions ultramontaines, au milieu desquelles ont été bouleversées et les libertés de l'Eglise gallicane, si précieuses à nos pères, et la discipline de la primitive église, cette discipline qui avait conquis à la fois tous ces peuples qui, depuis plusieurs siècles, déchirent le sein de leur mère, et dont la désertion accuse la haute imprudence de ceux qui, par des abus déplorables, ont fourni tant de prétextes de schisme.

« Je viens, monsieur l'archevêque, de vous exposer les motifs qui m'interdisent une rétractation que je regarderais comme un parjure, quand je considère surtout que, dans l'affaire de l'arianisme, ce fut d'abord le très petit nombre qui resta fidèle à la foi de Nicée, et finit par faire triompher la cause de la religion.

« Soyez sûr, qu'ainsi que vous, je suis loin d'obéir *à des considérations humaines*, pas plus aujourd'hui qu'au temps où je défendais, à la tribune nationale, la religion attaquée avec fureur, où j'obtenais la liberté des prêtres réfractaires, entassés sur les pontons de Rochefort, et où, malgré les menaces et les hurlemens de l'incrédulité, le premier je réclamai l'ouverture de ces mêmes temples dont on repoussera, peut-être, ma dépouille mortelle !....

« Je voudrais m'arrêter ici, mais j'éprouve le besoin de vous dire un mot de mes opinions politiques, qui servent de prétexte aux persécutions auxquelles je suis en butte depuis quarante ans. Une circonstance de ma vie a été odieusement dénaturée : je n'ai jamais voté la mort de personne..... Un des premiers, j'ai demandé l'abolition de cette peine, reste de barbarie et honte de la civilisation. Plus encore, ma voix et ma plume n'ont cessé de revendiquer les droits imprescriptibles de l'humanité souffrante, sans distinction de croyance, de climat, de couleur et de races; et si, au moment de descendre dans la tombe, quelque chose me fait éprouver un sentiment pénible,

c'est de voir le père des fidèles ordonner, dans ses états, des exécutions qui sont loin de rattacher à la religion d'un Dieu de miséricorde tant de peuples déjà chancelans dans leur foi.

« J'ai toujours cru, et je l'ai toujours professé, que la religion de J.-C. était l'amie de la liberté et de toutes les idées généreuses. Telle était aussi l'opinion de *Chiaramonti*, évêque d'Imola. Étrangère sur la terre, la religion ne demande que la liberté du passage. Si toutes les formes de gouvernement ne lui sont pas indifférentes, elle se soumet à toutes ; mais, sans doute, il m'a été permis de préférer la république. Ils sont bien coupables les ecclésiastiques qui ne mêlent la politique à la religion que pour mettre l'une dans la dépendance de l'autre! Pendant quinze années on a fait ce déplorable amalgame jusque dans la chaire de vérité. Dans nos églises, tout tendait à représenter la religion comme étant essentiellement liée à la dynastie déchue, et on ne vit plus, dès lors, dans la majorité du clergé, que des instructeurs de despotisme et des ennemis de nos institutions. C'est aux imprudences de ce clergé, opposé au mouvement de la société, qu'il faut attribuer cette haine implacable qui poursuit des prêtres d'ailleurs dignes de respect ; ce sont les mêmes causes qui viennent de pousser quelques hommes égarés à ces profanations, à ces destructions dont nous avons tant à gémir.

« Permettez-moi de vous le dire, monsieur l'archevêque,

la religion se perd en France par la faute du clergé ; ses divisions depuis la restauration, l'introduction clandestine d'un ordre dangereux pour toutes nos libertés, la prétention de faire rétrograder la civilisation au lieu de favoriser ses progrès, le fanatisme et l'ignorance du jeune clergé, voilà les véritables plaies de la religion.

« Monsieur l'archevêque, deux criminels furent crucifiés aux côtés de Notre-Seigneur, votre modèle et le mien. L'un d'eux se tournant vers le Christ mourant..... Vous connaissez le reste... ; mais vous paraissez oublier que Jésus-Christ ne lui demanda ni amende honorable, ni rétractation. L'humilité que vous me recommandez m'a conduit à ce rapprochement.

« Je réclame de l'un de ses disciples la même indulgence. Si elle m'était refusée, je n'en resterais pas moins plein de confiance dans l'infinie miséricorde de Dieu, et j'en serais fâché pour moi... et pour vous.

« Agréez, monsieur l'archevêque, mes salutations respectueuses.

« † H. GRÉGOIRE,

« *Ancien évêque de Blois.*

« *P. S.* Si au milieu de mes souffrances, éprouvant quelque peine à rassembler mes idées pour dicter cette lettre, je n'ai pu donner aux graves questions qui y sont faible-

ment indiquées qu'un court développement, je m'en réfère aux ouvrages où je les ai traitées à fond. »

A cette lettre, M. de Quélen répondit par deux notes successivement adressées à M. l'abbé Baradère, que le malade avait appelé auprès de lui et qui lui donnait ses soins. On regrette d'y trouver un ton de dureté dont l'évangile ne contient point de modèles, et ce n'est pas sans quelque satisfaction que nous voyons l'inférieur donner cette leçon à son supérieur : « M. Grégoire a reçu tous les sacremens spirituels qu'on s'est obstiné à lui refuser. On a pensé que le salut du malade était le premier intérêt à consulter. *Si la discipline peut en souffrir, la charité*, dit saint Augustin, *devient alors la suprême loi* (1). »

(1) La citation suivante, que nous lisons dans les papiers de Grégoire, semble dictée par un pressentiment :

« Mais quelque utiles que soient les derniers sacremens contre les horreurs et les combats de la mort, peut-on croire que le salut d'un chrétien dépende de la réception effective de ces sacremens, lorsqu'il les désire, qu'il les demande avec instance, qu'il s'y est véritablement disposé, et qu'il n'en demeure privé que par le caprice et les passions des hommes qui doivent les lui administrer ? cette injuste privation retombe sur le dispensateur infidèle ; le

Cet échange de notes entre l'archevêché et la maison de Grégoire se prolongea plus de quinze jours, et le 27 mai, quand le malade était dans le délire de l'agonie, l'archevêque prescrivait encore de *tout tenter pour obtenir son adhésion aux brefs de Pie VI et Pie VII sur le point en question.*

C'est que le clergé ultramontain attachait la plus grande importance à pouvoir répondre, par une victoire gagnée sur l'illustre apôtre de la démocratie religieuse, au témoignage d'aversion que venait de lui donner le peuple de Paris (1). Et Paris entier avait les yeux fixés sur cette lutte cruelle, où Grégoire déployait pour la der-

chrétien qui la souffre avec patience et humilité ne perd aucune des grâces attachées aux sacremens, et il a encore aux yeux de Dieu le mérite des plus héroïques vertus du christianisme; il est comparable à ces ames fortes dont parle saint Augustin, qui, bannies de la communion extérieure de l'Église *par les troubles qu'excitent des hommes charnels, sont couronnés en secret par le père céleste qui voit en secret la droiture de leurs intentions.* »

Le véritable usage de l'autorité séculière dans les matières qui concernent la religion, par Jean-Georges le Franc de Pompignan. — Avignon, 1753.

(1) Le 14 février précédent, avaient eu lieu les scènes de l'archevêché et de Saint-Germain-l'Auxerrois.

nière fois toute la fermeté de son caractère M. Baradère, frappé de la grandeur de ce spectacle, et n'osant se fier à sa mémoire, écrivait dans la chambre même du moribond le récit de ses derniers momens; celui-ci s'en aperçut et en exigea la lecture, qu'il écouta avec un calme parfait (1).

Cependant le danger allait croissant, et Grégoire, qui avait reçu le viatique des mains de l'abbé Baradère, réclamait avec instance le dernier sacrement des mourans. Les refus réitérés du curé de l'Abbaye-aux-Bois, commandés par l'archevêque, ne laissaient plus aucun espoir de ce côté. L'idée vint alors aux personnes qui entouraient le malade, et au malade lui-même, de s'adresser à M. l'abbé Guillon, évêque nommé de Beauvais, et aumônier de la reine. M. l'abbé Guillon, séparé de Grégoire par ses opinions religieuses et politiques, s'était montré pendant plus de quarante ans l'adversaire de ce qu'il nomme dans ses écrits *le schisme constitutionnel*; mais l'estime générale, inspirée par son carac-

(1) *Derniers momens de M. Grégoire, ancien évêque de Blois*, par l'abbé Baradère. 1831, in-8 de 59 pages.

tère, ne permettait pas de craindre qu'il repoussât la prière d'un mourant. « Je fis, raconte M. Baradère, une démarche auprès de M. Guillon. Celui-ci fut très surpris d'un pareil message. — Comment, me dit-il, M. Grégoire m'appelle, moi, l'auteur de la *Collection des brefs de Pie VI* et du *Parallèle des révolutions?* mais ce n'est pas possible. — Monsieur, je viens, au nom de la charité chrétienne, vous prier d'accourir au secours d'un mourant abandonné, et c'est lui-même qui réclame votre assistance. Le temps presse, qui sait si vous arriverez à temps? il vient d'éprouver une crise épouvantable; si elle se renouvelle, il ne saurait y résister. M. Grégoire se rappelle que vous avez suivi des bannières différentes; mais il sait aussi ce qu'on a droit d'attendre d'un prêtre charitable.

« Je lui fis ensuite part de toutes les démarches faites auprès de l'autorité, du refus persévérant des secours spirituels, et M. Guillon ne balança pas un instant, quoiqu'il n'ignorât pas les tribulations auxquelles l'exposait son dévouement. Le même jour, il se rendit près du malade, qui lui tendit la main en disant : « Monsieur l'évêque, de toutes les grâces que j'ai reçues dans

ma maladie, votre visite est celle qui touche e plus mon cœur. » Ses yeux étaient baignés de larmes. »

L'abbé Guillon crut devoir faire d'abord de nouvelles tentatives auprès du chef du clergé parisien, tentatives infructueuses comme les premières; mais quand l'état du malade ne permit plus aucun retard, il prit sur lui de procéder à l'administration des derniers sacremens. « Jamais cérémonie ne fut plus touchante, dit la relation que nous avons déjà citée; les personnes qui ont eu le bonheur d'y assister en conserveront long-temps le souvenir. Les pieuses allocutions de l'abbé Guillon, et les réponses spontanées du mourant, ne sauraient se reproduire: tout était admirable dans cette scène de dévouement, d'onction et de résignation. »

La tranquillité qui descendit alors dans l'ame chrétienne de Grégoire prolongea certainement son existence de plusieurs jours, nouveau et magnifique témoignage de la sincérité de ses croyances.

A peine cet acte d'humanité fut-il accompli et connu, que les ultramontains se déchaînèrent avec violence contre son auteur et contre le

martyr qui venait d'en être l'objet. Des journaux, qui se prétendaient chrétiens, publièrent l'article abominable que nous allons transcrire pour donner la mesure de leur fanatique fureur :

« L'ancien évêque constitutionnel de Loir-et-Cher doit mourir comme il a vécu, étranger à la communion de l'Eglise catholique, flétri du sceau de l'intrusion et du schisme, frappé des anathèmes du pape Pie VI. Le seul fait de son institution illégitime, sa persévérante opiniâtreté dans ses errreurs, le scandale de ses écrits contraires à l'unité et à la foi chrétienne, le dénonçaient hautement comme rebelle à l'Église, au siége apostolique : il ne pouvait être relevé des censures, admis au bienfait des sacremens et des suffrages des fidèles après sa mort, à moins d'une solennelle rétractation, proclamée par lui de vive voix et par écrit, en présence de témoins. Conférer à un tel homme l'extrême-onction ne pouvait donc être qu'une violation sacrilége des règles de la discipline et des principes les plus sacrés de la foi catholique. C'est là le crime dont M. l'abbé Guillon s'est rendu coupable aux yeux des fidèles, des prêtres et des

pasteurs, aux yeux de Rome de qui il attend ses bulles canoniques. »

Nous avons tout à l'heure appelé cela du fanatisme; mais ce mot implique une idée de sincérité. Ne serait-il pas permis d'y voir plutôt une comédie politique, lorsqu'on se rappelle que l'auteur du *Dictionnaire des athées*, et celui du *Catéchisme de la loi naturelle*, avaient été déposés en terre sainte par le clergé de Paris? lorsqu'on se rappelle que si un pape infaillible avait condamné dans ses brefs les prélats assermentés, un autre pape, son successeur, non moins infaillible, avait maintenu plusieurs d'entre eux dans leurs fonctions épiscopales, sans en exiger aucune rétractation, et recommandé à tous l'oubli des anciennes querelles?

L'archevêque, informé de ce qui s'était passé, adressa à l'abbé Guillon une lettre menaçante, dans laquelle il lui disait: « S'il était vrai que vous eussiez administré les sacremens à M. Grégoire, mon silence me rendrait votre complice. Je dois à mon diocèse, à l'Église de France, au saint-siége, à l'Église universelle, de le rompre de la manière la plus solennelle, et de vous demander en leur nom une réparation éclatante. »

M. Guillon répondit avec convenance et fermeté ; il fit même imprimer un exposé justificatif de sa conduite auprès de l'ancien évêque de Blois. Plus tard, il est trop vrai, M. Guillon a eu la faiblesse de désavouer son acte de charité ; il a eu la faiblesse bien moins excusable de se laisser entraîner jusqu'à écrire ces mots : « J'ai été trompé par une profession de foi que j'ai reconnue depuis n'avoir pas été sincère, ni faite dans un sens véritablement catholique. »

L'archevêque de Paris, qui, dans une occasion récente, avait cru pouvoir se présenter au lit de mort d'un comédien célèbre (lequel était protestant), pour lui offrir les soins de sa religion, se borna cette fois, lorsqu'il s'agissait d'un illustre prélat, à répéter : « Que ne puis-je aller lui donner le baiser de paix et lui porter les paroles de la réconciliation (1) ! » Loin de mettre obstacle à cette visite, Grégoire avait témoigné qu'il y serait sensible : cependant, M. de Quélen, après avoir promis de se rendre lui-même chez le malade, se fit encore représenter par un de ses vi-

(1) Note adressée à M. Baradère, pour être lue au malade, le 7 mai, 1831.

caires, chargé, non point du baiser de paix, des paroles de réconciliation, mais d'un *ultimatum* plus expressif, plus rigoureux que jamais. Après une nouvelle discussion orageuse et fatigante : « Monsieur, s'écria Grégoire, c'est de la persécution : il est inhumain de tourmenter ainsi les derniers momens d'un vieillard à son lit de mort ! »

Tandis que les dévots adversaires de l'évêque républicain témoignaient que le temps n'avait pas eu de prise sur leurs haines implacables, les amis de la liberté, fidèles aussi à leurs souvenirs, suivaient avec anxiété les progrès de cette longue agonie, qui allait enlever à la France l'un des plus courageux auteurs de sa régénération politique. Des marques d'un touchant intérêt venaient le consoler au milieu de ses souffrances. Le général Lafayette vint s'asseoir au chevet du lit de l'ancien ami qui depuis cinquante ans parcourait avec lui une carrière glorieuse et difficile, dans laquelle ils ont su demeurer purs et grands l'un et l'autre. Ces deux patriarches de la révolution française se dirent un dernier, un touchant adieu ; ils ne devaient pas tarder à se rejoindre.

Nous emprunterons, pour rendre compte des

derniers momens de Grégoire, quelques pages à la relation qu'en a écrite M. Baradère.

« Depuis le Christ mourant pour ses bourreaux, personne n'a vu la mort avec plus de sang-froid, plus de résignation que l'ancien évêque de Blois. Atteint d'un sarcocelle carcinomateux qui dévorait lentement un corps bien constitué et plein de vie, en proie à des douleurs incroyables, jamais il n'a fait entendre une plainte qui ne fût une prière; ses yeux, baignés de larmes, se portaient d'eux-mêmes sur un crucifix placé contre son lit, et ses souffrances semblaient s'apaiser à l'instant. Les plaintes que les douleurs lui arrachaient, il se les reprochait avec amertume. Quatre fois par jour on lui lisait plusieurs psaumes; l'hymne *Urbs Jerusalem beata* lui procurait un plaisir indicible; souvent il en demandait une nouvelle lecture, et toujours ses yeux versaient des larmes en abondance. Il nous parlait de sa mort comme d'un événement ordinaire : « Je vous demande comme un gage d'amitié de mettre en mes mains le crucifix quand je serai à ma dernière heure... J'aurais voulu rendre le dernier soupir sur la cendre... mais je vois bien que je dois y renoncer... Ne

permettez pas que mon corps soit enseveli par des femmes... Point de distinction; je veux être enterré dans le cimetière de ma paroisse; que mon convoi soit simple, et qu'on donne aux pauvres ce qu'on dépenserait en superfluités, en pompe. Faites mettre sur ma tombe une simple croix avec ces mots : « *Mon Dieu, faites-moi miséricorde, et pardonnez à mes ennemis.* » Il nous pressait les mains : — « Mes amis, ne vous attristez pas; soyez les consolateurs de ma bonne mère adoptive; ce monde est un lieu de passage et d'exil. Si Dieu me délivre, pourquoi me plaindre ? Que de grâces j'ai à rendre à la Providence! Je pouvais, comme tant d'autres, disparaître au milieu des orages politiques, et je meurs dans mon lit, entouré des secours de la religion, de la médecine, de l'amitié; il y a tant de malheureux qui manquent de tout cela!... » Dans ses plus fortes crises, il ne semblait occupé que de ceux qui l'entouraient : — « Messieurs, ne vous occupez pas de moi; retirez-vous; vous perdez trop de temps; vous négligez vos affaires; les devoirs de l'amitié ne vont pas si loin... » Les égards, les petites attentions, rien ne lui échappait; il avait une égale

bienveillance pour ses domestiques. On peut dire que sa maladie n'a été qu'un long martyre, soutenu avec tout le courage que la religion seule peut inspirer. Il a conservé toutes ses facultés morales presque jusqu'à son dernier jour; le délire n'est venu que quelques heures avant sa mort. Même dans ses aberrations, il était toujours lui-même : — « Monsieur Baradère, je suis tourmenté depuis huit jours; j'aperçois une population nègre renfermée dans une île qui lui sert de refuge contre la tyrannie, et qui va périr de faim!... On m'a dit que des protestans et des juifs sont venus me voir; quoiqu'ils ne soient pas de ma religion, je désire qu'on leur témoigne ma reconnaissance... Je veux qu'on envoie des livres de théologie à Haïti. Pauvres Haïtiens!... Je vois que ma dernière heure approche..... Ne m'abandonnez pas à mes derniers momens!... » Après ces dernières paroles, il a perdu connaissance, et pendant trois jours que s'est prolongée encore son agonie, on n'a pu recueillir que des paroles incohérentes et mal articulées, quelques versets des psaumes ou des passages de l'Ecriture sainte; on lui a entendu répéter souvent *in manus tuas... Jerusalem beata*, etc. Ses yeux

éteints se portaient machinalement sur son crucifix. Parfois il tendait ses mains vers le ciel. Le 28, anéantissement complet : toutes ses facultés avaient disparu dans la nuit précédente. Sa respiration gênée présageait une catastrophe qui s'est réalisée le même jour sans secousse et sans efforts ; il s'est éteint à quatre heures de l'après-midi, et son ame, dégagée des entraves qui la retenaient sur terre, s'est présentée devant celui qui sonde les cœurs et prononce au-dessus des influences de l'amour-propre et des haines des partis. »

Conformément à ses intentions, le corps de Grégoire, revêtu des habits épiscopaux, fut exposé la face découverte, dans une chapelle ardente. Une foule silencieuse et triste se porta toute la journée au domicile du défunt ; non point cette foule curieuse qu'attire le spectacle d'une riche décoration, mais le cortége des amis de la liberté qui venaient rendre hommage au noble et persévérant champion de leur cause, celui des nombreux infortunés dont Grégoire avait été la providence, et qui voulaient lui dire un dernier adieu. Un vieillard de 75 ans déposa sur le corps un bouquet d'immortelles et se

retira en pleurant : tous les assistans furent profondément émus de cette scène.

Le 31 mai, jour fixé pour les funérailles, l'affluence fut immense autour de la maison mortuaire et autour de l'Abbaye-aux-Bois. Les événemens de l'Archevêché et de Saint-Germain-l'Auxerrois étaient récens; il y avait à craindre que l'imprudente opiniâtreté du clergé n'en excitât le renouvellement. Une vive fermentation régnait en effet dans la foule, au milieu de laquelle circulait le bruit que les ecclésiastiques de la paroisse avaient dépouillé l'église de tous ses ornemens et laissé les murailles nues; des murmures d'indignation se faisaient entendre. Le fait est que les prêtres n'avaient laissé dans l'église que les ornemens les plus usés et les moins riches qu'ils possédassent; leur mauvaise volonté était évidente. Eux-mêmes avaient disparu. La messe fut dite par l'abbé Grien, proscrit dans son diocèse sous la restauration pour avoir baptisé un enfant dont Manuel était le parrain.

Au sortir de l'église, des jeunes gens dételèrent les chevaux du char funèbre et le traînèrent à bras jusqu'au cimetière du Mont-Parnasse. Le cortége, d'au moins vingt mille personnes, était

composé principalement d'une multitude d'ouvriers et de jeunes gens des écoles, au milieu desquels se distinguaient presque tous les décorés de juillet, les députés de l'opposition, et plusieurs des anciens collègues de Grégoire aux assemblées républicaines, que la nouvelle révolution venait de ramener dans leur patrie. Les grands souvenirs que rappelaient leur présence et la triste cérémonie du jour semblaient absorber tous les esprits.

L'émotion fut surtout à son comble lorsque, du sein de cette foule, on vit sortir et s'avancer au bord de la tombe entrouverte, un des plus illustres parmi ceux des membres de l'Assemblée Conventionnelle qui avaient survécu à tant de proscriptions; c'était Thibaudeau. Sa voix retentit dans un silence solennel.

« Grégoire! s'écria-t-il, mon collègue, mon ami, mon honorable complice! je ne te fatiguerai pas du récit de tes bonnes actions, de tes généreux sentimens, de tes vertus! Tu as vécu inébranlable dans ta noble vocation, fidèle à la révolution, à ses anciens amis, à la patrie.

« Ainsi la faux du temps moissonne chaque jour les

vieux et rares débris de la Convention nationale ; mais leur mémoire ne périra pas ; elle vivra toujours dans le souvenir et le respect des hommes généreux, cette assemblée qui rompit avec la royauté et les rois, qui, après les avoir vaincus, les força de traiter avec la république, qui maintint l'indépendance du pays et agrandit ses frontières, qui extirpa la féodalité, planta les institutions libérales dans les entrailles de la France, qui exerça avec le plus pur désintéressement les plus grands pouvoirs et les abdiqua volontairement. Elle vivra, malgré l'ingratitude des illustres renégats qui, sans elle, ramperaient humblement dans la condition subalterne où les refoulait la vieille aristocratie, dont ils veulent prendre la place. Combien n'a-t-elle pas grandi par la haine persévérante de ses ennemis et le privilége de leurs persécutions ! Combien ne grandit-elle pas chaque jour auprès de la petitesse de ses détracteurs !

« Et toi aussi, Grégoire, ils t'ont proscrit ! Ils nous bannirent à l'étranger ; et toi, sur le sol même de la France, ils voulurent te bannir de la patrie. La révolution de Juillet te promettait une réparation éclatante ; ils n'ont pas voulu donner cette consolation à ta vieillesse ; ils t'ont laissé mourir dans ta glorieuse *indignité* !

« Le peuple a chassé cette race que la Convention avait abattue, que la nation avait deux fois expulsée. — Ils l'ont eux-mêmes jugée et bannie. Que leur a-t-il manqué pour

être ce que, par un haineux abus de la langue, ils ont appelé régicides? que Charles X fût fait prisonnier, et que le peuple le leur livrât. Et ils t'ont laissé sous le poids de la proscription de cette race. Ils ont laissé debout les monumens qu'ils lui ont érigés; ils n'ont point abrogé l'anniversaire expiatoire qu'ils lui ont voté; ils iront, peut-être, au 21 janvier, verser sur elle des pleurs hypocrites. Qu'ils y aillent! c'est là que la France les attend!

« Grégoire, nous, vieux conventionnels, qui, ses interprètes, venons te rendre ce dernier hommage, nous te suivrons bientôt dans la tombe; bientôt aussi il ne restera plus de nos personnes qu'un peu de cendre : mais, tant qu'un souffle de vie nous animera, à ton exemple nous le consacrerons au culte de la liberté et de la patrie. Nous nous présenterons, la tête haute, à la France et au monde. Nous mettons notre gloire et nos espérances dans cette foule de citoyens rassemblés autour de ton cercueil, dans cette génération nouvelle qui a accepté notre héritage, et dans la révolution de Juillet. Elle a associé la Convention nationale au trône, et nous a ouvert enfin, pour notre défense, cette tribune de la mort. »

Après ce discours, l'un des condamnés de la Martinique, M. Bissette, vint à son tour prononcer quelques mots de reconnaissance et d'a-

dieu à l'ami des noirs, au constant défenseur de leurs droits.

Puis le cortége reprit lentement sa marche; chacun semblait se recueillir et méditer sur l'immense perte que venait d'éprouver la famille nationale.

Une autre famille encore, une famille lointaine dont Grégoire pouvait se dire le père, témoigna sa douleur dans cette occasion. Le président de la république haïtienne ordonna des prières solennelles, et la mort de Grégoire fut annoncée par des décharges de canon, tous les quarts d'heure, pendant une journée. Le clergé célébra l'office divin à la même heure dans toute l'étendue du pays avec la plus grande pompe. Plusieurs curés prononcèrent des oraisons funèbres et vengèrent l'évêque de Blois des outrages que sa cendre éprouvait dans la terre natale (1).

Lorsqu'on ouvrit les testamens de Grégoire, la persévérance et la charité de son ame s'y révélèrent de nouveau tout entières: ils sont pour

(1) Voir *le Télégraphe haïtien*, qui a reproduit un discours remarquable de l'abbé Echeveria, curé du Port-du-Paix.

ainsi dire un résumé de sa vie; chacune des pensées qui l'avaient préoccupé vient s'y reproduire comme dans un miroir moral, et il s'efforce d'assurer encore après lui la propagation de chacune d'elles par des concours publics. C'est un phénomène vraiment étrange, en notre temps si fertile en métamorphoses, que celui d'un homme qui traverse quarante ans de luttes religieuses et politiques sans changer une virgule au programme de sa carrière. Grégoire ne fut pas, à coup sûr, ce qu'on nomme une intelligence progressive; car les opinions qu'il avait apportées aux États-Généraux de 1789 sont identiquement celles qu'il a emportées dans la tombe; mais ces opinions étaient en elles-mêmes si avancées, elles reposaient sur un sentiment social si profond et si vrai, que la révolution de 1830 les a trouvées au niveau de ses esprits les plus jeunes et les plus actifs; c'est que la révolution de 1830 fut un éclair passager de cette belle flamme qui anima la France pendant son époque héroïque.

Ces testamens, dont nous venons de parler, forment si bien le complément de la vie morale de Grégoire, que l'on nous reprocherait de ne point les publier presque dans leur entier.

Testament de 1804.

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

« Je soussigné Henri Grégoire, ancien évêque de Blois et sénateur; incertain de l'heure à laquelle il plaira à Dieu de m'appeler à lui, après m'être prosterné en sa présence pour invoquer ses grâces et le prier de me diriger en tout, j'ai cru devoir par ce testament manifester mes sentimens sur divers objets et régler mes affaires temporelles.

« Je remercie Dieu de tous les bienfaits dont il m'a comblé, et spécialement de celui d'avoir été élevé par des parens vertueux et chrétiens. L'espérance de les revoir dans l'éternité adoucit pour moi la peine d'être séparé d'eux.

« Je crois tout ce que l'Eglise croit et enseigne, je condamne tout ce qu'elle condamne; elle est la colonne de la vérité, et je lui fus toujours tendrement attaché ainsi qu'au chef de l'Eglise, successeur de saint Pierre: mais je ne confonds pas les droits légitimes du premier des pontifes avec les prétentions ambitieuses de la cour de Rome, prétentions qui sont une pierre d'achoppement pour les mauvais chrétiens, les incrédules et les sectes séparées de l'Eglise.

« Les divisions qui ont depuis quatorze ans affligé l'Eglise

gallicane ont aussi contristé mon cœur : j'ai tâché de rendre service à mes frères dissidens ; je leur ouvris toujours les bras de la charité ; mais je gémis de voir que la plupart d'entre eux, surtout parmi les nouveaux évêques, tourmentent ce clergé constitutionnel, toujours attaché à la patrie, et sans les efforts duquel la religion eût été peut-être exilée de la France ; je gémis également de voir fouler aux pieds les libertés gallicanes, dépôt sacré que nous avons reçu de nos pères dans la foi, et qui sont le droit commun de toute l'antiquité chrétienne.

« Tout évêque a droit d'avoir chez soi une chapelle; depuis le concordat la mienne est le lieu où presque toujours j'ai rempli mes devoirs religieux, et non à Saint-Sulpice ma paroisse. En voici les raisons. Les évêques démissionnaires, soit constitutionnels soit dissidens, d'après une circulaire du ministre des cultes, ne sont point admis dans les églises sous le costume qui leur est propre ; j'ai cru, non pas par aucun sentiment d'orgueil, mais par respect pour l'épiscopat, qu'il valait mieux ne pas fréquenter habituellement les églises, que d'y être en quelque sorte confondu avec les laïcs ; d'ailleurs j'avais lieu de douter si les dispositions du clergé de Saint-Sulpice étaient pacifiques, et si dans ma personne l'épiscopat n'y serait pas exposé à des outrages.

« Dans les diverses fonctions que j'ai remplies, comme vicaire, curé, évêque, législateur, sénateur, etc., j'ai

tâché d'acquitter mes devoirs ; mais je n'ai pas la présomption de croire que je n'y ai pas fait de fautes ; je prie Dieu de me les pardonner. Mais quand j'ai prêté le serment exigé des ecclésiastiques par l'Assemblée constituante, j'ai suivi l'impulsion de ma conscience ; je l'ai fait après avoir mûrement examiné la question, et je proteste contre quiconque dirait que je l'ai rétracté. Avec la grâce de Dieu je mourrai bon catholique et bon républicain.

« J'ai en horreur le despotisme, je l'ai combattu de toutes mes forces, je forme des vœux pour la liberté du monde.

« J'espère que des écrivains courageux et sensibles livreront de nouvelles attaques à l'inquisition et à l'infâme commerce qui traîne en esclavage les malheureux Africains.

« Je désavoue ce qui pourrait être répréhensible dans mes écrits ; j'ai tâché d'ailleurs d'y montrer mon respect invariable pour la religion, les mœurs et la liberté.

« Je demande pardon à tous ceux que j'aurais pu offenser ; je pardonne de même à tous ceux dont j'ai éprouvé des offenses, et spécialement à ceux qui à l'occasion de mes écrits concernant le serment civique, les colonies, l'inquisition, m'ont tant calomnié. J'ai eu le plaisir d'obliger plusieurs d'entre eux.

« Je veux que l'on acquitte fidèlement tout ce que je pourrais devoir ; on trouvera dans mes papiers une note de ce qui m'est dû.

« Je travaille à l'histoire de l'Eglise gallicane pendant le

cours de la révolution ; cet ouvrage doit être précédé de considérations sur l'état actuel de l'esprit religieux en Europe.

« Si je meurs avant que cette entreprise soit achevée, j'espère qu'elle le sera par le révérendissime Moyse, ancien évêque de Saint-Claude, mon ami, qui réside aux Gras, près Morteau, département du Doubs. Il m'a promis de me suppléer pour cet objet; son amour pour la religion et ses talens distingués me sont garans du succès avec lequel il s'en acquittera ; en conséquence je veux qu'on lui remette mes manuscrits, extraits, notes, lettres, actes authentiques, et autres papiers relatifs à cet article, déposés dans mes archives, ainsi que les registres originaux des deux conciles nationaux, tenus à Paris en 1797 et 1801, dont le double a été par moi déposé aux manuscrits de la bibliothèque nationale.

« Je prie le révérendissime Moyse, de prendre des mesures concertées avec mes exécuteurs testamentaires, pour que ces registres et papiers soient ensuite placés dans un dépôt qui les transmette au clergé, et qui soit accessible à ceux qui voudront les compulser. On y joindra quelques ouvrages imprimés, appartenant au clergé, qui sont dans ma bibliothèque, et qui seront distingués soit par une note indicative, soit par une liste signée de ma main.

« Je prie mes exécuteurs testamentaires de séparer également, et de disposer comme ils jugeront convenable, de

quelques livres de ma bibliothèque relatifs à la religion, qui ne sont pas de nature à être mis entre les mains de tout le monde. Ils jugeront si parmi mes manuscrits, autres que ceux qui méritent d'être remis au révérendissime Moyse, il en est qui méritent d'être publiés. Je m'en réfère à leur sagesse. Le manuscrit contenant mon *Testament moral* et les *Mémoires de ma vie ecclésiastique, politique et littéraire* seront remis à madame Dubois; elle m'a promis de les faire imprimer.....

Je prie M. Lanjuinais, sénateur, et M. Silvestre de Sacy, membre de l'Institut national, de vouloir bien être mes exécuteurs testamentaires; ces deux savans chrétiens et citoyens me sont attachés, ils ne refuseront pas ce dernier acte d'amitié à un homme qui est leur ami, et qui emporte cette espérance dans l'autre monde.........

« Fait à Paris le 1er messidor mil huit cent quatre de Jésus-Christ, an douze de la république.

« Henri Grégoire.

« *Ancien évêque de Blois, sénateur.* »

Extrait de deux codiciles de M. Grégoire, ancien évêque de Blois. — 1804 et 1831.

« Je lègue 12,000 francs à Vého, où je suis né, et à Embermesnil où j'ai été curé; le revenu de ce capital sera employé, en perpétuité, ainsi qu'il suit :

« Annuellement il sera célébré, dans l'une et l'autre paroisse, une messe haute suivie du *Libera*, pour le repos des ames de mon père et de ma mère... Ces messes seront annoncées au prône, le dimanche précédent, en ce qui me concerne, sous le titre d'ancien *évêque de Blois* : si cette clause n'était pas ponctuellement exécutée, mes parens de tous les degrés seront autorisés à revendiquer à leur profit les fonds de la fondation : j'appose cette clause sans aucun motif de vanité, à Dieu ne plaise, je connais trop bien mon indignité; mais par respect pour le caractère épiscopal dont j'ai été revêtu, et qui a été si souvent méconnu et outragé par l'ignorance et la haine, soit des impies, soit d'un certain nombre de nos frères dans le clergé assermenté.

« Je me recommande aux prières des fidèles de ces deux paroisses, où s'est conservé, sans doute, le souvenir des vertus de mon père et de ma mère, dont je m'efforce de suivre les exemples.

« Sur le revenu de la fondation, on entretiendra les tombes, croix, inscriptions ou épitaphes de mon père et de ma mère..... Le surplus du revenu sera employé, ou pour payer les mois d'école des enfans pauvres, surtout des écoles où l'on suit la méthode d'enseignement mutuel, contre laquelle des membres du clergé ont des préventions mal fondées, ou pour leur procurer des livres élémentaires ou distribuer des aumônes, etc.

Je lègue pour les pauvres et pour les écoles des pauvres :

500 fr. à la paroisse de Vého.

500 fr. à celle d'Embermesnil.

500 fr. à celle de Vaucourt.

400 fr. à celle de Marimont.

500 fr. à celle de Plessis-Saint-Jean, etc.

500 fr. à la paroisse où je mourrai.

L'Évangile du cinquième dimanche après la Pentecôte a pour objet le pardon des ennemis. Je consacre une somme de 4,000 fr. à la fondation d'une messe annuelle pour mes calomniateurs et mes ennemis morts et vivans, soit dans la paroisse où je mourrai, soit dans une autre paroisse, au choix de madame Dubois (légataire universelle). Cette messe, et l'intention dans laquelle elle est fondée, seront annoncées au prône de la messe paroissiale le cinquième dimanche après la Pentecôte, etc...

Je prie madame Dubois d'étendre ses bienfaits à ceux de mes calomniateurs et de mes ennemis qui, à sa connaissance, seraient dans le besoin, et à leurs enfans...

Je lègue 6,000 fr. pour six prix de 1,000 fr. chacun, à décerner au concours, sur les questions et articles suivans :

1. Prouver par l'Ecriture-Sainte et par la tradition, que le despotisme, soit ecclésiastique, soit politique, est contraire au dogme et à la morale de l'Eglise catholique.

2. Quels seraient les moyens les plus efficaces pour

rendre aux libertés gallicanes leur énergie et leur influence, et de rétablir en entier l'antique discipline?

3. Quels seraient les moyens d'inspirer aux savans, gens de lettres et artistes, du courage civil, de la dignité; de prévenir, de guérir cette propension qu'ils ont presque tous pour l'adulation et la servilité?

4. Quels seraient les moyens d'extirper le préjugé injuste et barbare des blancs, contre la couleur des Africains et des sang-mêlés?

5. Des sociétés respectables en Europe et en Amérique s'occupent du projet d'empêcher à jamais la guerre et d'extirper ce fléau. A leurs vœux je joins les miens, quoique l'espérance du succès n'égale pas l'étendue des désirs. Parmi les moyens préparatoires à la réussite, on pourrait avoir, ce me semble, un bon ouvrage sur le sujet suivant, mis au concours :

Les militaires, assouplis par l'obéissance passive et par l'emploi de la force physique, ont une tendance à négliger ou fouler aux pieds les devoirs de citoyens ; quels seraient les moyens d'empêcher qu'ils ne les oublient, et de les porter à les accomplir?

6. Les nations avancent beaucoup plus en lumières, en connaissances, qu'en morale pratique; rechercher les causes et les remèdes de cette inégalité dans leurs progrès... Je regrette que ma fortune ne me permette pas d'y attribuer des sommes plus considérables.

L'Eglise gallicane, qui, par les vertus et la science était, du temps de Bossuet, l'une des plus illustres de la catholicité, est présentement envahie par l'ignorance et l'ultramontanisme. On conçoit les préventions, l'aversion, la haine du clergé qui domine la France actuelle contre les évêques et les prêtres assermentés, qui, à travers la tempête d'une persécution inouïe dans les fastes de l'Eglise, ont conservé le dépôt sacré de la religion. Sans leurs efforts, l'Eglise catholique eût été peut-être à jamais exilée de la France; ils furent les instrumens dont Dieu se servit pour l'y maintenir. Malgré les fureurs dirigées contre eux, ils rétablirent le culte; en sorte que 32,214 paroisses, presque toutes desservies par des prêtres assermentés, avaient, en 1796, l'exercice public du culte, quatre ans avant le concordat de Bonaparte, auquel l'adulation a voulu très maladroitement faire honneur de ce rétablissement. Ils tinrent des sinodes et des conciles sous les yeux de leurs ennemis.

Une persécution d'un autre genre est présentement dirigée contre eux par le clergé émigré rentré. Plusieurs fois il a refusé les honneurs funèbres à des ecclésiastiques assermentés, tandis qu'il accordait les funérailles chrétiennes (à Saint-Benoît de Paris) à l'astronome Lalande, athée déclaré, et (à Saint-Sulpice) à Volney, mort décidément incrédule. Qui sait si le même clergé n'outragera pas, jusque dans le cercueil, celui qui rédige ce codicile!

Je lui accorde un pardon anticipé, et je souhaite que Dieu ratifie ce pardon; c'est lui qui nous jugera. Je présume, d'ailleurs, que peu de personnes assisteront à mon inhumation; les amis dignes de ce nom sont si rares! Les hommes pour la plupart sont si faux et si lâches! mais je désire qu'on appelle des pauvres à mon convoi, je veux emporter leur bénédiction. Mon intention est qu'on leur distribue des aumônes.

Je veux être enseveli par des hommes, et revêtu des insignes de mon ordre, par respect pour le caractère épiscopal dont j'ai l'honneur, quoique indigne, d'être revêtu.

Sur ma tombe on placera une croix de pierre, avec mon nom et cette inscription : *Mon Dieu, faites-moi miséricorde, et pardonnez à mes ennemis.*

Je demande pardon aux personnes que j'ai pu offenser, et pardonne de tout mon cœur, non seulement à toutes celles qui m'ont fait ou voulu du mal, mais encore aux furibonds qui ne manqueront pas de m'insulter jusqu'au-delà du tombeau. Je laisse à mes amis, aux hommes justes et impartiaux, la défense de ma mémoire.

Je désavoue dans mes ouvrages imprimés et manuscrits, tout ce qui peut être condamnable, inexact et déplacé; je les soumets au jugement de l'Eglise catholique, apostolique et romaine; elle est la colonne de la vérité, l'arche sainte hors de laquelle il n'y a point de salut; mes derniers souhaits sont pour son triomphe.

Je recommande mon ame aux prières de la sainte Vierge, des saints, de mon ange-gardien, et à celles de mes amis. Je me prosterne aux pieds de Jésus-Christ, l'homme-Dieu mort pour mes péchés. Avant de rédiger cet acte de dernière volonté, je me suis jeté à genoux pour demander ses grâces; je les implore de nouveau; je meurs dans l'espérance que Dieu me pardonnera mes péchés par les mérites de mon Sauveur, son divin fils; et si d'un côté, je tremble à l'aspect de ses jugemens, de l'autre je m'abandonne à sa miséricorde. 1825, 24 mai.

J'ai publié un ouvrage sur les domestiques, pour améliorer leur conduite et leurs mœurs; un autre sur l'utilité d'un établissement pour former de bonnes gardes-malades. Si l'état paie enfin ce qui m'est redû, comme ancien sénateur, madame Dubois et mes exécuteurs testamentaires aviseront aux moyens de former cet établissement, etc... (Extrait du codicile du 10 mai 1831).

H. Grégoire,
Ancien évêque de Blois. »

Si maintenant nous jetons un coup d'œil sur la vie publique de Grégoire, voici le résumé qu'elle nous présente :

Dès avant la révolution, il demande pour les Israélites l'exercice de tous les droits de citoyen,

et l'obtient de l'Assemblée constituante; — il réclame et fait décréter successivement l'admission des hommes de couleur aux mêmes droits et l'abolition de la traite des noirs; il propose la suppression de la peine de mort et l'établissement d'un droit public international;

Il contribue puissamment à la réunion des trois ordres dans les États-Généraux; il donne à ses collègues du clergé l'exemple du serment civique; il demande l'abolition du cens d'éligibilité : il devient l'un des fondateurs du gouvernement républicain; — il s'oppose à l'érection du trône impérial, au rétablissement de la noblesse et des majorats; il combat la création des tribunaux extraordinaires et les conscriptions de l'empire, le concordat des Bourbons avec la cour de Rome, et la liste civile de Louis-Philippe;

Il protége les savans et les artistes, et leur fait distribuer des encouragemens; il fonde une société de secours mutuels entre eux; il s'efforce d'organiser une association générale des hommes de lettres et de science dans l'intérêt de la civilisation; — il devient l'un des créateurs de l'Institut national, du Conservatoire des arts et

métiers, du Bureau des longitudes et de l'Observatoire ; — il conserve à la France ses bibliothèques, ses collections, ses monumens ; il participe activement à l'organisation de l'instruction publique ; il travaille sans relâche au progrès de l'industrie et de l'agriculture ;

Il demande que le nom de Dieu soit inscrit en tête de la Déclaration des droits de l'homme ; il refuse, au péril de sa vie, d'abjurer ses croyances religieuses ; il concourt puissamment au rétablissement du culte catholique en France, et en même temps à faire décréter la liberté de tous les cultes.

Que de travaux accomplis, que d'exemples donnés !

Et pourtant cet homme a été peint comme un énergumène sanguinaire, comme un impie et comme un hypocrite ; il a été persécuté par ceux qui se déclaraient les ennemis de la religion et par ceux qui affectaient d'en être les défenseurs exclusifs ; délaissé par le gouvernement impérial, il fut expulsé de l'Institut par les Bourbons, et déclaré indigne de siéger dans l'assemblée des représentans du peuple ; il est mort négligé par le pouvoir révolutionnaire de juillet, qui n'a pas

même su protéger sa cendre contre le fanatisme.

Et cet homme, si l'église chrétienne savait être fidèle à la pensée de son fondateur, si elle mettait au rang des premières vertus l'amour de l'égalité, au rang des premiers devoirs la charité envers ses semblables, au rang des premiers mérites celui de souffrir pour sa foi, cet homme serait, dans l'Église chrétienne, honoré comme un saint.

MÉMOIRES

ECCLÉSIASTIQUES, POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

DE

M. GRÉGOIRE,

Ancien évêque de Blois.

(RÉDIGÉS EN 1808.)

Hoc mihi præstiterunt amici mei, ut si tacuero reus, si respondero inimicus, judicer, dura utraque conditio, sed è duobus eligam quod levius est.

S. Hieron., *Apolog. advers. Rufin.*

MÉMOIRES

ECCLÉSIASTIQUES, POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

DE

M. GRÉGOIRE,

Ancien évêque de Blois.

CHAPITRE PREMIER.

—

INTRODUCTION.

Peu d'ouvrages sont lus avec autant d'attrait que les vies des hommes placés sur un grand théâtre, et dont les actions ou les écrits ont eu quelque influence sur le sort d'une portion de l'espèce humaine. Ces ouvrages dévoilent quelquefois les ressorts secrets qui ont fait mouvoir la politique et amené de mémorables résultats.

Les biographies et les mémoires sont les matériaux dans lesquels vient puiser l'histoire. Certaines gens prétendent qu'elle ne peut être bien écrite par les contemporains, parce que l'effervescence des passions n'étant pas calmée, il est difficile que la vérité seule guide

leur plume ; c'est prononcer l'anathème contre Xénophon et d'autres historiens de mérite. Mais les hommes sont-ils dépravés à tel point que toujours la passion fasse taire la raison? L'histoire ne serait plus qu'un ramas d'ouï-dire impossibles à vérifier, si pour l'écrire on attendait que la trace fugitive des causes et des effets soit perdue dans le silence des contemporains, si la mort avait moissonné tous les témoins qui peuvent composer une sorte de *jury* capable de prononcer sur les faits qu'on énonce.

Dans le siècle dernier fut publié un ouvrage sur les *grands événemens occasionés par de petites causes*, et l'auteur n'y a pas oublié sans doute les guerres excitées par le sceau enlevé de Bologne, la fenêtre de travers que Louis XIV fit observer à Louvois, la paire de gants de la duchesse de Marlborough au temps de la reine Anne. Au lieu de deux volumes sur ce sujet, on pouvait en faire cent. Remontez au principe générateur des révolutions et des effets les plus étonnans dans les annales de tous les peuples, est-ce autre chose qu'une analyse des infiniment petits?

Quand on lit les mémoires particuliers :

A-t-on connu les personnages? On aime à voir si les portraits sont d'après nature. Ne les a-t-on connus que ar la renommée? A travers ses récits contradictoires on

poursuit la vérité. Les événemens auxquels ils ont pris part ont-ils vivement agité les passions? La curiosité a un stimulant de plus. Les gens qui prononcent étant plus nombreux que ceux qui raisonnent, la plupart des lecteurs, décidés à condamner avant de lire, s'arment de préventions défavorables, parce que les hommes, généralement parlant, haïssent et jalousent plus qu'ils n'aiment. Une preuve de cette assertion, c'est que les caprices par lesquels la fortune élève un individu intéressent moins que les catastrophes qui le précipitent. La curiosité, en pareil cas, est donc un sentiment complexe, dont l'analyse montre le désir de trouver dans la vie des personnages les moyens de conquérir de la gloire, du pouvoir, des richesses, plus encore de consoler l'amour-propre en cherchant des torts à ceux auxquels leurs vertus, leurs talens, ont donné une prééminence que l'on convoite ou que l'on conteste.

Autrefois, mon cœur eût repoussé de telles idées comme injurieuses à l'humanité. Que de faits désolans détrompèrent ma crédule inexpérience, et m'expliquèrent en quoi consiste pour bien des gens le charme qu'ils éprouvent en lisant *Cornelius Nepos*, *Suétone*, *Plutarque*, *etc.* !

Si, chez les Anglais plus qu'ailleurs, la biographie est en crédit, n'en concluez pourtant pas qu'ils aient plus que les autres nations l'ame imprégnée des dispositions per-

verses qui entraînent vers ce genre de littérature. Ce goût en Angleterre tient au sentiment de dignité nationale, sentiment souvent exclusif et partant injuste. On conçoit que dans la biographie des autres peuples, ils cherchent quelquefois le plaisir de faire des comparaisons qui ne sont pas toujours impartiales. Cependant il est des exceptions; les contester serait de ma part une ingratitude, car plusieurs esquisses de ma vie, publiées chez eux, attestent la bienveillance des écrivains et sont honorables pour celui qui en est l'objet.

Il est très vrai, cet adage : *Qui bene latuit bene vixit.* Il est rare qu'on se repente d'avoir vécu solitaire; ce sont, dit mademoiselle de Somery, des frottemens de moins. Aussi le bonheur a fui loin de moi depuis mon entrée dans les affaires publiques.

D'après la part que j'ai prise à la révolution politique, aux réformes dans le régime ecclésiastique, à l'amélioration du sort des juifs, des nègres et des mulâtres, à la conservation des monumens des arts, à la fondation des établissemens scientifiques; d'après les attaques que j'ai livrées aux prétentions ultramontaines, à la tyrannie, à l'inquisition dont l'existence outrage la religion; il serait surprenant que je n'eusse pas payé un fort contingent à la calomnie, que, toujours *moi* et n'appartenant à aucun parti, je n'eusse pas été en proie à la rage des partis.

Pour juger sainement un homme public, il faudrait se dépouiller de toute prévention, défalquer de son histoire une portion de faits que la sagacité humaine n'a pu prévoir ni maîtriser, et sur le reste asseoir la sentence. C'est une très sotte engeance que cette multitude de raisonneurs qui, citant tous les siècles à leur tribunal, prononcent aujourd'hui sur ce qu'auraient dû faire Darius avant la bataille d'Arbelles, ou le peuple romain après sa retraite sur le mont sacré.

Les faits récens sont, dit-on, le domaine de l'adulation ou de la satire; des amis m'ont élevé au ciel, des ennemis m'ont dévoué à l'enfer, et cependant je ne suis ni un saint, ni un démon : j'arriverai du moins au terme de ma vie escorté de l'estime des bons et de la haine des méchans. Si ma chétive créance sur la postérité est par elle réduite à une mention honorable, ils n'auront pas le même avantage, ces hommes qui, aspirant à une place très large dans les annales du monde, dont ils furent l'effroi, comparaîtront chargés de malédictions au tribunal de l'avenir, et seront jetés avec leurs adulateurs dans les égouts du passé.

L'homme probe, qui ne peut échapper à l'histoire, doit repousser l'imposture des accusations comme celle des éloges, et réclamer la portion d'estime publique à laquelle il a droit. « Le témoignage de votre conscience

vous est nécessaire, disait un des plus beaux génies du christianisme, et votre réputation est nécessaire au prochain ; il est coupable de cruauté celui qui, se reposant sur son cœur, néglige sa réputation (1). » Tel est le motif qui a porté tant d'hommes qui valaient beaucoup mieux que moi, les uns, comme saint Grégoire de Nazianze, à écrire leur vie (2); les autres, comme Pierre de Blois, à faire leur apologie (3). Avant eux Salluste, Suétone, Tacite, et après eux cent autres, ont mêlé à leurs ouvrages le récit d'événemens qui leur étaient personnels. La fausse gloire et la fausse modestie sont, dit le cardinal de Retz, les deux écueils que n'ont pu éviter la plupart de ceux qui ont écrit leur propre vie : il en excepte César et de Thou (4); de Thou à la bonne heure, mais César, ce brigand fameux qui fait périr à Bourges quarante mille individus, et qui a l'impudence de vanter son humanité !

Mademoiselle de Staal prétend qu'on est trop près de soi pour se bien juger; ainsi, lecteur, soyez en garde; car en promenant vos regards sur des faits contemporains, je vous parlerai de moi. Si vous redoutez l'ennui, qui

(1) Saint Augustin, sermon 3, *de vita clericorum*.

(2) Voyez à la tête des *Poésies* de saint Grégoire, une longue pièce qui est sa biographie.

(3) Voyez *Petri Blesensis opera*, in-fol. *Parisiis*, 1667, p. 461 et suivantes.

( ) Voyez ses *Mémoires*, t. I, p. 9.

vous force à me lire ? mais si vous lisez, démentez, s'ils sont controuvés, les faits que j'allègue.

Montaigne raconte gravement à ses lecteurs qu'il préfère le poisson à la viande, qu'il aime à se gratter, qu'il a de grandes moustaches, qu'il ne peut marcher à pied sans se crotter, etc.; puisqu'on lui pardonne ces détails et d'autres plus triviaux, c'est une preuve qu'ils sont rachetés par un mérite éminent; mais l'auteur des *Essais* n'a légué a personne son talent d'associer des récits naïfs à des réflexions profondes.

Marmontel a rédigé, dit-il, ses *Mémoires pour l'instruction de ses enfans ;* si tel fut son but, que penser d'un père qui les appelle à un cours de galanterie? et cependant il y a loin encore de là au cynisme corrupteur des *Confessions* de J.-J. Rousseau et des *Mémoires* de madame Roland. Je n'entendis jamais un propos libre sortir de la bouche de cette dame : comment put-elle réserver au public des détails licencieux, dont sa conversation n'était pas souillée? heureusement je puis être vrai sans blesser la décence, car j'écris une histoire et non un roman.

J'écris sous les yeux de celui qui voit tout et dont la providence tutélaire m'a comblé de grâces. A l'adoration j'unis l'amour et la reconnaissance. Dans ce bas monde

je n'ai jamais compté que sur Dieu. Je me confie à sa miséricorde, et j'abandonne à l'injustice ou à la justice des hommes ces *Mémoires* qui ne paraîtront qu'après ma mort.

CHAPITRE II.

MON ENFANCE, MON ADOLESCENCE, ET MES PREMIERS TRAVAUX LITTÉRAIRES.

Desessarts, dans ses *Siècles littéraires de la France*, m'apprend qu'à Vého, à deux myriamètres de Lunéville, département de la Meurthe, est né, le 4 décembre 1750, Henri Grégoire, curé d'Embermesnil, paroisse voisine de celle de ma naissance, puis évêque de Blois, membre de l'Assemblée constituante, de la Convention nationale, du Conseil des Cinq-Cents, du Corps législatif, puis sénateur, l'un des commandans de la Légion-d'Honneur, membre de l'Institut national, des sociétés d'Agriculture de Paris, d'encouragement, de philosophie chrétienne, des académies et sociétés savantes dont la liste suit : Société royale des sciences de Gœttingue, minéralogique d'Iéna, d'agriculture du duché de Mecklembourg, de Turin, Marseille, Perpignan, Besançon, Vesoul, Nancy, Strasbourg, Mayence, Anvers,

Cambrai, etc. Cette accumulation de titres ne donne pas le mérite, et même elle ne le suppose pas toujours.,

La commune de Vého, lieu de ma naissance, était de la province des *Trois Évêchés*, qui, avec la Lorraine, formait une marqueterie politique. Les lieux dépendans de ces deux provinces s'entremêlaient à tel point que plusieurs villes et villages étaient scindés par des juridictions différentes ; de là sans doute la bévue, ou plutôt l'ineptie, de certains géographes, chez lesquels on trouve *Metz en Lorraine*, comme d'autres ont dit *Monaco en Provence ;* autant eût valu dire *Nancy dans les trois Évêchés*. Une autre erreur très répandue en France et cent fois imprimée, c'est que Strasbourg était rempli de juifs, et que l'usage des églises y était commun aux catholiques et aux luthériens. Or, dans cette ville, chaque culte avait ses temples séparés comme aujourd'hui, et quoiqu'elle ait présentement sept à huit mille juifs, aucun n'avait droit d'y résider avant la révolution, ni même d'y coucher, et Cerf-Berr n'y obtint domicile que par une commission spéciale de la cour. On attribuait à Strasbourg ce qui ne convenait qu'à la province d'Alsace, où effectivement quelques églises étaient communes à plusieurs cultes, et où les juifs avaient cinquante-deux synagogues. Est-il surprenant qu'on trouve tant

d'ignorance concernant les pays étrangers chez des gens qui ne connaissent pas leur pays natal?

Je reviens à notre Lorraine. Les maux qu'elle avait soufferts sous Louis XIV sont inouïs; les actes de férocité qu'y avaient commis les satellites de ce tyran bigot, avaient presque échappé à l'histoire; on n'osait les publier sous le règne des Bourbons; mais une main fidèle les a recueillis; tôt ou tard la vérité sort du puits, et l'on frémira en lisant les mémoires inédits de Jamerai Duval, que j'espère publier.

Les anciennes guerres entre la Lorraine et le pays Messin, dans lesquelles intervint jadis saint Bernard, comme médiateur, avaient fait naître de part et d'autre une haine, qui, depuis la réunion de ce dernier pays à la France, avait acquis plus d'intensité. Mais cette rancune est actuellement éteinte, surtout depuis l'excellente opération de l'Assemblée constituante, qui divisa la France en départemens. Cette haine avait cependant survécu même à la réunion de la Lorraine; j'ai connu des voyageurs *français* qui ne voulurent jamais accepter le dîner qu'on avait fait préparer dans une hôtellerie à la *Croix de Lorraine*. Je pourrais citer cent autres anecdotes aussi bizarres. Tous les ans, lorsqu'en automne les campagnes étaient dépouillées, les jeunes gens des villages *français* et *lorrains* s'envoyaient des cartels toujours acceptés; des yeux

pochés et quelques bras cassés terminaient la querelle. Ces guerres absurdes de *rustauds* étaient cependant moins sanguinaires, moins absurdes que la presque totalité de ces massacres nommés batailles, célébrés par des historiens adulateurs, où, sans changer de caractère, l'assassinat change de nom, et où les chefs, au lieu de descendre en champ-clos, comme jadis il était d'usage chez les peuples gaulois, au rapport d'Agathias, font ruisseler le sang humain en faisant jouer par milliers les machines qui tuent et qu'on nomme soldats. Dupont (de Nemours) a très bien peint cette frénésie par son ingénieux apologue de ces rois des deux îles qui, ayant d'immenses manufactures de porcelaines très belles, très riches, et très dispendieuses, s'amusent de temps en temps à les rassembler en magasin pour les briser (1).

J'étudiai chez les jésuites de Nancy, où je ne recueillis que de bons exemples et d'utiles instructions. L'enfance est le vestibule de la vie, les souvenirs de cet âge ont un charme ravissant; et combien j'eus de plaisir, lorsque, quarante ans après avoir quitté Nancy, à Oxford, le père Lélie, curé des catholiques de cette ville, me rappela que ses confrères m'aimaient tendrement! J'eus entre autres pour régent le père Beauregard, fameux prédicateur,

(1) Voyez les *Ephémérides* du citoyen T.

mort émigré en Allemagne, qui, au lieu de publier ses sermons, les a légués aux jésuites de Pétersbourg. Je conserverai jusqu'au tombeau un respectueux attachement envers mes professeurs, quoique je n'aime point l'esprit de la défunte société, dont la renaissance présagerait peut-être à l'Europe de nouveaux malheurs. Ce qu'on doit espérer ou craindre de son rétablissement, formerait un objet très piquant à mettre au concours dans une académie. M. Eichorn, à qui j'en ai parlé, désirait que cette question fût proposée à Berlin. J'écrivis en conséquence à M. Ancillon fils, et lui à M. Nicolaï, très connu comme antagoniste des jésuites; il serait aussi fastidieux qu'inutile d'exposer les raisons qui empêchèrent d'ouvrir le concours.

Je ne citerai de mes jeunes ans que deux anecdotes : l'une est mon penchant précoce, et dont je me félicite, pour la lecture des ouvrages en faveur de la liberté; j'aimais surtout l'ouvrage de Boucher : *De justa Henrici tertii abdicatione*, et les *Vindiciæ contra tyrannos*, publiées par Hubert Languet, sous le nom de Junius Brutus. Comme mes ennemis vont profiter de cet aveu, que j'aurais pu supprimer, afin de m'imputer un caractère séditieux que je n'eus jamais! Pour se divertir, ne jette-t-on pas quelquefois à certains animaux des os à ronger?

L'autre anecdote prouve combien une leçon donnée à propos peut être utile à un enfant. Or, j'étais enfant lors-

que, pour la première fois, j'entrai à la bibliothèque publique de Nancy. L'abbé Marquet, alors sous-bibliothécaire, auteur d'un opuscule sur la gravure, me dit : « Que désirez-vous? — Des livres pour *m'amuser*. — Mon ami, vous vous êtes mal adressé : on n'en donne ici que pour *s'instruire*. — Je vous remercie; de ma vie je n'oublierai la réprimande. » Dans une lettre que m'écrivit, en 1803, l'École centrale de Nancy, je retrouvai la signature de M. Marquet. Par ma réponse, j'acquittai le devoir de la reconnaissance, en rappelant cette anecdote.

Dans ma jeunesse j'ai toujours cherché (et j'aime à le dire) des amis plus âgés que moi; c'est, je pense, s'assurer une hypothèque sur l'expérience des autres. Cette considération d'une part, et d'une autre la sympathie qui rapproche les enfans et les vieillards, jointes à la conformité de goûts littéraires, m'avaient lié avec l'ancien secrétaire du roi Stanislas, M. de Solignac, auteur d'une histoire de Pologne en cinq volumes (ses autres écrits méritent peu d'être cités), et avec M. Gautier, chanoine régulier, qui a fait divers mémoires de géométrie appliquée, dont un sur la manière d'augmenter l'action du vent dans les voiles des vaisseaux, une *Réfutation du Celse moderne*, une autre du discours de J.-J. Rousseau sur *l'Utilité des sciences*. Celui-ci l'a trop maltraité dans sa réponse. Je reproche le même tort à l'abbé Bexon, col-

laborateur de Buffon, qui a publié un premier volume d'une histoire de la Lorraine : il loue comme mathématicien, et maltraite comme poète, M. Gautier, qui avait traduit en vers le quatrième livre de l'*Enéide*. Bexon dit qu'à cette lecture on se souvient qu'il y avait déjà un *Virgile travesti*. Ce jugement est outré. Le même écrivain a fait un poëme sur l'arc-en-ciel, où l'on trouve, entre autres vers :

« Pour vous, fils d'Apollon, c'est l'écharpe d'Iris,
« Pour Newton c'est un prisme au céleste lambris.

MM. Gautier et de Solignac corrigeaient mes essais poétiques ; j'ai tout brûlé : je regrette cependant un ouvrage en vers de neuf syllabes; cette mesure, admise dans la poésie italienne, est inusitée dans la nôtre ; on n'en connaît que très peu d'exemples dans quelques chansons.

La Lorraine a produit de savans théologiens, des érudits, des mécaniciens, etc., et d'autres hommes distingués, dont la vie a été recueillie par dom Calmet, dans un *in-folio* assez enflé ; mais ce pays semble avoir été frappé de stérilité poétique, quoique le peuple y soit gai, et quoique la fertilité du sol, la variété des sites, l'aspect riant des Vosges soient propres à enflammer l'imagination. Depuis Blaru, l'auteur trop vanté d'abord, ensuite trop décrié, de notre poëme épique *la Nancéide*, la Lorraine

ne peut guère montrer que Saint-Lambert, François de Neufchâteau, et surtout Gilbert, dont je fis connaissance à Nancy. Il était alors aigri contre l'Académie de cette ville qui avait refusé de l'admettre; il s'en vengea en poète, c'est-à-dire par des épigrammes, qu'il avait du plaisir à me communiquer. J'en citerai une qui n'est pas, je crois, dans le recueil de ses œuvres. L'Académie avait ajourné sa séance publique du 8 mars, à cause de la maladie de Louis XV; Gilbert fit courir le sixain suivant :

« Messieurs, vous êtes avertis
« Que demain notre académie
« Se proposait de décerner ses prix;
« Mais quand le deuil de la patrie
« A loin de nous chassé les ris,
« Peut-on donner la comédie? »

J'entrai dans la carrière littéraire en publiant l'*Eloge de la Poésie*, in-8° de 72 pages, couronné par l'Académie de Nancy. J'avais eu pour concurrent l'abbé Ferlet, déjà chargé de lauriers par cette Société, et qui, très piqué de n'avoir pas obtenu la palme, exhala son humeur dans une préface à la tête de son Mémoire qu'il fit imprimer. C'est le même qui a mis au jour, en deux volumes, un recueil d'observations sur Tacite; l'ouvrage est savant, mais, quand on est royaliste, pourquoi travestir des au-

teurs républicains? C'est ce que vient de faire également Sabatier (de Castres), en publiant ce qu'il appelle le *Véritable esprit* de J.-J. Rousseau.

En 1788 parut mon *Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*, in-8° d'environ 300 pages, couronné par l'Académie de Metz.

Le souffle de l'Éternel a dispersé les enfans d'Israël sur la terre ; mais cela ne justifie pas les cruautés des nations envers un peuple sur le cadavre duquel elles se sont acharnées, et dont l'histoire, depuis la dissolution de son corps politique, n'offre guère que des scènes de douleurs. Qu'on lise les dissertations de l'évêque Newton, les actes de barbarie exercés contre eux par Titus, et l'on verra si cet empereur méritait d'être appelé *les délices du genre humain* (1). J'examinai les causes de leur dégradation, et les moyens d'y remédier ; je réclamai tous les droits politiques et civils en faveur des juifs, et je tirai la même conséquence en faveur des protestans. Une correspondance sur cet objet s'était établie entre moi et le respectable Malesherbes. Je me rappelle que l'ouvrage faillit être arrêté, parce que j'y disais que *les gouvernemens n'ont pas de morale* ; à la honte de l'Europe, le divan

(1) Voir, Newton, *Dissertations sur la prophétie*, dissertation 20, partie 3e, t. II, page 313.

était la seule exception, suivant Peyssonnel, que j'ai beaucoup connu. Les gens de lettres furent touchés de voir un curé catholique se constituer le défenseur d'une nation proscrite, et l'ouvrage obtint l'accueil le plus flatteur, en Angleterre surtout, où l'on en donna une bonne traduction (1).

Basnage a fait, en quinze volumes, une histoire partiale et très incomplète du peuple juif depuis la dispersion : j'avais entrepris une histoire nouvelle, qui eût en partie comblé les lacunes et rectifié les erreurs de Basnage; surtout j'aurais réfuté ses mensonges sur saint Cyrille, déjà relevés par l'abbé Goujet. La révolution vint interrompre ce travail. M. de Dohm, envoyé de Prusse au congrès de Rastadt, aujourd'hui plénipotentiaire de Westphalie en Saxe, qui a été en Allemagne le défenseur des juifs, m'avait offert ses manuscrits ; à mon tour, je lui ai offert les miens : il est, me dit-il, trop âgé pour suivre son plan, et quant à moi, d'autres travaux commencés me laissent le regret de ne pouvoir continuer le premier; mais du moins j'ai atteint mon but. J'étais venu à l'Assemblée constituante avec la résolution d'y plaider la cause des juifs ; j'y dénonçai les vexations exercées contre ceux d'Alsace, dont une centaine de familles avaient été ré–

(1) *An essay on the physical*, etc. London, 1789, in-8°.

duites à fuir en Suisse pour échapper au massacre. Toutes les synagogues de France, dont plusieurs firent pour moi des prières publiques, me votèrent des remercîmens, y compris les juifs avignonnais et bordelais; ceux-ci m'écrivirent une longue épître qui a vu le jour (1). Mes efforts ont été couronnés par l'adoption politique des juifs français. Ils seraient entièrement régénérés, s'ils avaient déployé, pour l'éducation de leurs enfans, le même zèle que ceux d'Allemagne, qui cependant, si l'on excepte la Westphalie et quelques coins de la Bavière, ne jouissent pas encore des mêmes droits. Quelques individus des nôtres sont entrés avec succès dans la carrière des sciences. Au lycée de Mayence, deux enfans d'Israël, Anskel et Ferkem, professent, le premier la physique, le second les mathématiques transcendantes; quelques autres ont appris à manier la charrue; mais l'habitude héréditaire du brocantage, auquel les a réduits la persécution, est le plus grand obstacle à ce qu'ils deviennent laboureurs, eux dont les ancêtres, en Palestine, toujours voués aux travaux champêtres, ne connurent que momentanément le commerce, lorsqu'on vit la flotte de Salomon cingler d'Aziangaber à Ophir.

J'ai eu le plaisir de voir à côté de moi, sur le siége lé-

(1) Voir un extrait de cette lettre aux *pièces justificatives.*

gislatif, des protestans, des nègres, des sang-mêlés, mais, à mon grand regret, pas un juif.

Au Sénat j'avais mis sur les rangs, pour le Corps législatif, *Furtado* de Bordeaux, qui depuis a présidé le congrès des juifs convoqués à Paris; il fut écarté par des concurrens ou plus dignes ou plus connus.

Les juifs de Hollande, inquiets sur le sort qui les attendait, lors de la nouvelle organisation politique de ce pays, m'avaient invité à reprendre la plume en leur faveur. D'après une conférence avec l'ambassadeur batave, je leur fis dire d'être sans crainte, et leur espérance fut tellement justifiée, que plusieurs furent élus membres de l'Assemblée nationale de Hollande; entre autres, d'Acosta, qui en fut président.

Ici s'intercale naturellement le récit de ce qui m'arriva, lorsque entouré des juifs d'Amsterdam les plus distingués, tels qu'Acosta, Cappadoce, savant médecin, Asher, avocat, etc., j'allai, sur leur invitation, visiter les synagogues portugaises, allemandes et celle qu'on nomme *Felix Libertate*. Il a fallu, assis au milieu des *Parnassim*, entendre les harangues des rabbins qui, au nom de leurs frères, m'adressaient des remercîmens et des félicitations. Le christianisme, leur répondis-je, m'apprend que tous les hommes sont mes frères; que, quelle que soit la disparité de religion, je dois les aimer, les aider; comme

membres du corps politique, ils ont tous les mêmes droits : d'ailleurs, l'Eglise catholique envisage avec une tendre impatience, dans l'avenir, le moment qui doit amener sous l'étendard de la croix les restes épars d'Israël. J'entendis mon nom intercalé dans les strophes hébraïques d'un cantique d'actions de grâces. Cela prouve au moins que chez eux sont anéanties ces haines, si improprement nommées *religieuses*. Au commencement du dix-neuvième siècle, cette effusion de bienveillance de trois synagogues envers un évêque catholique, est un trait auquel applaudiront également la religion et la philosophie.

Dans un voyage postérieur en Allemagne, j'ai recueilli d'autres témoignages d'affection chez les juifs de Franc-fort-sur-le-Mein, de Berlin et surtout de Dessau et de Seezen ; dans ces dernières villes, sous le nom modeste d'écoles, ils ont des lycées où j'ai admiré les talens des maîtres et les progrès des élèves. On a tellement à cœur que leur intelligence franchisse le cercle étroit des idées commerciales, qu'on travaille sans cesse à les en éloigner. Ceux de Seezen ont chacun un petit jardin, et Jacobson, fondateur de ce lycée, se propose d'établir une colonie de juifs agricoles dans un vaste domaine dont il projette l'acquisition.

Pour éveiller le zèle de ceux de France, encourager ceux d'Allemagne et de Hollande en invoquant sur eux la

bienveillance des gouvernemens, j'ai publié, sous le titre d'*Observations nouvelles*, divers opuscules qu'on s'est empressé de traduire en langues hollandaise, allemande et italienne. Une partie de la version italienne est due au patriarche de Venise, Gamboni, avec des notes en faveur de ceux de cette contrée. La conduite louable de ce prélat forme un contraste parfait avec le réglement, ou plutôt le joug, que vient d'imposer le prince primat de Francfort. Il soumet les rabbins à l'examen du consistoire luthérien; pour être juste, il fallait soumettre celui-ci à l'examen des rabbins. Cet article est un des plus raisonnables. Presque tous décèlent l'intolérance luthérienne qui a présidé à la rédaction de cette ordonnance, monument tyrannique digne de la stupidité du moyen âge, sous un prince qui est en avant de son siècle. C'est là le compliment textuel que j'ai fait à M. de Dalberg : dans une lettre qu'il m'écrivait en 1806, il se félicitait d'avoir le premier donné aux princes allemands l'exemple de la tolérance en supprimant le péage qui assimilait les juifs aux animaux à pied fourchu. Il n'a pas rétabli ce péage, mais, à cela près, pouvait-il faire plus que de publier un décret qui heurte toutes les notions du bon sens, de la justice et de la charité?

J'aurai toujours une prédilection pour ce peuple, dépositaire des archives les plus antiques, des vérités les

plus sublimes, les plus consolantes ; qui, depuis dix-huit siècles, se traînant dans tous les coins de la terre pour y mendier des asiles, calomnié, chassé, persécuté partout, existe partout, dont l'histoire, écrite en caractères de sang, accuse la cruauté des nations, et qui, dans les temps déterminés par l'éternel, doit consoler l'Église de l'apostasie de la gentilité.

Pour ne pas anticiper davantage sur les événemens, et mettre de l'ordre dans ces *Mémoires*, je les partage en trois sections : ecclésiastique, politique et littéraire ; des anecdotes piquantes feront oublier la stérilité du sujet ; sur un canevas très mesquin peut se placer une broderie qui ait quelque valeur.

CHAPITRE III.

MA VIE LITTÉRAIRE.

La vie d'un homme de lettres, qui est simultanément fonctionnaire public, n'est pas exclusivement dans ses écrits : elle se compose encore des actes par lesquels il a secondé les développemens de l'esprit humain, la marche progressive des arts et la diffusion des lumières, dans la sphère où l'a placé la Providence.

Lorsque la Convention livrée au brigandage ne permit plus à la raison l'accès de la tribune, lorsque le blasphème, les déclamations furibondes et les paroxismes de la frénésie y remplacèrent le langage de l'humanité et de la sagesse, le Comité d'instruction publique me parut le seul où quelque bon sens s'était réfugié, et celui dont les travaux étaient plus analogues à mon goût ; mais là aussi était l'ombre au tableau.

J'ai entendu tels membres de ce comité nous dire crûment que l'instruction publique était inutile ; qu'il fallait

seulement enseigner aux enfans à lire dans le *grand livre de la nature*; et quand je les pressais de développer cette sentence et d'en donner une traduction commentée, j'étais sûr d'entendre débiter des inepties, à moins qu'ils ne se fâchassent pour se dispenser de déraisonner.

Tel autre assurait qu'il était dangereux, à cette époque, de préconiser la vertu, parce qu'elle inclinait au *modérantisme*. Rappelez-vous qu'alors des assassinats judiciaires traînaient journellement une foule de victimes innocentes à l'échafaud; lorsqu'enfin on consentit à entendre parler de morale, on y joignit l'épithète *républicaine*, comme s'il pouvait exister une morale monarchique.

Léonard Bourdon, trop connu dans l'affaire d'Orléans, auteur d'une espèce de drame, inspiré par le blasphème et rédigé par la bêtise, Léonard Bourdon, alors en crédit par ses liaisons avec les bourreaux politiques, avait à cœur de faire exclure les prêtres de l'enseignement, et d'affecter la pension et la maison curiale à un instituteur dans chaque *commune*; car *paroisse* était devenu un terme contre-révolutionnaire. La Convention décréta ce projet; en conséquence, des presbytères furent expulsés les pasteurs, dénoncés aux Comités révolutionnaires, souvent par des maîtres d'école. On y installa ces magisters, presque tous ignorans et crapuleux, qui dévastaient les maisons et percevaient un traite-

ment sans fonction; car toutes les ames honnêtes répugnaient à leur envoyer des enfans. Surtout, ils avaient grand soin de ne leur parler de religion que pour la ridiculiser, de ne pas prononcer le nom de Dieu, *d'empêcher qu'ils n'apprissent à le prier.* Dans quelques écoles, on faisait faire le signe de la croix au nom de Marat, Lazowski, etc.

J'ai mentionné ailleurs la création du calendrier nouveau, inventé par Romme pour *détruire le dimanche:* c'était son but, il me l'a avoué; le dimanche, lui disais-je, existait avant toi, il existera après toi. Quand il connut mes écrits contre la translation du dimanche au décadi, il vint me déclarer que de moi dépendait l'existence du décadi.

Mais ici s'intercale à merveille une anecdote plaisante concernant ce calendrier. Romme, d'après ses calculs et ceux des astronomes qu'il avait consultés, découvrit que dans trois mille six cents ans l'année ne devait pas être bissextile; en conséquence, il vint au Comité, dont il n'était plus membre, nous faire un rapport sur cet objet et présenter un projet de loi. « Tu veux donc, lui dit quelqu'un, nous faire décréter l'éternité? » Je demandai l'ajournement à trois mille six cents ans, et l'ajournement passa. Romme demanda qu'au moins, pour l'honneur de l'astronomie, on imprimât le rapport; ce qui fut accordé.

Au comité, j'étais réduit sans cesse à lutter contre des projets dictés par la haine anti-religieuse. Empêcher le mal, c'était déjà faire quelque bien; ainsi, je fis mettre au néant une demande de Pontard, renvoyée par le Comité de salut public à notre Comité, qui, à son tour, renvoya l'affaire à une commission dont je me fis nommer membre, puis rapporteur. Pontard offrait de rédiger un journal contre la confession. Je fis sentir que c'était un outrage à la liberté des cultes, et quoiqu'alors dans toute la France on les foulât aux pieds, mon avis fut adopté. Mais plusieurs fois il arriva que pour s'épargner la peine de lutter contre moi, lorsque j'avais manifesté ma résistance sur des propositions hideuses ou absurdes, on les ramenait à une discussion simulée, pour les faire admettre lorsque j'étais forcément absent par maladie, ou pour aller au Comité de sûreté générale intercéder en faveur de malheureux persécutés, la plupart gens de lettres et prêtres dissidens. Par ce stratagème furtif, un jour le Comité invita Ginguéné à insérer dans sa *Feuille villageoise* un article sur la cruauté religieuse; on y ressassait l'histoire répétée cent fois, et cent fois réfutée, de tous les massacres dont ces messieurs font honneur à la religion catholique, et que la religion catholique abhorre. Un tirage très nombreux avait été ordonné pour inonder la France de cette stupide calomnie.

Les Parisiens, en général, ne voyent que leur cité; on dirait qu'à peine se doutent-ils que la France ait d'autres villes, ou du moins qu'à leurs yeux ce sont des points imperceptibles : ils ont l'ineptie de prétendre, et la généralité des Français a l'ineptie de croire, qu'à Paris seul on trouve de grands talens. Une conséquence de ce préjugé est de vouloir accaparer tous les monumens, et comme cet esprit domine dans les académies et comités littéraires de la capitale, composés de membres, la plupart habitans de Paris, des relations habituelles avec le ministère leur facilitent les moyens d'extraire de tous les dépôts qui sont en France, ce qui tente leur convoitise.

J'avais sans relâche combattu cette manie, aussi injuste qu'impolitique, de dépouiller tous les départemens. Les productions du génie et les moyens d'instruction sont la propriété commune; ils doivent être répartis sur la surface de la France comme les réverbères dans une cité; mais on veut tout accumuler ici. Arras possédait une Bible des premières éditions de Mayence; j'avais empêché qu'Arras ne fût volé; pendant mon absence, le comité décida en faveur du vol. J'avais demandé à certaine époque qu'on recherchât à Metz un manuscrit inédit de *Drouin*, abbé de Saint-Pierremont, sur l'histoire du Pays au dix-septième siècle; à l'instant on le fait venir pour l'envoyer à l'Arsenal, où personne ne le consulte.

N'a-t-on pas vu le Comité de salut public enjoindre à tous les dépôts nationaux d'expédier pour Paris toutes leurs cartes géographiques? On a peine à concevoir un tel délire; n'ai-je pas vu de Lyon envoyer à Paris des exemplaires de *Boileau* et de *Buffon*? N'ai-je pas ouï des sculpteurs, des peintres, émettre en principe que tout ce qui est unique en son genre doit être à Paris? d'où il résulte qu'ici doivent s'accumuler tous les tableaux et toutes les statues, à moins qu'on ne trouve le secret de les multiplier comme les livres et d'en donner des éditions. De là cet entassement de chefs-d'œuvre, dont la multitude est telle qu'on leur accorde à peine un léger coup d'œil. On faisait le voyage d'Anvers pour voir les *Rubens*; ici ils sont presque oubliés dans la foule. A la tribune des Cinq-Cents je me souviens d'avoir mécontenté les Parisiens, en disant que s'il était en leur pouvoir, ils feraient venir ici le *Pont du Gard*, la *Maison carrée* et les *Arènes de Nîmes*.

Le besoin d'instruction publique commençait à se faire sentir, quand Robespierre vint emphatiquement proposer à la tribune le projet de défunt *Le Pelletier*, concernant l'éducation communale. Par là on faisait de la France une nouvelle Sparte, et appliquant à trente millions d'hommes le régime d'une petite ville de la Grèce, tous les enfans devaient être enlevés à leurs parens et *parqués* dans

des écoles. Le premier j'attaquai ce projet, dont l'ineptie fut également combattue par Defermont, Fourcroy, Thibaudeau, etc.; cette levée de boucliers contre un homme alors tout puissant n'était pas un moyen de sûreté pour moi.

On proposa d'ouvrir un concours pour la composition de livres élémentaires. Chargé de ce rapport et de plusieurs autres, je profitai des occasions pour transmettre par cette voie à l'opinion publique quelques idées propres à contrebalancer les effets désastreux de tant d'autres discours émanés de la même assemblée.

On se rappelle que des furieux avaient proposé d'incendier les bibliothèques publiques. De toutes parts on faisait main basse sur les livres, les tableaux, les monumens qui portaient l'empreinte de la religion, de la féodalité, de la royauté; elle est incalculable la perte d'objets religieux, scientifiques et littéraires. Quand la première fois je proposai d'arrêter ces dévastations, on me gratifia de nouveau de l'épithète de *fanatique;* on assura que, sous prétexte d'amour pour les arts, je voulais sauver les *trophées de la superstition.* Cependant tels furent les excès auxquels on se porta, qu'enfin il fut possible de faire utilement entendre ma voix, et l'on *consentit* au comité à ce que je présentasse à la Conven-

tion un rapport contre le *vandalisme*. Je créai le mot pour tuer la chose.

L'accueil qu'obtint cette tentative m'encouragea, et ce premier rapport fut suivi de plusieurs autres sur le même sujet, à la suite desquels je fis décréter des mesures répressives contre les coupables. Mais encore fallait-il ménager l'amour-propre irrité de députés qui eux-mêmes avaient été les provocateurs ou les exécuteurs de dévastations. On m'aurait jeté à bas de la tribune si j'avais révélé toutes leurs turpitudes, ou celles de leurs complices, membres de diverses autorités épurées, c'est-à-dire composées, par les députés en mission, d'hommes stupidement barbares. En voulez-vous des preuves? Du sein du Comité j'expédiais journellement une multitude de lettres relatives aux livres et aux monumens. L'administration du district du Blanc, département de l'Indre, me marquait que, pour assurer la conservation d'une bibliothèque, elle avait fait mettre les livres dans des tonneaux. Une autre administration avait fait apposer le scellé sur une serre-chaude, et comme on peut le croire les plantes avaient péri. Une autre à qui je demandais des détails sur les monumens des arts de son arrondissement, me répondait qu'elle n'avait qu'une tuilerie.

Le marteau des barbares dégradait les superbes basi-

liques élevées par la religion. On sait que des statues colossales des pères de l'Église, disposées circulairement au pourtour extérieur du dôme des Invalides, appelaient de loin l'œil du voyageur ; quinze cent mille francs avaient été dépensés pour dégrader ce monument et abattre ces statues. Je dénonçai le fait à la Convention ; je me fis enjoindre l'ordre de vérifier les faits afin de punir les auteurs de ce massacre monumentaire. Eh bien ! tous mes efforts ne purent arracher qu'un arrêté d'après lequel les coquins étaient innocens.

Mon zèle me valut beaucoup d'outrages et de menaces. J'étais un *fanatique aristocrate ;* comment en douter, puisque chez le stathouder les premiers ouvrages trouvés sur sa table par Portier (de l'Oise) étaient mes rapports sur le *vandalisme ?*

Une chose assez plaisante, c'est que ce terme nouveau a causé en Allemagne une dispute littéraire. Meyer, de Hambourg, s'en était servi après moi dans ses curieux *fragmens sur Paris*, traduits en francais par Dumourier. Des savans estimables, nés dans cette partie de l'Allemagne, d'où sortirent jadis les Vandales, prétendirent que l'acception donnée par moi au terme *vandalisme* injuriait leurs ancêtres, qui étaient guerriers, mais non destructeurs. Un littérateur profond, Boettiger, intervint dans la dispute, et par un écrit sur l'état de la littérature

et des sciences en France (1), accompagna de notes érudites mes rapports sur le vandalisme. *Adhuc sub judice lis est.* A mes yeux la chose n'est pas problématique; d'ailleurs l'expression nouvelle créée par moi a été sur le champ naturalisée dans toutes les langues cultivées de l'Europe, et fussé-je tombé dans une erreur, il ne serait plus en mon pouvoir de la rectifier.

La conservation des immenses dépôts de livres recueillis dans les communautés religieuses de Paris, avait fait créer un *bureau de bibliographie;* sous l'Assemblée constituante il était dirigé par Dormesson, bibliothécaire du roi, avec lequel j'étais lié; nous avions ensemble comparé son projet d'organisation des bibliothèques de Paris avec celui de Mercier Saint-Léger, qui voulait en former pour chaque grande démarcation des connaissances humaines; ainsi nous aurions une bibliothèque de beaux-arts, une de jurisprudence, etc. Ce comité avait lentement continué, ou plutôt traîné ses efforts, et, d'après le plan établi, je calculais que sa besogne pourrait se prolonger pendant quarante-cinq ans. Je proposai un plan nouveau, qui devait amener la fin du travail dans neuf mois. Ce fut l'objet d'un rapport curieux qu'on

(1) Voir *Neue Bibliothek der schœnen Wissenchaften*, Leipzig, 1795, p. 5, et *le Mercure allemand* de 1795.

a traduit en anglais à Philadelphie; mais l'organisation du Directoire ayant placé ce comité dans les attributions du ministère de l'intérieur, on ne voulut pas même s'y mettre au fait de la besogne, qui, à la vérité, n'était pas toujours amusante. Elle aurait été suivie avec ardeur et annoncée avec emphase, si elle avait offert de quoi faire briller l'amour-propre; malheureusement, elle n'était qu'utile, et telle est la cause qui fait échouer tant de vues saines.

J'appliquai ensuite aux jardins botaniques de divers départemens les mêmes principes de conservation, et j'obtins des fonds pour leur entretien; mais aucun établissement de ce genre n'inspirait un intérêt aussi vif que le muséum d'histoire naturelle de Paris. Dans un instant de démence, quelques barbares y avaient détruit le buste de Linnée, placé sous le beau cèdre du Liban, parceque de ces mots : *Carolus a Linneo*, ils avaient conclu que c'était *Charles IX*. Daubenton n'avait obtenu au Comité de surveillance de son arrondissement un certificat de civisme que comme auteur d'un ouvrage sur les bergers et comme étant berger lui-même; mais en général ce muséum, par la réputation de ses célèbres professeurs, par des services multipliés, commandait le respect, et à travers les orages non seulement il fut intact, mais il obtint même par les soins du comité de vastes moyens d'agrandisse-

ment. J'aurais désiré qu'il fût secondé par des établissemens auxiliaires et qu'on lui donnât pour annexes d'autres jardins nationaux, celui de Montplaisir à l'Isle de France, ceux de Charlestown, de la Gabrielle en Guyane, du cap Français, etc.; qu'on formât un dépôt à Bordeaux, la seule des cités maritimes placée sous le 45me degré de latitude, à une distance égale des climats glacés et des climats brûlans, et qui, par le canal de Languedoc et l'Océan, pourrait recevoir toutes les productions du globe.

Jusqu'à l'époque de la Convention il était inouï dans les fastes du crime le projet de détruire tous les monumens du génie. Doit-on être surpris, que, dans la même proscription, elle ait voulu comprendre les savans? Le titre d'*académicien* devint une injure, à tel point que ceux qui en avaient été revêtus n'osaient plus se dire qu'*artistes*. Lagrange, Guyton-Morveau, Borda, et ce savant Vicq-d'Azir que tant de fois j'ai consolé et qui n'est mort que de la crainte d'être traîné à l'échafaud, étaient *artistes*.

Beaucoup de gens de lettres, pensionnaires de la cour, ou liés avec des courtisans, s'étaient montrés peu favorables à une révolution que plusieurs avaient provoquée par leurs ouvrages; de là, une espèce d'anarchie dans les sociétés savantes. A l'Académie des inscriptions, très peu avaient suivi Bitaubé et Dupuy dans les rangs des patriotes.

Champfort, l'un des *quarante*, dans un écrit très piquant, montrait au public sa compagnie comme toujours prête à ramper devant la puissance, et demandait la suppression des académies (1). Monge tenait le même langage : une défaveur assez générale planait sur toutes les corporations, à plus forte raison sur celles qui paraissaient rénitentes au nouvel ordre politique. Le Comité entrevit qu'au premier jour, sur la demande de quelques députés, la Convention férait main basse indistinctement sur toutes les académies, dont les membres seraient, par là même, désignés à la persécution.

Déjà languissaient, ou dans les cachots, ou cachés, ou en fuite, une foule d'hommes distingués : Anisson, Bitaubé, Broussonnet, Boncerf, Bélanger, Brunck, Barthélemy, Cassini, Champfort, Dessaux, Delandine, Fleurieu, François de Neufchâteau, Lafosse, Florian, Léfèvre-Laroche, Girey-Dupré, Ginguené, La Harpe, Hennebert, Matron, Noël, Marmontel, Mauduit, Nivernois, Oberlin, Palissot, Piccini, Rœderer, Robert (le peintre), Rouget de Lille, Sicard, Sage, Sainte-Croix, Suvée, sir John Crevecœur, Secondat, Volney, miss Williams; tout ce qu'il y avait de gens sensés au Comité furent d'avis que, pour conserver les hommes et les choses, il fallait avoir

(1) Voir son *Mémoire sur les académies*.

l'air de céder aux circonstances, et proposer nous-mêmes la suppression des Académies, en exceptant celle des Sciences, celle de Chirurgie, et les Sociétés de Médecine et d'Agriculture. (Récemment j'avais obtenu 24,000 francs pour celle-ci.) On ordonnait aux autres de présenter des projets de réglemens plus conformes aux principes de la liberté, et qui, partant, ne fussent pas souillés des titres de *protecteurs*, tandis que la loi seule doit protéger ; ni des titres d'*honoraires*, car c'est l'homme et non la place qui doit figurer dans ces sociétés. Lavoisier était venu conférer avec moi sur ce plan et l'approuvait. Malgré moi j'étais chargé du rapport ; mais la Convention, fabriquant des décrets avec autant de facilité que des assignats, ne voulut admettre aucune exception, et prononça la destruction de toutes les sociétés scientifiques et littéraires.

Quelques années après, cette suppression servit de texte à un *Mémoire sur les Académies*, dans lequel l'auteur calomnie le Comité d'instruction publique, et surtout le rapporteur. Ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'il accuse de *vandalisme* ce Comité d'où émanèrent les mesures pour réprimer le *vandalisme*. Autrefois il adressait à ce Comité et au rapporteur des épîtres respectueuses pour les remercier de lui avoir fait accorder mille écus de gratification ; à la vérité, on n'avait pas accédé à sa de-

mande de prendre trois cents exemplaires de son *Monde primitif* pour les bibliothèques de districts.

Dans un mémoire en faveur de Dieu, qu'il appelle son *respectable client*, cet homme dit que la révolution française, comme les harpies du lac Stymphale, infecta tout ce qu'elle put toucher, le trône et l'autel, la morale et la religion (1); et cependant il est auteur d'un ouvrage dont il aura, sans doute, autant que possible, retiré les exemplaires, et qui est intitulé : *Défense de l'auteur de la philosophie de la nature* (in-8°, Paris, an II de la république). Il y déclare que le code de la *Montagne* est son Evangile, qu'il est un soldat de la *Montagne*, dont la sublime doctrine lui a appris que hors de son sein pas de salut; il est l'apôtre de la *Montagne* dont l'ouvrage survivra à tous les trônes, à tous les livres des hommes, etc. Le plus fougueux révolutionnaire n'écrivit jamais comme cet homme qui se croit au moins l'égal de Newton, et qui, dans son appartement, a sur son buste ce vers :

« Dieu, l'homme, la nature, il a tout expliqué. »

D'où il suit qu'il n'y a plus de livres à faire, les siens suffisent, et l'on ne voit pas pourquoi il en fait encore;

(1) *Mémoire en faveur de Dieu*, in-8°, Paris, 1803, page 61.

car précédemment *il a tout expliqué.* Un plaisant a cru que pour compléter le distique il fallait à ce premier vers associer le suivant :

« Et personne avant lui ne l'avait remarqué. »

Après cette digression sur M. Delisle de Sales, revenons aux sciences et aux savans.

N'ayant pu obtenir de la Convention qu'elle conservât diverses sociétés, et surtout l'Académie des sciences, nous entrevîmes dans un avenir douloureux la persécution dirigée contre les savans. Eh que n'avons-nous pu lui arracher des hommes comme Bailly, Lavoisier, etc.!

Un moyen se présenta pour contribuer à sauver les lettres et ceux qui les cultivent: ce fut de créer, subordonnément au Comité d'instruction publique, une *commission* des arts qui s'occuperait à rassembler tous les monumens de Paris et des environs, et qui aurait des relations actives dans les départemens ; elle se composait des savans les plus distingués, et les services qu'elle rendit sont incalculables. Pour seconder ses opérations, nous mettions ou faisions mettre en *réquisition* les gens de lettres cachés et endoloris dans les divers coins de la France. J'en avais dressé des listes ; je leur faisais expédier des lettres pour les charger de missions littéraires,

qui étaient pour eux des brevets de sécurité, et qui établissaient avec le comité, ou plutôt avec moi, des correspondances utiles. Je sus qu'Olivier et Bruguières s'étaient trouvés aux prises avec le besoin dans le cours de leur voyage en Perse: je fis retentir ce scandale à la tribune, et le *Moniteur* leur apprit en Orient, ainsi qu'à Fauvel, occupé à parcourir la Grèce, qu'ils avaient des amis dans l'Assemblée nationale; je consolais autant qu'il m'était possible les hommes éclairés, surtout par la perspective d'un avenir moins orageux.

Bientôt après le moment parut opportun pour proposer à la Convention d'encourager et de récompenser des hommes qui s'estimaient trop heureux d'être à l'abri de la persécution: au nom du comité je présentai le rapport, et d'emblée j'obtins que cent mille écus, affectés à cet objet, leur seraient distribués. Cette répartition aurait pu être mieux faite, mais ce n'est pas ma faute. Sur ma demande intervint un autre décret qui autorisait les gens de lettres, savans et artistes, à cumuler des traitemens, jusqu'à la concurrence de douze mille francs; le vénérable Pingré fut des premiers à jouir de cet acte de justice.

Insensiblement l'opinion publique, rectifiée plutôt par le malheur que par la réflexion, comme cela arrive toujours, réagissait sur la Convention, et la honte des excès

autorisés ou tolérés par elle, ouvrit l'espérance de lui faire admettre quelques institutions relatives à l'instruction publique ; de là des décrets en faveur des bibliothèques nationales ; de là l'établissement de l'Institut, des écoles normales et centrales ; des écoles pour les langues orientales, des écoles de santé, des mines, de l'École polytechnique, des écoles pour les sourds et muets, de celle des aveugles, du Conservatoire de musique, de celui des arts et métiers, du Bureau des longitudes, etc. Je dois dire que Fourcroy, Prieur (de la Côte-d'Or), Villars, Mathieu, Guyton, Lakanal, Thibaudeau, etc., ont déployé constamment du zèle et des lumières pour ces institutions.

Un *bureau des longitudes*, dont l'Angleterre avait donné l'exemple, manquait à la France ; le comité me chargea à ce sujet d'un rapport, que je soumis préalablement à Lagrange, Laplace, Delambre et Lalande, qui l'approuvèrent. Eh bien, ce dernier, dans l'*Histoire de l'astronomie pour l'an III*, imprima que Lakanal avait établi le Bureau des longitudes. J'en ai ri et le nom de Lalande dispense de toute réflexion.

Le *Conservatoire des arts et métiers* a rassemblé dans un vaste et magnifique local ouvert au public, les machines et les instrumens perfectionnés de tous les arts et métiers, avec des échantillons de produits des manufactures tant na-

tionales qu'étrangères. Il est dirigé par cet excellent et modeste Molard, auquel ont été adjoints Montgolfier, Leroi et Conté. La France regrette la perte des deux derniers. Ce conservatoire est unique en Europe, et je me félicite d'avoir lié mon nom à ces deux établissemens.

Tandis qu'en France nous travaillions à essuyer les pleurs du génie, à ranimer les connaissances utiles, je sentis l'importance d'établir dans les pays étrangers, par l'entremise des agens diplomatiques et commerciaux de la république, une correspondance littéraire qui avait un double objet : 1° De pomper chez les autres nations toutes les inventions utiles pour les disséminer rapidement chez nous ; 2° de faire venir tous les bons ouvrages qui avaient paru, et dont nous étions sevrés depuis le commencement de la guerre avec la plupart des puissances de l'Europe ; 3° de détruire les impressions fâcheuses conçues chez celles-ci d'après les dévastations qui avaient désolé la France et dont les émigrés avaient encore exagéré le tableau. En conséquence je me fis autoriser par le comité à diriger ce travail avec le commissaire ou ministre des relations extérieures. Je désirais même qu'on fît entrevoir aux agens un moyen de considération littéraire, d'amélioration de leur sort et d'ascension aux places, dans le zèle qu'ils déploieraient à seconder nos vues. Plusieurs s'y prêtèrent avec empressement, Adet, d'Hermand,

Miot, Belleville, mais surtout Cacault, Reinhardt, Noël, Descorches et Félix Beaujour, consul à Salonique.

Leur entremise procura des livres, des manuscrits, des mémoires et d'autres objets intéressans sur plusieurs branches de connaissances utiles, telles que sur la manière d'extraire l'huile des olives, par Presta; sur l'histoire des polypes, par Cavolini; sur la savonnerie, la rubanerie, la fabrique des lainages, la manière de perfectionner la presse des draps, l'art de filer les soies à froid, la préparation des fers dits *rondins*, l'art du terrassier, la botanique, la culture du gramen, cultivé à Signo près Florence pour faire des ouvrages en paille; la filasse et la toile de genêt, les briques flottantes dont Fabbroni a retrouvé la composition, la natation, les *sunday schools* en Angleterre, la pépinière diplomatique de Berlin, les écoles normales de Leipzig et des pays autrichiens, l'institut oriental du collége Thérésien à Vienne, les écoles pour le Drogmanat, etc., etc., etc. Que de choses utiles on pourrait obtenir à peu de frais par ce genre de correspondance, qui, dans tout pays, devrait être une partie intégrante du ministère des relations extérieures!

Volney, menacé de la persécution, voulut s'y soustraire en visitant les Etats-Unis; nous lui en facilitâmes le voyage; Dombey, après un séjour de dix ans au Pérou, voulut aller botaniser dans l'Amérique septentrionale:

nous le chargeâmes de porter à Jefferson des étalons du nouveau système des poids et mesures.

Une adresse de la Convention nationale, du 18 vendémiaire an III, rédigée par Cambacérès, aujourd'hui archichancelier, fut traduite en arabe. J'en fis expédier des exemplaires, ainsi que de tous les rapports concernant les sciences et les arts, aux sociétés savantes et aux orientalistes les plus distingués des différentes parties du globe; les Etats-Unis, Batavia, Calcutta, etc., ne furent pas oubliés.

Plusieurs objets nouveaux avaient attiré l'attention du comité, qui m'avait chargé de les traiter: tels que les inscriptions des monumens publics, les dénominations topographiques, l'établissement de fermes expérimentales, et un ouvrage sur les *arbres de la liberté* où, dans quelques phrases, j'ai franchi les bornes de la modération démocratique; mais la haine de la royauté les dictait. La Chétardie, en pareil cas se serait justifié, en disant: « Quelque sagesse qu'on ait, elle ne suffit pas pour vivre « tranquillement avec des fous. »

La plupart des grands états de l'Europe, outre la langue nationale, familière à tous les hommes dont l'éducation a été soignée, ont une foule de patois ou idiomes locaux. L'Italie en abonde; on en a donné des échantillons dans un volume de pièces en vers, sur la mort

d'un chat. L'Espagne a les patois de Valence, de Catalogne, etc. Les Allemands en ont une multitude. En Angleterre des érudits ont publié des glossaires provinciaux ; Grosse est de ce nombre. Je doute que ces idiomes soient aussi multipliés qu'en France, où, d'après la circonscription actuelle, on compte plus de trente millions d'individus, dont six millions à peu près parlent la langue nationale, quoiqu'un plus grand nombre la comprenne. Ces jargons sont une barrière contre la diffusion des lumières ; ils maintiennent chez le même peuple des formes hétérogènes et des disparates sur lesquelles les gouvernemens ne doivent pas être indifférens. Je proposai à la Convention, comme mesure politique, des moyens pour faire disparaître graduellement ces idiomes et universaliser la langue française. L'ouvrage reçut un tel accueil, qu'on en décréta l'envoi à toutes les communes de la république.

Par les opérations qu'on vient d'indiquer se sont établies successivement et à des époques plus ou moins distantes, des relations entre moi et des savans de diverses contrées, tels que MM. Sneedorf, Engelstorf, Muller, Thorlacius, Bugge, Fabricius, Lehmann, Wadstrom, Kovatz-Martyny, Dereser, Oberthur, Zirkel, Postel, Eichhorn, Planck, Stæudlin, Heyne, Reuss, Beckmann, Martens, Henke, Rehberg, Bendavid, Schlichtegroll,

Ersch, Bertuch, Erhard, Campe, Justi, Hartman, Friedlænder, Schottlænder, Frænkel, Mathiæ, Trallez, Meyer. Olivier, Usteri, Weiss, Stapfer, Ith, Fellenberg, Fabbroni, Vassali, Buniva, Regis, Nicolaï, Onde de Fortis, Aldini, Georgi, Farges-Davanzati, Solari, Ricci, Filippo Re, de Lugo Cornidez, Cabrera, madame de Montijo, mademoiselle d'Eon, miss Hannah Adams, Joel Barlow, Fulton, lord Lansdown, Marsden, Thomas Muyr, David Williams, Gregori, Hamilton, Henley, Vaughan, etc., etc.

Une anecdote singulière se rattache à ce dernier nom. Vaughan, né à la Jamaïque, membre du parlement d'Angleterre et dévoué à la France, y vint dans les temps les plus orageux de la terreur, prit les noms de *Jean Martin*, et résida plusieurs années à Paris, connu seulement de cinq à six personnes : *religion et liberté*, tels étaient les objets constans de ses méditations et de ses travaux ; sur le premier article il fit, en anglais, un ouvrage assez mal rendu en français, par Blachon, ministre protestant, sous ce titre : « *De l'état politique et économique de* « *la France sous la Constitution de l'an III, tra-* « *duit de l'Allemand*, in-12. » Ceci était une pure supposition : Vaughan avait tout à craindre pour ses biens et sa famille en Angleterre, si le gouvernement britannique, qui le croyait dans les Etats-Unis, avait su qu'il était

en France. Pour mieux dérouter les conjectures, un autre stratagème fut employé : dans une fête de la fondation de la république à Strasbourg, on supposa que le citoyen *** était l'auteur de l'ouvrage dont il s'agit, et on lui décerna des remercîmens, ainsi qu'il est dit dans un almanach du Bas-Rhin. Un jour quelque bibliographe qui l'aura lu, s'applaudira d'avoir découvert le véritable père de l'*État politique et économique*, etc., et néanmoins il sera dans l'erreur.

Vaughan avait composé un livre anglais intitulé : OF TWELVE SCRIPTURAL PROPHECIES, etc. : c'était un commentaire sur Daniel et l'Apocalypse, dont il appliquait les prédictions à la révolution française, d'après ses idées protestantes. Quand l'impression fut terminée, il trouva que l'ouvrage était trop imparfait pour être publié, et fit détruire toute l'édition sans se réserver même un exemplaire. L'imprimeur assure que l'unique existant est celui qu'il m'avait donné. Vaughan est actuellement à Kennebek, état du Maine, en Amérique.

Outre mes liaisons avec les savans et les gens de lettres de Paris, dont la plupart sont membres de l'Institut, pendant deux ou trois ans je fus en relation habituelle avec ceux des départemens : Delandine, Liotard, Villars, Gonan, Gérard, Desèze, Bernadeau, Latapie, Puymaurin, Castillon, Picot de Lapeirouse, Lefrançais, Lainé,

Beauchamps, Peignot, Bérenger, Chalumeau, Durival, Willemet, Mathon de Lacour, Brunck, Erman, Hermans, Oberlin, Petersen, Pfeffel, Grunwald, Achard, Rozier, Lestiboudois, Boucher, Gourdin, Le Grand-Laleu, Bertholon, Poiret, etc.; de là des renseignemens curieux et des mémoires manuscrits, dont le dépouillement, si j'avais le loisir de m'en occuper, fournirait plusieurs volumes de variétés extrêmement piquantes, surtout en compulsant également ma vaste correspondance avec les savans occupés de connaissances religieuses, tels que Solari, Degola, Carnega, Palmieri, Veiluva, Gautier, Ricci, Devecchis, Lissoir, Guenée, Poirier, d'Allègre, Ith, Cestari, Mouton, Rau, Munter, Geregui, Cabrera, Blessig, Spanzotti, Berganeini, Lugo, Butler, Berington, et avec ceux qui se sont occupés comme moi de l'abolition de l'esclavage, tels que Clarkson, Grandville-Sharp, Wadstrom, Marsillac, Milner, Pemberton, les sociétés américaines, etc.

A une époque où j'envisageais comme probable de voir les scellés apposés sur mes papiers, je livrai au feu une multitude de lettres politiques qui, sous des tyrans, pouvaient compromettre ceux qui les avaient écrites et avec lesquels j'avais été lié; les généraux Custines, Biron, Brunet, Beauharnais, les ministres Lebrun, Clavière, Rolland, etc.

Depuis l'organisation de l'Institut national, indépendamment des écrits mentionnés précédemment, j'ai lu à cette société : 1° La *Réfutation de la théorie de Godwin sur la reconnaissance*; dans mon voyage d'Angleterre, j'ai refusé de faire visite à l'auteur qui le désirait : d'après la réputation de Godwin, ses écrits et son mariage avec la fameuse Marie Wolstonecraft, que j'ai vue à Paris, je crus que cette démarche de la part d'un évêque pouvait être inconvenante; 2° un *Voyage dans les Vosges*; 3° des *Recherches sur la domesticité* (ces ouvrages sont en portefeuille); 4° un *Traité sur les facultés intellectuelles et la littérature des nègres*, dont les traductions anglaise, par Warden, allemande, par Usteri, seront incessamment publiées; 5° l'*Apologie de Barthélemi de Las Casas*; 6° un *Mémoire sur Sierra-Leone*; 7° un *Essai sur le progrès des sciences politiques*. Ces derniers ouvrages sont imprimés, ainsi que mon *Histoire de l'agriculture en Europe au seizième siècle*. Ce travail, demandé par la société d'agriculture pour être inséré dans l'édition nouvelle d'Olivier de Serres, a été très accueilli; mais comme le républicanisme y est à pleines mains, on conçoit qu'au moment où j'écris ce n'est point un titre à la faveur, et déjà je pourrais citer à ce sujet des anecdotes bien étranges. M. Ersch, dans sa *France littéraire*, m'at-

tribue d'autres ouvrages qui ne sont pas de moi, mais de M. Gregori, l'écossais; l'identité de nom l'a induit en erreur. Desessarts, moins inexact, énumère dans ses *Siècles littéraires* et dans le supplément, ce que j'avais publié au moment où il écrivait.

Je terminerai ce chapitre par une digression concernant les gens de lettres. Et d'abord, fixons nos idées sur l'acception de ce titre, intraduisible dans certaines langues, comme l'allemand, parce qu'aucun terme ne lui correspond; serait-ce *Gelehrtermann* (homme savant)? Il y aurait peu de modestie à se donner soi-même ce titre. Il n'en est pas de même de celui d'hommes de lettres, dont, en France, à défaut d'autres, s'emparent une foule de gens qui, dit-on, savent lire, comme en Angleterre on prend celui d'*écuyer* (squire). Il faudra donc ou livrer la qualité d'homme de lettres à l'usurpation, ou la restreindre à ceux qui ont mis le public en possession du fruit de leurs veilles et de leurs découvertes. Voué aux lettres depuis mon enfance, j'ai vécu avec ceux qui les cultivent, et peu d'hommes en Europe ont eu avec eux des correspondances aussi étendues que les miennes. J'ai toujours encouragé les jeunes talens. A l'instar de ce qu'a fait à Londres David Williams, et sur ses instances, je voulais, de concert avec quelques amis, établir ici une *société de fonds littéraires*, qui pût subvenir aux be-

soins de savans nécessiteux, et affranchir leur pensée en leur assurant cette indépendance de fortune qui les rend odieux aux riches et aux grands, parce qu'alors il y a une chance de moins pour les asservir. C'est là précisément ce qui a fait échouer notre entreprise. En Angleterre, l'autorité civile ne peut contrarier des sociétés de ce genre; il n'en est pas de même en France, où l'on veut tout réglementer, où la malveillance qui coudoie tous les hommes de bien, comprime à son gré les élans de la vertu et du talent, en les présentant comme contraires à l'intérêt de l'état. Tel fut en peu de mots le sort de la société morte-née que nous avions formée.

Dans le cours de la Convention, j'avais rendu d'éclatans services aux savans, dont quelques uns ne l'ont pas oublié. Mes efforts avaient arraché au tison des nouveaux Omars, et nos bibliothèques et nos monumens. Je partage cependant l'opinion que les beaux-arts ont usurpé dans nos temps modernes, une considération supérieure à celle que leur assigne leur valeur réelle, et que cet excès d'estime est un préjugé que Rome a répandu sur l'Europe moderne; ils sont enfans du luxe, et cette ignoble origine se remarque dans les mœurs souvent dépravées des artistes. Le colonel Weiss a dit très sagement: Une seule idée vraiment utile vaut mieux que des milliers d'épigrammes, de sonnets, d'ariettes, de ballets, et que

tous les chefs-d'œuvre des Phidias et des Titiens (1). Parmi les inventions modernes, il faut compter les dédicaces, les historiographes en titre d'office, les poètes de cour, tels que Apostolo Zeno chez l'empereur d'Allemagne ; à Londres, Pratt, etc.

L'art social est encore au berceau. Frappée de cette considération, l'Académie de Wilna ouvre un concours pour faire examiner les causes qui ont si fort arriéré les sciences morales et politiques. Assurément la solution est facile ; le despotisme les a mises partout sous la clef, tandis qu'on tolère tout ce qui est destructeur ou corrupteur. Que Parny, dans un poëme, réunisse toutes les infâmies que peuvent vomir l'impiété et la lubricité, il devient membre de l'Institut ; mais qu'il dise ou publie une phrase mal sonnante à l'oreille de la police, peut-être on l'enverra loger au Temple.

La métallurgie, la chimie, la géométrie, la poésie, la peinture, la sculpture, n'ont pas de leur nature un caractère corrupteur : toutes sont ou peuvent être très avantageuses ; mais le despotisme les encourage par des motifs analogues à ses vues. La première fond des canons, la seconde fait de la poudre, la troisième dirige le tir et cal-

(1) *Essais philosophiques*, t. II., page 235 et suivantes et p. 247.

cule la parabole que décrit une bombe, les trois dernières se prostituent à l'adulation et au mensonge. Il l'avait bien compris ce Louis XIV qui, suivant l'expression de La Vallée, pour échapper aux malédictions de l'Europe, cacha sa tyrannie dans la majesté des arts. Toutes les trompettes de la renommée étaient à ses ordres; il couvrait son pays de gloire et de malheurs; il envoyait des pensions à des savans étrangers et laissait languir l'agriculture de la France, où l'on manquait de pain et même de bras; car ses guerres avaient dévoré la population. Avec la moitié de l'argent employé à récompenser les arts du dessin, il eût donné l'impulsion la plus décidée à l'industrie et à l'agriculture. Les architectes surtout sont la classe la plus vorace, bien plus vorace que celle des fournisseurs.

Que de millions dévorés récemment par les architectes pour construire des salles dont on admire les colonnes, mais où l'on voit peu, où l'on respire difficilement, et où l'on n'entend qu'avec peine! car ils sont très inférieurs aux architectes anciens dans l'application des principes de l'acoustique, qu'ils ignorent, et qui devrait être une partie intégrante de leurs études. Certes, si la *charrue Guillaume* réalise les espérances qu'elle a fait concevoir, cet instrument est plus précieux que tous les chefs-d'œuvre de la galerie du Louvre. Je ne prétends pas proscrire les beaux-arts, mais les mettre à leur place.

Les artistes et les poètes partagent le blâme qui flétrit par la mémoire de Louis XIV. Morellet prétend que jamais l'Académie française ne dérogea à sa dignité. Citera-t-il en preuve la fameuse question mise par elle au concours : « Laquelle des vertus du roi est la plus digne d'admira-« tion ? » Champfort remarque à cette occasion que ce programme « fit baisser les yeux au monarque le plus « aguerri à soutenir les excès de la louange ; au moins « une fois il s'avoua vaincu, et ce triomphe était réservé « à l'Académie. » (1)

A cette époque surtout, les poètes prodiguaient aux grands le titre de demi-dieux ; ceux-ci croyaient honorer les savans en conversant avec eux, et les savans avaient la sottise de partager ce préjugé ; ils se refusaient à voir que chez ce qu'on est convenu d'appeler *grands*, ils ne sont guère que des meubles de décoration, de vanité, dont par là même on fait quand on veut des meubles de garde-robe

Un jour que Racine ou Boileau (je ne sais plus lequel), lisait une pièce de sa composition dans la chambre du roi, la chaleur excessive ayant incommodé le poète, Louis XIV ouvrit lui-même la fenêtre ; et d'imbécilles historiens ont recueilli ce fait comme une chose importante. Boileau lui écrivit :

Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire.

(1) *Des Académies*, par Champfort.

Racine et Sarrasin eurent l'ineptie de mourir de chagrin ; le premier parce que le monarque avait parlé de lui avec humeur, le second parce qu'il avait encouru la disgrâce du prince de Conti.

Dira-t-on pour les excuser que ce vice est héréditaire chez les gens de lettres et les philosophes? Anaxarque voulut justifier Alexandre du meurtre de Clitus; Callisthènes offrit d'accréditer, par ses écrits, l'opinion qu'Alexandre était fils de Jupiter Ammon. A ces faits malheureusement trop vrais, on peut opposer la réponse de Diogène au conquérant : *Range-toi de mon soleil ;* et cette autre de Philoxène à Denys-le-Tyran : *Qu'on me remène aux Carrières.* Dans nos temps modernes, je ne vois de comparable à ces réponses que celle de J.-J. Rousseau qui, refusant une pension offerte par le roi de Prusse, lui écrivit : « En accordez-vous à tant de braves « qui pour vous se sont fait casser bras et jambes? » Voyez cette tourbe immonde d'écrivains et de prélats avilis aux pieds de la Pompadour et de la Dubarry. Combien de lettres écrites à la première par Bernis et Voltaire! Celui-ci courtisa toujours le vice en crédit. On sait que Choiseul l'avait fait représenter à Chanteloup sous la figure d'une girouette, qui est aujourd'hui l'emblème de la nation française. Un sophiste fut, dit-on, pilé dans un mortier pour avoir flatté un roi de Chypre ; si l'on pi-

lait tous les savans adulateurs, si l'on jetait dans le mortier tous ceux qui ont menti à leur conscience, trahi la vérité et leur mission d'instruire le genre humain, de discréditer les talens dont l'emploi n'est pas dirigé vers le bonheur du peuple, de s'exposer à la persécution pour atteindre ce but, nos académies seraient presque désertes.

En rédigeant cette philippique, autrefois j'eusse excepté du blâme les savans; mais sous ma plume accourt le souvenir des adulateurs Herschel, Mess..., Redwig, Ven..., Robin, Palless..., Pellet..., etc., etc. Placez-les tous à côté de l'architecte S...

Les écrivains en général ont plus perfectionné le goût que l'intelligence; plus perfectionné l'intelligence qu'ils n'ont fait aimer la vertu. Beaucoup d'entre eux, par leur exemple, ont prouvé que les talens peuvent s'associer à tous les vices.

La probité politique est très rare; il en est de même de la probité littéraire. J'ignore s'il est vrai que Voltaire ait trompé ses libraires, mais on sait qu'il volait à Berlin des bougies. Ce fait m'a été attesté de nouveau par l'excellente princesse douairière Amélie de Weimar; mais tel qui ne volerait ni bougies, ni argent, fera sans scrupule l'équivalent, ou pis, en multipliant ses créanciers, en gardant des livres et des manuscrits, en s'emparant des découvertes et des idées d'autrui; les plagiats sont-ils

donc étrangers à la conscience? Le grand vice de l'éducation moderne, surtout en France, est de donner presque tout à l'esprit, rien au cœur. De là beaucoup de talens et très peu de vertus; et ces talens, qui devraient n'être que les instrumens de la vertu, deviennent des armes contre elle. Doit-on s'étonner alors que l'on étudie plus pour briller que pour s'améliorer? que même chez bien des gens la science et la sagesse ne soient que l'art de faire croire qu'on possède l'une et l'autre? qu'en général nos savans soient des hommes sans moralité, sans caractère, sans dignité, changeant d'opinion et de ton, épiant l'occasion de se vautrer dans l'ornière de la flatterie, comme Waller, comme Monti? car les poètes surtout ont une propension décidée à ramper; j'en excepte Pope, Akenside, Churchill, et mon ami Joel Barlow; citez m'en d'autres. Un nommé Kœcher imprima, en 1738, une mesquine brochure sur l'idolâtrie littéraire (1). Un ouvrage complet, sur cette matière, serait aussi vaste que l'Encyclopédie.

J'ai toujours aimé les voyages à l'étranger; ce sont des sciences qui s'intercalent agréablement dans le drame de la vie; peut-être en publierai-je des fragmens qui re-

(1) *Joan. Chris. Kœcheri, de Idolatria Litteraria, etc.*, in-8°., 1738. Hanovre.

tracent des faits et présentent des observations oubliées par d'autres voyageurs ; je dirai incidemment qu'ayant visité diverses contrées de l'Europe, la Suisse, l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, nos chants de liberté, actuellement oubliés en France, ont du moins encore quelquefois frappé mes oreilles ; et, qui le croirait? c'est à la garde montante à Berlin, et à Londres, au parc Saint-James ! mais revenons à mon objet.

Les diverses nations sont des sections de la grande famille ; c'est un faisceau dont la tige est dans la main du créateur ; elles sont obligées solidairement à tout ce qui peut, en resserrant leurs liens, perfectionner la morale, l'intelligence, les arts, prévenir ou adoucir les calamités qui affligent l'espèce humaine, et accroître ses moyens de bonheur. Néanmoins, peu de résultats pratiques sont la conséquence de cette vérité que personne ne conteste, mais qu'une politique atroce froisse à chaque instant en trompant les peuples par le prestige de la gloire. Entre les moyens qui peuvent conduire à ce but, et que j'ai développés dans mon ouvrage *sur les progrès de l'art social*, je place en première ligne les efforts *concertés* de tous les hommes qui, épars sur le globe, cultivant leur raison, communiquent au public les fruits de leurs recherches. Si la république des lettres était vraiment organisée, on pourrait, suivant l'expression de Leclerc,

(l'auteur d'une *Histoire de Russie*), donner une nouvelle édition de l'esprit humain. Confédérez les savans, obtenez d'eux des efforts simultanés et dirigés vers le même but, vous êtes sûr qu'ils l'atteindront. Muratori, dans un ouvrage pseudonyme, a jeté quelques vues superficielles sur cet objet (1) : mais il se borne au plan d'une république littéraire d'Italie; il nomme les *archontes* au nombre d'une centaine, comme s'il appartenait à un individu d'assigner les rangs. La république des lettres frappe d'anathème quiconque voudrait l'asservir; mais repousser le sceptre n'est pas sanctionner l'anarchie.

Il y a deux siècles que les savans, pour la plupart, avaient entre eux une correspondance étendue et suivie. De nos jours, cet usage n'existe plus guère que chez les chimistes et les astronomes. Dira-t-on que la multiplicité des journaux et la fréquence des voyages y suppléent? Ces moyens sont puissans; par eux les nations civilisées ont acquis un caractère plus homogène; on est moins Italien, moins Français, moins Allemand; on est plus Européen.

Malgré les titres fastueux de certains journaux, je n'en

(1) *Reflessioni sopra il buon gusto interno le scienzi e le arti, etc., di Lamindo prilanio* (Muratori), in-12. Venezia, 1708, cap. 10.

connais aucun qui soit vraiment *encyclopédique*, aucun qui, même en se bornant à une branche des connaissances humaines, embrasse le cercle entier des faits et des travaux contemporains; et, quant aux voyages, il est beaucoup de gens de lettres qui n'ont pas le goût, le loisir, l'argent, la connaissance des langues nécessaires pour les faire utilement.

Les Français sont la nation qui cultive le moins les langues: semblables au gentilhomme qui, à défaut de mérite, se targue de celui de ses ancêtres, il vivent sur l'antique réputation de leur littérature, et sont d'une ignorance grossière sur la littérature étrangère, quoiqu'ils se placent modestement au premier rang, tandis qu'on pourrait leur contester même le troisième.

Mes correspondances dans diverses contrées des deux mondes, mes réunions hebdomadaires de savans étrangers et nationaux, sont pour moi une source intarissable de jouissances pour l'esprit et pour le cœur. Que de secours littéraires on se procure par ce moyen! combien il est puissant pour faciliter la circulation rapide des découvertes, révéler les plagiats et saisir les forbans! Au lieu de l'orgueil, toujours compagnon de la bassesse, que les écrivains aient le sentiment de leur dignité, que, rougissant enfin du rôle d'adulateurs, ils aient le courage de se placer en avant de leur siècle pour en fronder les abus et

les crimes; alors ils seront vraiment les précepteurs du genre humain. Alors, créateurs et régulateurs de l'opinion, ils verront peut-être les arbitres de la destinée des peuples sentir le besoin d'associer cette puissance morale à la puissance physique; soumettre l'autorité elle-même à l'empire de la raison, abjurer le métier de gladiateurs, de conquérans, pour cultiver les arts et la paix, et conduire les sociétés vers tout ce qui est grand, bon, utile, et partant capable d'assurer leur liberté, c'est-à-dire leur bonheur.

CHAPITRE IV.

—

VIE POLITIQUE.

Tandis que les assemblées de la Bretagne et du Dauphiné préludaient aux États-Généraux, la Lorraine aussi s'électrisait : une convocation adressée aux hommes les plus notables des trois ordres, les réunit à Nancy, en janvier 1789, pour s'occuper d'une formation d'états-provinciaux.

L'Assemblée étant trop nombreuse pour délibérer, elle nomma quarante-huit commissaires : j'étais du nombre, ainsi que ce brave et infortuné Custines traîné plus tard à l'échafaud ; il déplut à la noblesse lorraine en lui proposant des sacrifices que le patriotisme inspirait ; mais il s'assura l'estime des hommes de bien.

Dans une circulaire imprimée, j'avais stimulé l'énergie des curés, écrasés par la domination épiscopale, mais justement révérés des ordres laïcs qui, témoins ha-

bituels de leurs vertus, de leurs bienfaits, dans tous les cahiers réclamèrent en leur faveur.

Nommé aux Etats-Généraux, j'arrive à Versailles; le premier député que je rencontre est Lanjuinais; le premier engagement que nous contractons ensemble, c'est de combattre le despotisme. Dans mon *Histoire de la religion pendant le cours de la révolution*, j'ai consigné les détails de ce qui eut lieu dans la salle du clergé; c'est la dernière assemblée politique de ce corps. Là, pendant deux mois, s'établit une lutte entre les évêques et les curés. Ceux-là avaient de l'astuce, ceux-ci de la loyauté et du courage; ceux-là combattant contre, et ceux-ci pour le vote par tête et la réunion des ordres. J'accélérai cette réunion par une brochure de quarante pages, sous ce titre : *Nouvelle lettre aux curés*, écrite avec une sorte d'impétuosité, et dans laquelle je dévoilais sans ménagement les intrigues du haut clergé et de la noblesse; j'y prédis que, si le bonheur luisait sur l'horizon de la France, il sortirait du sein des orages. Les orages ont éclaté; quand arrivera le bonheur? Cet écrit, réimprimé dans les provinces, y fut répandu avec profusion. Le jour qu'il parut à Versailles, il fut lu à un dîner d'une quarantaine de députés du Tiers-État qui, à l'issue du repas, Émery à leur tête, vinrent simultanément féliciter l'auteur; et, comme il y avait beaucoup d'agitation dans

les esprits, la rue où je demeurais fut en émoi à l'aspect de cette réunion nombreuse dont on ignorait le motif.

Les curés, trop confians, s'aperçurent enfin qu'ils étaient joués, et qu'il fallait abandonner les prélats plutôt que d'abandonner la patrie.

Lorsque les trois curés de Poitou, qui étaient mes amis, se réunirent au Tiers-État, j'écrivis à Bailly, qui en était président, pour lui annoncer ma résolution à cet égard, et ce fut d'après son avis et celui de plusieurs membres des communes que, même après ma réunion effective, je retournai dans la salle du clergé, où ils jugeaient ma présence nécessaire pour entraîner la majorité de cet ordre. Ma lettre doit être aux archives de la république; on peut la consulter et rapprocher les dates.

Cette conduite fait pressentir que j'étais le 20 juin à la célèbre séance du Jeu de Paume, où se trouvaient quatre autres curés (1), et à la séance que tinrent le Tiers-Etat et 149 membres du clergé dans l'église Saint-Louis, où je recueillis les témoignages les plus flatteurs de l'approbation publique. Mais revenons un moment au Jeu de Paume. A défaut de salle, notre projet était d'aller tenir la séance au milieu de la cour du châ—

(1) MM. Besse, Ballard, Jallet, Lecesve.

teau, où sur-le-champ nous aurions été entourés et protégés par le peuple; et peut être qu'avant vingt-quatre heures révolues, les boulets eussent attaqué le repaire de la cour. Il y a peu de temps que j'ai voulu la revoir cette salle du Jeu de Paume où sont accumulés des souvenirs de courage et de gloire : attendri à cet aspect, et déchiré par celui des contrastes que présentent des événemens postérieurs, j'y ai versé des larmes brûlantes et de joie et de désespoir; si jamais mon horreur du despotisme pouvait, je ne dis pas s'éteindre, mais s'affaiblir, pour la rallumer je tournerais mes regards vers ce coin de terre à jamais mémorable. Il ne sera point exécuté ce tableau du Jeu de Paume, digne du pinceau de David, conception vaste dont il avait tracé l'esquisse. Pour ériger des monumens de tyrannie ou d'adulation, l'argent ne manque jamais..... Jamais on n'en trouve pour ceux qui intéressent la liberté et la gloire du peuple; mais dans l'un et l'autre cas, c'est le peuple qui paie. Quant à David, nous ne parlons que du peintre et non de l'homme; il doit nous en savoir gré.

Trois jours après le serment du Jeu de Paume, se tint la séance royale. La veille au soir nous étions douze à quinze députés réunis au *Club breton*, ainsi nommé parce que des Bretons en avaient été les fondateurs. Instruits de ce que méditait la cour pour le lendemain,

chaque article fut discuté par tous, et tous opinèrent sur le parti à prendre. La première résolution fut celle de rester dans la salle malgré la défense du roi. Il fut convenu qu'avant l'ouverture de la séance nous circulerions dans les groupes de nos collègues pour leur annoncer ce qui allait se passer sous leurs yeux et ce qu'il fallait y opposer. Mais, dit quelqu'un, le vœu de douze à quinze personnes pourra-t-il déterminer la conduite de douze cents députés?... Il lui fut répondu que la particule *on* a une force magique; nous dirons: voilà ce que doit faire la cour, et parmi les patriotes *on* est convenu de telles mesures. *On* signifie quatre cents comme il signifie dix. L'expédient réussit. Le roi retiré, on discuta ce qu'il fallait faire. Sieyes dit avec son énergie laconique: *Vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier*; je parlai sur la nécessité de maintenir ce qu'avait fait l'Assemblée, malgré les ordres intimés par la cour. Cet avis, développé par d'autres orateurs, devint le vœu général, et la cour eut la honte de voir mépriser ses injonctions insolentes.

La réunion des ordres étant consommée, je fus élu secrétaire à la presque unanimité, avec Mounier, Sieyes, Lalli-Tollendal, Clermont-Tonnerre, Chapelier; ces deux derniers ont péri tragiquement, et Mounier de mort naturelle. Le respectable Pompignan, archevêque de Vienne, était président. Un jour que parlant avec ma vivacité na-

turelle contre les machinations de la cour, je proposais d'en faire la recherche, de les dévoiler et de dénoncer les ministres; l'archevêque crut devoir témoigner son étonnement de ce qu'un ecclésiastique s'expliquait à cet égard avec tant de véhémence. Surpris de l'apostrophe, je lui demandai la parole pour répliquer : je le fis avec les égards que mon cœur m'inspirait; mais avec la fermeté que je devais y mettre comme homme public : les applaudissemens de l'Assemblée et des tribunes se prolongèrent à tel point que j'en fus humilié pour ce digne prélat, que j'aimais et qui m'aimait.

Sous sa présidence arriva la prise de la Bastille, leçon éternelle au despotisme qui n'en profitera pas. Ses satellites se pressaient autour de nous à Versailles; des bouches d'airain menaçaient de vomir sur l'Assemblée le carnage et la mort. Le dimanche 12 juillet, précurseur de ce siége, s'était annoncé par des événemens sinistres. Incertains si les minutes de nos procès-verbaux et des lettres d'adhésions déjà arrivées ne couraient pas le risque d'être enlevées de vive force; ne pouvant à cet égard prendre les ordres de l'Assemblée, puisque ce jour il n'y avait pas de séance, je consultai les autres secrétaires; on laissa à ma prudence le soin de soustraire ces papiers. Je les fis envelopper sous le sceau de l'Assemblée et le mien. Madame Émery, épouse du député de ce nom, qui

savait apprécier l'importance de ce dépôt, se chargea de le cacher, et, pendant trois jours, il fut à sa discrétion.

Le même soir, 12 juillet, les six à sept cents députés qui n'étaient pas allés à Paris, se réunirent à la salle des séances. On se rappelle que précédemment c'était la salle des Menus; c'est le local le mieux approprié à la tenue d'une assemblée de ce genre, quoique assurément elle n'ait pas été bâtie dans ce dessein. En l'absence du président, on m'invita à occuper le fauteuil. Au coup de sonnette, chacun se met en place; les vastes galeries étaient remplies de spectateurs dont l'inquiétude pouvait encore s'accroître à l'aspect des physionomies sombres des députés. Je crus qu'il fallait les rassurer. J'improvisai sur les tentatives de la tyrannie, sur la ferme résolution qui nous animait tous d'exécuter le serment prêté au Jeu de Paume; je finis par la maxime d'Horace : *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ* (1). L'applaudissement général couvrit ce discours : il fut décidé que la séance serait permanente. C'est la première de ce genre; elle dura soixante-douze heures, et au milieu des agitations de la crainte s'intercalaient des saillies très plaisantes, très spirituelles. Voilà le Français.

(1) Voir les *Lettres de Mirabeau à ses commettans.*

Une scène plus mémorable se préparait; nous arrivâmes au 4 août. J'ignore où Dubois Crancé et d'autres ont pris que j'avais témoigné un regret sur la suppression de la dîme, qui m'avait toujours paru un fléau; mais, comme Sieyes, comme Morellet, j'aurais voulu que la suppression ne s'opérât qu'avec stipulation d'indemnité, dont le capital eût formé la dotation du clergé.

A cette séance fameuse, je proposai et j'obtins bien vite l'abrogation des *annates*, monument de simonie, contre lequel avait déjà statué le concile de Bâle. Un jour que je plaisantais avec le nonce Dugnani, aujourd'hui cardinal, il me dit : « Cette affaire est consommée; mais pourquoi avez-vous proposé cette suppression? — Parce que les cahiers de mon baillage m'en imposaient le devoir; et mes cahiers contenaient cette demande, parce que je l'y avais fait insérer. »

Vers cette époque nous formâmes deux sociétés qui amenèrent d'heureux résultats. L'une, où figuraient Camille Desmoulins, Brissot, Loustalot, etc., avait pour objet la liberté de la presse. J'ignore si la suite des siècles présentera en Europe le phénomène inouï d'un seul gouvernant qui ait soutenu cette liberté; mais, en dernière analyse, je la crois aussi utile pour eux que pour le peuple, puisqu'elle les avertit de l'opinion publique, la première des puissances, et celle qui à la fin renverse ou consolide

toutes les autres. On a cherché sans succès la limite qui sépare cette liberté de l'abus ; je ne vois rien de mieux que de la déclarer illimitée, sinon sur les personnes, au moins sur les choses politiques : les inconvéniens sont abondamment compensés par les avantages. Que les gouvernans soient toujours justes, vrais et bons, ils n'auront rien à redouter de la liberté de la presse.

L'autre société, composée à peu près des mêmes individus, s'occupait de l'abolition du droit d'aînesse, sur lequel Lanthenas a fait un bon ouvrage ; il aurait dû s'en tenir là et briser sa plume. La correspondance de cette société formerait un recueil très curieux ; j'ignore ce qu'elle est devenue. En 1790, voyageant en Normandie par raison de santé, des demoiselles du Havre et de Rouen vinrent me présenter leurs doléances contre l'abus des majorats ; je leur promis de saisir la première occasion favorable pour seconder leur vœu : je tins parole, et à la séance du 3 novembre suivant (1), le premier je proposai l'abolition de ce droit ; ce qui me valut des félicitations de diverses contrées où la coutume sacrifiait aux aînés l'existence des cadets.

Lorsqu'on préparait la fête de la fédération, je demandai sans succès, aux Jacobins, qui étaient alors une puissance,

(1) Voir le *Moniteur*.

qu'au serment des fédérés fût ajouté l'engagement de ne jamais se battre pour des querelles particulières. Cette idée m'était venue à l'occasion d'un duel entre Barnave et Cazalès. Indigné de voir que des hommes qui se targuaient d'être philosophes, ne tinssent pas contre une ironie, et que deux législateurs se transformassent en spadassins, j'imprimai et je fis distribuer à l'Assemblée un pamphlet dans lequel je les conspuais.

Puisque j'ai mentionné les Jacobins, arrêtons-nous un instant sur cette société.

L'Église a vu s'élever, au sixième siècle, une secte d'hérétiques nommés *Jacobites*, qui n'admettaient qu'une nature en Jésus-Christ. L'Angleterre a eu ses *Jacobites* ou partisans de Jacques II. Le Portugal a eu ses *Jacobeos*, société secrète, contre laquelle sévit le gouvernement en 1769 (1). La France a eu la *Jacquerie* en 1358, et, en 1789, ses *Jacobins*, ainsi nommés de leur réunion dans un couvent habité précédemment par des religieux de Saint-Dominique. La liste de ce club était ornée de noms recommandables, qui rappelaient l'union des lumières aux vertus, et ses séances étaient un cours habituel de saine politique; sur cet article, il était en avant

(1) Voir l'ouvrage très rare et très curieux : *Mémorial sobreo scisma do sigillismo que os denominados Jacobeos e beatos, levantaram neste reino de Portugal, etc.*, in-fol., Lisboa, 1769.

de la nation, et même de la plupart des députés. Quoique le 4 août eût fait un immense abattis dans la forêt des abus, une foule d'objets appelaient encore des réformes. Mais, comme l'opinion de beaucoup de représentans n'était pas toujours au niveau de la nôtre, pour en accélérer la marche, notre tactique était simple : on convenait qu'un de nous saisirait l'occasion opportune de lancer sa proposition dans une séance de l'Assemblée nationale ; il était sûr d'être applaudi par un très petit nombre, et hué par la majorité ; n'importe : il demandait, et l'on accordait le renvoi à un comité où les opposans espéraient inhumer la question. Les Jacobins s'en emparaient. Sur leur invitation circulaire, ou d'après leur journal, elle était discutée dans quatre ou cinq cents sociétés affiliées, et trois semaines après pleuvaient à l'Assemblée nationale des adresses pour demander un décret dont elle avait d'abord rejeté le projet, et qu'elle admettait ensuite à une grande majorité, parce que la discussion avait mûri l'opinion publique.

La société des Jacobins dégénéra à tel point que quand, après un an d'absence, j'y reparus un moment, en septembre 1792, elle était méconnaissable ; il n'était plus permis d'y opiner autrement que la faction parisienne. Indigné de cette oppression, je demandai dérisoirement que désormais fût affichée à la porte l'opinion qu'on se-

rait obligé d'avoir. D'après cette ironie, qui m'attira une grande improbation, je sortis, et ne remis plus les pieds dans une assemblée autrefois décente et raisonnable, mais devenue un tripot factieux. Les journaux m'apprirent que de temps en temps j'y étais injurié.

Voilà donc, dans ce qu'on nomme *Société des Jacobins*, deux phases bien distinctes, bien opposées, qui n'échappent pas à l'homme impartial ; mais les malveillans, confondant les époques, ont jugé à propos d'englober le tout dans la même proscription. Actuellement encore, dans plusieurs contrées voisines, l'épithète de *jacobin,* ou seule, ou associée à celle de *janséniste,* est le poignard avec lequel on tente de juguler quiconque professe des idées libérales, ou élève des doutes sur l'infaillibilité des despotes.

Un M. Mason, dans son *Supplément au Dictionnaire de Johnson* (1), a poussé la perversité ou l'ineptie au point qu'il définit ainsi un *jacobin :* c'est un individu « de clique diabolique, qui établit en maxime qu'on peut égorger quiconque pense autrement que nous en politique, et que c'est une œuvre méritoire. »

Pendant six mois, président du comité des rapports de

(1) *Supplement to Johnson's dictionary*, by George Mason, in-4°. London, 1801

l'Assemblée nationale, j'en partageai les nombreux travaux avec quarante membres qui le composaient. Entre autres questions, une me fut dévolue, parce que personne n'en voulait. Il s'agissait de faire élargir quelques galériens de Fribourg, en Suisse, qui, en 1781, avaient pris part à l'insurrection du peuple contre ses olygarques. Ceux-ci, au mépris de leurs promesses, et avec une perfidie atroce, avaient fait condamner plusieurs de ces insurgés, les uns à la roue, les autres aux galères, et, pour ce dernier article, le gouvernement français était l'exécuteur de la tyrannie fribourgeoise. Mon rapport entraîna un décret qui défendit de recevoir dans les bagnes de France aucun condamné par jugement étranger, et qui rendit la liberté à ces malheureux : un libelle anonyme contre moi servit de consolation à leurs persécuteurs.

Des objets d'un autre genre appelèrent bientôt mon attention. Des planteurs de Saint-Domingue, se disant nommés par les assemblées coloniales, demandèrent leur admission aux Etats-Généraux ; ce qui amenait naturellement la question suivante : Les nègres et mulâtres libres et esclaves figurent-ils dans le nombre de vos commettans? telle était la dépravation des mœurs et l'altération des idées saines dans les colonies, que toutes les vertus, tous les talens réunis dans la personne d'un *noir* ou d'un *sang-mêlé*, n'auraient pu lui obtenir de partager les

avantages que s'arrogeait exclusivement la caste européenne. Des colons eussent rougi d'avoir pour épouses des négresses, qu'ils ne rougissaient pas d'avoir pour concubines. A l'église même, et jusqu'à la table de communion, où tout rappelle l'égalité, le blanc eût refusé le voisinage d'un esclave.

Pour régulariser la marche de la discussion, une conférence eut lieu entre Lafayette, Mirabeau, Condorcet et moi, chez le duc de La Rochefoucauld, qui a été égorgé à Gisors de la manière la plus barbare; tous étaient membres de l'Assemblée nationale, excepté Condorcet qui partageait nos principes, et qui, sous le nom de Schwartz, avait publié une brochure relative à la question qui nous réunissait (1). Nous fûmes d'avis unanime que les nègres et les mulâtres libres devaient être assimilés aux blancs par les droits politiques et civils, et que quant aux esclaves il ne fallait pas brusquer leur émancipation, mais les amener graduellement aux avantages de l'état social: ainsi pensaient également Brissot, Wadstrom, Pétion, Lanthenas, etc., et toute la société des *Amis des Noirs* dont j'étais membre; ainsi pensent MM. Wilberforce, Barlow, Fox, Clarkson, Thorneton, Grandville-

(1) *Réflexions sur l'esclavage des nègres*, par M. Schwartz, pasteur du saint Evangile, à Bienne. Neufchâtel, 1788.

Sharp, avec lesquels je formai des liaisons; ainsi pensent les sociétés établies dans les Etats-Unis pour améliorer le sort des nègres, et qui m'envoyent annuellement les procès-verbaux de leur convention centrale à Philadelphie. On conçoit dès lors que l'émancipation subite prononcée par le décret du 16 pluviose an II, qu'avait provoquée Levasseur (de la Sarthe), nous parut une mesure désastreuse : elle était en politique ce qu'est en physique un volcan.

D'après le plan que nous avions conçu, nous travaillâmes d'abord à éclairer l'opinion ; j'ai publié successivement sur cette matière :

« *Mémoire en faveur des gens de couleur et de sang-mêlé*, in-8. 1789.

« *Lettre aux philantropes sur les malheurs, les droits et les réclamations des gens de couleur*, in-8. 1790.

« *Mémoires sur la colonie de Sierra-Leone*.

« *Lettre aux citoyens de couleur et nègres libres*.

« *Apologie de Barthélemi de Las-Casas*, in-4°, dans les *Mémoires de l'Institut*. »

J'ai lu à cette société savante l'histoire de ce qu'on a fait dans les divers siècles et les divers pays en faveur de la liberté des nègres. Cet ouvrage assez volumineux verra le jour en Amérique, si la pensée est enchaînée en Europe.

Bientôt paraîtront en Amérique et en Allemagne les traductions allemande et anglaise de mon ouvrage sur les qualités morales et intellectuelles et sur la littérature des nègres, dont l'original est inédit.

Sieyes, Tracy, Rewbell et quelques autres plaidèrent ainsi que moi la cause de la justice; après une incroyable résistance de la part des marchands de chair humaine, nous obtînmes enfin, ou plutôt nous arrachâmes à l'Assemblée, les instructions du 28 mars 1790 et le décret du 15 mai, qui admettaient les nègres et les sangs-mêlés à la jouissance des droits politiques et civils.

Une somme de deux millions et demi était prostituée annuellement en primes accordées par le gouvernement pour faire la traite, c'est-à-dire pour le commerce du crime; long-temps après, sous la Convention, le 27 juillet 1793, j'obtins enfin la suppression de cette dépense scandaleuse.

Mais revenons à nos colons. Rien ne m'a donné une preuve plus complète, plus douloureuse de la perversité dont est capable l'espèce humaine que leur conduite dans cette discussion; leur rage (car il faut nommer les choses par leur nom) était en raison inverse de leurs raisons. On conçoit qu'une des premières impostures fut que nous avions reçu de l'argent des nègres; et quoique Raymond, l'agent des hommes de couleur à Paris, ait donné le dé-

menti le plus formel, la calomnie qui assure toujours, disait Mirabeau, et qui ne prouve jamais, répéta et répétera peut-être la même assertion ; témoin Bertrand de Molleville, ancien ministre de la marine, qui publie à Londres des rapsodies volumineuses, vantées par les émigrés et lues je ne sais par qui. A l'entendre, des sommes considérables avaient été réparties entre Brissot, Condorcet, Pétion et moi, pour stimuler notre zèle en faveur des noirs et des sangs-mêlés (1) : j'avais même, selon quelques planteurs, touché des millions, ce qui, joint à d'autres millions de la part des juifs, devait me placer au rang des *Crésus*. Ces calomniateurs sont donc bien vils, puisque, jugeant sans doute d'après leur cœur, ils ne croient pas à la vertu désintéressée. Tantôt, disaient-ils, je défendais les Africains parce que j'avais une belle-sœur mulâtresse ; quoique je n'eusse ni frère, ni sœur ; tantôt nous étions des hommes vendus à l'Angleterre ; telle est l'analyse de cinq à six cents libelles vomis contre nous. Je suis fâché d'avoir vu dans les rangs de mes adversaires des hommes tels que Moreau-Saint-Méry, distingué d'ailleurs par ses talens, ses écrits et ses services ; Chabanon, que je déconcertai en lui proposant de rendre compte

(1) Voir Bertrand de Molleville, *Histoire de la Révolution de France*, tom. VIII, pages 378 et suivantes.

moi-même de son ouvrage contre moi, dans les journaux, qui tous gardaient le silence sur ce pamphlet mort-né ; Bryan Edwards, qui aurait dû se respecter assez pour ne pas souiller ses ouvrages en répétant des impostures. Un je ne sais quel Playfair, qui, dans ce qu'il appelle une *Histoire du jacobinisme* (1), après avoir vomi ses malédictions sur le clergé constitutionnel et sur Condorcet, Brissot, etc., assure que « Grégoire, ce cannibale « philosophe, ayant appris que les nègres avaient pris « pour étendard un enfant empalé, et qu'ils massacraient « les blancs, s'écria que c'était le plus beau jour de sa « vie (2). » Je maintiens qu'il est utile pour la cause des noirs et de l'humanité de faire connaître à quels excès de démence sont arrivés nos adversaires.

Si du moins chez nous les colons s'étaient bornés aux calomnies ! je leur pardonne volontiers de m'avoir pendu en effigie au cap, à la porte de la poste et à Jérémie ; d'avoir ouvert, dit-on, à Nantes une souscription secrète pour me faire assassiner ; j'ai eu le bonheur de rendre service à plusieurs d'entre eux, et je désire en trouver des occasions nouvelles. Mais ce pauvre Brissot a eu pour accusateurs au tribunal révolutionnaire, deux colons, connus

(1) *The history of Jacobinism, etc.*, par W. Playfair, in 8°. Londres, 1798, 2 vol.

(2) Voir tom. I, page 341.

pour avoir professé la théorie de l'empoisonnement (1), et dont l'un, mort récemment, était revenu de ses erreurs, si j'en juge par l'ouvrage, en 2 vol. in-8°, qu'il a publié sur l'*Economie politique de Saint-Domingue;* dans le second volume, il prend la liberté générale pour base (2). Brissot a été traîné à l'échafaud, et cet homme dont je différais tant sur les idées religieuses, mais dont j'estimais le républicanisme et la bonhomie, a laissé dans l'indigence sa femme et ses enfans, lui qu'on accusait aussi d'avoir été gratifié de quelques millions.

J'avoue que la mauvaise foi et la tyrannie des colons m'a acharné à cette cause, que je n'abandonnerai qu'avec la vie. Barnave y avait mis de la duplicité : sur ma demande, il déclara qu'il regardait les gens de couleur et nègres libres comme compris dans les instructions du 4 avril; sur ma demande encore, il fut forcé en pleine assemblée d'en réitérer l'aveu le 12 mai 1791.

D'où proviennent les malheurs des Antilles? Colons, c'est votre ouvrage, et vous en êtes les tristes victimes. Si, de concert avec l'Assemblée nationale, vous eussiez concouru à une amélioration progressive du sort des esclaves, la marche des événemens eût amené sans secousse

(1) Voir le *Rapport sur les colonies*, par Garran Coulon.

(2) Voir *Traité d'économie politique et de commerce des colonies*, par Page, in-8°. Paris, 1802, 2e partie.

un ordre de choses plus conforme à la justice et à vos intérêts ; mais que firent les colons lorsque le décret du 15 mai 1790 fut rendu ? ils intriguèrent auprès du gouvernement pour empêcher la transmission de cette loi aux colonies, comme si on eût pu en dérober la connaissance aux nègres de ces contrées, dont on avait d'ailleurs électrisé les sentimens en arborant la cocarde tricolore, en répétant les chants de la liberté qui retentissaient à leurs oreilles et faisaient tressaillir leur cœur. Les colons obtinrent de la cour des ordres pour prohiber l'embarquement de tous les nègres et sangs-mêlés qui, étant en France, voudraient repasser aux Antilles. Le conseil souverain de la Martinique eut l'indignité de condamner à cinq ans de galères le malheureux Nadau, pour avoir répandu dans cette île un de mes écrits. J'ai eu le bonheur de briser ses fers, lorsqu'au commencement de la Convention nationale j'appris cet acte d'iniquité.

La haine de la tyrannie avait profondément irrité le jeune Vincent Ogé, mulâtre doué d'excellentes qualités. Cinquante libelles m'ont accusé de l'avoir fait partir. La vérité est que je le dissuadai de son projet, qu'il m'avait confié ; je lui avait prédit qu'il serait immolé : il l'a été. Ogé fut roué au cap ; son crime est celui de tous les hommes amis de la liberté.

Lorsque l'affranchissement général à Saint-Domingue

eut fait éclore un nouvel ordre de choses, Toussaint-Louverture m'écrivit, en me priant de procurer à cette colonie un nombre suffisant d'ecclésiastiques, religieux et républicains, dont le zèle et les talens pussent seconder ses vues. Cette demande coïncidant avec l'époque où la persécution désolait encore la mère-patrie, mes tentatives furent long-temps infructueuses. Il me suppliait de faire moi-même le voyage pour organiser l'administration spirituelle de Saint-Domingue. Dans l'impossibilité où j'étais d'accéder à cette demande, je parvins à remplir une partie de ses vues. M. Mauviel, sacré évêque de Saint-Domingue, partit sous les auspices du premier consul, avec trois estimables prêtres qui ont été victimes de leur zèle; une proclamation de Toussaint-Louverture avait honorablement annoncé l'arrivée du prélat, qu'ensuite il ne voulut pas recevoir, parce que ce général nègre avait été égaré par des prêtres réfractaires et ambitieux. Le gouvernement, sachant que j'avais quelque ascendant sur l'esprit de Toussaint, m'avait invité à lui écrire une lettre qui fût de nature à resserrer ses liens avec la métropole. Celle que je lui adressai ne faisait que reproduire, sous une autre forme, les sentimens développés dans toute ma correspondance, et manifestés également dans les lettres qu'il m'a écrites.

Verrons-nous enfin les malheureux Africains soustraits

à la tyrannie des blancs? L'esprit des sociétés religieuses en Angleterre et en Amérique, la maturité des abus, les connaissances qui pénètrent dans les Antilles, et, parmi les événemens futurs, celui par lequel cet archipel, secouant le joug de l'Europe, prendra part à des révolutions qui doivent déplacer les rapports commerciaux et changer la face du monde politique; tout présage des changemens favorables à la justice. Wilberforce me proposait en 1802 de provoquer une mesure simultanée des deux gouvernemens, anglais et français, pour abolir la traite : ma volonté, à cet égard, ne fut jamais en défaut; mais le succès n'était pas en mes mains. On frissonne en se rappelant que dans ces derniers temps on pillait, on égorgeait, on noyait par milliers les nègres de Saint-Domingue, qui, usant de représailles, ont répété sur les blancs les horreurs dont ceux-ci avaient donné l'exemple. Espérons qu'enfin la voix de l'humanité ne sera plus étouffée, et qu'à partir des côtes de Sierra-Leone, un jour nouveau luira sur ces contrées africaines, témoins des malheurs des indigènes et des crimes de l'Europe; puisque déjà les Etats-Unis, l'Angleterre et le Danemarck, en proscrivant la traite, ont rendu un hommage solennel aux principes, et laissent entrevoir dans un avenir peu éloigné l'anéantissement définitif de l'esclavage des nègres dans les colonies.

Qu'importe au public l'énumération fastidieuse des discussions auxquelles je pris part, telles que la suppression de la gabelle, le desséchement des marais, l'abolition des lettres de cachet et d'autres objets de bien général? La disette de bois, résultat inévitable de la multiplication des usines dans le département de la Meurthe, causait un mécontentement qui menaçait d'incendier les trois magnifiques salines de cette contrée; persuadé que leur conservation pouvait se concilier avec une économie de combustible qui en diminuerait le prix, j'adressai sur cet objet à mes concitoyens un opuscule raisonné : la ferme générale en répandit quatre mille exemplaires, dans l'espérance qu'elle recueillerait l'avantage de la conservation de ces usines.

Dans les débats sur la Déclaration des droits, j'insistai pour qu'on y joignît celle des Devoirs qui leur sont corrélatifs, et qu'à la tête de l'acte constitutionnel fût placé le nom de Dieu. De toutes mes forces je combattis le *veto* absolu, et dans une autre séance je m'opposai à la lecture d'un mémoire envoyé par le ministre, au nom du roi, sur cette question. Si le mémoire, disais-je, doit influencer la délibération, il est dangereux; s'il ne la doit pas influencer, il est inutile; et le mémoire ne fût pas lu. J'attaquai de même le décret sur le marc d'argent, qui avilissait l'homme en lui ôtant des prérogatives qu'on accor-

dait à la richesse. A peine m'a-t-on pardonné d'avoir dit qu'au sixième étage étaient souvent reléguées la vertu pauvre et la science, tandis que l'opulence stupide et souvent criminelle occupait le premier. Ma haine pour les fripons, et surtout pour le despostisme, sous quelque forme qu'il se manifeste, m'a valu celle d'une foule de pamphlétaires, dont les plus connus sont : Calonne (parce que j'avais proposé de le poursuivre comme solidaire dans une affaire déshonorée par des dons occultes), Bertrand de Molleville, Cobbet, Yvernois, Mallet du Pan (1), Playfair, Bryan Edwards, Mathias (si celui-ci est vraiment l'auteur du fameux ouvrage : *The Pursuits of litterature*) (2), Louis XVI lui-même, qui, dans ses lettres publiées par miss Williams, dit que je crie hautement contre la tyrannie (3) : en cela il a dit vrai; mais que de mensonges entassés dans cette correspondance! par exemple, lorsqu'il annonce comme chose sûre que je me suis trouvé à un souper politique très mystérieux, présidé par Latouche-Tréville (4)

(1) *Essai historique sur la destruction de la ligue helvétique*, par Mallet du Pan, page 106.

(2) *The Pursuits of litterature.* London, in-8°, 1797, 3e partie, page 38.

(3) Voir *Correspondance politique et confidentielle de Louis XVI*, publiée par Hélène-Maria Williams, 2 vol. in-8°. Paris, 1803, lettre 40.

(4) *Ibid*, lettre 4.

où figuraient aussi, dit-il, Talleyrand-Périgord, Mirabeau, Sieyes, Biron, etc.; lorsqu'il m'accuse d'avoir reçu de l'argent, ainsi que Sieyes, Volney, Bureau de Pusy, Champfort, Fauchet, etc. (1); assurément il me place en bonne compagnie. Des inepties de ce genre donnent la mesure de la crédulité ou de la bonne foi de celui qui les débite. Il n'est pas surprenant, dit un autre écrivassier, que je sois tellement imprégné du virus de la liberté, puisqu'avant la révolution je faisais des voyages fréquens en Suisse, où néanmoins je n'ai voyagé qu'une fois; j'y fis connaissance avec Lavater, Gessner, Ochs, Tobler, Amman, etc.; mais ce que l'auteur ignore et que je puis lui révéler, c'est qu'avant la révolution quelques hommes énergiques de l'est de la France, indignés des turpitudes de la cour, examinaient si l'on pourrait soulever ces contrées et en opérer la réunion à la confédération helvétique. Le secret néanmoins avait transpiré: car un jour, chez Barentin, garde-des-sceaux, quelque temps avant la prise de la Bastille, je fus très surpris de l'entendre raconter, peut-être à cause de moi, cette anecdote sur laquelle je ne crus devoir lui faire aucune observation.

L'idolâtrie de la royauté avait cependant encore bien

(1) Voir *Correspondance politique et confidentielle de Louis XVI*, lettre 24.

des partisans dans la ci-devant Lorraine. Lorsqu'à la rédaction des cahiers du baillage de Lunéville, j'avais sondé l'opinion en proposant de demander que le roi fût *pensionné*, ce mot parut à certaines gens un demi-blasphème; et dans l'Assemblée nationale même, lorsqu'on mit aux voix la liste civile, quatre membres seulement, dont M. Lancelot, curé breton, et moi, s'élevèrent contre. . .

. . Oui, je déclare que je suis venu avec la haine profondément sentie et raisonnée de la tyrannie, et le respect également senti et raisonné pour les droits du souverain, c'est-à-dire du peuple. . . . .

Dans le cours de ma présidence, un jour que je portais des décrets au roi pour en obtenir la sanction, on me répondit qu'il était au conseil et qu'il était impossible de le voir. Ma vivacité, et les égards que j'avais droit de réclamer, auraient amené un éclat, si je n'avais craint qu'on l'imputât à mon aversion pour la cour. Je me bornai à témoigner ma surprise de ce que le roi n'était pas accessible au président de l'Assemblée nationale. En sortant, je trouvai le duc de Liancourt, alors grand-maître de la garde-robe, à qui j'exprimai mon indignation; je n'étais pas encore rentré dans la salle (car il y avait séance du soir, Emery me remplaçant au fauteuil), que déjà tout le monde savait ce qui venait de se passer. Je retournai chez le roi une heure après. L'appareil des honneurs

rendus au président de l'Assemblée nationale eut quelque chose de plus solennel qu'à l'ordinaire. J'eus pour successeur Mirabeau, qui me demanda mes observations. J'y recommandais au président du pouvoir législatif de ne pas se laisser manquer par le pouvoir exécutif; c'est là sans doute ce qui aura donné lieu à une anecdote analogue, mais controuvée, qu'on lui attribue.

On sait qu'un roi vivant est toujours le *meilleur des rois*; sauf toutefois le tribunal de la postérité qui révise l'histoire et casse bien des arrêts; les adulateurs furent un peu déconcertés lorsque Louis XVI partit pour Varennes, et nous laissa ce manifeste qui atteste sa perfidie. Je me hâtai de prévenir les inquiétudes que pouvait causer cette nouvelle, en adressant à mes diocésains une circulaire dont j'insère ici l'extrait suivant :

« L'Assemblée nationale, toujours inébranlable au sein des orages, vient de décréter les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité générale et le respect dû aux propriétés et aux lois. Elle arme une force publique capable d'imposer aux malveillans; et sans doute la volonté du ciel, qui tant de fois s'est montrée si visiblement en faveur de la révolution, permet cette nouvelle tempête pour conduire plus rapidement au port le vaisseau de l'état...

« Gardez-vous donc bien de désespérer de la chose publique. Aux armes, citoyens; déployez le caractère mâle, l'attitude fière d'un peuple libre, et prouvez que vous êtes dignes d'être Français.

« Vous à qui l'estime publique a confié les fonctions administratives, municipales et judiciaires; vous qui, dans la garde nationale et dans l'armée de ligne, êtes les dépositaires de la force publique confiée à votre bravoure; vous que le civisme a confédérés sous le nom d'Amis de la constitution, toujours élevés à la hauteur des circonstances, par votre sagesse et votre courage, vous saurez planer sur les dangers qui menacent de nous assaillir.

« Et vous, mes dignes coopérateurs, ministres des autels, sans doute vous allez faire éclater plus que jamais votre zèle. Aux bannières de la religion, associez les drapeaux de la patrie; que nos temples retentissent de vos exhortations saintes et patriotiques. Comptons toujours l'amour de la patrie dans le nombre des vertus chrétiennes; soyons-en les organes, soyons-en les modèles, et après avoir prié avec ferveur sur la montagne, descendons, s'il le faut, pour combattre avec courage dans la plaine.

« Citoyens, soyez respectueusement soumis aux lois de la religion et aux décrets de l'Assemblée nationale;

que rien ne suspende l'exécution des lois, la perception des impôts et le mouvement de la chose publique. Citoyens, soyez unis, et par cette union, formez une chaîne indissoluble; regardez comme vos ennemis, comme les ennemis de la France, ceux qui voudraient faire naître parmi vous des divisions; et que toutes les rivalités, toutes les aigreurs personnelles disparaissent devant l'intérêt de la patrie. C'est surtout dans les occasions périlleuses qu'on reconnaît les gens de bien, et qu'on démasque les hypocrites, les faux citoyens qui intriguent sourdement, et ces pervers déclarés, qui, sous un voile sacré, cachant leurs passions irritées, voudraient armer de poignards la religion de la charité. Ne vous permettez aucune violence contre eux; mais, par une contenance intrépide, électrisez les faibles, faites rougir les lâches et trembler les traîtres. Il est des hommes à qui leur caractère sans consistance fait perdre tout droit à la qualité glorieuse de citoyens. Dans les momens de crise, ce sont des êtres dangereux; et s'ils étaient revêtus de fonctions publiques, je dirais : Ces hommes nuls sont des perfides, car les dangers de la patrie leur commandent de s'élancer sur la brèche.

« Soyons unis, calmes et fiers: nous serons inébranlables ; n'oublions pas que nous avons juré de vivre libres ou de mourir. Plutôt nous enterrer sous les débris fu-

mans de la patrie, que de jamais rentrer dans l'esclavage (1). »

Avec Camus, Liancourt et Pétion, je fus envoyé par l'Assemblée nationale aux Tuileries pour haranguer huit ou dix mille personnes qui s'y étaient réunies. Qu'importe, leur disais-je, la fuite d'un parjure dont on peut très bien se passer ? souvenez-vous de ce que vous fûtes le 14 juillet ; allez dans vos sections dire à vos concitoyens de rester armés, fiers et tranquilles.

Comme Paris était beau dans ce jour et les suivans ! jamais on n'y vit un tel calme. Comme l'Assemblée était majestueuse, lorsqu'après avoir pris les mesures nécessaires pour que rien n'arrêtât la marche du gouvernement, elle passa à l'*ordre du jour*, pour traiter paisiblement une matière étrangère à cette race royale, qui sans doute croyait avoir laissé Paris en proie à la guerre civile ! Non, rien ne peut peindre la joie que fit éclater ce fameux *passage à l'ordre du jour* qui devait retentir dans toute l'Europe. Lorsqu'on eut la simplicité de ramener le transfuge, qu'il fallait pousser hors de la frontière, en lui fermant à jamais les portes de la France, le peuple

(1) *Lettre de M. Grégoire, député à l'Assemblée nationale, évêque du département de Loir-et-Cher, à ses diocésains, sur le départ du roi.*

avait encore le sentiment de sa dignité. Partout où passait la voiture, défense était faite de se découvrir, et des secrétaires de bureaux, accourus sans leurs chapeaux, furent obligés d'y suppléer en nouant leurs mouchoirs autour de leur tête. Je fus encore du nombre des députés qu'envoya l'Assemblée nationale à l'arrivée du transfuge. C'était, disait-on, pour empêcher que le peuple ne mît en pièces les gardes-du-corps placés sur le devant de la voiture. Louis XVI nous dit qu'il avait voulu seulement aller à Montmédi. Quel qu'ait été son projet, l'exécution était une perfidie. A cet égard, les mémoires de Bouillé, son général, et de Bertrand de Molleville, son ministre, suffiraient pour établir les preuves de la complicité du roi avec les ennemis de la France et dresser l'acte d'accusation de la cour.

Un roi est à mon avis une superfétation politique; la fuite de Louis XVI me parut l'époque offerte par la Providence pour établir la république, et tant de gens qui l'ont répété depuis me traitaient alors de visionnaire forcené. Voilà pourquoi dans l'Assemblée j'attaquai le système de l'inviolabilité, voulant que les droits et le bonheur du peuple fussent seuls inviolables. En conséquence, je demandai que le roi fût mis en jugement; mais le caractère versatile de la nation, et surtout des Parisiens, n'offrait déjà plus le même enthousiasme. Vinrent ensuite les ré-

viseurs de la constitution, qui la rendirent un peu plus mauvaise. Que Dieu pardonne à Thouret, le premier en talent de tous les avocats, parmi lesquels il y avait tant de praticiens et si peu de publicistes! Thouret, qui a été si indignement égorgé, fut l'instrument des réviseurs. Alors Pétion, Brissot, Noailles, et quelques autres, réunis chez Clavière, nous examinions ce que pouvaient leur opposer à la tribune ceux d'entre nous qui étaient membres de l'Assemblée. Tentatives infructueuses : forts par les raisons, nous fûmes vaincus par le nombre. Il nous resta pour consolation (comme bien des fois depuis) de dire après Lucain : *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.* Lorsqu'on décréta que le roi, en acceptant la constitution, prêterait le serment, je m'écriai au milieu de l'Assemblée : Quelle confiance pourront vous inspirer les sermens d'un parjure ?

Duquesnoy, dans son *Ami des Patriotes*, remarque avec un peu d'humeur que quand Louis XVI vint à l'Assemblée annoncer son acceptation, ma physionomie contristée décelait les sentimens qui m'agitaient; et il a raison.

A la fin de l'Assemblée constituante parut mon *Adresse à la seconde législature*, remplie de vérités énergiques, et qui, distribuée aux nouveaux représentans, circula ensuite dans toute la France. Arrivé à Blois, j'appris

bientôt, les détails clandestins de ce que faisait la cour pour franchir les bornes imposées au pouvoir exécutif. Le Conseil général du département, dont j'étais président, adressa, sur ma demande, à l'Assemblée nationale, une réclamation vigoureuse contre ces empiétemens; la lecture de cette pièce causa, dans l'Assemblée, un tapage épouvantable, parce que les uns en voulaient l'insertion au procès-verbal, les autres s'y opposaient. La cour, sachant que j'en avais été le provocateur et le rédacteur, vomissait sur moi son venin dans les journaux qu'elle soudoyait et qu'elle envoyait gratuitement aux administrations.

Mais enfin arriva le 10 août : *Exemple au peuple*, dit la légende de la médaille frappée en mémoire de cet événement. Au reçu du paquet que m'apporta le courrier, je convoquai sur-le-champ les trois administrations du département, du district et municipale. Dans l'intervalle de leur réunion, je rédigeai une réponse au président de l'Assemblée nationale, et une proclamation aux administrés, pour annoncer la suspension des fonctions royales. Je passai la nuit à faire composer et à corriger les épreuves ; le lendemain, j'en fis inonder le département ; et quoique le Blaisois soit peut-être la contrée de la France où l'on trouve le moins de caractère, tout fut électrisé, et la république, établie par le fait, y fut proclamée par anticipation.

Les élections arrivent ; le vœu unanime du corps électoral que je présidais à Vendôme m'envoie à la Convention nationale. Sieyes, qui s'y rendait, me joint à la poste d'Etampes, et me témoigne qu'il fonde peu d'espérance sur l'Assemblée dont nous sommes élus membres; la suite a prouvé qu'il avait raison. Après la vérification des pouvoirs, on envoya à l'Assemblée législative, présidée par François de Neufchâteau, une députation dont j'étais l'orateur, pour annoncer que la *Convention nationale* s'était constituée. Dès la première séance, je déclare à divers membres que je vais demander l'abolition de la royauté et la création de la république; ils pensent que le moment est inopportun et m'engagent à suspendre : Collot d'Herbois me prévient et se borne à énoncer cette proposition ; je m'empresse d'en développer les motifs. On recueillit surtout de mon discours ces paroles : *l'Histoire des rois est le martyrologe des nations.* Sur ma rédaction, la royauté fut abolie le 21 septembre 1792, et j'avoue que pendant plusieurs jours l'excès de la joie m'ôta l'appétit et le sommeil.

Devenu membre du comité diplomatique, je formai des liaisons avec Genêt, connu par ses talens diplomatiques et littéraires, aujourd'hui marié dans les États-Unis, où il a épousé la fille du général Clinton ; et avec Lebrun, ministre des affaires étrangères, assassiné judi-

ciairement. Villette, membre de ce comité, est mort de maladie. Outre Genêt, Rewbell et moi sommes les seuls existans. Tous les autres ont été traînés à l'échafaud, Guadet, Kersaint, Brissot, etc., etc., et jusqu'à ce fou d'Anacharsis Clootz, si connu par ses impiétés et ses rêveries.

Bientôt s'ouvre la discussion sur le procès du roi; mon discours imprimé est un tableau épouvantable des maux causés par le despotisme et de la mauvaise foi du ci-devant roi; j'y conclus en demandant qu'on supprime la peine de mort, et que Louis XVI, profitant le premier de cette loi, soit condamné à vivre pour être livré à ses remords, si les rois peuvent en avoir. Cent fois on a débité que malgré mon absence lors du jugement, de Chambéry, où j'étais en mission, j'avais, avec mes collègues, écrit pour demander que Louis XVI fût condamné à mort; notez qu'en affirmant le contraire, je ne prétends pas émettre une opinion sur ceux qui ont voté de cette manière; ils remplissaient la pénible fonction de jurés de jugement, et je dois croire qu'ils ont suivi la voix de leur conscience. J'ai dédaigné de répondre. Le vénérable et savant Moïse, ancien évêque de Saint-Claude, connu par ses ouvrages sur les langues orientales, et surtout par sa continuation de l'ouvrage de Bullet, en réponse aux incrédules, recueillit les preuves du contraire, et ses observations irréfra-

gables sur cet objet, furent insérées dans les *Annales de la religion* (1). Après avoir cité et le *Moniteur*, et le *Bulletin*, et le journal de Fauchet (2), qui, comme moi membre de la Convention, me compte dans l'énumération des évêques qui n'ont pas voté la mort, parce qu'il savait la vérité, il insère la lettre elle-même qui est la pièce probante. Lorsque la première rédaction de cette lettre par mes collègues fut présentée à ma signature, je refusai d'y souscrire, attendu qu'elle demandait que Louis fût *condamné à mort*. Alors on en substitua une autre dans laquelle effectivement les mots *à mort* ne se trouvent pas. On peut la voir aux archives d'où M. Moïse en a tiré une copie certifiée par Camus. Mais, ce qui est remarquable, c'est que pour avoir supprimé ces mots, les commissaires furent dénoncés aux Jacobins, dont la tribune était alors vouée à l'exagération la plus outrée, et Jean-Bon-Saint-André jugea à propos de prendre notre défense.

Cette digression m'a fait anticiper sur d'autres événemens.

Les sociétés constitutionnelles de Londres, Sheffield, Belfast, etc., avaient écrit à la Convention nationale pour la féliciter. Des députations d'Anglais, d'Irlandais, étaient

(1) Tome XIV, page 25 et suivantes.

(2) *Journal des deux amis*, n° 4, du samedi 2 février 1793, page 197.

vennes à sa barre lui présenter les mêmes félicitations. La plus remarquable fut celle de Frost et de Barlow, l'un des premiers écrivains de l'Amérique, auteur de divers ouvrages, et surtout de l'excellent poëme épique de *Colombus*, dont il a publié une édition nouvelle par-delà les mers, où mon amitié l'a suivi. Ils venaient offrir six mille paires de souliers pour les défenseurs de la patrie; j'étais alors président; on me permettra d'insérer ici une de leurs adresses et ma réponse :

La Société constitutionnelle de Londres à la Convention nationale de France.

« Mandataires d'un peuple souverain et bienfaiteurs de l'espèce humaine;

« Nous nous trouvons heureux que la révolution française ait acquis un degré de perfection qui nous permette de vous donner ces titres, les seuls qui conviennent à de véritables législateurs. Les époques successives de votre régénération politique ont toutes ajouté quelque chose aux triomphes de la liberté; et la glorieuse victoire du 10 août a enfin préparé les voies à une constitution qui, nous l'espérons de vos lumières, sera fondée sur les bases de la nature et de la raison.

« En considérant par quel amas d'impostures on s'est efforcé d'obscurcir l'esprit humain, vous ne pouvez être surpris de l'opposition que vous avez éprouvée de la part des tyrans et des esclaves. Ces deux classes d'individus ont employé contre vous les mêmes moyens. Hélas! dans la combinaison des misères humaines, l'ignorance est en même temps la cause et l'effet de l'oppression et de l'obéissance servile.

« Ce qui se passe journellement prouve que vous avez conquis l'opinion de tous les peuples placés près de vous sur le continent, que vous avez réellement pour amie la majorité de ces nations, que leur apparente inimitié n'est qu'une suite passagère de la violence exercée sur elles par leurs gouvernemens, et qu'elles n'attendent que le moment où vos armes les auront affranchies de la nécessité de vous combattre.

« La situation des Anglais est moins déplorable. La main de l'oppression n'a pas encore osé leur ravir entièrement la liberté d'écrire, ni vous attaquer ouvertement. Tout de feu pour la cause que vous soutenez, nous vous faisons passer nos vœux les plus ardens, pour qu'il ne manque rien à vos progrès et à votre réussite.

« C'est en effet une cause sacrée; nous la suivons avec amour, comme le gage du bonheur d'un peuple dont la nature a voulu faire notre ami, puisqu'elle en a fait notre

plus proche voisin. Notre confiance s'y attache comme au lien d'une union fraternelle entre toutes les branches de la famille humaine, union à laquelle, si nos espérances ne sont pas vaines, nos compatriotes seront des premiers à concourir. Notre gouvernement a encore le pouvoir et peut-être la volonté de stipendier des plumes vénales pour nous contredire; mais nous croyons, dans la sincérité de nos cœurs, exprimer les sentimens de la majorité de la nation anglaise. Un long système d'imposture a fatigué cette nation, et de folles guerres l'ont épuisée. Elle a appris à réfléchir que ces fléaux doivent l'être à des combinaisons que la nature réprouve, qui modifient la société d'après ses relations factices avec le gouvernement, et qu'ils ne sont point le résultat de la disposition naturelle des peuples, sous le rapport de leur situation respective.

« Continuez, législateurs, de travailler au bonheur des hommes. Nous participerons à vos bienfaits; mais la gloire vous en appartiendra tout entière. C'est le prix de votre persévérance, c'est la récompense de la vertu. Les étincelles de liberté qui s'étaient conservées en Angleterre pendant plusieurs siècles, pareilles aux lueurs de l'aurore boréale, ne servirent qu'à rendre visible au reste de l'Europe l'obscurité qui le couvrait. Une lumière plus vive, image de la véritable aurore, jaillit du

sein des républiques américaines ; mais son éloignement l'empêchait d'éclairer notre hémisphère. Il fallait, si la sagesse de votre langue nous permet d'achever ce parallèle, il fallait, disons-nous, que rayonnante de tous les feux du soleil au milieu de son cours, la révolution française déployât soudain, au centre de l'Europe, le résultat pratique des principes que la philosophie avait semés dans l'ombre de la spéculation, et que confirme partout l'expérience. Partout son influence dissipe les nuages des préjugés, révèle les secrets du despotisme de tout genre, et crée à l'homme un nouveau caractère.

« D'autres marcheront bientôt sur vos traces dans cette carrière d'utiles changemens, et les nations, sortant de leur léthargie, s'armeront, pour revendiquer les droits de l'homme, de cette voix toute puissante à laquelle des hommes ne sauraient résister. »

Réponse du président de la Convention.

« Fiers enfans d'une nation qui a illustré les deux mondes et donné de grands exemples à l'univers ; vous nous apportez plus que des vœux, puisque le sort de nos guerriers a mérité votre sollicitude ; les défenseurs de notre liberté le seront un jour de la vôtre. Vous aviez des droits à notre estime, vous en avez à notre reconnais-

sance, et d'ailleurs les hommes libres n'oublieront jamais ce qu'ils doivent à la nation anglaise.

« Les ombres de Pym, de Hampden, de Sidney, planent sur vos têtes ; et sans doute il approche le moment où des Français iront féliciter la Convention nationale de la Grande-Bretagne.

« Long-temps la discorde agita ses flambeaux entre l'Angleterre et la France ; l'ambition des rois, fomentant des haines nationales, voulait faire oublier que l'Eternel n'a créé que des frères.

« Vos îles furent autrefois, dit-on, arrachées au continent par un mouvement convulsif du globe ; mais la liberté et l'amitié se replaçant sur les deux rives du détroit qui nous sépare, donnent la main à deux nations faites pour s'estimer et se chérir : la raison a commencé sa course majestueuse, elle ne s'arrêtera plus.

« Généreux républicains, votre apparition au milieu de nous prépare des matériaux à l'histoire ; elle mentionnera le jour où les citoyens d'une nation long-temps rivale, au nom d'une foule de leurs compatriotes, parurent au sein de l'assemblée des représentans du peuple français ; elle racontera qu'à votre aspect tous nos cœurs se dilatèrent.

« Dites à la société qui vous a députés, dites à tous vos compatriotes, que dans vos amis les Français vous

avez trouvé des hommes. La Convention nationale vous invite à sa séance. »

Une autre députation solennelle se présenta, celle des Savoisiens, qui, d'après le vote presque unanime recueilli dans toutes leurs communes, sollicitaient leur réunion à la France. Comme président de l'assemblée, ce fut encore moi qui leur répondis.

« Représentans d'un souverain, leur dis-je, ce fut un grand jour pour l'univers, celui où la Convention nationale de France prononça ces mots : *La royauté est abolie*. De cette nouvelle ère, beaucoup de peuples dateront leur existence politique.

« Depuis l'origine des sociétés, les rois sont en révolte ouverte contre les nations ; mais les nations commencent à se lever en masse pour écraser les rois. La raison qui resplendit de toutes parts, révèle d'éternelles vérités ; elle déroule la grande charte des droits de l'homme, l'épouvantail des despotes.

« Semblable à la poudre à canon, plus la liberté fut comprimée, plus son explosion sera terrible ; cette explosion va se faire dans les deux mondes, et renverser les trônes, qui s'abîmeront dans la souveraineté des peuples.

« Il arrive donc ce moment où l'orgueil stupide des tyrans sera humilié, où les négriers et les rois seront

l'horreur de l'Europe purifiée, où leur perversité héréditaire n'existera plus que dans les archives du crime! Bientôt enfin on verra cicatriser les plaies des nations, reconstituer, pour ainsi dire, l'espèce humaine, et améliorer le sort de la grande famille.

« De respectables insulaires furent nos maîtres dans l'art social : devenus nos disciples, et marchant sur nos traces, bientôt les fiers Anglais imprimeront une nouvelle secousse qui retentira jusqu'au fond de l'Asie.

« Déjà *Malines*, *Ostende*, *Mayence*, *Nice* et *Chambéry* voient le drapeau tricolore flotter sur leurs remparts. La majeure partie du genre humain n'est esclave, disait un philosophe, que parce qu'elle ne sait pas dire *non*. Estimables Savoisiens, vous avez dit *non* : soudain la liberté, agrandissant son horizon, a plané sur vos montagnes; et dès ce moment vous avez fait aussi votre entrée dans l'univers.

« Ne redoutez point les menaces des despotes de l'Europe ; ils assemblent de nouvelles phalanges pour faire la guerre aux principes; mais cette guerre expiatoire creuse leur tombeau ; les efforts des rois sont le testament de la royauté.

« La France esclave était autrefois l'asile des princes détrônés. La France libre est devenue l'appui des souverains détrônés. Elle vient de déclarer, par l'organe de ses re-

présentans, qu'elle ferait cause commune avec tous les peuples décidés à secouer le joug pour n'obéir qu'à eux-mêmes.

« Les statues des Capets ont roulé dans la poussière; elles se changent en canons pour les foudroyer tous, s'ils osaient se relever et lutter contre la nation. Si quelqu'un tente de nous imposer de nouveaux fers, nous les briserons sur sa tête : la liberté ne périra chez nous que quand il n'y aura plus de Français, et périssent tous les Français plutôt que d'en voir un seul esclave!

« Généreux Savoisiens, vous désirez vous incorporer à notre république, unir vos destinées aux nôtres, confondre vos droits politiques avec les nôtres : la Convention nationale pesera, discutera solennellement une demande de cette importance; mais, quelle que soit sa décision, dans les Français vous trouverez toujours des amis.

« Eh! tous les hommes ne sont-ils pas frères? Celui qui parcourt des régions lointaines, peut-il rencontrer un homme sans être en famille, à moins qu'il ne rencontre un roi?

« Persuadé que pour les peuples, comme pour les individus, les vertus sont la source de la prospérité et du bonheur, développons, vivifions cette justice universelle qui trace aux nations l'étendue de leurs droits et le cercle de leurs devoirs. Que nos bras s'étendent vers les tyrans

pour les combattre, vers nos champs pour les cultiver, vers les hommes pour les embrasser, vers le ciel pour le bénir : unis par des liens indissolubles, formons un concert d'allégresse qui augmentera le désespoir farouche des tyrans et l'espoir des peuples opprimés.

« Un siècle nouveau va s'ouvrir; les palmes de la fraternité et de la paix en orneront le frontispice. Alors la liberté, planant sur toute l'Europe, visitera ses domaines; et cette partie du globe ne contiendra plus ni forteresses, ni frontières, ni peuples étrangers. »

La demande des Savoisiens ayant été renvoyée aux comités diplomatique et de constitution, on me chargea du rapport. « Certes, disais-je, on peut se féliciter d'exister à une époque où les rois ont les peuples pour successeurs. » La nature semblait avoir par anticipation décrété la réunion de ce pays, placé au revers des Alpes, ayant nos mœurs et notre langue. Sur mon rapport, quatre députés (et j'étais du nombre) furent envoyés en Savoie, pour consommer la réunion par l'organisation du département du Mont-Blanc. Au nom de la Convention, je supprimai le Sénat de Chambéry et l'administration générale; puis je les maintins comme autorité provisoire, jusqu'à ce que les élections eussent établi de nouveaux magistrats.

Des œuvres de bienfaisance et des travaux littéraires servirent d'intermède aux travaux politiques. Tandis que Barlow, venu avec nous en Savoie, appelait les Piémontais à la jouissance de leurs droits, un opuscule par lequel j'invitais les Valaisans à secouer le joug de leurs oligarques, fit trembler ces derniers.

Je publiai dans les deux langues, italienne et française, une brochure pour dissiper les inquiétudes répandues au-delà des Alpes sur le sort de la religion; devais-je croire qu'après tant d'efforts pour la faire aimer, un de ces hommes hideux, vomis par la Convention dans les temps de délire (Albite), viendrait porter l'épouvante au milieu des bons Savoisiens, blasphémer la religion, incarcérer les prêtres, les solliciter à l'apostasie, abattre les clochers, etc., etc.

A Chambéry, je cherchai des détails sur le compte de madame de Varens : elle y est morte en laissant une réputation conforme à l'idée peu honorable qu'on a pu s'en former d'après le récit scandaleux de Jean-Jacques. Je visitai la petite maison que celui-ci habitait aux *Charmettes;* mais ce qui paraîtra étrange et qu'on ignore, c'est qu'il y avait une très petite chapelle, au-dessus de laquelle étaient écrits en gros caractères sur une planche (et je l'ai vue) ces mots du pseaume 54 : « *Ecce elongavi fugiens : et mansi in solitudine; quo-*

niam vidi iniquitatem et contradictionem in civitate. »

La Convention nationale ayant décrété la réunion du comté de Nice et de la principauté de Monaco, sous le nom de *Département des Alpes maritimes*, je fus chargé de m'y rendre pour l'organiser; je supprimai la petite Convention de Monaco, composée de treize membres, dont les procès-verbaux imprimés seront un jour recherchés; elle a entre autres rendu un décret portant suppression du deuil, attendu que dans ce petit pays il avait un caractère féodal et variable suivant la qualité des individus.

J'avais paru un moment à l'armée des Alpes que commandait Kellermann; étant à Nice, j'allai visiter celle d'Italie. Je suis tenté de rire en me rappelant qu'au camp de Brau, au-dessus de Sospello, j'ai, sous le canon piémontais, parcouru à cheval et en habit violet les rangs des divers bataillons, et que je les ai tous harangués. Cette armée avait été commandée par deux généraux massacrés judiciairement, Biron et Brunet. De sa prison, le premier m'a écrit une longue lettre, par laquelle il m'annonçait que ses mémoires manuscrits, déposés en main sûre, paraîtraient après sa mort, et cependant je n'ai rien vu.

Rentré dans la Convention nationale, je publiai le rap-

port de ma mission, que j'aurais pu intituler : *Voyage dans les Alpes maritimes ;* car il contient des détails très curieux sur cette contrée. Il y a dans l'imprimé une phrase que je désavoue, de même que dans le discours que j'adressai aux administrations du département des Alpes maritimes. A mon retour je ne reconnaissais plus cette assemblée si majestueuse, lorsque, pour ainsi dire sous le feu des batteries prussiennes qui étaient en Champagne, nous fondâmes la république. Divisée en factions, qui tour à tour s'envoyaient à l'échafaud, et qui, suivant l'expression de Danton, avaient mis l'assemblée en coupe réglée, la Convention n'avait plus de régulateur : témoin le 31 mai 1793 et les jours suivans. Un brigand de mon pays, nommé Mallarmé, était président; soit affaires, soit maladies, dans plusieurs séances, il se fit suppléer par des ex-présidens, entre autres Hérault de Séchelles. On a prétendu qu'à la procession ridicule que Barrère proposa pour fraterniser avec le peuple, Hérault était complice des factieux, et que sa présidence par *interim* était une affaire concertée. C'est un mensonge, car il n'occupait le fauteuil que sur mon refus, refus motivé par des douleurs de poitrine et une extinction de voix. Cependant je me repentis de n'avoir pas fait un effort pour cette séance, quand je sus qu'Henriot, voyant les députés, avait dit : *Canonniers, à vos pièces.*

Hérault toléra cet attentat. A sa place, emporté par le sentiment d'un juste courroux, j'aurais peut-être fait saisir Henriot, ou j'aurais été massacré plutôt que de laisser ainsi outrager la Convention : et toutefois je n'ose assurer que dans l'état où étaient les choses, il n'ait été plus prudent de dissimuler ; c'est le parti que prit Hérault.

La postérité, arrivée pour l'Assemblée constituante, lui a décerné une place honorable dans les annales des nations ; il y avait des brigands, que j'ai trop maltraités dans mon discours sur le jugement du roi, mais en petit nombre et inaperçus dans cette réunion d'hommes, chez qui l'éclat des vertus, des talens, des lumières, s'embellissait encore par cette aménité de caractère, ce ton d'éducation cultivée, alors aussi commun que présentement il est rare. Après dix-neuf ans d'orages, les membres survivans de cette assemblée se considèrent comme une famille ; leurs liens se ressèrent à mesure qu'ils voient la mort moissonner au milieu d'eux, et quelle qu'ait été la disparité de leurs opinions, les sentimens d'estime et d'affection les identifient.

L'Assemblée conventionnelle, à plusieurs égards, présentait l'inverse de la constituante ; elle existait encore lorsque moi-même j'imprimai qu'elle contenait « deux « ou trois cents individus qu'il fallait bien n'appeler que « *scélérats*, puisque la langue n'offrait pas d'épithète

« plus énergique (1). » Les impiétés, les injustices, les assassinats dérisoirement juridiques, commis sous son règne, sont la source de tous nos maux; je ne connais rien de plus fou, de plus impolitique que d'avoir voulu greffer le républicanisme sur l'impiété, c'est-à-dire sur ce qui lui est le plus opposé, au lieu de montrer partout la sainte alliance du christianisme et de la démocratie, comme l'a très bien fait le pape actuel Pie VII, dans une homélie imprimée qu'il prononça le jour de Noël 1797 dans sa cathédrale d'Imola (2). Trop peu éclairée pour sentir cette heureuse liaison, la majorité des français se croyait placée entre sa conscience et la liberté; en pareil cas elle ne dut pas balancer sur le choix.

Et de quoi se composait donc cette majorité de la Convention nationale qui décrétait? d'hommes féroces et surtout d'hommes lâches. Et que faisait donc la minorité pour s'y opposer?..... Cette question ne peut s'adresser à l'auteur de ces *Mémoires*: ses preuves sont faites; il avait

(1) Voir *Compte rendu aux évêques réunis à Paris*, par le citoyen Grégoire, évêque de Blois, de la visite de son diocèse, in-8°, page 2.

(2) *Omelia del cittadino cardinal Chiaramonti*, *vescovo d'Imola* (ora sommo pontefice Pio VII) diretta al popolo della sua diocesi, nella repubblica cisalpina, 1797. Imola, l'anno VI della liberta.

exposé sa tête. Mais, avec le vertueux Baudin (des Ardennes), sur la tombe duquel sont épars les regrets de la vertu et de l'amitié, à mon tour je pourrais vous dire : Et vous, censeurs si courageux quand il n'y a pas de dangers, où étiez-vous et que faisiez-vous ? combien d'entre vous qui alors dans les clubs, les comités révolutionnaires, etc., hurlaient contre la religion et ses ministres ? que faisiez vous surtout, habitans de Paris, qui, à des époques différentes, fûtes complices de conspirations dont le but était d'égorger et de piller ?

Au reste, Necker l'a dit avant moi ; rien de plus brave que les Français sur le champ de bataille, rien de plus lâche dans les fonctions civiles : à peine en trouve-t-on quelques uns ayant un caractère fortement dessiné. Promenez vos regards autour de vous sur ces grands républicains qui captaient avec des mots la faveur populaire ; aujourd'hui adulateurs si vils qu'on cherche inutilement des expressions propres à les peindre.

Dans cette Convention, il y avait encore du courage ; quand un danger imminent menaçait son existence, à l'instant éclatait de toutes parts dans son sein une énergie qui bravait tous les dangers. Elle renfermait des hommes hideux, et que l'enfer semblait avoir vomis comme indignes même de ce séjour d'horreur ; mais on a prodigieusement exagéré le nombre de ceux qui s'enrichirent

par des exactions et des péculats. A peine en ce genre y trouve-t-on vingt coupables. Beaucoup de conventionnels sont actuellement aux prises avec la faim ; et je terminerai cet article en rappelant le nom de l'honnête et religieux Albouys, de Cahors, père d'une famille assez nombreuse, qui, dans les temps même de cette assemblée dont il était membre, est mort de misère...... oui, *de misère.*

Lorsqu'à travers les délires politiques on put entrevoir le moment de faire triompher des idées plus saines, dans une séance où fut reçu comme ambassadeur suédois le baron de Staël, je proposai une *déclaration du droit des gens.* C'est peut-être la première qu'on ait faite ; elle fut couverte d'applaudissemens : j'y avais consacré les principes éternels de la liberté des peuples.

La Voici :

Déclaration du droit des gens.

« Article 1. Les peuples sont entre eux dans l'état de nature ; ils ont pour lien la morale universelle.

« Art. 2. Les peuples sont respectivement indépendans et souverains, quel que soit le nombre d'individus qui les composent, et l'étendue du territoire qu'ils occupent.

« Cette souveraineté est inaliénable. »

« Art. 3. Un peuple doit agir à l'égard des autres comme il désire qu'on agisse à son égard ; ce qu'un homme doit à un homme, un peuple le doit aux autres peuples.

« Art. 4. Les peuples doivent en paix se faire le plus de bien, et en guerre le moins de mal possible.

« Art. 5. L'intérêt particulier d'un peuple est subordonné à l'intérêt général de la famille humaine.

« Art. 6. Chaque peuple a droit d'organiser et de changer les formes de son gouvernement.

« Art. 7. Un peuple n'a pas le droit de s'immiscer dans le gouvernement des autres.

« Art. 8. Il n'y a de gouvernemens conformes aux droits des peuples que ceux qui sont fondés sur l'égalité et la liberté.

« Art. 9. Ce qui est d'un usage inépuisable ou innocent, comme la mer, appartient à tous, et ne peut être la propriété d'aucun peuple.

« Art. 10. Chaque peuple est maître de son territoire.

« Art. 11. La possession immémoriale établit le droit de prescription entre les peuples.

« Art. 12. Un peuple a droit de refuser l'entrée de son territoire et de renvoyer les étrangers quand sa sûreté l'exige.

« Art. 13 Les étrangers sont soumis aux lois du pays, et punissables par elles.

« Art. 14. Le bannissement pour crime est une violation indirecte du territoire étranger.

« Art. 15. Les entreprises contre la liberté d'un peuple sont un attentat contre tous les autres.

« Art. 16. Les ligues qui ont pour objet une guerre offensive, les traités ou les alliances qui peuvent nuire à l'intérêt d'un peuple, sont un attentat contre la famille humaine.

« Art. 17. Un peuple peut entreprendre la guerre pour défendre sa souveraineté, sa liberté, sa propriété.

« Art. 18. Les peuples qui sont en guerre doivent laisser un libre cours aux négociations propres à ramener la paix.

« Art. 19. Les agens publics que les peuples s'envoient sont indépendans des lois du pays où ils sont envoyés, dans tout ce qui concerne l'objet de leur mission.

« Art. 20. Il n'y a pas de préséance entre les agens publics des nations.

« Art. 21. Les traités entre les peuples sont sacrés et inviolables. »

Le comité de salut public crut que ces principes proclamés en face de l'Europe aigriraient les despotes avec

lesquels on voulait négocier, et le lendemain, au nom de ce comité, Merlin, tout en faisant l'éloge de l'ouvrage, déclara que la tranquillité de l'Europe était intéressée à ce que l'on rapportât l'arrêté qui en ordonnait l'impression; des journalistes y suppléèrent.

Depuis lors je bornai mes travaux politiques à mon cabinet; seulement il m'arriva, dans les premiers temps d'existence de l'Institut, de lire un extrait de mon ouvrage manuscrit sur les progrès des sciences politiques. On le vanta, mais on trouva que je disais des vérités trop dures, et comme on voulait qu'il fût lu en séance publique, il fallut, pour satisfaire au vœu de mes collègues, le mutiler; il fut applaudi, mais on y trouva encore des passages trop rudes; et pour l'imprimer dans les *Mémoires de l'Institut*, il fallut le mutiler de nouveau; ce qui n'a pas suffi pour lui obtenir grâce en Espagne, où il servit de prétexte pour faire prohiber tout l'ouvrage.

Je ne connais qu'un concile de l'antiquité où l'on trouve consacrés les principes de la souveraineté du peuple; c'est celui de Tolède en 633.

Dans un concile provincial tenu à Bourges, je proposai une déclaration authentique sur cet objet; et comme dans mes *Ruines de Port-Royal* j'avais exposé ce que des savans de cette école avaient fait pour la liberté, des prêtres dissidens, sous le couvert de l'anonyme (car la per-

fidie, la bassesse et le crime sont toujours lâches) à la manufacture connue de leurs libelles, c'est-à-dire, chez Leclerc, quai des Augustins, en firent imprimer un contre moi, sous ce titre : « *Du projet de charger les ecclé-« siastiques d'éclairer les fidèles sur leurs droits « contre les entreprises du despotisme, et de propa-« ger la doctrine de la souveraineté du peuple.* « In-8°. » Ce plat libelle, fabriqué, dit-on, par Jallabert, grand-vicaire de Paris, avait deux buts : 1° c'était à la la veille du concile de 1801 : les dissidens voulaient en empêcher la tenue, qui eut lieu malgré eux ; 2° le Corps législatif me proposait pour candidat au Sénat; ils voulaient empêcher mon élection.

En tout pays un très petit nombre d'hommes s'occupe à mériter les places, le très grand nombre à les obtenir ; trois fois des généraux me furent préférés, et trois fois, après l'intervalle de huit mois entre ses sessions, le Corps législatif me replaça sur le rang des candidats avec une bienveillance qui est le plus beau fleuron de ma carrière politique, et qui assure à mes anciens collègues de véritables droits à mon attachement. Mais dans le Sénat on faisait circuler sourdement contre moi deux motifs de réjection, mon attachement à la religion et au républicanisme. On rappelait que naguère, portant la parole au nom du Corps législatif, dans un discours au gouver-

nement, je m'étais exprimé avec cette crudité de caractère qui ne compose jamais sur les principes de liberté. C'est, j'ose le dire, la dernière fois qu'on a tenu ce langage au chef de la nation (1).

Mes sentimens religieux formaient un plus grand obstacle à mon admission. De quelle défaveur long-temps je fus entouré, de quelle amertume je fus souvent abreuvé par certaines gens, se disant philosophes, qui parlent sans cesse de tolérance ! Elle est toujours sur leurs lèvres et jamais dans leurs actions, quand il s'agit d'un homme qui a de la piété. Cette conduite est une persécution réelle, sous quelque nom qu'on la déguise, et de quelque prétexte qu'on la colore.

Les mêmes qui m'avaient fait autrefois la grâce d'accepter de bons offices de la part d'un évêque, me faisaient ensuite un crime de cette qualité ; et quoiqu'on eût détruit les corporations, ils semblaient les recréer de fait, pour condamner à l'exhérédation civile des prêtres courageux, sans lesquels..... Mais revenons à mon sujet.

Sachant que mon caractère épiscopal et ma conduite religieuse étaient mis en avant, pour me repousser du Sénat, je pouvais assurément, sans être taxé de lâcheté ni d'ambition, garder le silence ; je voulus au contraire

(1) Voir ce discours aux *pièces justificatives*.

qu'au Sénat on fût instruit de l'invariabilité de mes principes religieux et de la résolution d'y joindre toujours, comme ecclésiastique, les actes extérieurs que je regardais comme des devoirs : j'écrivis au président Sieyes la lettre que voici :

« Citoyen, en vous écrivant, je m'adresse au sénateur et à l'ami. Vous étiez hier trop pressé pour que je pusse développer ma réponse à votre question ; ma lettre servira de supplément. J'ose croire qu'après l'avoir lue vous m'accorderez un degré de plus dans votre estime.

« Il est, disiez-vous, des sénateurs (et je sais que vous n'êtes pas du nombre) chez qui le désir de concourir à mon adoption dans le Sénat, est combattu par la crainte que je continue des fonctions ecclésiastiques.

« Je me félicite d'avoir fait une démission qui me décharge du fardeau d'un diocèse ; mais si cette opération n'était pas consommée, la crainte qu'on ne l'attribuât à des vues ambitieuses suffirait pour me la faire ajourner. Telle fut ma réponse, l'an dernier, en apprenant que certaines personnes attachaient leurs suffrages en ma faveur à une démarche de cette nature.

« J'ai beaucoup entendu parler de tolérance ; je l'ai constamment pratiquée envers mes semblables, quelle que fût entre eux et moi la disparité de sentimens reli–

gieux; partout je la trouve sur les lèvres et presque nulle part dans les actions. Vous savez de quelle défaveur je fus long-temps entouré, de quelle amertume je fus abreuvé par des hommes qui osaient se parer du nom de philosophes. Je suis loin cependant de dire qu'une telle conduite est une tolérance philosophique, car je ne connais rien de moins philosophe, comme de moins religieux, que l'intolérance; mais cette conduite est une persécution réelle, sous quelque nom qu'on la déguise, quelque soit le prétexte dont on la colore.

« Si quelques hommes prétendent subordonner ma nomination, je ne dis pas à l'abandon des principes qui me sont chers, et qu'on veut bien me laisser, mais à l'omission des actes qui en sont la conséquence, cette injustice de leur part ne m'arrachera pas une lâcheté; ils peuvent appliquer ailleurs des suffrages que je suis loin de leur demander. Ce serait pour eux un triomphe, s'ils pouvaient me faire dévier un moment de la ligne que j'ai suivie; je ne veux pas acquérir ce titre à leur mépris : j'épargnerai ce chagrin à mes amis, je déroberai ce plaisir à mes ennemis.

« Quand on a bravé les dangers de la déportation et de l'échafaud, on peut défier les pervers. J'ai sacrifié à ma religion, à la république, repos, santé, fortune; mais je ne ferai pas le sacrifice de ma conscience. J'ai dit dans un écrit que l'univers n'est pas assez riche pour acheter, ni assez

puissant pour forcer ma volonté. Je sais souffrir, je ne sais pas m'avilir; je conserverai jusqu'au dernier soupir ma fierté et mon indépendance.

« J'aurai soin que ma lettre vous soit remise avant la séance dans laquelle le Sénat fera son élection; cela importe à ma conscience, à ma délicatesse, à mon honneur, à mon repos.

« Salut et attachement. »

C'est ainsi que je renforçais moi-même les obstacles à mon admission.

Néanmoins, après avoir été membre de trois assemblées politiques, après avoir siégé avec deux mille six cents législateurs qui, à la vérité, n'étaient pas tous des Solons ni des Lycurgues; après treize ans de travaux inouïs dans les affaires publiques, à ma grande surprise, je fus élu sénateur par le concert courageux des patriotes. Clément de Ris, malade, se fit porter à la séance pour voter avec eux; l'amitié reconnaissante n'oublie jamais un trait de ce genre.

Entré dans une carrière nouvelle, quelle fut ma douleur lorsque je vis éliminer du Corps législatif à peu près tous ceux qui s'étaient déclarés en ma faveur! Quel était leur crime? d'être républicains. Si jamais on écrit l'histoire du Sénat, on saura (et le public le sait déjà) que

ce corps qui devrait être si auguste, n'a guère été jusqu'ici que le bureau d'enregistrement des volontés d'un tripot qu'on appelle la *réunion*. On n'arrive aux séances du Sénat que pour faire ce qui est fait, et le Sénat est toujours hors de lui-même. A l'idée de *Sénat conservateur* devaient s'associer des idées imposantes, et sur elles devaient reposer les espérances nationales.

Qu'a-t-il conservé? rien que le traitement de ses membres. Son histoire, que je traite séparément, est en abrégé dans celle du turbot de Domitien.

L'expression de sénatus-consulte, qui était ensevelie dans l'antiquité, en a été exhumée pour l'appliquer chez nous à des actes dont le premier, digne des temps de Sylla, de Marius, fut un arrêt de proscription arbitraire contre des hommes qui pouvaient être coupables, mais qu'il fallait livrer aux tribunaux. De tous les sénateurs qui ont concouru à cet acte et à d'autres postérieurs dans le même genre, en est-il un seul qui consentît à être ainsi jugé et condamne sans être entendu? J'étais en Angleterre, près d'Oxford, quand parut le sénatus-consulte organique, qui établit le consulat à vie; mais j'étais à Paris quand on décida la question de l'hérédité. Je ne révélai jamais ce qui se passait au Sénat; mais il y a très peu de mes collègues qui se soient fait un devoir de cette réserve. Tout le monde sait, on sait même en pays étran-

ger (car on m'en a parlé à Heidelberg), que consulté individuellement, comme tous les sénateurs, sur la question de l'hérédité, j'écrivis contre ce système et contre le changement de dénomination dans le titre de la suprême magistrature; et comme on parlait de refondre l'acte constitutionnel, j'émis mon vœu dans une série d'articles qu'il est bon de joindre à mon narré, ainsi que ma lettre d'envoi.

Aux membres composant la commission des dix, établie par le décret du 6 floréal an XII.

Paris, 10 floréal.

« Citoyens collègues,

« Par votre lettre du 6 de ce mois, vous m'invitez, au nom du premier consul, à émettre ma pensée tout entière sur ce qui peut perfectionner les institutions de la république. C'est d'ailleurs un devoir que m'impose le serment prêté au sein du Sénat. Cette pleine faculté de manifester son vœu est une garantie de plus au bonheur du peuple, et à la stabilité du gouvernement, dont les intérêts sont identiques.

« En parlant de ces principes, ma conscience m'ordonne

d'ajouter aux notes incohérentes que je vous transmets, la déclaration :

« 1° Que tout système héréditaire dans le pouvoir exécutif, ainsi que dans le Sénat, tout changement de dénomination dans le titre de la suprême magistrature, sont contraires à mon opinion.

« 2° Que néanmoins je promets la soumission la plus sincère au vœu que la nation aura librement émis sur l'organisation de son gouvernement. Quand le peuple, devant la *majesté* duquel tout doit s'incliner, et de la souveraineté duquel dérivent tous les pouvoirs, a parlé, chacun doit obéissance loyale et entière.

« Cette déclaration atteste simultanément mon caractère de citoyen libre et de citoyen fidèle : vouloir l'incriminer ce serait faire l'apologie du parjure, dire qu'une opinion est un délit, que cette liberté d'opinion est illusoire, ou même qu'elle est un piége.

« Absous par la pureté de mes intentions et la doctrine de mon cœur, par mon serment, par votre lettre, je ne veux pas même adoucir la crudité de mon opinion par des éloges qui seraient des hommages à la vérité. Quand on stipule pour les générations contemporaines et futures, on doit faire abstraction des affections individuelles. Par là du moins, il sera bien constaté qu'inaccessible à la crainte et aux espérances, je ne courtise ni la faveur, ni

la fortune ; et que ma pensée n'a fléchi à l'aspect d'aucun résultat possible, ni probable, relatif à mon intérêt personnel. J'aurai vécu sans lâcheté ; je veux mourir sans remords. Au sein de la Convention nationale, je proclamai mon attachement aux principes religieux, dans un moment où je croyais prononcer mon arrêt de mort. Pourrais-je ne pas proclamer mes sentimens républicains, lorsque le gouvernement et le Sénat appellent mes observations sur ce qui peut concourir au bonheur de ma patrie, et l'élever à tout ce qu'il y a d'illustre, c'est-à-dire de libre, de juste et d'utile.

« Comme on pourrait un jour travestir mon opinion et la présenter sous de fausses couleurs, je demande que ma lettre soit déposée aux archives du Sénat.

« Agréez, citoyens collègues, les assurances de mon tendre attachement.

« Grégoire. »

« Se propose-t-on de refondre l'acte constitutionnel, ou seulement de rédiger des articles supplémentaires?

« Le premier serait peut-être le mieux.

« 1. Déclaration des droits et des devoirs du citoyen.

« 2. Déclaration solennelle de la souveraineté du peuple.

« 3. Tous les actes émanés du gouvernement et des

autres autorités constituées, intitulés *au nom du peuple français, etc.*

« 4. Dans les lieux des séances du gouvernement et de toutes les autorités constituées, un emblême qui rappelle la souveraineté et la majesté du peuple.

« 5. La ratification par le peuple des modifications qui seront proposées à l'acte constitutionnel. Son vœu recueilli de manière à constater dans chaque commune l'individualité, la liberté et la majorité des suffrages.

« 6. La liberté individuelle garantie par tous les moyens qui mettent à l'abri des actes arbitraires, que l'autorité administrative, conservant la faculté de décerner des mandats d'amener dans les cas déterminés par la loi, ne puisse jamais prononcer la déportation ni l'ostracisme. Des préfets même usurpent ce droit. L'action judiciaire doit commencer où finit celle de l'autorité administrative.

« 7. La liberté de la presse. Le Sénat et e pouvoir législatif n'ont aucune force qui garantisse leur existence et leur liberté. La force d'opinion les entourera, si la presse est libre.

« 8. Remettre en vigueur l'article qui déclare les sénateurs inéligibles à toute autre fonction publique.

« 9. Faculté au Sénat, comme pouvoir conservateur et modérateur, de se convoquer, de s'assembler, de délibérer

sous la présidence d'un de ses membres qu'il aura élu ; conséquemment point d'assemblée délibérante à laquelle n'auraient pas été convoqués tous les membres, et qui placerait le Sénat hors du Sénat.

« Compte rendu au Sénat par sa commission administrative.

« 10. Que toute autorité constituée ait la faculté de dénoncer au Sénat toute loi ou réglement qui violerait la constitution, et au Corps législatif tout réglement qui serait une infraction à la loi.

« 11. Que tout citoyen lésé par la violation de l'acte constitutionnel, puisse également invoquer l'intervention du Sénat.

« 12. Que le gouvernement, le Sénat, le pouvoir législatif, puissent réciproquement, et chacun sur les autres, exercer une sorte de contrôle qui maintienne la balance des pouvoirs, les fasse harmoniser, et prévienne ou réprime leurs empiétemens.

« *Nota*. Le peu de temps accordé pour répondre au vœu de la commission, ne m'a pas suffi pour fixer mes idées sur les mesures que nécessite cet article.

« 13. Aucune troupe étrangère au service de la république, sans l'aveu du Sénat.

« 14. Les traités de paix, d'alliance, de commerce, les déclarations de guerre, sanctionnés par le Sénat.

« 15. En organisant une haute cour nationale, prendre des jurés dans le Sénat, les juges dans le tribunal de Cassation.

« 16. L'établissement du jury garanti par la constitution.

« 17. Point de tribunaux d'exception, hors ceux de commerce, et les tribunaux militaires.

« 18. Aucune place avec appointement, créée qu'en vertu d'une loi.

« 19. L'ascension aux grades, l'admission aux places, autant qu'il sera possible, déterminées *légalement* d'après les services rendus et le mérite personnel;

« 20. Que le pouvoir législatif décrète annuellement la liste civile du gouvernement, statue sur les emprunts, les subsides, l'application des fonds publics; qu'il en connaisse l'emploi par des comptes annuels détaillés, appuyés de pièces justificatives et rendus publics.

« 21. Initiative des lois, accordée au Corps législatif, ainsi qu'au gouvernement.

« 22. Reprendre le système administratif des départemens, d'après les vues de l'Assemblée constituante, sauf la suppression des districts; et au lieu de procureurs syndics nommés par les départemens, un commissaire nommé par le gouvernement près de chaque administration.

« 23. Etablissement dans chaque lycée d'une chaire

des sciences sociales, comprenant le droit des gens et le droit public. »

Un autre de mes collègues (Lambrechts) écrivit dans le même sens. Lanjuinais, à qui certaines gens décernent l'honneur de cette opposition, était dans son lit; il ne voulut pas même écrire. Je fais cette remarque uniquement pour rétablir la vérité des faits ; car Lanjuinais, que j'estime et que j'aime, n'a pas varié dans ses principes. Quand la question de l'hérédité fut soumise au scrutin, avant d'y procéder, seul je réitérai hautement mon opposision, et je demandai de nouveau que ma lettre fût déposée aux archives, en énonçant toutefois que je serais soumis respectueusement à la volonté manifestée du peuple. Il est le créateur, ses magistrats sont des créatures. L'impérialité héréditaire fut proclamée solennellement dans les rues de Paris, au milieu du silence le plus morne.

Les journaux publièrent le lendemain que toute la capitale avait retenti d'acclamations. Je défie quiconque de nier ces faits qui donnent la mesure de l'effronterie des gazetiers, et de la confiance que doivent inspirer leurs récits.

D'après ce qu'on vient de lire, on conclura justement que, si l'impérialité produit d'heureux résultats, je n'ai

aucune portion de reconnaissance ni de gloire à réclamer; si elle en produit de mauvais, personne n'a droit de m'inculper. J'ai prêté le serment, et l'on peut compter sur ma fidélité plus que sur celle des flagorneurs qui assiégent la puissance pour capter ses faveurs. La raison en est simple : n'ayant jamais marché sous la bannière de personne, j'obéis à ma conscience; les adulateurs obéissent à leur ambition. Si (ce qu'à Dieu ne plaise, et ce qui heureusement n'arrivera pas), si les Bourbons rentraient en France, à l'instant je la quitterais pour me soustraire à leur vengeance. Dans la liste trouvée chez le stadhouder, par Alquier, et qu'il a publiée, on voit quel sort était réservé aux patriotes par les puissances coalisées. J'y suis dévoué à la roue. Voilà un échantillon de ce que j'aurais à attendre de la race déshonorée des Bourbons.

Revêtu de la toge sénatoriale, j'ai pensé comme Cicéron : *Nemo aut in dicendo liberior, aut ad libertatem civium tuendam paratior esse debet senatore* (1).

Cette liberté, j'en ai usé; ce devoir, je l'ai rempli; ma conduite en fournit une nouvelle preuve à l'occasion du décret du 1er mars 1808, qui rétablit des majorats,

(1) Voir la dixième Philippique.

une noblesse héréditaire et des titres héraldiques.

Le Sénat n'avait pas à délibérer sur un acte dont on lui donnait seulement communication ; mais il s'était hâté de faire rédiger une adresse de félicitation, contre laquelle je votai *seul*, le 12 du même mois. L'importance qu'on a mise à ce vote, le fracas qu'il a occasioné dans les dîners et les réunions particulières parmi les membres de ce premier corps de l'état, est le thermomètre de la situation actuelle. On dirait que mon improbation est un délit énorme ; elle a irrité spécialement quelques militaires qui, assouplis à l'obéissance passive, oublient sans doute qu'elle n'est pas obligatoire dans une assemblée délibérante. Le plus acharné avait reçu la veille de la munificence impériale une dotation brillante, que je ne lui envie pas ; mais elle donnait un air d'intérêt à sa diatribe contre moi, que je lui pardonne et dont je voudrais me venger en lui faisant du bien. J'éprouve la même disposition envers ces sénateurs *officieux* qui, prenant pour révolte tout ce qui n'a pas l'empreinte de l'esclavage, crurent faire leur cour par leur empressement à dénoncer mon vote à l'empereur. Je suis persuadé qu'il a un profond mépris pour les délateurs, et de l'estime pour l'homme courageux, qui se montre aussi intrépide dans l'énoncé de ses opinions que fidèle à ses sermens envers lui.

Est-ce donc un crime de penser que, pour créer une noblesse héréditaire, il faudrait statuer préalablement que le mérite sera héréditaire? Plus on attache de considération, de faveurs à la naissance et à la richesse, moins il y en a pour la vertu. Les hommes ne sont déjà que trop enclins vers les préjugés. Sur cent qui sont en voiture, on peut raisonnablement croire que quatre-vingt quinze se préfèrent au malheureux piéton, et oublient qu'ils doivent passer du carrosse dans le corbillard.

Quant à moi, dont la roture remonte probablement jusqu'à Adam, né plébéien comme Chevert, André del Sarto, Thomas Holiday, Lambert de Mulhausen, Dorfling, etc., persuadé, comme le dit un poète, que chacun est le fils de ses œuvres, je ne veux jamais séparer mes affections ni mes intérêts de ceux du peuple. Depuis que je suis sur le théâtre politique, des épîtres multipliées m'ont été adressées par les *Gregorio* d'Italie, les *Gregorios* d'Espagne, les *Gregorius* d'Allemagne, les *Gregory* d'Angleterre et surtout les *Gregoire* de France, qui pour la plupart voulaient se greffer sur ma famille, quoique je n'aie aucun parent de mon nom; ce sera bien pis quand il sera inscrit dans le nouveau nobiliaire. Allons, messieurs du conseil du sceau des titres, pâlissez sur les livres inutiles et profonds des La Roque, des Ménestrier, pour apprendre qu'en armoirie le *sinople* et le *gueules*

signifient le vert et le rouge; puisque malgré moi on me condamne à être comte, blasonnez mon écusson; c'est chose si utile pour hâter les progrès de l'esprit humain, régénérer les mœurs et faire croître nos moissons! Mais de grâce donnez-moi une croix comme chrétien, comme évêque, et parce que vous me la faites porter, ma croix.

Je dois le sacrifice de ma volonté, mais non celui de mon opinion. Je n'ai jamais rien demandé au gouvernement consulaire et impérial, ni pour moi ni pour les miens, et jamais je ne demanderai rien. Ainsi ma fidélité n'est pas un calcul d'intérêt; mais le *dictamen* de ma conscience, qui sans approuver se soumet et qui a promis, non d'aimer, mais d'obéir. Je maintiens au surplus que, même contre mon gré, le vote que j'ai émis dans l'affaire de l'hérédité et dans celle de la noblesse est (je ne dis pas quant aux principes, mais quant au fait), un titre de plus en faveur de ces institutions, parce qu'on peut en inférer que dans le sénat régnait encore un simulacre de liberté.

Tous les sénateurs ont voté pour ces institutions, à l'exception de trois membres dans celle de l'hérédité, et dans celle de la noblesse à l'exception d'un seul, auquel on peut joindre néanmoins deux ou trois qui n'ont point émis de vote. La plupart faisaient autrefois parade du républicanisme le plus prononcé: me demandez-vous

comment ils ont changés de principes? ma réponse est simple : ou jamais ils n'eurent de principes, mais seulement des opinions d'emprunt, ou leurs principes furent toujours subordonnés à leurs intérêts ; par là s'expliquent les cent métamorphoses des protées répandus dans toutes les classes de la société, qui ont successivement arboré la livrée de tous les partis, et qui même n'en rougissent plus; car la dégradation actuelle a éteint jusqu'à la pudeur publique.

Ils ont cependant ce qu'on nomme de la probité, dont le cercle est malheureusement si resserré aux yeux du grand nombre des humains; ils se feraient scrupule de crocheter vos portes, de voler votre montre, quoique peut-être, en épluchant leur conduite, on y trouvât l'équivalent, c'est-à-dire les combinaisons frauduleuses du monopole et de l'agiotage. Mais la probité politique, pour qui la patrie est tout, et qui lui sacrifie tout, rien de plus rare. Cependant cette probité est bien autrement importante que le respect pour la propriété de son voisin : obligatoire pour tous, elle l'est plus étroitement encore pour l'homme public, sur lequel reposent les intérêts de la patrie. D'après les maximes austères et sacrées de la justice, Mandrin, Cartouche et Desrues sont moins coupables que tel fonctionnaire, dont le suffrage aurait sanctionné une loi, une mesure désastreuse pour la société,

des intérêts de laquelle il est dépositaire ; c'est une conclusion que je tire des principes, sans application particulière à la question traitée précédemment.

Les événemens sur lesquels je promène mes souvenirs, ramènent souvent ma méditation sur le sort des sociétés humaines, destinées toutes à être libres, toutes ayant les mêmes droits ; je vois que dans tous les pays, dans tous les âges, elles ont été la curée de quelques hommes, de quelques familles, dont on a fait l'histoire au lieu d'écrire celle des nations, de leurs lois, de leurs usages, de leurs arts. Les états républicains ne sont guère que des points imperceptibles dispersés sur la mappemonde et dans les fastes du globe. Notre révolution présageait l'établissement d'une grande république : les crimes de la Convention, dont le principal est son attentat contre la religion, ont préparé la chute de l'édifice qu'elle avait élevé, et le despotisme ne manquera pas de calomnier la liberté, en présentant aux générations futures cet événement comme une preuve que l'existence d'une vaste république est impossible, et qu'à cet égard le problème est résolu. Alors les *Cockney* et les *Badauds*, car il y a partout des Londrins et des Parisiens qui jugent des choses par les résultats et non par les principes, répèteront qu'une grande république est impossible.

Des avantages incontestables sont cependant le produit

de nos crises politiques. Le plus remarquable est la destruction de la féodalité. Ce sont spécialement les campagnes qui en profitent ; or, la population des campagnes étant à celle des villes comme trois est à un, il est évident que la nation a gagné. Ce gain est contrebalancé par des maux innombrables ; mais dans mon cœur, assurément rempli de sensibilité, je n'en trouve pas pour la plaindre, et surtout pour plaindre ces Parisiens à qui il faut, comme aux Romains dégénérés, *panem et circenses*, du pain et des spectacles. Ils ont un troisième besoin, celui de ramper. Les Français, disait J.-J. Rousseau, sont avilis, mais non pas vils; ils sont présentement l'un et l'autre. La dignité de l'homme est désormais pour eux un mot vide de sens. Un peuple admirateur ne sera jamais digne d'admiration, jamais un peuple libre. Certes, je suis loin de regretter les siècles ténébreux du moyen-âge, vers lequel la génération actuelle est refoulée par le défaut d'instruction ; mais cette époque présentait encore des hommes d'un grand caractère, au lieu que dans les temps modernes, le caractère éteint rappelle la comparaison des monnaies dont l'empreinte est détruite : ce que chez nous et chez la plupart des peuples européens on nomme civilisation, n'est, à bien des égards, qu'une barbarie modifiée par d'agréables futilités. Quelle distance incalculable sépare l'homme tel qu'il est de ce qu'il pourrait être!

A l'aurore de la révolution, je crus sourire à la liberté; je me livrai à cet élan avec la loyauté et le dévouement sans bornes qui animaient un cœur brûlant du désir de concourir au bien de ses semblables, de ramener la vertu, le bonheur sur la terre; c'était d'ailleurs le langage de quelques milliers de fonctionnaires publics qui ont siégé à côté de moi dans des postes éminens. Je vois qu'effectivement ils aiment tendrement la patrie; à condition toutefois qu'eux, leurs parens, leurs amis, leur intérêt, passeront avant elle.

Dans les dix-neuf siècles révolus depuis dix-neuf ans, on a fait sur le cœur humain un cours expérimental, le plus complet, le plus désolant. Quelle race infâme que ces grands patriotes, qui jadis ne me croyaient pas *à la hauteur*, et qui aujourd'hui se traînent dans la fange de l'adulation! Dupuy a raison : ils ont usé la confiance publique et déshonoré même la louange. Témoin les phrases vilement blasphématoires de ce compliment fait à Lyon: *n'es-tu qu'un homme, es-tu un dieu?* de ce fonctionnaire qui croit la mission divine du chef de l'état la mieux prouvée qu'on puisse citer ; de ce préfet du Pas-de-Calais, qui dit que Dieu, après avoir créé Bonaparte, se reposa ; témoin les pastorales de la plupart des évêques, et surtout celle de M. Della Torre, ci-devant évêque d'Acqui, aujourd'hui archevêque de Turin, où les éloges

roulent par torrens (1) ; témoin le discours du sénateur Lespinasse, qui dit à Dieu de conserver le trône de l'empereur de France, s'il veut conserver le sien, etc.

C'est un terrible répertoire que le Moniteur, quoique ce journal soit remarquable par ses omissions et ses mensonges; car il a subi l'influence de toutes les puissances. Et cent autres journaux ne révèlent-ils pas la conduite de tant d'hommes qui ont porté la livrée de tous les partis, n'ayant pour régulateur que l'opinion régnante? Vous les verrez tour à tour dans les temples du vrai Dieu, ou encenser les divinités païennes; tour à tour préconiser l'Alcoran et l'Evangile, si cette versatilité peut leur assurer puissance et richesse. Ils ont successivement exalté et maudit les mêmes individus : jadis hurlant contre la religion et les prêtres; aujourd'hui, je ne dis pas pieux, mais dévots : jadis démagogues exagérés, aujourd'hui dénonçant les républicains. On a vu tel d'entre eux s'irriter de ce qu'on ne l'avait pas appelé *Monsieur*, lui qui précédemment ne parlait de sa femme que sous le

(1) Dans sa pastorale du....... il exhorte à l'exécution du décret relatif à la conscription, et il a raison; mais fallait-il pour cela altérer le texte sacré, en présentant comme une conscription le dénombrement ordonné par l'empereur Auguste, et par suite duquel Jésus-Christ naquit à Bethléem? Ce dénombrement portait sur tous les âges et les sexes; dès lors, dans le sens de M. Della Torre, la sainte Vierge était *conscrite*.

titre de *citoyenne épouse*. Si, comme on l'a dit, l'hypocrisie est un hommage à la vertu, jamais elle ne reçut tant d'hommages que de nos jours; car par l'hypocrisie et la souplesse se sont élevés tant d'hommes qui, s'étant vautrés dans tous les excès, ont professé toutes les opinions, arboré ou suivi toutes les bannières, et trahi la religion, la patrie, la vertu, la liberté. Vous les connaissez, il ne manque ici que leurs noms: en lisant ces phrases leurs pouls s'élève, leur cœur s'agite; fidèles à leur vocation, ils calomnient et persécutent sourdement tout homme à caractère, dont le silence est pour eux un anathème, et auquel ils ne pardonneront jamais de ne les avoir pas imités: ils le persécuteront jusqu'à ce que la mort les jette dans l'ornière de l'oubli ou les traîne à la voirie de l'histoire. Je demande en vain à la langue des termes assez énergiques pour les peindre; l'épithète la plus flétrissante est ici bien au-dessous de la vérité; et comparativement à ce qu'ils sont, je crains que les qualifications de bandits, de scélérats, ne soient encore pour eux un titre d'honneur.

Il est très vrai cet *adage*, que l'impudence est une médaille dont le revers est la bassesse. Les insolens en place, disait La Bruyère, empruntent leur règle, non de leur raison, mais de leur état; selon les temps et les circonstances, ils ont l'air rampant ou l'air solennel et protec-

teur; mais des hommes dont le bon sens est le moins exercé, leurs laquais mêmes, percent l'enveloppe dorée sous laquelle se retranche une vaniteuse ineptie.

Dans mon ame se succèdent, ou plutôt se confondent l'indignation et le mépris, à l'aspect de ces êtres que j'ai vus alternativement me fuir et me courtiser. D'après leurs misérables calculs, quelques uns, en conservant une amitié apparente, exercent envers moi une persécution réelle: ils ne peuvent plus manier la hache contre les objets et les hommes religieux; mais il leur reste pour ressource de manier l'ironie et d'aiguiser les sarcasmes. D'ailleurs *non es amicus Cæsaris*, vous n'êtes pas ami de César, disaient les Juifs à Pilate pour l'effrayer, lorsqu'il voulait céder à sa conscience en délivrant Jésus-Christ. Voilà l'image de la conduite des êtres que je signale; et cependant je suis condamné à vivre avec eux. C'est je crois Jean-Jacques qui disait : *l'homme est bon, les hommes sont méchans* (1); eût-il raison, ce n'est pas avec l'homme abstractivement considéré qu'on est obligé de vivre, mais avec les hommes.

Je crois avoir vérifié ce vers de Guymond de la Touche :

« Qui sert les malheureux, sert la divinité.

(1) C'est une erreur de dire : *l'homme est bon*; car le péché originel l'a corrompu, et je dois rectifier cette erreur dans mon ouvrage sur les Juifs.

Imperturbable dans mes principes politiques et religieux, je suis détesté par ces individus dont les variations sont aussi nombreuses que celles dont Bossuet a tracé le tableau. Je crois être convaincu de courage et de probité : j'ai démasqué, combattu les lâches et les fripons ; me voilà donc brouillé avec le public : être irréprochable ici-bas c'est quelquefois un crime.

Dans la société sont deux classes d'hommes sur lesquels on a les yeux fixés : les uns que la puissance méprise et que souvent elle aime et récompense ; les autres qu'elle estime, qu'elle hait et qu'elle persécute ; j'ai quelque droit de me placer parmi ces derniers. Je préfère la vertu, qui est l'hypothèque de l'estime, à la faveur, qui est si souvent le prix de la lâcheté (1). *Haïr*, *détester*, *exécrer*, ces mots n'expriment que très faiblement mes sentimens envers le despotisme ; je mourrais peut-être d'alégresse si, dans tout l'univers, je voyais les nations briser leurs fers, rentrer dans leurs imprescriptibles droits, remplacer leurs chartes gothiques par la grande charte de la nature : mais quoique assurément on n'ait rien à craindre de la part d'un homme paisible et religieusement soumis à l'autorité, il est possible qu'on

(1) « *We scorn preferment which is gain'd by sin and will tho' poor without have peace within* », dit Churchill. *Poetical Works*, Edimburg, in-12, 1783, pag. 2.

me range dans la classe de ceux qui, n'étant pas susceptibles d'être achetés, doivent être écrasés. Ainsi périt Boèce, pour avoir voulu, contre Théodoric, soutenir la divinité de Jésus-Christ et la dignité du Sénat. Mes espérances ont été déçues; la révolution n'est guère qu'un changement de nom pour les choses, et de fortune pour les personnes.

Se relèvera-t-elle jamais de son ignominie, cette France si avilie et si vile? Le célèbre William Jones lui a prédit des calamités qui commencent à se vérifier (1). Parmi les événemens recélés dans le sein de l'avenir et connus de Dieu seul, en est-il qui promettent à cette contrée du globe une résurrection politique? Je vois de toutes parts le despotisme et le népotisme, escortés de l'ignorance, applaudir à la secte des *obscurans*. Dans le petit nombre d'hommes à talens qui nous restent, la plupart, plus vils que les individus qui remplissent les bagnes de nos ports et les repaires du libertinage, semblent confédérés pour étouffer même la faculté de penser..... Mais où me conduisent ces réflexions amères? Précipitons-nous vers les siècles futurs, enfonçons-nous dans cet abîme pour y chercher un rayon d'espérance avant de mourir.

(1) Dans son *ode à la liberté*, qui n'est guère qu'une traduction de Collins, William Jones dit en parlant de la liberté: « *Remota gallis... galli enim truces psychen ut ante hoc barbari amabilem te reppulerunt exulantem gens meritas luitura pœnas.*

N'est-ce pas Racan qui a dit :

« Vouloir ce que Dieu veut
« Est la seule science
« Qui nous mette en repos. »

C'est la traduction versifiée de ces mots : *Fiat voluntas tua*. J'ai envisagé les futurs contingens sous toutes les faces, la possibilité d'être traîné dans une prison, de périr par le fer, par le poison; et déjà de vils folliculaires s'efforcent par la calomnie d'assassiner ma réputation : mais j'ai un parti pris dans toutes les hypothèses; celui de la résignation à la volonté divine. Je ne sépare jamais l'économie de la vie présente de celle de la vie future : souvent mes regards se sont portés vers les rivages américains; quelquefois un rêve enchanteur, remplaçant la réalité par une douce illusion, avec Churchill je m'écriais : Adieu l'Europe, adieu éternel à tous les délires dont elle est le séjour (1) : mais trop âgé et trop peu fortuné pour chercher l'existence dans un nouveau monde, affligé de n'être plus qu'habitant d'un pays et non citoyen d'une patrie, je me console par l'espérance d'arriver bientôt à celle qui finira ma captivité terrestre et qui développera la splendeur des jours éternels.

(1) *Farwest to Europe and at once farwest to all the follies which in Europe dwell. V. the farwell*, t. I, pag. 143 et suiv.

PIECES JUSTIFICATIVES (1).

N° 1. — Page 333.

Lettre adressée à M. Grégoire, curé d'Embermesnil, député de Nancy, par les députés de la nation juive-portugaise, de Bordeaux, le 14 août 1789.

Permettez que les quatre députés de la nation juive-portugaise qui ont concouru à la nomination des représentans de cette ville, à l'*Assemblée nationale*, vous adressent le juste tribut d'éloges et de reconnaissance qu'ils doivent aux bienfaits éclatans que vous prodiguez à leurs frères malheureux. Ce n'était pas assez d'avoir plaidé leur cause au tribunal du public avec un succès si mérité; votre cœur sensible vient d'ajouter à ce bienfait, un bienfait nouveau. C'est devant l'auguste Assemblée de la nation, que n'écoutant que le cri de l'humanité souffrante, vous invoquez son secours pour arrêter les vexations qu'éprouvent, en ce moment, quelques infortunés habitans de l'Alsace. C'est par votre généreuse dénonciation que la nouvelle de leurs malheurs nous est parvenue ; elle a déchiré nos cœurs, en même temps qu'elle a accru les sentimens de reconnaissance dont nous nous sentions déjà pénétrés

(1) Ces pièces sont désignées par l'auteur lui-même pour accompagner ses *Mémoires*.

pour vos bienfaits ; combien nous nous félicitons, monsieur, d'avoir trouvé en vous un défenseur aussi courageux et aussi zélé ! La Providence semble vous avoir suscité pour adoucir notre destinée ; continuez, au nom de l'humanité et de votre religion, à signaler ce noble dévouement ; c'est surtout aux hommes de votre caractère qu'il appartient de défendre les opprimés, quelle que soit leur croyance : puissiez-vous, monsieur, jouir de vos généreux efforts. Puissiez-vous voir l'aurore des beaux jours de la nation juive, succéder aux orages qui tourmentent encore son existence ! cette récompense est la seule qui soit digne de votre cœur......

Encore une fois, monsieur, c'est par la liberté civile et religieuse, par ce système qui place dans la liberté des hommes et des choses tout l'art de les gouverner, que les juifs trouveront les moyens de devenir utiles en devenant meilleurs. Oui, monsieur, en accordant au chrétien ce retour de tendresse, que vous voudriez voir renaître, *le juif embrassera en vous son concitoyen, son frère et son ami.*

Signé : Furtado, Lainé-Azévédo, David-Gradis, électeur ; Lopez du Bec.

N° 2. — Page 348.

Rapport sur la bibliographie, fait à la Convention nationale par Grégoire, au nom du comité d'instruction publique.

Séance du 22 germinal an II de la république.

Depuis long-temps un travail bibliographique est commencé sur les livres appartenant à la nation ; jamais on n'en

rendit compte à l'Assemblée nationale. Associé aux commissaires chargés de surveiller cette opération, je viens au nom du comité d'instruction publique, vous exposer les mesures que nous avons prises pour réorganiser ce travail, et lui donner la plus grande activité, afin que dans le cours de votre session, vous soyez à portée de répartir vos richesses bibliographiques, dont je vous présenterai un aperçu. Ce sera un nouveau bienfait que vous ajouterez à ceux qui signalent votre existence politique.

Les objets scientifiques appartenant à la nation proviennent des dépôts qu'elle possédait avant la révolution, des ci-devant châteaux du tyran, de la suppression des corporations ecclésiastiques, judiciaires, académiques, des émigrés et des suppliciés.

Ces objets consistent en livres, manuscrits, cartes, plans, statues, tableaux, gravures, machines, antiques, médailles, pierres gravées en creux et en relief, herbiers, cabinets de physique, d'histoire naturelle, de chimie, etc., etc.

Des objets rares et précieux avaient été accumulés, ou plutôt accaparés, pour servir l'ambition des familles ci-devant nobles : tel est le dépôt de l'émigré Castries, composé de plus de vingt mille pièces, et qui sans doute a coûté plusieurs millions. Les dépôts ministériels étaient engorgés par l'abondance; celui de la guerre seul renferme plus de douze mille cartes géographiques; celui des affaires étrangères, à Versailles, contient environ quatorze mille volumes *in-folio* manuscrits.

La commission des arts s'occupe à inventorier ces divers

objets : relativement aux manuscrits, elle a pris des mesures qui seront concordantes avec celles que vous présentera votre commission des archives concernant les chartriers. Il en résultera un triage général qui enverra à la refonte tous les papiers inutiles, qui mettra sous les yeux du public tout ce qui est utile, et qui placera sous la main exclusive du gouvernement, ce qui doit n'être connu que de lui seul.

Je passe aux bibliothèques, qui font l'objet de mon rapport. Il s'en faut beaucoup que ces dépôts aient été convenablement surveillés ou conservés : une foule de livres ont été vendus à bas prix, au poids, peut-être même depuis le décret du 10 octobre 1792, qui surseoit à toute vente de cette nature ; ailleurs on a dilapidé : on prétend qu'à la seule bibliothèque de Mejanes, à Aix, dix mille volumes ont disparu, et l'on sait que les fripons ne manquent pas de choisir.

Dans un moment où la révolution se moralise et poursuit tous les crimes, des dénonciations civiques et le zèle constant des sociétés populaires, vous mettront sans doute à portée d'atteindre les coupables dans tous les genres, et de prouver que la responsabilité n'est pas une chimère.

Il est quelques parties des connaissances humaines sur lesquelles nous avons peu : soit qu'en général elles n'aient pas marché d'un pas égal aux autres sciences ; telles sont la statistique, qui est une des branches fondamentales de l'art de gouverner, la météorologie, l'anatomie comparée, l'acoustique, les arts chimiques, l'analyse des sensations, la grammaire générale ; soit qu'elles aient été moins cultivées chez nous que chez d'autres peuples ; telles sont l'étude des langues

étrangères et le traitement des mines. Sur ce dernier article les Saxons et les Suédois sont nos instituteurs; mais dans presque tous les autres genres, malgré les destructions opérées par les étourderies de l'ignorance et les crimes de la malveillance, nous avons d'immenses richesses.

Dans le seul département de Paris, la nation possède environ dix-huit cent mille volumes, y compris la bibliothèque nationale, qui, en 1373, n'était composée, dans sa totalité, que de neuf cent dix volumes manuscrits, et qui actuellement renferme, outre sa vaste collection de manuscrits, bien plus de trois cent mille volumes et pièces imprimées; ce qui, joint à la masse des autres livres des diverses communes de la république, présente un aperçu de dix millions de volumes.

Sur ces dix millions, si l'on suppose faite la distraction de tous les articles répétés, il y aurait peut-être deux cent mille ouvrages différens, dont environ le quart d'anonymes connus ou inconnus. On présume que la bibliothèque nationale ne possède que les quatre cinquièmes en espèces de livres, car elle manque d'une foule d'ouvrages qui se trouvent dans d'autres bibliothèques, surtout des communes frontières, sans compter un assez grand nombre d'ouvrages étrangers, qui sont introuvables en France, mais qu'il serait possible, facile même de se procurer, pour la plupart, par la voie des agens politiques et des consuls de la république.

Si des bibliothèques, telles que celle du Vatican, enrichie des manuscrits enlevés à Heidelberg, se vantent d'en avoir qui sont uniques; celle de Paris peut à plus juste titre se glorifier d'avoir des choses qu'on chercherait vainement ailleurs. Celle

de Vienne voudrait rivaliser avec elle ; mais les nouveaux trésors littéraires dont la bibliothèque nationale s'enrichit journellement, lui assureront bientôt l'incontestable privilége d'être la première du monde connu.

L'opération préliminaire au travail de la bibliographie française était l'envoi des catalogues de toutes les bibliothèques ; grâce à quelques hommes lettrés, quelques administrations satisfirent aux dispositions textuelles du décret, mais la plupart n'exécutèrent rien, ou exécutèrent mal.

Elles n'exécutèrent rien, par la négligence d'administrateurs qui, sans doute, ne négligeaient pas de percevoir leur traitement; et beaucoup de livres en proie aux insectes et à la poussière éprouvèrent des dégradations sensibles. D'autres causes se joignirent à cette première : divers départemens, dans le cercle desquels se trouvaient de vastes bibliothèques, craignaient qu'on ne les leur enlevât; ils aspiraient à leur possession exclusive. Vous reconnaissez là cet esprit d'égoïsme, ou plutôt de fédéralisme, qui se fait centre, qui s'isole, et qui est un crime. Ce qui est national n'est à personne en particulier, mais à tous. L'intérêt public paraît s'opposer à ce qu'on déplace, à ce qu'on dépèce certaines collections qui, outre la valeur intrinsèque des ouvrages, ont un mérite résultant de la manière dont ces collections sont assorties : telle est celle de Schpœfling à Strasbourg. Quoi qu'il en soit, les bibliothèques de Strasbourg, de Lille, de Perpignan, par exemple, n'appartiennent pas plus à ces communes que leurs fortifications; les citoyens de Brest, de Dunkerque, de Besançon, y ont autant de droit qu'elles, et le tout est la pro-

priété indivise de la grande famille, qui, par l'organe de ses représentans, saura faire une répartition dictée par l'amour de la patrie et avouée par elle.

D'autres administrations exécutèrent mal, quoique trois instructions consécutives eussent indiqué la marche du travail. Pour le faire avec succès, il fallait : 1° des hommes probes ; c'est la première qualité exigible partout, ici spécialement, parce qu'un malhonnête homme peut échapper aisément à la surveillance, en arrachant des gravures précieuses dans un livre, en substituant des choses communes aux médailles rares, aux éditions rares; 2° des hommes versés dans la paléographie et la bibliographie : celle-ci est la science du libraire, elle connaît les titres des livres et leur valeur dans le commerce; celle-là connait l'histoire de l'art, les variations de l'écriture, des idiomes et des usages.

Malheureusement la plupart étaient d'ineptes copistes qui ont dénaturé les titres des livres, altéré les dates, confondu les éditions, et envoyé des catalogues inutiles en cahiers, au lieu de catalogues en cartes, les seuls que la loi demandait, les seuls qui puissent nous servir.

L'insouciance et l'ignorance ont été poussées à tel point que divers catalogues, à la suite d'une liste informe, ajoutent à peu près ces mots : « De plus, trois ou quatre cents volumes anglais, allemands, grecs, hébreux, ou en écriture indéchiffrable, vieux et reliés en parchemin, que nous n'avons pas cru devoir énumérer, et qu'il eût été trop long de décrire, etc. » Ainsi s'expriment les rédacteurs en parlant des livres les plus précieux peut-être de ces dépôts : ils ont jugé les livres

sur la couverture, comme les sots jugent les hommes sur l'habit. Les nobiliaires, les traités généalogiques, les ouvrages dans lesquels le despotisme consignait ses extravagances et ses fureurs, avaient presque toujours les honneurs du maroquin, tandis que les livres immortels d'*Hubert Languet*, d'*Althusius*, de *Milton*, de *Villiams Allen*, n'échappaient au compas de la censure, aux poursuites de l'inquisition des cours qu'en se réfugiant dans des angles ignorés, sous la modeste enveloppe d'un parchemin. Les ouvrages qui révélaient les crimes des tyrans et les droits des peuples, étaient les *sans-culottes* des bibliothèques.

Les diverses causes dont on vient de parler, ayant retardé l'envoi des cartes, il ne nous en est parvenu qu'environ douze cent mille, qui correspondent à peu près à trois millions de volumes; car une carte seule indique un ouvrage, quel que soit le nombre des volumes qui le composent: nous n'avons donc pas encore le tiers des catalogues. Le décret du 8 pluviose enjoint aux administrateurs d'achever ce travail dans l'espace de quatre mois: comme il faut toujours placer la lumière à côté du précepte, dernièrement nous fîmes parvenir à toutes les administrations une ample instruction concernant la manière d'inventorier tous les objets d'arts et de sciences; une circulaire supplétive de celle-là va partir, et nous espérons que l'énergie du gouvernement révolutionnaire imprimera de la célérité à la confection et à l'envoi des catalogues.

Je passe au travail fait jusqu'à ce jour sur les cartes, et qui, dans le principe, avait pour objet de former, pour l'imprimer ensuite, une bibliographie générale et raisonnée de la

France. Sans entrer dans des détails qui seraient aussi fastidieux qu'inutiles, je vous dirai qu'une entreprise de cette nature serait d'une exécution très difficile, très coûteuse et très longue. Struvius, un des hommes les plus versés dans cette matière, prétend qu'il serait plus aisé de porter le Mont-Atlas que de faire une histoire littéraire universelle.

Jugez-en par la partie imprimée du catalogue de la bibliothèque nationale, qui, malgré les soins qu'on s'est donnés pour le mettre à l'abri de toute critique, en a éprouvé de très fondées.

La bibliothèque historique du P. Le Long, édition de Fontette, qui indique seulement les ouvrages concernant l'histoire de France, est en cinq volumes *in-folio*, comprenant quarante-huit mille deux cent vingt-trois articles; de plus, environ six mille de supplément : et il en manque encore plusieurs mille. Ce fait seul fera sentir qu'une bibliographie générale entraînerait une dépense énorme; car l'ouvrage formerait une masse de plus de cent cinquante volumes *in-folio*. Les inconvéniens que présente cette entreprise, au moins pour le moment actuel, contrebalancent puissamment les avantages qu'on peut s'en promettre. Si cependant on la croit utile, on sera toujours à portée de l'exécuter, car les matériaux nous resteront.

Nous avons senti que le plan suivi précédemment était vicieux; que si le travail se prolongeait pendant des années, il pourrait encore éprouver de nouvelles entraves : puisque la Convention a rendu un décret très sage sur l'établissement des bibliothèques, il faut les organiser; elles le seront.

La section de la bibliographie, qui était au Louvre, rapprochée sous nos yeux dans le nouveau local du comité, y sera surveillée d'une manière immédiate et constante; un réglement et une instruction ont été faits pour diriger le travail. Tous les titres des livres se rectifient mutuellement par la confrontation; toutes les cartes des catalogues partiels s'intercalent pour former un catalogue général; les manuscrits sont à part; l'ordre des anonymes est établi sur l'ordre des matières; les auteurs connus sont par ordre alphabétique, les éditions sont par ordre de date, les exemplaires d'une même édition sont rapprochés; et si les administrations sont exactes à nous faire parvenir les catalogues; si dès à présent on rassemble les idées qui formeront un bon plan de répartition, nous avons lieu d'espérer que dans huit à neuf mois le travail sera fini.

Outre l'économie de temps et de dépense, il résultera de ce plan l'avantage de présenter promptement au public des dépôts précieux. Nous trouvons les ouvrages anciens chez les moines, les modernes chez les émigrés; et ces bibliothèques de parade qui étaient réservées à l'usage de quelques individus, devenues désormais la propriété commune, seront accessibles au génie malheureux.

Qu'un Allemand eût formé le projet de réunir toutes les éditions de la Bible au nombre de huit mille, quoiqu'il lui en manque encore deux mille; qu'un Anglais se soit plu à rassembler trois cent soixante-cinq belles éditions d'Horace, afin d'en avoir un chaque jour de l'année, on ne voit là que les calculs d'une curiosité bizarre.

Mais le travail de la bibliographie nous promet des résultats

d'une utilité réelle sur l'imprimerie, sur ce bel art qui n'eut pas d'enfance, qui ne vieillira pas, qui a fait notre révolution et qui la soutiendra : par là nous soustrairons à l'avidité des étrangers les exemplaires très chers des auteurs dont le texte a été gravé (1); les exemplaires d'environ douze cents ouvrages, dont on a tiré quelques uns en vélin (2); les exemplaires d'environ douze mille ouvrages imprimés au quinzième siècle, et dont le prix augmente dans une progression exhorbitante (3);

(1) On ne connaît guère que cinq écrivains dont les ouvrages aient été entièrement gravés.

1. *Les Aventures de Tewrdanks*, en allemand. Ausbourg, 1517 et 1519 : ces deux éditions sont imprimées en planches de bois.

2. *L'Horace de Pline*. Londres, 1733-37. 2 vol. in-8°, gravés en cuivre.

3. *Le Virgile*, par Justice. Amsterdam, 1765. 5 vol. in-8°, gravés en cuivre.

4. *Fables de La Fontaine*. Paris, 1764-75. 6 vol. in-8°, gravés en cuivre.

5. *Télémaque*, de Cochin, in-8°, gravé en cuivre: non terminé.

(2) La bibliothèque nationale possède deux cent soixante-quatorze articles en vélin, formant 380 vol.; celle de Macarty, à Toulouse, en possède à peu près le même nombre; aucune autre n'en a réuni autant. On connaît aussi quelques exemplaires tirés sur satin, entre autres un *Pindare* et un *Anacréon*.

(3) Les faits suivans donneront une idée de la rareté et de la cherté de certains ouvrages, que l'ignorance voudrait renvoyer au rebut, sous prétexte qu'ils sont mal reliés, vieux, gothiques, etc.

Un exemplaire de la première édition de Pline le naturaliste (Ve-

enfin, les exemplaires d'une foule d'autres ouvrages imprimés postérieurement, et qui sont actuellement très recherchés. Quand nous saurons qu'il est tel livre dont nous avons vingt mille exemplaires, tandis qu'il est tel autre dont nous n'avons que vingt, outre la valeur intrinsèque, nous connaîtrons la valeur qu'on y attache, à raison de la rareté.

Par la connaissance d'une foule de tomes dépareillés, on pourra compléter beaucoup d'exemplaires.

Par le moyen des doubles et des échanges, vous serez à portée de rapprocher du complet la bibliothèque nationale. Il lui manquait entre autres choses le Tite-Live, imprimé à Venise, en 1470, par Vendelin, de Spire; un exemplaire de cet ouvrage, qui lui arrive de Commune-Affranchie, fera monument sous deux points de vue : parce qu'il est rare, et parce que, dans le siége de cette commune rebelle, un boulet a brisé la couverture et les marges d'un volume sans endommager notablement le texte.

Le travail bibliographique fournira des matériaux abondans :

1° Pour travailler à neuf l'histoire de France, car cet ou-

nise 1469), fut acheté, en 1769, par Lavalière, au prix de 750 liv. En 1784, le même exemplaire a été vendu 1700 liv., et, en 1786, un autre exemplaire moins beau fut acheté par un Anglais 3,000 liv.

En 1791, on a vendu :

Marci Tullii Ciceronis Epistolæ familiares. Venise, 1469, en parchemin, 2,000 liv.

Grammaticæ methodus. Mayence, 1468, in-fol., 1121 liv.

Sancti Hieronimi Epistolæ, in-fol., 1199 liv. 19 s., etc., etc.

vrage est à refaire : alors seront mises au jour une foule d'anecdotes inconnues qui attestent les forfaits du despotisme.

2° Pour faire un dictionnaire des livres anonymes et pseudonymes, ouvrage qui manque à la littérature ; car, malgré les efforts de Baillet, Placcius et Moller, nous n'avons que des choses informes à cet égard.

3° Un tableau généalogique des connaissances humaines, dont les subdivisions seront plus étendues et plus précises que dans celui de Bacon, quoique rectifié par les rédacteurs de l'Encyclopédie.

4° La paléographie de notre langue, qui sera désormais la langue de la liberté.

Ici permettez-moi quelques observations sur les trames de nos ennemis pour appauvrir et avilir un peuple qui, malgré leurs tentatives, sera toujours riche et toujours grand.

D'une part, on voyait des sots calomnier le génie pour se consoler d'en être dépourvus, et avancer gravement, sans distinction de talens utiles ou nuisibles, qu'un savant est un fléau dans un état, ce qui nous laisse au moins le consolant espoir de n'avoir rien à craindre d'eux sous ce rapport.

D'un autre côté, à Paris, à Marseille et ailleurs, on proposait de brûler les bibliothèques; la théologie, disait-on, parce que c'est du fanatisme ; la jurisprudence, des chicanes ; l'histoire, des mensonges ; la philosophie, des rêves; les sciences, on n'en a pas besoin. Ainsi pensait un visir d'un de nos tyrans, qui voulait borner les productions de l'imprimerie à l'almanach et à la bibliothèque bleue. Dans le même temps, sous le

masque du patriotisme, des contre-révolutionnaires détruisaient les monumens. Au dépôt des Petits-Augustins, certains hommes, étrangers peut-être, trouvaient étrange que l'on conservât telle colonne de marbre, qui vaut 50,000 liv.; à la bibliothèque nationale, ils étaient scandalisés qu'on n'eût pas encore envoyé à la monnaie les deux boucliers votifs en argent qui sont au cabinet des médailles, et aux fonderies de canons les cercles en bronze de l'horizon et du méridien des deux globes magnifiques qui sont dans le même dépôt (1).

La politique de nos ennemis fut toujours de nous enlever tout ce qu'ils pourraient, de détruire ce qu'ils ne pourraient enlever; en un mot de commettre et de faire commettre des crimes pour avoir le plaisir de nous les imputer, en nous traitant de barbares qui refusaient un asile aux arts. Quel tableau consolant pour nous et flétrissant pour eux, que celui de leurs intrigues corruptrices et atroces, en contraste avec la loyauté et la générosité française!

Malgré les décrets qui défendent de vendre et de détruire, quelques administrateurs voudraient encore, dit-on, s'arroger un droit de vie et de mort sur les livres nationaux. Leurs fonctions sont de conserver, de mettre en ordre, d'accélérer la confection et l'envoi des cartes: le moment d'élaguer viendra; mais il faut savoir ce que nous avons, avant de savoir ce que nous garderons.

(1) Ces deux globes, exécutés il y à plus d'un siècle par Coronelli, ont chacun près de douze pieds de diamètre. Butterfield, aidé des lumières de La Hire, exécuta en bronze les méridiens et les horizons.

Certainement, peu d'écrivains se présentent avec éclat à la postérité. Quoique, sur la bibliothèque d'Alexandrie, on lût ces mots : *Trésor des remèdes de l'ame*, comme les nôtres, sans doute, elle contenait bien des rêveries qui sont le scandale de la raison. Ces vastes réservoirs des pensées, des projets de tous les siècles, de tous les pays, sont en même temps la honte et la gloire de l'espèce humaine.

Mais il semble que l'homme soit destiné à tâtonner dans le sentier des opinions, à traverser toutes les erreurs, avant d'atteindre la vérité. Les idées fausses, les systèmes absurdes, ont du moins l'avantage de faire au moral les fonctions de balise ! ils marquent l'écueil. Il n'est pas toujours vrai de dire, comme le prétendait Fontenelle, que les sottises des pères sont perdues pour leurs enfans. Ainsi, une histoire bien faite de la féodalité, qui fut une des grandes erreurs de l'esprit humain, serait un morceau très philosophique. La connaissance des écarts de la raison la prémunit contre de nouvelles chutes ; le récit des crimes des tyrans les dévoue d'une manière plus signalée à l'anathème et à l'exécration des siècles.

Quand nous aurons formé le catalogue général, nous appellerons le goût et la philosophie pour exploiter cette mine féconde et pour chercher la paillete d'or jusque dans la fange des livres absurdes : ce sera l'objet d'un rapport particulier dont s'occupe le comité. Après avoir garni les bibliothèques nationales, il vous restera de bons ouvrages dont les exemplaires étaient extrêmement multipliés : on pourra les vendre. Quant à ceux qui auront été mis à l'*index* de la raison, ils pourront encore devenir des objets d'échange avec les nations

étrangères, et nous procurer ceux de leurs ouvrages qui nous manquent, et qui ne sont pas indignés d'entrer dans les bibliothèques d'un peuple libre. L'esprit de discernement présidera au triage, la justice en fera la répartition ; et dans l'hypothèse que ce scrutin épuratoire réduisît même à cinq millions de volumes les ouvrages à garder, ce serait encore plus de cinquante-six mille volumes pour chacun des quatre-vingt-neuf départemens. . . . .

Il serait un malveillant, celui qui tenterait de faire croire qu'on veut concentrer ici tous les objets scientifiques ; Paris lui-même réclamerait contre cette injuste préférence. Ils doivent seulement y être en plus grande abondance ; mais la patrie n'a point de prédilection : les monumens des arts étant un héritage commun, tous les départemens y ont droit ; je ne crains pas d'être démenti, en assurant que tous y auront part ; mais surtout qu'on se dépouille de cet esprit de localité qui est le poison du patriotisme : si chaque district considérait comme sa propriété exclusive tout ce qui appartient à la nation dans son arrondissement, il en résulterait, par exemple, que le district de Mont-Doubleau, département de Loir et Cher, n'aurait pas un seul volume, et que celui de Saint-Dié, département des Vosges, en aurait trois cent mille. L'instruction étant le besoin de tous, la Convention nationale veut la faire filtrer dans tous les rameaux de l'arbre social ; elle pèsera les réclamations des communes qui demandent des bibliothèques. Serait-il juste que Montivilliers, chef-lieu de district, avec une population de trois mille âmes, eût tout, à l'exclusion du Havre qui a vingt mille habitans ? Les petites îles qui avoisi-

nent le continent et les colonies ne seront point oubliées dans le travail que l'on prépare, et, sans doute, les répartitions d'objets scientifiques seront assorties à l'étendue de la population, et suivant que les communes sont ports de mers, places de guerre, manufacturières, agricoles, etc. Nous exposerons des moyens d'accroître annuellement ces dépôts et des mesures de conservation et d'administration dans un réglement applicable à toutes les bibliothèques : mais votre comité a cru qu'il était utile de présenter ces aperçus préliminaires pour prévenir les inquiétudes et détruire les insinuations des perfides. Des bibliothèques et des musées formés avec choix sont en quelque sorte les ateliers de l'esprit humain : que de gens qui étaient tourmentés par l'inquiétude indécise du génie ont connu leur vocation à la lecture d'un bon livre, à l'aspect d'un ouvrage bien exécuté ! C'est devant un tableau de Raphaël que le Corrège se connut peintre; c'est en voyant une pendule que Vaucanson sentit la direction de son génie; c'est en lisant les Méditations de Descartes que Malebranche connut sa vocation : que d'hommes, faute de livres, ont consumé un temps précieux pour trouver la solution de problèmes qui étaient résolus, pour inventer des machines qui étaient décrites !

Vous avez émancipé l'esprit humain; il faut actuellement révolutionner les arts, rassembler tous leurs matériaux, tous leurs moyens, et transmettre cet héritage aux générations futures. Tous les genres de connaissances sont liés : ouvrons-en toutes les sources, afin que toutes les vérités éclipsent toutes les erreurs, afin que la raison publique s'avance à pas de géant, et que tout concoure à la gloire et à la prospérité de la république.

Que le jeune homme, oubliant les frivolités de son âge, fréquente donc ces asiles où les lumières éparses se rassemblent dans un foyer commun; où sans cesse il pourra converser avec les grands génies de tous les pays, de tous les âges! Près d'eux l'art trouve toujours des modèles; le goût, des leçons; la vertu, des exemples : car périssent les talens qui n'ont pas la vertu pour appui! sans elle ils ne peuvent être que les instrumens du crime. La patrie repousse ces hommes qui étudient uniquement pour briller et satisfaire leur orgueil : elle n'avoue pour ses enfans que ceux qui s'occupent sans cesse à devenir meilleurs pour la mieux servir.

N° 3. — Page 433.

Discours prononcé par le citoyen Grégoire, orateur de la députation envoyée au gouvernement par le Corps législatif, le 3 frimaire an X.

Citoyens consuls,

Le tableau de la situation intérieure et extérieure de la république, communiqué au Corps législatif, lui a inspiré le plus vif intérêt et les plus douces espérances. Les succès qui ont couronné la sagesse du gouvernement dans tout ce qu'il a pu réaliser, sont l'heureux présage de ceux qu'il obtiendra dans ce qu'il projette. Des négociations habilement dirigées ont atteint si rapidement leur terme, que la joie de la réussite s'est encore embellie par le plaisir de la surprise. Quel moment

consolateur que celui où nos invincibles légions, rappelées dans leurs foyers, viennent y recueillir les effusions de la tendresse et de la reconnaissance! La paix, qui fut toujours l'objet de vos désirs, arrive sur les ailes de la victoire qui vous fut toujours fidèle: à cette nouvelle, les deux mondes ont tressailli. Echappée aux orages qui ont assiégé son berceau, aux malheurs qui ont tourmenté son enfance, douée de l'éclat, de la vigueur de la jeunesse, tranquille au dedans, respectée au dehors par les gouvernemens amis qu'elle respecte à son tour, la république fait son entrée solennelle dans l'univers, et s'assied majestueusement au rang des premières puissances.

Treize ans de révolution ne sont donc pas perdus pour les amis de la liberté! Ils vont recueillir l'héritage conquis par leurs efforts. Satisfaits d'avoir recouvré leurs droits, et pénétrés de leurs devoirs, également empressés à jouir des uns et à remplir les autres; à la fierté républicaine, ils sauront allier cette aménité qui signala toujours leur caractère, ces mœurs douces et hospitalières qui semblent être leur apanage. Puissent-ils désormais, dans les étreintes de l'amitié, oubliant les erreurs et les torts de quelques frères égarés, sous l'empire tutélaire des lois, désespérer par leur union les êtres qui seraient encore dévorés du besoin de haïr et de nuire!

Les Français, rassasiés de gloire, éprouvent la soif du bonheur; heureusement sous leurs mains sont placés tous les élémens dont il se compose. Tandis que les arts consolateurs, les arts amis de la paix s'élèveront aux conceptions les plus hardies, tandis que l'histoire classera les matériaux accumulés autour d'elle, et remplira la tâche immense que le premier

magistrat de la France lui a imposée, l'industrie et l'agriculture vivifieront toutes les parties du corps social.

Aux fureurs de la Ligue, aux délires de la Fronde, succéda un siècle illustré par les monumens du génie. Ainsi le caractère national, retrempé au milieu des tempêtes révolutionnaires, va développer son énergie et s'élancer vers tout ce qui est beau, tout ce qui est grand, c'est-à-dire tout ce qui est utile et juste; car le juste et l'utile seront désormais la mesure de l'estime, et l'opinion publique annulera tous les jugemens qui n'auront pas ce point d'appui.

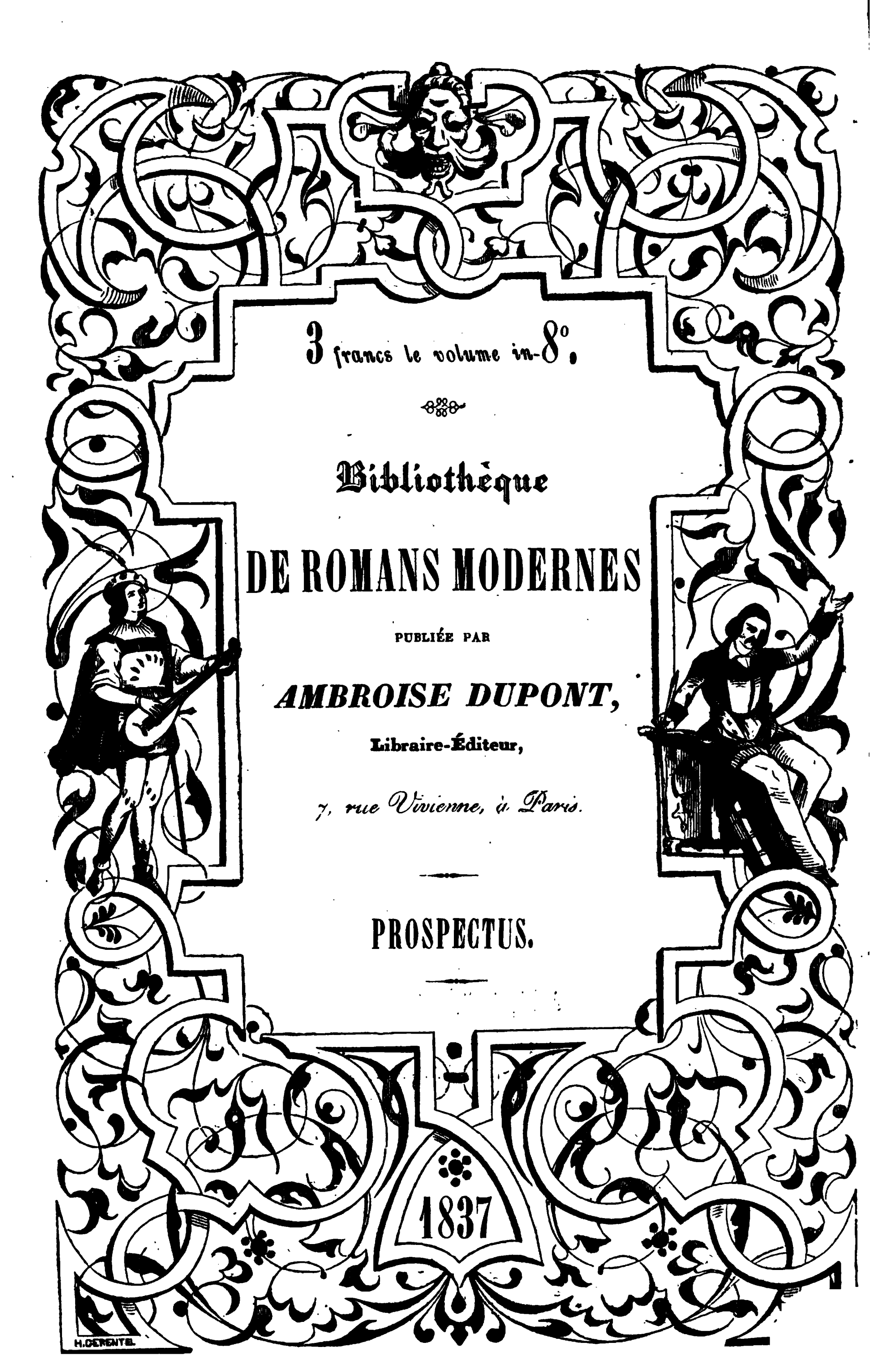
Les nations, fatiguées de discordes sanglantes, détrompées des fausses idées de grandeur, éprouvant le besoin de s'aimer, de s'unir, étendent les unes vers les autres des mains fraternelles. Malheur à celle qui tenterait de fonder sa prospérité sur le désastre des autres! Persuadées que le bonheur est solidaire entre elles, elles vont faire un échange d'amitié, de productions, de découvertes. Une longue privation et le besoin donneront plus d'activité à leurs communications respectives, à une époque où les haines nationales et religieuses amorties font place à la tolérance, où les progrès de la civilisation, en rapprochant les peuples, leur ont donné un caractère plus homogène.

Telles sont, citoyens consuls, les espérances inscrites au frontispice du siècle qui vient de s'ouvrir, et qui promet à l'Europe, à la France sur-tout, un avenir prospère et durable.

La sagesse et le courage du gouvernement ont amené cet ordre de choses. Recevez, citoyens consuls, les félicitations

du Corps législatif, qui nous a chargés d'être auprès de vous ses interprètes.

Le Corps législatif, pénétré de la dignité et de l'importance des fonctions dont il est investi, s'empressera de seconder les vues du gouvernement pour conduire, par des lois sages, la république au plus haut degré de félicité. Ainsi les autorités premières de la république, toutes animées des mêmes sentimens et toujours unies, serviront de modèle aux autorités inférieures et à tous les citoyens ; et tandis que la souveraineté nationale plane sur tous, les dépositaires de l'autorité, qui existent par le peuple et pour le peuple, trouveront dans sa confiance et son amour la douce récompense de leurs travaux pour opérer son bonheur.



3 francs le volume in-8°.

Bibliothèque

DE ROMANS MODERNES

PUBLIÉE PAR

AMBROISE DUPONT,

Libraire-Éditeur,

7, rue Vivienne, à Paris.

PROSPECTUS.

1837

Le roman est donc devenu, pour ainsi dire, la seule littérature de l'époque : c'est que lui seul désormais peut véritablement nous apprendre ce que nous voulons savoir.

Dans le domaine de l'histoire, il y a un chemin ouvert partout où se rencontrent de grands événements, des révolutions, des combats glorieux ou funestes, des infortunes royales, ou des triomphes populaires. Mais la vie privée des peuples, leurs usages, leurs mœurs, le développement des grands caractères, avec les détails qui peuvent les faire ressortir dans leur vérité, à qui appartenait cette tâche, et qui déjà l'a accomplie? Le premier de nos historiens modernes, Walter Scott! un romancier!

A l'exception de deux ou trois noms qui doivent leur célébrité au théâtre, qu'on nous cite une renommée littéraire qui ne s'étaie de quelques volumes de roman! Victor Hugo, Soulié, Balzac, Charles Nodier, Saintine, Michel Masson, Georges Sand, Jules Janin, de Vigny, ne sont-ce pas là des noms honorablement littéraires? Il y a donc une propension générale, une de ces nécessités morales, auxquelles on obéit à son insu, qui pousse les esprits les plus élevés à produire leurs idées sous la forme du roman, comme étant la seule qui puisse les admettre dans toute leur abondance et leur variété.

Voilà en quelques mots les motifs qui nous ont déterminé à publier cette *Bibliothèque de Romans modernes.*

Un fait incontestable, et auquel on ne peut opposer aucune espèce de dénégation, c'est que les romans sont les livres qui ont le plus de lecteurs sinon le plus d'acheteurs.

La société serait trop peu logique si elle se refusait à acheter les seules productions qu'elle lise, sans une raison péremptoire pour expliquer à la fin ce goût passionné et

cette exclusion dédaigneuse : cette raison c'est la cherté des livres!

Il faut donc que tout le monde puisse acheter des livres, surtout ceux dont le succès est fait, assuré, dont le mérite est incontestable. Mis à la portée de toutes les fortunes par la modicité de leurs prix, pouvant entrer dans toutes les bibliothèques, grâce aux soins apportés dans leur fabrication, ne réunissent-ils pas ainsi les deux conditions qui doivent leur assurer un débit nombreux? C'est l'émission certaine de ce grand nombre d'exemplaires qui permet à l'éditeur, malgré le prix élevé des manuscrits, de publier aujourd'hui UNE FORT BELLE ÉDITION — DE NOS MEILLEURS ROMANS MODERNES — A TRÈS-BON MARCHÉ!

Le catalogue imprimé en tête de ce prospectus montrera que nous avons sincèrement compris la mission que nous nous sommes imposée. Pour les premières livraisons, nous nous appuierons sur les noms si populaires de MM. Frédéric Soulié, Jules Janin, Michel Masson, que tout le monde connaît, admire, estime; le premier pour sa pensée dramatique, son invention puissante, son style nerveux, sa riche fécondité, ses succès divers; le second pour son langage tout d'or et de brillants, pour son *ingéniosité,* pour ses rares élégances; le troisième, pour sa grâce naïve, sa force touchante, son épanchement plein de larmes, sa pénétrante narration. Quels ouvrages ont dépassé le succès d'une *Maîtresse de Louis XIII,* du *Mutilé,* de *Picciola,* par M. Xavier Saintine? œuvres irréprochables, pures, fermes, exquises? *Struensée,* de MM. Arnould et Fournier est un livre d'une renommée populaire : tout le monde l'a lu, tout le monde l'a apprécié. L'auteur de *Fray Eugenio,* de *Martin Gil,* du *Fils du Meunier,* M. de Mortonval, qui le premier a placé le roman parmi les œuvres sérieuses et littéraires, est-il de-

meuré au-dessous d'aucun des illustres rivaux auxquels il a enseigné son art; enfin M. d'Arlincourt, dont chaque publication est un événement, ne s'est-il pas inscrit parmi les plus célèbres par le supérieur arrangement de ses drames, la chaleur de son récit et la richesse de ses couleurs.

Voilà les livres et les hommes que nous offrons d'abord au public.

AMBROISE DUPONT.

Conditions de la Souscription.

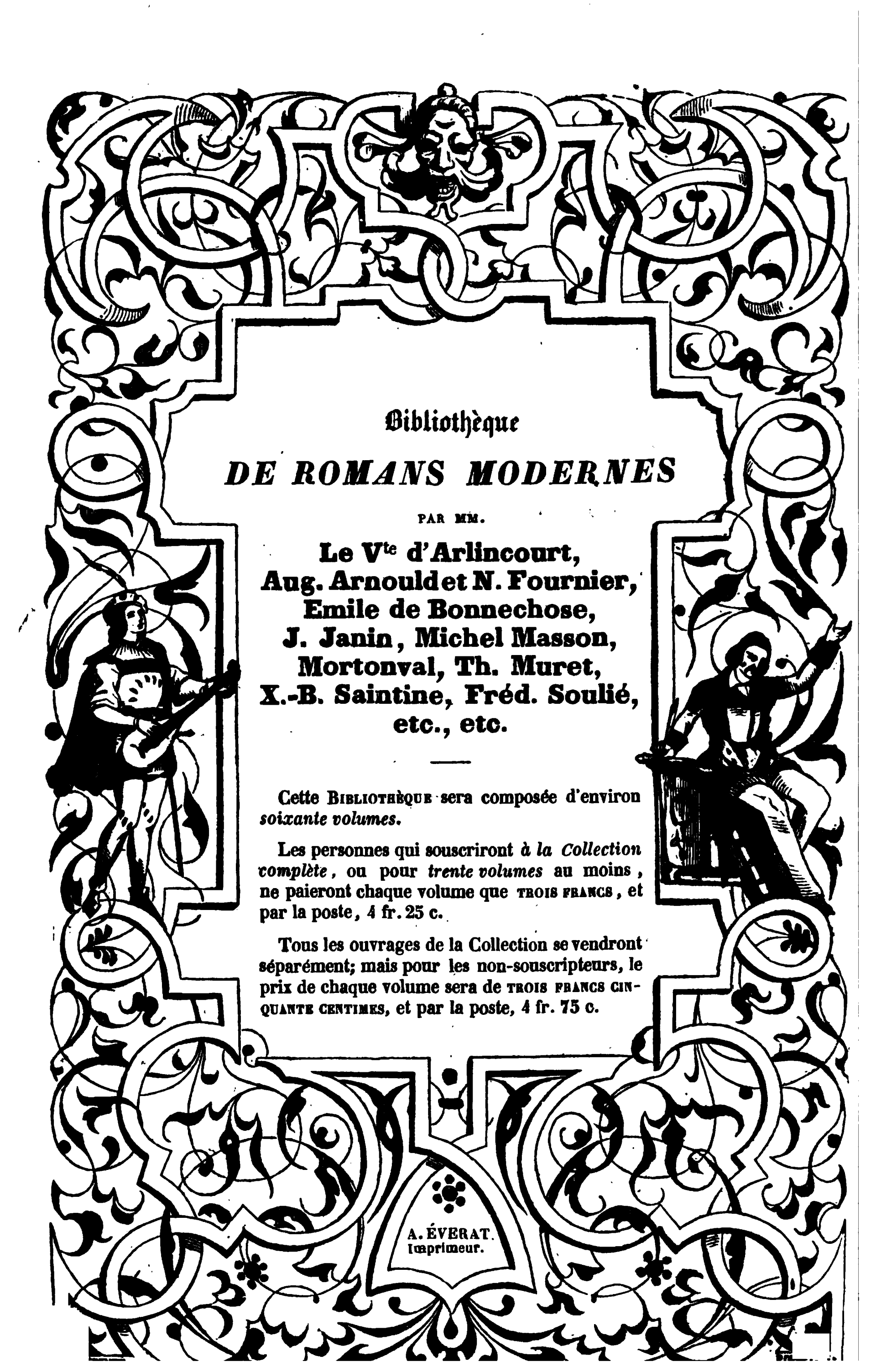
La *Bibliothèque de Romans modernes* se composera de 60 volumes in-8° à 3 fr. le volume, absolument semblables à ceux qui coûtent ordinairement 7 fr. 50 cent.

Les personnes qui souscriront à la collection complète, ou pour *trente volumes* au moins, ne paieront chaque volume que TROIS FRANCS, et par la poste, 4 fr. 25 cent.

Tous les ouvrages de la collection se vendront séparément; mais pour les non souscripteurs, le prix de chaque volume sera de TROIS FRANCS CINQUANTE CENTIMES, et par la poste, 4 fr. 75 cent.

Toute personne des départements qui souscrira pour trente volumes à la fois, les recevra pour la somme de 100 fr. sans frais de port ni d'emballage.

A dater du 15 février 1837, il paraît tous les quinze jours une livraison de six volumes.


Bibliothèque
DE ROMANS MODERNES
PAR MM.
Le Vte d'Arlincourt,
Aug. Arnould et N. Fournier,
Emile de Bonnechose,
J. Janin, Michel Masson,
Mortonval, Th. Muret,
X.-B. Saintine, Fréd. Soulié,
etc., etc.
Cette BIBLIOTHÈQUE sera composée d'environ *soixante volumes.*
Les personnes qui souscriront *à la Collection complète*, ou pour *trente volumes* au moins, ne paieront chaque volume que TROIS FRANCS, et par la poste, 4 fr. 25 c.
Tous les ouvrages de la Collection se vendront séparément; mais pour les non-souscripteurs, le prix de chaque volume sera de TROIS FRANCS CINQUANTE CENTIMES, et par la poste, 4 fr. 75 c.
A. ÉVERAT.
Imprimeur.

